

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

PROSPECTUS

Premier appel public à l'épargne et placement continu

Le 30 janvier 2017



Fonds négociables en bourse

Le présent prospectus autorise le placement de parts en dollars canadiens (terme défini ci-après) des fonds négociables en bourse BMO suivants (individuellement, un « **FNB BMO** » et, collectivement, les « **FNB BMO** ») :

FINB BMO obligations totales	FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens
FINB BMO actions chinoises	FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme
FINB BMO obligations à escompte	FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme
FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens	FINB BMO MSCI Monde de haute qualité
FINB BMO obligations de marchés émergents couverts en dollars canadiens	FINB BMO MSCI EAFE couverts en dollars canadiens
FINB BMO équilibré de FPI	FINB BMO MSCI EAFE
FINB BMO équilibré banques américaines couverts en dollars canadiens	FINB BMO MSCI marchés émergents
FINB BMO équilibré banques américaines	FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couverts en dollars canadiens
FINB BMO équilibré américain de la santé couverts en dollars canadiens	FINB BMO MSCI américaines de haute qualité
FINB BMO équilibré services aux collectivités	FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens
FINB BMO banques mondiales couverts en dollars canadiens	FINB BMO obligations à rendement réel
FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couverts en dollars canadiens	FINB BMO S&P 500 couverts en dollars canadiens
FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couverts en dollars canadiens	FINB BMO S&P 500
FINB BMO infrastructures mondiales	FINB BMO S&P/TSX composé plafonné
FINB BMO assurance mondiale couverts en dollars canadiens	FINB BMO équilibré S&P/TSX banques
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens	FINB BMO équilibré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couverts en dollars canadiens
FINB BMO actions indiennes	FINB BMO équilibré S&P/TSX
FINB BMO petites gazières	FINB BMO équilibré S&P/TSX produits industriels
FINB BMO petites aurifères	FINB BMO équilibré S&P/TSX pétrole et gaz
FINB BMO petites pétrolières	FINB BMO obligations de sociétés à court terme
FINB BMO échelonné actions privilégiées	FINB BMO obligations fédérales à court terme
FINB BMO obligations de sociétés à long terme	FINB BMO obligations provinciales à court terme
FINB BMO obligations fédérales à long terme	FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens
FINB BMO obligations provinciales à long terme	FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme
FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme	FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couverts en dollars canadiens
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	
FINB BMO obligations provinciales à moyen terme	

Le présent prospectus autorise également le placement de parts en dollars américains (terme défini ci-après) du FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme, FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme, du FINB BMO S&P 500, du FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme et du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines. Le présent prospectus autorise également le placement de parts de catégorie Accumulation (terme défini ci-après) du FINB BMO obligations de sociétés à court terme, du FINB BMO obligations fédérales à court terme et du FINB BMO obligations provinciales à

court terme. Collectivement, les parts en dollars canadiens, les parts en dollars américains et les parts de catégorie Accumulation sont appelées les « **parts** ».

Les FNB BMO sont des organismes de placement collectif négociés en bourse établis en tant que fiduciaires sous le régime des lois de l'Ontario. Les FNB BMO cherchent à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice (chacun, un « **indice** » et, collectivement, les « **indices** »), déduction faite des frais. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement ».

Les parts de chacun des FNB BMO sont émises et vendues sur une base continue et un nombre illimité de parts peuvent être émises. Les parts des FNB BMO peuvent être libellées en dollars canadiens ou en dollars américains. L'exposition au dollar américain que pourraient avoir les portefeuilles du FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens et du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. L'exposition que pourraient avoir les portefeuilles du FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens, du FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens, du FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens et du FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens à d'autres monnaies que le dollar canadien fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. Sauf comme il est indiqué ci-dessus, les FNB BMO ne couvriront aucun risque de change par rapport à la monnaie dans laquelle la catégorie de parts applicable est libellée.

BMO Gestion d'actifs est le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille, le promoteur et l'agent des calculs des FNB BMO et est chargée de les administrer. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion – Le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille, le promoteur et l'agent des calculs ». Dans le présent prospectus, BMO Groupe financier désigne le groupe de sociétés qui comprend la Banque de Montréal et toutes ses filiales en propriété exclusive directes et indirectes. Les parts des FNB BMO sont offertes par BMO Gestion d'actifs, fiduciaire et gestionnaire des FNB BMO.

Les porteurs de parts peuvent faire racheter des parts en espèces, sous réserve d'un escompte au rachat. Ils peuvent également échanger un nombre prescrit de parts (ou un multiple intégral de celui-ci) contre des paniers de titres des émetteurs constituants de chacun des FNB BMO et une somme en espèces ou, dans le cas de certains FNB BMO, contre une somme en espèces seulement.

Les FNB BMO émettent des parts directement en faveur de courtiers désignés et de courtiers. L'émission initiale de parts du FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens, du FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, du FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme, du FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme, du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines (les « **nouveaux FNB BMO** ») n'aura pas lieu tant que les nouveaux FNB BMO n'auront pas reçu un nombre total de souscriptions suffisant pour satisfaire aux exigences d'inscription initiales de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») ou de La NEO Bourse Aequitas Inc. (la « **NEO Bourse** »), selon le cas. BMO Nesbitt Burns Inc. (« **BMO NB** »), membre du même groupe que le gestionnaire, agira à titre de courtier désigné et de courtier pour le compte des nouveaux FNB BMO.

La TSX a approuvé sous condition l'inscription des parts du FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens, du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines à sa cote. L'inscription des parts à la cote de la TSX est subordonnée à l'obligation, pour le FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens, le FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, le FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, le FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens, le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines, de respecter toutes les exigences de la TSX au plus tard le 24 janvier 2018. Sous réserve du respect des exigences d'inscription initiales de la TSX, les parts seront inscrites à la cote de la TSX et seront offertes de façon continue, et un investisseur pourra en acheter ou en vendre à la TSX par l'entremise de courtiers inscrits dans la province ou le

territoire où l'investisseur réside. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des parts. La TSX a approuvé sous condition l'inscription des parts de catégorie Accumulation du FINB BMO obligations de sociétés à court terme, du FINB BMO obligations fédérales à court terme et du FINB BMO obligations provinciales à court terme à sa cote. L'inscription des parts de catégorie Accumulation à la cote de la TSX est subordonnée à l'obligation, pour le FINB BMO obligations de sociétés à court terme, le FINB BMO obligations fédérales à court terme et le FINB BMO obligations provinciales à court terme, de respecter toutes les exigences de la TSX au plus tard le 24 janvier 2018. Sous réserve du respect des exigences d'inscription initiales de la TSX, les parts de catégorie Accumulation seront inscrites à la cote de la TSX et seront offertes de façon continue, et un investisseur pourra en acheter ou en vendre à la TSX par l'entremise de courtiers inscrits dans la province ou le territoire où l'investisseur réside. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des parts de catégorie Accumulation.

La NEO Bourse a approuvé sous condition l'inscription des parts du FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, du FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme et du FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme à sa cote. L'inscription des parts à la cote de la NEO Bourse est subordonnée à l'obligation, pour le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, le FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme et le FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme, de respecter toutes les exigences de la NEO Bourse. Sous réserve du respect des exigences d'inscription initiales de la NEO Bourse, les parts seront inscrites à la cote de la NEO Bourse et seront offertes de façon continue, et un investisseur pourra en acheter ou en vendre à la NEO Bourse par l'entremise de courtiers inscrits dans la province ou le territoire où l'investisseur réside. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des parts.

Les parts des FNB BMO (sauf les parts des nouveaux FNB BMO) sont inscrites à la cote de la TSX et offertes de façon continue. Sous réserve du respect des exigences de la TSX et de la NEO Bourse, respectivement, les parts des nouveaux FNB BMO seront également inscrites à la cote de la TSX ou de la NEO Bourse, selon le cas, et offertes de façon continue. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente de parts.

Aucun preneur ferme n'a participé à la préparation du présent prospectus ni n'a examiné son contenu.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » pour un exposé des risques liés à un placement dans les parts des FNB BMO. Aucune entité, y compris la Banque de Montréal, ne garantit que vous récupérerez votre placement dans des parts des FNB BMO. À la différence des comptes bancaires ou des certificats de placement garanti, votre placement dans des parts d'un FNB BMO n'est pas garanti par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Des renseignements supplémentaires sur chaque FNB BMO figurent ou figureront dans les derniers états financiers annuels déposés, dans tout état financier intermédiaire déposé après ceux-ci, dans le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement des fonds déposé, dans tout rapport annuel de la direction sur le rendement des fonds déposé après celui-ci à l'égard de chaque FNB BMO et le dernier document sommaire des FNB (terme défini aux présentes) déposé pour chaque FNB BMO. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus et en font légalement partie intégrante. Se reporter à la rubrique « Documents intégrés par renvoi ».

BMO Gestion d'actifs a conclu des conventions de licence avec les fournisseurs d'indices (terme défini ci-après) aux fins d'utilisation des indices et de certaines autres marques de commerce. Se reporter à la rubrique « Contrats importants – Conventions de licence ».

S&P DJI, Russell FTSE TMX, Bloomberg, BNY Mellon, NASDAQ OMX, MSCI et Solactive (termes qui sont tous définis ci-après) sont chacun un « fournisseur d'indices ». Les fournisseurs d'indices ou Brookfield, selon le cas, ne parrainent aucunement les parts des FNB BMO, ne les garantissent pas, ne les vendent pas ni n'en font la promotion, et les fournisseurs d'indices et Brookfield (termes définis ci-après), selon le cas, ne font aucune déclaration, expresse ou implicite, quant à la pertinence d'investir dans des titres en général ou dans les parts des FNB BMO en particulier, ni quant à la capacité des indices de reproduire le rendement général du marché.

TABLE DES MATIÈRES

<p>TERMES IMPORTANTS 1</p> <p>SOMMAIRE DU PROSPECTUS 7</p> <p>SOMMAIRE DES FRAIS 21</p> <p>VUE D'ENSEMBLE DE LA STRUCTURE JURIDIQUE DES FNB BMO 28</p> <p>OBJECTIFS DE PLACEMENT 30</p> <p style="padding-left: 20px;">Les indices 46</p> <p style="padding-left: 20px;">Remplacement d'un indice sous-jacent..... 60</p> <p style="padding-left: 20px;">Dissolution des indices 60</p> <p style="padding-left: 20px;">Utilisation des indices 60</p> <p>STRATÉGIES DE PLACEMENT 60</p> <p style="padding-left: 20px;">Prêt de titres 61</p> <p style="padding-left: 20px;">Utilisation d'instruments dérivés 61</p> <p style="padding-left: 20px;">Rééquilibrage et rajustement..... 62</p> <p style="padding-left: 20px;">Mesures prises au moment du rééquilibrage d'un indice ou d'un rajustement de portefeuille 65</p> <p style="padding-left: 20px;">Offres publiques d'achat visant les émetteurs constituants 65</p> <p>VUE D'ENSEMBLE DES SECTEURS D'ACTIVITÉS DANS LESQUELS LES FNB BMO FONT DES PLACEMENTS 66</p> <p>RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT 74</p> <p>FRAIS 74</p> <p style="padding-left: 20px;">Frais de gestion 74</p> <p style="padding-left: 20px;">Frais d'exploitation 76</p> <p style="padding-left: 20px;">Distributions de frais de gestion..... 76</p> <p>RENDEMENTS ANNUELS, RATIO DES FRAIS DE GESTION ET RATIO DES FRAIS D'OPÉRATIONS 77</p> <p>FACTEURS DE RISQUE 82</p> <p style="padding-left: 20px;">Risques généraux inhérents à un placement dans les FNB BMO 82</p> <p style="padding-left: 20px;">Risques supplémentaires inhérents aux secteurs d'activités dans lesquels certains des FNB BMO font des placements 88</p> <p style="padding-left: 20px;">Risques supplémentaires inhérents à un placement dans les FNB à revenu fixe ... 89</p> <p style="padding-left: 20px;">Risques supplémentaires inhérents à un placement dans le FINB BMO échelonné actions privilégiées 90</p> <p style="padding-left: 20px;">Niveaux de risque des FNB BMO 91</p> <p>POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS 94</p>	<p>Distributions 94</p> <p>Régime de réinvestissement des distributions..... 96</p> <p>ACHATS DE PARTS 97</p> <p style="padding-left: 20px;">Placement continu 97</p> <p style="padding-left: 20px;">Courtiers désignés 97</p> <p style="padding-left: 20px;">Émission de parts 97</p> <p style="padding-left: 20px;">Achat et vente de parts 98</p> <p style="padding-left: 20px;">Points particuliers devant être examinés par les porteurs de parts..... 98</p> <p style="padding-left: 20px;">Porteurs de parts non-résidents 99</p> <p style="padding-left: 20px;">Inscription et transfert par l'intermédiaire de la CDS 99</p> <p>RACHAT ET ÉCHANGE DE PARTS 100</p> <p style="padding-left: 20px;">Rachat de parts contre une somme en espèces..... 100</p> <p style="padding-left: 20px;">Échange de parts contre des paniers de titres..... 100</p> <p style="padding-left: 20px;">Demandes d'échange et de rachat 101</p> <p style="padding-left: 20px;">Suspension de l'échange et du rachat 101</p> <p style="padding-left: 20px;">Coûts liés aux échanges et aux rachats ... 101</p> <p style="padding-left: 20px;">Échange et rachat de parts par l'entremise d'adhérents de la CDS..... 102</p> <p style="padding-left: 20px;">Opérations à court terme..... 102</p> <p>FOURCHETTES DES COURS DES PARTS ET VOLUME DES OPÉRATIONS SUR CELLES-CI 102</p> <p>INCIDENCES FISCALES 110</p> <p style="padding-left: 20px;">Statut des FNB BMO 111</p> <p style="padding-left: 20px;">Imposition des FNB BMO 111</p> <p style="padding-left: 20px;">Imposition des porteurs de parts 113</p> <p style="padding-left: 20px;">Imposition des régimes enregistrés 115</p> <p style="padding-left: 20px;">Incidences fiscales de la politique en matière de distribution des FNB BMO 115</p> <p style="padding-left: 20px;">Échange de renseignements fiscaux..... 115</p> <p>ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT 116</p> <p>MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION..... 116</p> <p style="padding-left: 20px;">Administrateurs et dirigeants du fiduciaire, du gestionnaire, du gestionnaire de portefeuille, du promoteur et de l'agent des calculs..... 116</p> <p style="padding-left: 20px;">Le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille, le promoteur et l'agent des calculs..... 118</p> <p style="padding-left: 20px;">Dispositions en matière de courtage 119</p> <p style="padding-left: 20px;">Conflits d'intérêts 120</p> <p style="padding-left: 20px;">Comité d'examen indépendant 120</p>
---	---

TABLE DES MATIÈRES

(suite)

Membres de la direction des FNB BMO	121	DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES	
Dépositaire	121	INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS	
Auditeur	122	IMPORTANTES	129
Agent des transferts et agent chargé		INFORMATION SUR LE VOTE PAR	
de la tenue des registres	122	PROCURATION POUR LES TITRES EN	
Mandataire aux fins du régime.....	122	PORTEFEUILLE	129
Agent de prêt de titres	122	CONTRATS IMPORTANTS.....	130
CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	122	Conventions de licence	130
Politiques et procédures d'évaluation	123	LITIGES ET INSTANCES	
Information sur la valeur liquidative.....	124	ADMINISTRATIVES.....	141
CARACTÉRISTIQUES DES PARTS	124	EXPERTS	141
Description des titres faisant l'objet du		DISPENSES ET APPROBATIONS	141
placement	124	DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS	
Certaines dispositions des parts	125	CIVILES.....	143
Modification des modalités.....	125	DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI ...	143
QUESTIONS TOUCHANT LES PORTEURS		RAPPORT DE L'AUDITEUR	
DE PARTS	125	INDÉPENDANT	F-1
Assemblées des porteurs de parts.....	125	ATTESTATION DES FNB BMO, DU	
Questions nécessitant l'approbation des		GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR A-1	
porteurs de parts	126		
Rapports aux porteurs de parts.....	128		
DISSOLUTION DES FNB BMO.....	128		
PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES	129		

TERMES IMPORTANTS

Sauf indication contraire, tous les chiffres en dollar figurant dans le présent prospectus sont libellés en dollars canadiens et toutes les heures mentionnées dans le présent prospectus renvoient à l'heure de Toronto.

adhérent de la CDS – un adhérent de la CDS qui détient des parts pour le compte de propriétaires véritables de parts;

agent de prêt de titres ou **BNY Mellon** – The Bank of New York Mellon agit à titre d'agent dans le cadre des opérations de prêt de titres pour le compte des FNB BMO qui s'adonnent au prêt de titres. L'agent de prêt de titres est indépendant de BMO Gestion d'actifs;

agent des calculs – BMO Gestion d'actifs;

agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres – Société de fiducie CST;

ARC – Agence du revenu du Canada;

autorités en valeurs mobilières – la commission des valeurs mobilières ou une autorité de réglementation analogue dans chaque province et chaque territoire du Canada qui est chargée d'administrer les lois canadiennes sur les valeurs mobilières en vigueur dans la province ou le territoire en question;

autres titres – les titres qui ne sont pas des titres constituants et qui sont compris dans le portefeuille d'un FNB BMO, y compris ceux des fonds négociables en bourse, des organismes de placement collectif ou des autres fonds d'investissement publics, les certificats américains d'actions étrangères ou les instruments dérivés;

Bloomberg – Bloomberg Index Services Limited;

BMO Gestion d'actifs – BMO Gestion d'actifs inc., société établie sous le régime des lois de l'Ontario et gestionnaire de portefeuille inscrit, gestionnaire de fonds de placement, courtier sur le marché dispensé et gestionnaire des opérations sur marchandises;

BMO NB – BMO Nesbitt Burns Inc.;

BNY Mellon – The Bank of New York Mellon;

Bourse – la TSX ou la NEO Bourse, selon le cas;

CDS – Services de dépôt et de compensation CDS inc.;

CEI – le comité d'examen indépendant des FNB BMO;

CELI – les comptes d'épargne libre d'impôt, au sens attribué à ce terme dans la LIR;

certificats américains d'actions étrangères – un certificat américain d'actions étrangères est un type de titres financiers négociables à une bourse de valeurs locale, mais qui représentent un titre émis par une société ouverte étrangère;

convention de dépôt – la convention de dépôt datée du 12 mai 2009 (dans sa version modifiée à l'occasion) conclue entre le gestionnaire, les FNB BMO, la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, la

Banque Canadienne Impériale de Commerce, The Bank of New York Mellon et la Compagnie Trust CIBC Mellon, en tant que dépositaire;

convention de placement continu – une convention conclue entre le gestionnaire, pour le compte d'un ou de plusieurs FNB BMO, et un courtier, dans sa version modifiée à l'occasion;

convention de prêt de titres – la convention d'autorisation de prêt de titres datée du 15 décembre 2009, dans sa version modifiée à l'occasion, et conclue entre BMO Gestion d'actifs, la Compagnie Trust CIBC Mellon, la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et The Bank of New York Mellon;

convention liant le courtier désigné – convention conclue entre le gestionnaire, pour le compte d'un FNB BMO, et un courtier désigné, dans sa version modifiée à l'occasion;

conventions de licence – les conventions de licence que BMO Gestion d'actifs ou la Banque de Montréal, selon le cas, a conclues avec chaque fournisseur d'indices;

courtier – un courtier inscrit (qui peut être ou non un courtier désigné), notamment BMO NB, membre du groupe du gestionnaire, qui a conclu une convention de placement continu avec le gestionnaire, pour le compte d'un ou de plusieurs FNB BMO, aux termes de laquelle le courtier peut souscrire des parts de ce FNB BMO, tel qu'il est énoncé à la rubrique « Achats de parts – Émission de parts »;

courtier désigné – courtier inscrit, y compris BMO NB, membre du même groupe que le gestionnaire, qui a conclu une convention liant le courtier désigné avec le gestionnaire, pour le compte d'un ou de plusieurs FNB BMO, aux termes de laquelle le courtier désigné convient d'exercer certaines fonctions à l'égard des FNB BMO;

date d'évaluation – chaque jour de bourse où une séance de négociation ordinaire de la TSX est tenue. Si un FNB BMO choisit le 15 décembre comme date de clôture de l'exercice aux fins de l'impôt tel qu'il est permis par la LIR, la valeur liquidative par part sera calculée le 15 décembre;

date de distribution – un jour qui tombe au plus tard le 10^e jour ouvrable suivant la date de référence relative à la distribution applicable, à laquelle un FNB BMO verse une distribution à ses porteurs de parts;

date de référence relative à une distribution – date fixée par le gestionnaire à titre de date de référence pour la détermination des porteurs de parts d'un FNB BMO ayant le droit de recevoir une distribution;

déclaration de fiducie – la déclaration de fiducie-cadre datée du 12 mai 2009 (dans sa version modifiée ou modifiée et mise à jour à l'occasion) aux termes de laquelle les FNB BMO ont été établis;

dépositaire – Compagnie Trust CIBC Mellon;

distributions de frais de gestion – tel qu'il est énoncé à la rubrique « Frais – Distributions de frais de gestion », une somme égale à la différence entre les frais de gestion autrement facturables et des frais réduits calculés par le gestionnaire à l'occasion, qui est distribuée en espèces à certains porteurs de parts des FNB BMO;

document sommaire d'un FNB – un document sommaire portant sur un FNB, qui résume certaines caractéristiques du FNB et qui est mis à la disposition du public au www.sedar.com et offert aux courtiers inscrits aux fins de livraison aux souscripteurs de titres d'un FNB;

Dow Jones – Dow Jones Trademark Holdings LLC;

DJIA –Dow Jones Industrial Average;

EIPD – fiducie ou société de personnes intermédiaire de placement déterminée, au sens attribué à ce terme dans la LIR;

émetteurs constituants – désigne, pour chaque FNB BMO, les émetteurs dont les titres composent l'indice ou le portefeuille du FNB BMO à l'occasion;

États-Unis – les États-Unis d'Amérique;

FERR – les fonds enregistrés de revenu de retraite, au sens attribué à ce terme dans la LIR;

FINB – fonds indiciel négociable en bourse;

FNB – fonds négociable en bourse;

FNB à revenu fixe – collectivement, le FINB BMO obligations totales, le FINB BMO obligations à escompte, le FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens, le FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens, le FINB BMO obligations de sociétés à long terme, le FINB BMO obligations fédérales à long terme, le FINB BMO obligations provinciales à long terme, le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, le FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme, le FINB BMO obligations fédérales à moyen terme, le FINB BMO obligations provinciales à moyen terme, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme, le FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme, le FINB BMO obligations à rendement réel, le FINB BMO obligations de sociétés à court terme, le FINB BMO obligations fédérales à court terme, le FINB BMO obligations provinciales à court terme, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens et le FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme;

FNB BMO – collectivement, le FINB BMO obligations totales, le FINB BMO actions chinoises, le FINB BMO obligations à escompte, le FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens, le FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens, le FINB BMO équilibré de FPI, le FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens, le FINB BMO équilibré banques américaines, le FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens, le FINB BMO équilibré services aux collectivités, le FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens, le FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, le FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, le FINB BMO infrastructures mondiales, le FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens, le FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens, le FINB BMO actions indiennes, le FINB BMO petites gazières, le FINB BMO petites aurifères, le FINB BMO petites pétrolières, le FINB BMO échelonné actions privilégiées, le FINB BMO obligations de sociétés à long terme, le FINB BMO obligations fédérales à long terme, le FINB BMO obligations provinciales à long terme, le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, le FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme, le FINB BMO obligations fédérales à moyen terme, le FINB BMO obligations provinciales à moyen terme, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme, le FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme, le FINB BMO MSCI Monde de haute qualité, le FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens, le FINB BMO MSCI EAFE, le FINB BMO MSCI marchés émergents, le FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens, le FINB BMO MSCI américaines de haute qualité, le FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens, le FINB BMO obligations à rendement réel, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, le FINB BMO S&P 500, le FINB BMO S&P/TSX composé plafonné, le

FINB BMO équilibré S&P/TSX banques, le FINB BMO équilibré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens, le FINB BMO équilibré S&P/TSX aurifères mondiales, le FINB BMO équilibré S&P/TSX produits industriels, le FINB BMO équilibré S&P/TSX pétrole et gaz, le FINB BMO obligations de sociétés à court terme, le FINB BMO obligations fédérales à court terme, le FINB BMO obligations provinciales à court terme, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens, le FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme, le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines, chacun étant une fiducie de placement établie sous le régime des lois de l'Ontario aux termes de la déclaration de fiducie;

fournisseur d'indices – tiers fournisseurs d'indices, notamment S&P DJI, Russell, FTSE TMX, Bloomberg, BNY Mellon, NASDAQ OMX, MSCI et Solactive, avec lesquels BMO Gestion d'actifs ou la Banque de Montréal, selon le cas, a conclu des conventions d'octroi de licence permettant à BMO Gestion d'actifs d'utiliser les indices pertinents et certaines marques de commerce dans le cadre de l'exploitation des FNB BMO applicables;

FPI – fiducie de placement immobilier;

FTSE TMX – FTSE TMX Global Debt Capital Markets Inc.;

fusion permise – au sens de la rubrique « Questions touchant les porteurs de parts – Questions nécessitant l'approbation des porteurs de parts »;

gestionnaire – BMO Gestion d'actifs;

heure d'évaluation – 16 h à chaque date d'évaluation ou, si le marché ferme plus tôt cette journée-là, l'heure de fermeture du marché;

IFRS – les Normes internationales d'information financière, publiées par le Conseil des normes comptables internationales;

indice/indices – un repère ou indice, fourni par un fournisseur d'indices, ou un autre repère ou indice de remplacement qui applique essentiellement les mêmes critères que ceux utilisés couramment par le fournisseur d'indices pour le repère ou l'indice ou un indice de remplacement comprenant, ou qui comprendrait, les mêmes titres constituants ou des titres constituants similaires, lequel peut être utilisé par un FNB BMO relativement à l'objectif de placement de ce FNB BMO;

jour de bourse – pour chaque FNB BMO, un jour où i) une séance ordinaire de négociation est tenue à la TSX et ii) le marché ou la bourse principale pour la majorité des titres détenus par le FNB BMO est ouverte aux fins de négociation;

lignes directrices en matière de vote par procuration – au sens de la rubrique « Information sur le vote par procuration pour les titres en portefeuille »;

LIR – la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), dans sa version modifiée à l'occasion;

lois canadiennes sur les valeurs mobilières – la loi sur les valeurs mobilières applicable en vigueur dans chaque province et territoire du Canada, l'ensemble des règlements, des règles, des ordonnances et des politiques pris en application de cette loi et toutes les normes multilatérales et canadiennes adoptées par les autorités de réglementation des valeurs mobilières;

mandataire aux fins du régime – la Société de fiducie CST, mandataire aux fins du régime de réinvestissement;

MSCI – MSCI Inc.;

NASDAQ OMX – The NASDAQ OMX Group, Inc.;

NEO Bourse – La NEO Bourse Aequitas Inc.;

nombre prescrit de parts – relativement à un FNB BMO, le nombre de parts déterminé par le gestionnaire à l'occasion aux fins des ordres de souscription, des échanges, des rachats ou à d'autres fins;

nouveaux FNB BMO – collectivement, le FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens, le FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, le FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, le FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens, le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, le FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme, le FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme, le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines;

panier de titres – relativement à un FNB BMO, un groupe de titres ou d'éléments d'actif choisis par le gestionnaire à l'occasion pour représenter les constituants du FNB BMO;

part – relativement à un FNB BMO, part cessible et rachetable du FNB BMO, qui représente une quote-part indivise et égale de l'actif net de ce FNB BMO. Les parts comprennent les parts en dollars canadiens, les parts en dollars américains et les parts de catégorie Accumulation;

participant au régime et **part du régime** – termes définis à la rubrique « Politique en matière de distributions – Régime de réinvestissement des distributions »;

parts de catégorie Accumulation – une catégorie de parts du FINB BMO obligations de sociétés à court terme, du FINB BMO obligations fédérales à court terme et du FINB BMO obligations provinciales à court terme dans le cadre de laquelle les distributions, le cas échéant, sont effectuées sous forme d'émission de parts additionnelles qui seront automatiquement réinvesties et regroupées.

parts en dollars américains – les parts libellées en dollars américains du FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme, du FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme, du FINB BMO S&P 500, du FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme et du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines;

parts en dollars canadiens – les parts libellées en dollars canadiens des FNB BMO;

PCGR – principes comptables généralement reconnus du Canada;

porteur de parts – un porteur de parts d'un FNB BMO;

REEE – les régimes enregistrés d'épargne-études, au sens attribué à ce terme dans la LIR;

REEI – les régimes enregistrés d'épargne-invalidité, au sens attribué à ce terme dans la LIR;

REER – les régimes enregistrés d'épargne-retraite, au sens attribué à ce terme dans la LIR;

régime de réinvestissement – le régime de réinvestissement des distributions de chaque FNB BMO, dont les principales modalités sont décrites à la rubrique « Politique en matière de distributions – Régime de réinvestissement des distributions »;

régimes enregistrés – collectivement, les REER, FERR, RPDB, REEI, REEE et CELI;

Règlement 81-102 – *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*;

Règlement 81-107 – *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*;

règles relatives aux EIPD – les règles prévues par la LIR qui visent les « fiducies intermédiaires de placement déterminées » et les « sociétés de personnes intermédiaires de placement déterminées » (termes définis dans la LIR);

RPDB – régimes de participation différée aux bénéfices, au sens attribué à cette expression dans la LIR;

Russell – Frank Russell Company;

S&P – Standard & Poor's Financial Services LLC;

S&P DJI – S&P Dow Jones Indices LLC;

Solactive – Solactive AG;

titres constituants – désigne, pour chaque FNB BMO, les titres des émetteurs constituants;

TSX – la Bourse de Toronto;

TVH – la taxe de vente harmonisée imposée en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada) qui s'applique dans certaines provinces canadiennes;

valeur liquidative et ***valeur liquidative par part*** – relativement à un FNB BMO, la valeur liquidative du FNB BMO et la valeur liquidative par part de ce FNB BMO, calculées par l'agent des calculs de la façon énoncée à la rubrique « Calcul de la valeur liquidative ».

SOMMAIRE DU PROSPECTUS

Le texte qui suit est un sommaire des principales caractéristiques des parts des FNB BMO et il doit être lu à la lumière des renseignements, de l'information financière et des énoncés plus détaillés qui figurent ailleurs dans le présent prospectus ou qui y sont intégrés par renvoi. Se reporter à la rubrique « Termes importants » pour de plus amples renseignements sur certains termes utilisés dans le présent prospectus sans être par ailleurs définis.

Émetteurs :	FINB BMO obligations totales	FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens
	FINB BMO actions chinoises	FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme
	FINB BMO obligations à escompte	FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme
	FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens	FINB BMO MSCI Monde de haute qualité
	FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens	FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens
	FINB BMO équilibré de FPI	FINB BMO MSCI EAFE
	FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens	FINB BMO MSCI marchés émergents
	FINB BMO équilibré banques américaines	FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens
	FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens	FINB BMO MSCI américaines de haute qualité
	FINB BMO équilibré services aux collectivités	FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens
	FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens	FINB BMO obligations à rendement réel
	FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens	FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens
	FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens	FINB BMO S&P 500
	FINB BMO infrastructures mondiales	FINB BMO S&P/TSX composé plafonné
	FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens	FINB BMO équilibré S&P/TSX banques
	FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens	FINB BMO équilibré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens
	FINB BMO actions indiennes	FINB BMO équilibré S&P/TSX aurifères mondiales
	FINB BMO petites gazières	FINB BMO équilibré S&P/TSX produits industriels
	FINB BMO petites aurifères	FINB BMO équilibré S&P/TSX pétrole et gaz
	FINB BMO petites pétrolières	FINB BMO obligations de sociétés à court terme
	FINB BMO échelonné actions privilégiées	FINB BMO obligations fédérales à court terme
	FINB BMO obligations de sociétés à long terme	FINB BMO obligations provinciales à court terme
	FINB BMO obligations fédérales à long terme	FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens
	FINB BMO obligations provinciales à long terme	FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme
	FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme	FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens
	FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens
	FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines
	FINB BMO obligations provinciales à moyen terme	

(individuellement, un « **FNB BMO** » et, collectivement, les « **FNB BMO** »).

Les FNB BMO sont des organismes de placement collectif négociés en bourse établis en tant que fiduciaires sous le régime des lois de l'Ontario. BMO Gestion d'actifs est le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille, le promoteur et l'agent des calculs des FNB BMO. Se reporter à la rubrique « Vue d'ensemble de la structure juridique des FNB BMO ».

Placements : Chaque FNB BMO offre une catégorie de parts libellées en dollars canadiens (les « **parts en dollars canadiens** »). Le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme, le FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme, le FINB BMO S&P 500, le FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme et le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines offrent également une catégorie de parts libellées en dollars américains (les « **parts en dollars américains** »). Le FINB BMO obligations de sociétés à court terme, le FINB BMO obligations fédérales à court terme et le FINB BMO obligations provinciales à court terme offrent également des parts de catégorie Accumulation. Collectivement, les parts en dollars canadiens, les parts en dollars américains et les parts de catégorie Accumulation sont appelées les « **parts** ».

Placement continu :

Les parts de chaque FNB BMO sont émises et vendues de façon continue et un nombre illimité de parts peuvent être émises. Les parts des FNB BMO peuvent être libellées en dollars canadiens ou américains. L'exposition au dollar américain que pourraient avoir les portefeuilles du FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens et du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. L'exposition que pourraient avoir les portefeuilles du FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens, du FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens, du FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens et du FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens à d'autres monnaies que le dollar canadien fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. Sauf comme il est indiqué ci-dessus, les FNB BMO ne couvriront aucun risque de change par rapport à la monnaie dans laquelle la catégorie de parts applicable est libellée.

Les FNB BMO émettent des parts directement en faveur de courtiers désignés et de courtiers. L'émission initiale de parts des nouveaux FNB BMO n'aura pas lieu tant que les nouveaux FNB BMO n'auront pas reçu un nombre total de souscriptions suffisant pour satisfaire aux exigences d'inscription initiales de la TSX ou de la NEO Bourse, selon le cas. BMO Nesbitt Burns Inc. (« **BMO NB** »), membre du même groupe que le gestionnaire, agira à titre de courtier désigné et de courtier pour le compte des nouveaux FNB BMO.

La TSX a approuvé sous condition l'inscription des parts du FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens, du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines à sa cote. L'inscription des parts à la cote de la TSX est subordonnée à l'obligation, pour le FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens, le FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, le FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, le FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens, le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines, de respecter toutes les exigences de la TSX au plus tard le 24 janvier 2018. Sous réserve du respect des exigences d'inscription initiales de la TSX, les parts seront inscrites à la cote de la TSX et seront offertes de façon continue, et un investisseur pourra en acheter ou en vendre à la TSX par l'entremise de courtiers inscrits dans la province ou le territoire où l'investisseur réside. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des parts. La TSX a approuvé sous condition l'inscription des parts de catégorie Accumulation du FINB BMO obligations de sociétés à court terme, du FINB BMO obligations fédérales à court terme et du FINB BMO obligations provinciales à court terme à sa cote. L'inscription des parts de catégorie Accumulation à la cote de la TSX est subordonnée à l'obligation, pour le FINB BMO obligations de sociétés à court terme, le FINB BMO obligations fédérales à court terme et le FINB BMO obligations provinciales à court terme, de respecter toutes les exigences de la TSX au plus tard le 24 janvier 2018. Sous réserve du respect des exigences d'inscription initiales de la TSX, les parts de catégorie Accumulation seront inscrites à la cote de la TSX et seront offertes de façon continue, et un investisseur pourra en acheter ou en vendre à la TSX par l'entremise de courtiers inscrits dans la province ou le territoire où l'investisseur réside. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des parts de catégorie Accumulation.

La NEO Bourse a approuvé sous condition l'inscription des parts du FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, du FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme et du FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme à sa cote. L'inscription des parts à la cote de la NEO Bourse est subordonnée à l'obligation, pour le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, le FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme et le FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme, de respecter toutes les exigences de la NEO Bourse. Sous réserve du respect des exigences d'inscription initiales de la NEO Bourse, les parts seront inscrites à la cote de la NEO Bourse et seront offertes de façon continue, et un investisseur pourra en acheter ou en vendre à la NEO Bourse par l'entremise de courtiers inscrits dans la province ou le territoire où l'investisseur réside. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des parts.

Les parts des FNB BMO (sauf les parts des nouveaux FNB BMO) sont inscrites à la cote de la TSX et offertes de façon continue. Sous réserve du respect des exigences de la TSX et de la NEO Bourse, respectivement, les parts des nouveaux FNB BMO seront également inscrites à la cote de la TSX ou de la NEO Bourse, selon le cas, et offertes de façon continue. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente de parts.

Se reporter aux rubriques « Achats de parts – Émission de parts » et « Achats de parts – Achat et vente de parts ».

**Objectifs
de placement :**

Chaque FNB BMO cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice, déduction faite des frais. La stratégie de placement des FNB BMO consiste à investir dans les titres constituant de l'indice applicable et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements d'un FNB BMO. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, un FNB BMO peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice applicable.

Le tableau suivant présente l'indice actuel et le fournisseur d'indice pour chaque FNB BMO :

FNB BMO	Indice actuel	Fournisseur d'indices
FINB BMO obligations totales	FTSE TMX Canada UniverseXM Bond Index ^{MC}	FTSE TMX
FINB BMO actions chinoises	BNY Mellon China Select ADR Index	BNY Mellon
FINB BMO obligations à escompte	FTSE TMX Canada Universe Discount Bond Index ^{MC}	FTSE TMX
FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens	Dow Jones Industrial Average (CAD hedged)	S&P DJI
FINB BMO obligations de marchés émergents couverts en dollars canadiens	Bloomberg Barclays Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped Index CAD Hedged	Bloomberg
FINB BMO équilibré de FPI	Solactive Equal Weight Canada REIT Index	Solactive
FINB BMO équilibré banques américaines couverts en dollars canadiens	Solactive Equal Weight US Bank Index Canadian Dollar Hedged	Solactive
FINB BMO équilibré banques américaines	Solactive Equal Weight US Bank Index	Solactive
FINB BMO équilibré américain de la santé couverts en dollars canadiens	Solactive Equal Weight US Health Care Index Canadian Dollar Hedged	Solactive
FINB BMO équilibré services aux collectivités	Solactive Equal Weight Canada Utilities Index	Solactive
FINB BMO banques mondiales couverts en dollars canadiens	Russell Developed Large Cap Banks Capped 100% Hedged to CAD Index	Russell
FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couverts en dollars canadiens	Russell Developed Large Cap Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD Index	Russell
FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couverts en dollars canadiens	Russell Developed Large Cap Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD Index	Russell

FNB BMO	Indice actuel	Fournisseur d'indices
FINB BMO infrastructures mondiales	Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed Index	DJI Opco, LLC, filiale de S&P DJI
FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens	Russell Developed Large Cap Insurance Capped 100% Hedged to CAD Index	Russell
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens	Bloomberg Barclays U.S. High Yield Very Liquid Index CAD Hedged	Bloomberg
FINB BMO actions indiennes	BNY Mellon India Select DR Index	BNY Mellon
FINB BMO petites gazières	Dow Jones North America Select Junior Gas Index	S&P DJI
FINB BMO petites aurifères	Dow Jones North America Select Junior Gold Index	S&P DJI
FINB BMO petites pétrolières	Dow Jones North America Select Junior Oil Index	S&P DJI
FINB BMO échelonné actions privilégiées	Solactive Laddered Canadian Preferred Share Index	Solactive
FINB BMO obligations de sociétés à long terme	Indice obligataire société à long terme FTSE TMX Canada ^{MC}	FTSE TMX
FINB BMO obligations fédérales à long terme	Indice obligataire fédéral à long terme FTSE TMX Canada ^{MC}	FTSE TMX
FINB BMO obligations provinciales à long terme	Indice obligataire provincial à long terme FTSE TMX Canada ^{MC}	FTSE TMX
FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme	Bloomberg Barclays U.S. Long Treasury Bond Index	Bloomberg
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	Indice obligataire société à moyen terme FTSE TMX Canada ^{MC}	FTSE TMX
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	Indice obligataire fédéral à moyen terme FTSE TMX Canada ^{MC}	FTSE TMX
FINB BMO obligations provinciales à moyen terme	Indice obligataire provincial à moyen terme FTSE TMX Canada ^{MC}	FTSE TMX
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens	Bloomberg Barclays US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped Index CAD Hedged	Bloomberg
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme	Bloomberg Barclays US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped Index	Bloomberg
FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme	Bloomberg Barclays U.S. Treasury 5-10 Year Bond Index	Bloomberg
FINB BMO MSCI Monde de haute qualité	MSCI ACWI Quality Index	MSCI
FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens	MSCI EAFE 100% Hedged to CAD Index	MSCI
FINB BMO MSCI EAFE	MSCI EAFE Index	MSCI
FINB BMO MSCI marchés émergents	MSCI Emerging Markets Index	MSCI

FNB BMO	Indice actuel	Fournisseur d'indices
FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens	MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD Index	MSCI
FINB BMO MSCI américaines de haute qualité	MSCI USA Quality Index	MSCI
FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens	NASDAQ—100 Index Hedged to CAD	NASDAQ OMX
FINB BMO obligations à rendement réel	FTSE TMX Canada Real Return Non-Agency Bond Index ^{MC}	FTSE TMX
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	S&P 500 Hedged to Canadian Dollars Index	S&P DJI
FINB BMO S&P 500	S&P 500 Index	S&P DJI
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	Indice composé plafonné S&P/TSX	S&P DJI
FINB BMO équipondéré S&P/TSX banques	Indice des banques diversifiées à pondération égale S&P/TSX	S&P DJI
FINB BMO équipondéré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens	Indice des métaux de base à pondération égale S&P/TSX couvert en \$ CA	S&P DJI
FINB BMO équipondéré S&P/TSX aurifères mondiales	Indice aurifère mondial à pondération égale S&P/TSX	S&P DJI
FINB BMO équipondéré S&P/TSX produits industriels	Indice de l'industrie à pondération égale S&P/TSX	S&P DJI
FINB BMO équipondéré S&P/TSX pétrole et gaz	Indice du pétrole et du gaz à pondération égale S&P/TSX	S&P DJI
FINB BMO obligations de sociétés à court terme	Indice obligataire société à court terme FTSE TMX Canada ^{MC}	FTSE TMX
FINB BMO obligations fédérales à court terme	Indice obligataire fédéral à court terme FTSE TMX Canada ^{MC}	FTSE TMX
FINB BMO obligations provinciales à court terme	Indice obligataire provincial à court terme FTSE TMX Canada ^{MC}	FTSE TMX
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens	Bloomberg Barclays US Investment Grade 1 to 5 Year Corporate Bond Capped Index CAD Hedged	Bloomberg
FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme	Bloomberg Barclays U.S. Treasury 1-5 Year Bond Index	Bloomberg
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD Index (NTR)	Solactive
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines	Solactive US Preferred Share Select Index (NTR)	Solactive

Le gestionnaire peut, sous réserve de toute approbation requise des porteurs de parts, remplacer l'indice sous-jacent à un FNB BMO par un autre indice largement reconnu afin de procurer aux investisseurs une exposition essentiellement identique à la catégorie d'actifs à laquelle le FNB BMO en question est actuellement exposé. Si le gestionnaire remplace l'indice sous-jacent à un FNB BMO ou un indice qui le remplace, il publiera un communiqué indiquant le nouvel indice, décrivant ses titres constituants et précisant les motifs du remplacement.

Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement ».

Stratégies de placement :

La stratégie de placement de chaque FNB BMO consiste à investir dans une proportion des titres constituants de l'indice applicable ou dans d'autres titres et à détenir ces titres afin de reproduire le rendement de cet indice pour atteindre ses objectifs de placement. Les FNB BMO peuvent également détenir des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie ou d'autres instruments du marché monétaire afin de satisfaire à leurs obligations courantes.

Les FNB BMO peuvent investir dans des instruments dérivés ou utiliser de tels instruments et effectuer des opérations de prêts de titres afin d'en tirer un revenu additionnel, à la condition que l'utilisation de tels instruments dérivés et que ces opérations de prêts de titres respectent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables ainsi que l'objectif et les stratégies de placement du FNB BMO pertinent. L'exposition au dollar américain que pourraient avoir les portefeuilles du FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens et du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. L'exposition que pourraient avoir les portefeuilles du FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens, du FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens, du FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens et du FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens à d'autres monnaies que le dollar canadien fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. Le gestionnaire peut avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir ses placements pour les FNB BMO. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, les FNB BMO peuvent également investir dans d'autres titres afin d'obtenir une exposition aux titres constituants de l'indice applicable d'une manière conforme à l'objectif et aux stratégies de placement de chaque FNB BMO.

Se reporter à la rubrique « Stratégies de placement ».

Points particuliers devant être examinés par les souscripteurs :

Les dispositions relatives aux « systèmes d'alerte » énoncées dans les lois canadiennes sur les valeurs mobilières ne s'appliquent pas à l'acquisition de parts. En outre, les FNB BMO ont obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense permettant aux porteurs de parts d'acquérir plus de 20 % des parts de tout FNB BMO par l'entremise de la Bourse sans égard aux exigences relatives aux offres publiques d'achat prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, à la condition que le porteur de parts, et toute personne agissant conjointement ou de concert avec lui, s'engage envers BMO Gestion d'actifs à ne pas exercer les droits de vote rattachés à plus de 20 % des parts des FNB BMO à une assemblée des porteurs de parts.

Sauf pour le FINB BMO équilibré S&P/TSX banques, les parts de chaque FNB BMO constituent, de l'avis du gestionnaire, des parts indicielles au sens du Règlement 81-102. Un organisme de placement collectif qui souhaite investir dans des parts d'un FNB BMO devrait évaluer lui-même sa capacité à le faire après avoir étudié attentivement les dispositions pertinentes du Règlement 81-102, notamment pour savoir si les parts du FNB BMO applicable devraient être considérées comme des parts indicielles, ainsi que les restrictions en matière de contrôle, de concentration ou de certains « fonds de fonds ». Aucune souscription de parts d'un FNB BMO ne devrait être effectuée uniquement sur le fondement des énoncés ci-dessus.

Distributions : Les distributions en espèces à l'égard des parts (sauf les parts de catégorie Accumulation) d'un FNB BMO seront, le cas échéant, versées dans la monnaie dans laquelle les parts du FNB BMO sont libellées et de la façon indiquée dans le tableau ci-après.

FNB BMO	Fréquence des distributions
FINB BMO obligations totales, FINB BMO obligations à escompte, FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens, FINB BMO équilibré de FPI, FINB BMO équilibré services aux collectivités, FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens, FINB BMO échelonné actions privilégiées, FINB BMO obligations de sociétés à long terme, FINB BMO obligations fédérales à long terme, FINB BMO obligations provinciales à long terme, FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme, FINB BMO obligations fédérales à moyen terme, FINB BMO obligations provinciales à moyen terme, FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens, FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme, FINB BMO obligations à rendement réel, FINB BMO équilibré S&P/TSX banques, FINB BMO obligations de sociétés à court terme, FINB BMO obligations fédérales à court terme, FINB BMO obligations provinciales à court terme, FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens, FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines	Mensuelle
FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens, FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens, FINB BMO équilibré banques américaines, FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens, FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, FINB BMO infrastructures mondiales, FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens, FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme, FINB BMO MSCI Monde de haute qualité, FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens, FINB BMO MSCI EAFE, FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens, FINB BMO MSCI américaines de haute qualité, FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, FINB BMO S&P 500, FINB BMO S&P/TSX composé plafonné, FINB BMO équilibré S&P/TSX produits industriels, FINB BMO équilibré S&P/TSX pétrole et gaz et FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme	Trimestrielle

FNB BMO	Fréquence des distributions
FINB BMO actions chinoises, FINB BMO équi pondéré américain de la santé couvert en dollars canadiens, FINB BMO actions indiennes, FINB BMO petites gazières, FINB BMO petites aurifères, FINB BMO petites pétrolières, FINB BMO MSCI marchés émergents, FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens, FINB BMO équi pondéré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens et FINB BMO équi pondéré S&P/TSX aurifères mondiales	Annuelle

Les distributions en espèces à l'égard des parts d'un FNB BMO devraient être versées principalement sur les dividendes ou les distributions, et d'autres revenus ou gains, reçus par le FNB BMO, déduction faite des frais du FNB BMO, mais elles pourraient également se composer de sommes non imposables, dont des remboursements de capital payable au gré du gestionnaire. Dans la mesure où les frais d'un FNB BMO excèdent le revenu généré par le FNB BMO au cours d'un mois, d'un trimestre ou d'un exercice, selon le cas, aucune distribution mensuelle, trimestrielle ou annuelle ne devrait être versée.

Les distributions à l'égard des parts de catégorie Accumulation du FINB BMO obligations de sociétés à court terme, du FINB BMO obligations fédérales à court terme et du FINB BMO obligations provinciales à court terme, le cas échéant, seront automatiquement réinvesties dans des parts de catégorie Accumulation additionnelles du FNB BMO pertinent. Après chaque distribution, le nombre de parts de catégorie Accumulation du FNB BMO pertinent sera immédiatement regroupé de façon que le nombre de parts de catégorie Accumulation du FNB BMO pertinent en circulation soit le même que le nombre de parts de catégorie Accumulation en circulation avant la distribution. Le nombre de titres des investisseurs non résidents peut être réduit en raison de la retenue d'impôt.

FNB BMO – parts de catégorie Accumulation	Fréquence des distributions
FINB BMO obligations de sociétés à court terme, FINB BMO obligations fédérales à court terme et FINB BMO obligations provinciales à court terme	Annuelle

Pour chaque année d'imposition, chaque FNB BMO doit s'assurer que son revenu et ses gains en capital réalisés nets ont été distribués aux porteurs de parts de manière à ne pas être assujéti à l'impôt sur le revenu ordinaire sur ces sommes. Dans la mesure où un FNB BMO n'a pas distribué tout son revenu ou tous ses gains en capital nets au cours d'une année d'imposition, la différence entre cette somme et la somme réellement distribuée sera versée sous forme de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties, déduction faite de toute retenue d'impôt requise, seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires à un prix égal à la valeur liquidative par part du FNB BMO et les parts seront immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts en circulation de chaque catégorie après la distribution soit égal au nombre de parts en circulation de chaque catégorie avant la distribution. Se reporter à la rubrique « Politique en matière de distributions ».

Outre les distributions décrites ci-dessus, un FNB BMO peut verser à l'occasion des distributions additionnelles sur ses parts, notamment dans le cadre d'un dividende spécial ou d'un remboursement de capital.

Réinvestissement des distributions :	Les FNB BMO peuvent fournir aux porteurs de parts la possibilité de réinvestir les distributions en espèces dans des parts supplémentaires en participant à un régime de réinvestissement des distributions. Se reporter à la rubrique « Politique en matière de distributions – Régime de réinvestissement des distributions ».
Échanges et rachats :	Les porteurs de parts peuvent faire racheter des parts en espèces, sous réserve d'un escompte au rachat. Ils peuvent également échanger un nombre prescrit de parts (ou un multiple intégral de celui-ci) contre des paniers de titres et une somme en espèces ou, dans le cas de certains FNB BMO, contre une somme en espèces seulement. Se reporter à la rubrique « Rachat et échange de parts ».
Dissolution :	<p>Les FNB BMO n'ont pas de date de dissolution fixe, mais peuvent être dissous par le gestionnaire sur remise d'un préavis écrit d'au moins 60 jours aux porteurs de parts. Se reporter à la rubrique « Dissolution des FNB BMO ».</p> <p>Si un fournisseur d'indices cesse de calculer un indice ou si la convention de licence applicable est résiliée, le gestionnaire peut dissoudre un FNB BMO sur remise d'un préavis de 60 jours, modifier l'objectif de placement de ce FNB BMO, chercher à reproduire un autre indice ou encore prendre les autres arrangements qu'il considère comme appropriés et dans l'intérêt des porteurs de parts du FNB BMO compte tenu des circonstances. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Dissolution des indices ».</p>
Admissibilité aux fins de placement :	<p>De l'avis des conseillers juridiques, pourvu qu'un FNB BMO soit admissible comme fiducie de fonds commun de placement au sens de la LIR ou que les parts du FNB BMO soient inscrites à la cote d'une bourse de valeurs désignée au sens de la LIR, ce qui comprend la TSX et la NEO Bourse, les parts seront des placements admissibles pour les fiducies régies par des régimes enregistrés. Se reporter à la rubrique « Admissibilité aux fins de placement ».</p> <p>Les titulaires de CELI et les rentiers de REER et de FERR devraient consulter leurs conseillers en fiscalité pour savoir si les parts constitueraient un placement interdit pour de tels comptes ou régimes dans leurs situations particulières. Se reporter à la rubrique « Admissibilité aux fins de placement ».</p>
Facteurs de risque :	<p>Un placement dans les FNB BMO comporte certains risques généraux, notamment les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) le risque inhérent aux placements dans les titres de capitaux propres; ii) les risques liés aux placements dans des fonds d'investissement; iii) le risque inhérent à une catégorie d'actifs; iv) la possibilité que les titres constituants fassent l'objet d'une interdiction d'opérations, qui peut influencer sur les droits d'échange et de rachat de parts; v) les fluctuations de la valeur liquidative et de la valeur liquidative par part des FNB BMO; vi) le risque inhérent aux placements étrangers; vii) le risque de change; viii) la possibilité que les FNB BMO ne soient pas en mesure d'acquérir ou d'aliéner des titres illiquides;

- ix) les risques associés à une distribution en nature des biens dans le cadre de la dissolution d'un FNB BMO;
- x) les risques associés à l'utilisation d'instruments dérivés;
- xi) les risques de crédit associés au cocontractant liés aux opérations de prêts de titres;
- xii) le fait que les parts puissent être négociées sur le marché à prime ou à escompte par rapport à la valeur liquidative par part et que rien ne garantit que les parts se négocieront à des cours qui reflètent leur valeur liquidative;
- xiii) le risque qu'il n'y ait pas de marché public pour la négociation des parts;
- xiv) les risques liés à la dépendance envers le gestionnaire;
- xv) le risque lié à la concentration;
- xvi) le risque de subir une perte, puisqu'un placement dans les parts n'est pas garanti;
- xvii) le risque d'erreur dans la reproduction de l'indice applicable;
- xviii) le risque lié à la stratégie d'investissement des indices;
- xix) le risque lié à la capacité des courtiers désignés de s'acquitter de leurs obligations de rééquilibrage et de rajustement de l'indice applicable;
- xx) les éventuelles difficultés relatives au calcul de l'indice applicable et la cessation possible du calcul de cet indice ou la résiliation éventuelle de la convention de licence applicable;
- xxi) les modifications de la législation, y compris la législation fiscale;
- xxii) d'autres risques d'ordre fiscal;
- xxiii) les conflits d'intérêts potentiels.

Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques généraux inhérents à un placement dans les FNB BMO ».

Outre les risques généraux, un placement dans le FINB BMO actions chinoises, le FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens, le FINB BMO actions indiennes, le FINB BMO petites gazières, le FINB BMO petites aurifères, le FINB BMO petites pétrolières, le FINB BMO échelonné actions privilégiées, le FINB BMO MSCI marchés émergents, le FINB BMO S&P 500, le FINB BMO équipondéré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens, le FINB BMO équipondéré S&P/TSX aurifères mondiales et le FINB BMO équipondéré S&P/TSX pétrole et gaz comporte certains risques et des risques liés aux secteurs auxquels ils procurent une exposition. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques supplémentaires inhérents aux secteurs d'activités dans lesquels certains des FNB BMO font des placements ».

Outre les risques généraux, les FNB BMO à revenu fixe comportent également certains risques, notamment les suivants :

- i) les risques généraux liés aux titres de créance;
- ii) le risque de remboursement anticipé;
- iii) le risque lié à la prolongation;
- iv) le risque inhérent aux notes de crédit.

Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques supplémentaires inhérents à un placement dans les FNB à revenu fixe ».

Outre les risques généraux, le FINB BMO échelonné actions privilégiées comporte également certains risques, notamment les suivants :

- i) les risques généraux liés à un placement dans des actions privilégiées;
- ii) le risque de remboursement anticipé;
- iii) le risque lié à la prolongation;
- iv) le risque inhérent aux notes de crédit.

Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques supplémentaires inhérents à un placement dans le FINB BMO échelonné actions privilégiées ».

**Incidences
fiscales :**

Le présent résumé des incidences fiscales canadiennes qui s'applique aux FNB BMO et aux porteurs de parts résidents du Canada doit être lu sous réserve des conditions, des restrictions et des hypothèses énoncées à la rubrique « Incidences fiscales ».

Un porteur de parts qui est résident du Canada aux fins de la LIR sera généralement tenu d'inclure dans son revenu aux fins de l'impôt pour toute année le montant en dollars canadiens du revenu net et des gains en capital imposables nets du FNB BMO payé ou payable à celui-ci au cours de l'année et que le FNB BMO a déduit dans le calcul de son revenu. Toute distribution non imposable versée par un FNB BMO (sauf la tranche non imposable des gains en capital réalisés nets d'un tel fonds) payée ou payable à un porteur de parts au cours d'une année d'imposition, comme un remboursement de capital, réduira le prix de base rajusté des parts de ce FNB BMO pour le porteur de parts. Dans la mesure où le prix de base rajusté des parts d'un porteur de parts serait autrement un montant négatif, le montant négatif sera réputé être un gain en capital réalisé par le porteur de parts et le prix de base rajusté de la part pour le porteur de parts sera de zéro tout juste après. Toute perte subie par un FNB BMO ne peut être attribuée aux porteurs de parts de ce fonds ni être considérée comme une perte subie par celui-ci. À la disposition réelle ou réputée d'une part détenue par le porteur de parts à titre d'immobilisations, y compris l'échange ou le rachat d'une part, un gain en capital (ou une perte en capital) sera généralement réalisé (ou subie) par le porteur de parts dans la mesure où le produit de disposition de la part est supérieur (ou inférieur) à la somme du prix de base rajusté de la part pour le porteur de parts et des coûts de disposition raisonnables.

La déclaration de fiducie régissant chacun des FNB BMO exige que chaque FNB BMO distribue son revenu net et ses gains en capital réalisés nets, le cas échéant, pour chaque année d'imposition aux porteurs de parts de sorte qu'il n'ait pas à payer d'impôt ordinaire au cours de l'année d'imposition.

Chaque investisseur devrait consulter son conseiller en fiscalité pour connaître les incidences fiscales qui découlent d'un placement dans des parts eu égard à sa situation. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales ».

Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO

- Gestionnaire :** BMO Gestion d'actifs est le gestionnaire des FNB BMO. BMO Gestion d'actifs est un gestionnaire de placement canadien. Parmi ses clients figurent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurance, des sociétés par actions et des organismes de placement collectif. BMO Gestion d'actifs est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Les bureaux des FNB BMO et de BMO Gestion d'actifs aux fins de remise d'avis sont situés au 250 Yonge Street, 9th Floor, Toronto (Ontario) M5B 2M8 (le siège social des FNB BMO et de BMO Gestion d'actifs est situé au 100 King Street West, 43rd Floor, Toronto (Ontario) M5X 1A1). Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion – Le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille, le promoteur et l'agent des calculs ».
- Gestionnaire de portefeuille :** BMO Gestion d'actifs gère le portefeuille de chaque FNB BMO. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion – Le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille, le promoteur et l'agent des calculs – Gestion de portefeuille ».
- Fiduciaire :** BMO Gestion d'actifs agit à titre de fiduciaire des FNB BMO aux termes de la déclaration de fiducie. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion – Le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille, le promoteur et l'agent des calculs – Obligations et services du fiduciaire, du gestionnaire, du gestionnaire de portefeuille, du promoteur et de l'agent des calculs ».
- Agent des calculs :** BMO Gestion d'actifs agit à titre d'agent des calculs des FNB BMO et fournit certains services de comptabilité et d'évaluation aux FNB BMO, notamment le calcul de la valeur liquidative, de la valeur liquidative par part, du revenu net et des gains en capital nets réalisés des FNB BMO. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion – Le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille, le promoteur et l'agent des calculs – Obligations et services du fiduciaire, du gestionnaire, du gestionnaire de portefeuille, du promoteur et de l'agent des calculs ».
- Promoteur :** BMO Gestion d'actifs a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB BMO et il en est ainsi le promoteur, au sens de la législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion – Le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille, le promoteur et l'agent des calculs – Obligations et services du fiduciaire, du gestionnaire, du gestionnaire de portefeuille, du promoteur et de l'agent des calculs ».
- Dépositaire :** La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des actifs des FNB BMO. Le dépositaire a le droit de recevoir une rémunération du gestionnaire tel qu'il est énoncé à la rubrique « Frais » et de se faire rembourser l'intégralité des frais qu'il a engagés dans le cadre des activités des FNB BMO. Les bureaux principaux du dépositaire sont situés à Toronto, en Ontario. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion – Dépositaire ».
- Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres :** Société de fiducie CST, à ses bureaux principaux de Toronto, en Ontario, agit à titre d'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres à l'égard des parts des FNB BMO. Le registre des FNB BMO se trouve à Toronto. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion – Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres ».

**Mandataire
aux fins
du régime :**

Le mandataire aux fins du régime des FNB BMO est la Société de fiducie CST, à ses bureaux principaux de Toronto, en Ontario. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion – Mandataire aux fins du régime ».

Auditeur :

L'auditeur des FNB BMO est PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., à ses bureaux principaux de Toronto, en Ontario. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion – Auditeur ».

**Agent de prêt de
titres :**

The Bank of New York Mellon agit à titre d'agent dans le cadre des opérations de prêt de titres pour le compte des FNB BMO qui s'adonnent au prêt de titres. L'agent de prêt de titres est indépendant de BMO Gestion d'actifs. Les bureaux principaux de l'agent de prêt de titres sont situés à Toronto, en Ontario. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion – Agent de prêt de titres ».

SOMMAIRE DES FRAIS

Le tableau qui suit énumère les frais payables par les FNB BMO. La valeur du placement des porteurs de parts dans un FNB BMO sera réduite du montant de la quote-part des frais facturés au FNB BMO en question qui revient aux porteurs de parts. Se reporter à la rubrique « Frais » pour de plus amples renseignements.

Frais de gestion : Chaque FNB BMO versera au gestionnaire les frais de gestion indiqués dans le tableau ci-dessous en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne du FNB BMO applicable. Les frais de gestion, majorés des taxes applicables, seront cumulés quotidiennement et seront payés chaque trimestre à terme échu. À son gré, le gestionnaire peut renoncer à l'occasion et à tout moment à l'ensemble ou à une partie des frais de gestion imposés.

FNB BMO	Frais de gestion annuels maximums (%)
FINB BMO obligations totales	0,090
FINB BMO actions chinoises	0,650
FINB BMO obligations à escompte	0,090
FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens	0,230
FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens	0,500
FINB BMO équilibré de FPI	0,550
FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens	0,350
FINB BMO équilibré banques américaines	0,350
FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens	0,350
FINB BMO équilibré services aux collectivités	0,550
FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens	0,350
FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens	0,350
FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens	0,350
FINB BMO infrastructures mondiales	0,550
FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens	0,350

FNB BMO	Frais de gestion annuels maximums (%)
FINB BMO obligations provinciales à moyen terme	0,250
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens	0,250
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme	0,250
FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme	0,200
FINB BMO MSCI Monde de haute qualité	0,450
FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens	0,200
FINB BMO MSCI EAFE	0,200
FINB BMO MSCI marchés émergents	0,250
FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens	0,400
FINB BMO MSCI américaines de haute qualité	0,300
FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens	0,350
FINB BMO obligations à rendement réel	0,250
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	0,080
FINB BMO S&P 500	0,080
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	0,050

FNB BMO	Frais de gestion annuels maximums (%)
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens	0,550
FINB BMO actions indiennes	0,650
FINB BMO petites gazières	0,550
FINB BMO petites aurifères	0,550
FINB BMO petites pétrolières	0,550
FINB BMO échelonné actions privilégiées	0,450
FINB BMO obligations de sociétés à long terme	0,300
FINB BMO obligations fédérales à long terme	0,200
FINB BMO obligations provinciales à long terme	0,250
FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme	0,200
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	0,300
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	0,200

FNB BMO	Frais de gestion annuels maximums (%)
FINB BMO équilibré S&P/TSX banques	0,550
FINB BMO équilibré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens	0,550
FINB BMO équilibré S&P/TSX aurifères mondiales	0,550
FINB BMO équilibré S&P/TSX produits industriels	0,550
FINB BMO équilibré S&P/TSX pétrole et gaz	0,550
FINB BMO obligations de sociétés à court terme	0,100
FINB BMO obligations fédérales à court terme	0,200
FINB BMO obligations provinciales à court terme	0,250
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens	0,250
FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme	0,200
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	0,450
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines	0,450

Si un FNB BMO investit dans un autre fonds d'investissement afin d'obtenir une exposition à des titres constituants et les frais de gestion payables par l'autre fonds sont supérieurs à ceux du FNB BMO, le FNB BMO pourrait payer les frais de gestion plus élevés sur la partie de son actif qui est investie dans l'autre fonds, peu importe si le fonds est géré par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Par conséquent, les frais de gestion réels pourraient être supérieurs à ceux qui sont indiqués dans le tableau ci-dessus.

Frais d'exploitation :

Outre les frais de gestion, chaque FNB BMO doit régler les frais engagés pour se conformer au Règlement 81-107, notamment les frais liés à la mise sur pied et à l'exploitation continue du CEI, les courtages et les commissions, les impôts sur le revenu, les retenues d'impôt et les autres taxes applicables, dont la TVH, les frais engagés pour se conformer à de nouvelles exigences du gouvernement ou des autorités de réglementation adoptées après l'établissement du FNB BMO et les dépenses extraordinaires. Il incombe au gestionnaire de régler tous les autres coûts et frais des FNB BMO, y compris la rémunération payable au dépositaire, à l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, au mandataire aux fins du régime et à d'autres fournisseurs de services, y compris les fournisseurs d'indices, dont le gestionnaire a retenu les services. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion – Le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de

portefeuille, le promoteur et l'agent des calculs – Obligations et services du fiduciaire, du gestionnaire, du gestionnaire de portefeuille, du promoteur et de l'agent des calculs ».

Distributions de frais de gestion :

Pour obtenir des frais de gestion concurrentiels, le gestionnaire peut accepter de réduire les frais de gestion qu'il recevrait autrement des FNB BMO à l'égard de placements effectués dans ceux-ci par certains porteurs de parts. Le cas échéant, une somme correspondant à la différence entre les frais autrement facturables et les frais réduits sera distribuée aux porteurs de parts concernés à titre de distributions de frais de gestion. Le gestionnaire, à son gré et à l'occasion, établira, le cas échéant, le montant et le moment du versement des distributions de frais de gestion à l'égard des parts d'un FNB BMO. Se reporter à la rubrique « Frais ».

Rendements annuels, ratio des frais de gestion et ratio des frais d'opérations :

Le tableau ci-après fait état des rendements annuels, du ratio des frais de gestion (le « RFG ») et du ratio des frais d'opérations (le « RFO ») de chaque FNB BMO dont il est question dans le rapport de gestion annuel sur le rendement du Fonds pour chacun des cinq derniers exercices. Le rendement des placements d'un FNB BMO dont les parts ne sont offertes que depuis moins d'un an, pour une année pertinente, n'est pas indiqué.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>FINB BMO obligations totales</u>					
Rendements annuels (%)	3,24	8,43	-1,45	3,34	9,09
RFG (%)	0,23	0,23	0,23	0,30	0,32
RFO (%)	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00
<u>FINB BMO actions chinoises</u>					
Rendements annuels (%)	19,58	10,87	34,63	9,18	-26,44
RFG (%)	0,72	0,74	0,75	0,74	0,74
RFO (%)	0,06	0,04	0,07	0,07	0,05
<u>FINB BMO obligations à escompte</u>					
Rendements annuels (%)	3,60	6,27*	s. o.	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,22	0,23	s. o.	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,00	0,00	s. o.	s. o.	s. o.
* Rendement du 10 février 2014 au 31 décembre 2014.					
<u>FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	-0,89	9,87	29,28	9,87	7,16
RFG (%)	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	2,86	8,68	-4,71	15,92	7,13
RFG (%)	0,56	0,57	0,57	0,56	0,57
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>FINB BMO équilibré de FPI</u>					
Rendements annuels (%)	-5,16	8,73	-4,60	18,11	13,85
RFG (%)	0,61	0,62	0,62	0,62	0,62
RFO (%)	0,01	0,00	0,02	0,00	0,00
<u>FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	-2,74	10,56	37,51	33,09	-26,87
RFG (%)	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40
RFO (%)	0,03	0,01	0,00	0,00	0,04

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>FINB BMO équilibré banques américaines</u>					
Rendements annuels (%)	17,14	15,52*	s. o.	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,39	0,39	s. o.	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,01	0,00	s. o.	s. o.	s. o.

* Rendement du 10 février 2014 au 31 décembre 2014.

<u>FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	7,10	33,63	43,19	21,29	4,08
RFG (%)	0,39	0,40	0,40	0,40	0,40
RFO (%)	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01

<u>FINB BMO équilibré services aux collectivités</u>					
Rendements annuels (%)	-1,36	12,42	-4,41	4,44	2,33
RFG (%)	0,61	0,62	0,62	0,62	0,62
RFO (%)	0,00	0,00	0,03	0,00	0,03

<u>FINB BMO infrastructures mondiales</u>					
Rendements annuels (%)	-4,05	30,27	22,12	13,05	19,61
RFG (%)	0,61	0,62	0,62	0,62	0,62
RFO (%)	0,01	0,00	0,01	0,00	0,02

<u>FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	-6,70	1,71	6,42	14,60	4,84
RFG (%)	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62
RFO (%)	0,00	0,00	0,01	0,02	0,02

<u>FINB BMO actions indiennes</u>					
Rendements annuels (%)	10,49	32,27	6,62	21,66	-35,46
RFG (%)	0,72	0,73	0,75	0,74	0,74
RFO (%)	0,15	0,12	0,11	0,12	0,02

<u>FINB BMO petites gazières</u>					
Rendements annuels (%)	-31,39	-19,53	39,94	-11,10	2,20
RFG (%)	0,59	0,63	0,64	0,63	0,62
RFO (%)	0,01	0,00	0,00	0,00	0,03

<u>FINB BMO petites aurifères</u>					
Rendements annuels (%)	-17,04	-2,87	-56,40	-16,78	-27,95
RFG (%)	0,60	0,62	0,63	0,62	0,62
RFO (%)	0,04	0,00	0,00	0,03	0,06

<u>FINB BMO petites pétrolières</u>					
Rendements annuels (%)	-26,26	-28,84	35,87	-2,69	-3,88
RFG (%)	0,59	0,63	0,63	0,62	0,62
RFO (%)	0,02	0,00	0,00	0,00	0,02

<u>FINB BMO échelonné actions privilégiées</u>					
Rendements annuels (%)	-20,22	4,72	-3,47	0,55*	s. o.
RFG (%)	0,50	0,51	0,51	0,49	s. o.
RFO (%)	0,04	0,02	0,00	0,00	s. o.

* Rendement du 14 novembre 2012 au 31 décembre 2012.

<u>FINB BMO obligations de sociétés à long terme</u>					
Rendements annuels (%)	0,53	16,15	-3,78	9,07	14,94
RFG (%)	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>FINB BMO obligations fédérales à long terme</u>					
Rendements annuels (%)	5,04	17,14	-9,13	4,27	19,87
RFG (%)	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<u>FINB BMO obligations provinciales à long terme</u>					
Rendements annuels (%)	3,80	17,61	-5,23*	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,28	0,28	0,28	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	s. o.	s. o.

* Rendement du 19 mars 2013 au 31 décembre 2013.

<u>FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme</u>					
Rendements annuels (%)	3,59	8,71	0,67	7,58	8,39
RFG (%)	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<u>FINB BMO obligations fédérales à moyen terme</u>					
Rendements annuels (%)	4,89	8,50	-2,36	2,78	11,46
RFG (%)	0,22	0,23	0,23	0,23	0,23
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<u>FINB BMO obligations provinciales à moyen terme</u>					
Rendements annuels (%)	4,87	9,13	-1,41*	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,28	0,28	0,28	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	s. o.	s. o.

* Rendement du 19 mars 2013 au 31 décembre 2013.

<u>FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	1,85	7,68	-2,02*	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,28	0,28	0,28	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,01	0,02	0,01	s. o.	s. o.

* Rendement du 20 mars 2013 au 31 décembre 2013.

<u>FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme</u>					
Rendements annuels (%)	19,48	16,92	0,71*	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,28	0,28	0,28	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	s. o.	s. o.

* Rendement du 19 mars 2013 au 31 décembre 2013.

<u>FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme (parts en dollars américains)</u>					
Rendements annuels (%)	0,30	6,50	-2,65*	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,28	0,31	0,29	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	s. o.	s. o.

* Rendement du 19 mars 2013 au 31 décembre 2013.

<u>FINB BMO MSCI Monde de haute qualité</u>					
Rendements annuels (%)	21,86	2,60*	s. o.	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,51	0,52	s. o.	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,11	0,00	s. o.	s. o.	s. o.

* Rendement du 5 novembre 2014 au 31 décembre 2014.

<u>FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	4,53	5,51	25,86	18,40	-12,59
RFG (%)	0,23	0,29	0,41	0,52	0,52
RFO (%)	0,10	0,02	0,28	0,18	0,07

<u>FINB BMO MSCI EAFE</u>					
Rendements annuels (%)	18,03	1,94*	s. o.	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,23	0,25	s. o.	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,21	0,36	s. o.	s. o.	s. o.

* Rendement du 10 février 2014 au 31 décembre 2014.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>FINB BMO MSCI marchés émergents</u>					
Rendements annuels (%)	-0,22	5,05	3,53	13,61	-17,12
RFG (%)	0,29	0,46	0,58	0,65	0,61
RFO (%)	0,08	0,05	0,10	0,11	0,09
<u>FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	9,68	9,99*	s. o.	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,45	0,46	s. o.	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,10	0,07	s. o.	s. o.	s. o.
* Rendement du 10 février 2014 au 31 décembre 2014.					
<u>FINB BMO MSCI américaines de haute qualité</u>					
Rendements annuels (%)	26,70	4,15*	s. o.	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,34	0,36	s. o.	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,01	0,00	s. o.	s. o.	s. o.
* Rendement du 5 novembre 2014 au 31 décembre 2014.					
<u>FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	8,88	19,43	36,55	17,84	2,73
RFG (%)	0,39	0,40	0,40	0,40	0,40
RFO (%)	0,01	0,00	0,00	0,00	0,02
<u>FINB BMO obligations à rendement réel</u>					
Rendements annuels (%)	2,37	13,16	-12,68	2,68	17,84
RFG (%)	0,28	0,29	0,29	0,28	0,28
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Rendement du 19 mai 2010 au 31 décembre 2010.					
<u>FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	0,52	13,68	32,17	16,09	0,99
RFG (%)	0,11	0,13	0,17	0,23	0,25
RFO (%)	0,01	0,00	0,00	0,01	0,01
<u>FINB BMO S&P 500</u>					
Rendements annuels (%)	20,21	23,75	40,77	4,33*	s. o.
RFG (%)	0,11	0,13	0,17	0,17	s. o.
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	s. o.
* Rendement du 14 novembre 2012 au 31 décembre 2012.					
<u>FINB BMO S&P 500 (parts en dollars américains)</u>					
Rendements annuels (%)	0,96	13,23	31,65	5,56*	s. o.
RFG (%)	0,11	0,13	0,17	0,17	s. o.
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	s. o.
* Rendement du 14 novembre 2012 au 31 décembre 2012.					
<u>FINB BMO S&P/TSX composé plafonné</u>					
Rendements annuels (%)	-8,29	10,44	12,81	7,01	-9,96
RFG (%)	0,06	0,09	0,17	0,17	0,17
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>FINB BMO équilibré S&P/TSX banques</u>					
Rendements annuels (%)	-5,96	13,79	20,43	14,57	1,31
RFG (%)	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>FINB BMO équilibré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	-45,86	-9,56	-6,97	-9,76	-32,89
RFG (%)	0,63	0,63	0,63	0,62	0,62
RFO (%)	0,04	0,02	0,03	0,02	0,09

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>FINB BMO équilibré S&P/TSX aurifères mondiales</u>					
Rendements annuels (%)	-10,12	7,89	-52,66	-3,27*	s. o.
RFG (%)	0,63	0,63	0,66	0,63	s. o.
RFO (%)	0,18	0,02	0,00	0,00	s. o.

* Rendement du 14 novembre 2012 au 31 décembre 2012.

<u>FINB BMO équilibré S&P/TSX produits industriels</u>					
Rendements annuels (%)	-14,08	-0,85	37,98	7,41*	s. o.
RFG (%)	0,61	0,63	0,64	0,63	s. o.
RFO (%)	0,01	0,00	0,00	0,00	s. o.

* Rendement du 14 novembre 2012 au 31 décembre 2012.

<u>FINB BMO équilibré S&P/TSX pétrole et gaz</u>					
Rendements annuels (%)	-24,55	-11,23	13,65	-1,95	-7,15
RFG (%)	0,61	0,62	0,62	0,62	0,62
RFO (%)	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00

<u>FINB BMO obligations de sociétés à court terme</u>					
Rendements annuels (%)	2,59	3,24	2,07	3,62	4,53
RFG (%)	0,13	0,20	0,34	0,34	0,34
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<u>FINB BMO obligations fédérales à court terme</u>					
Rendements annuels (%)	2,23	2,36	1,10	0,85	4,39
RFG (%)	0,23	0,23	0,23	0,23	0,22
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<u>FINB BMO obligations provinciales à court terme</u>					
Rendements annuels (%)	2,59	3,12	1,57	1,33	4,98
RFG (%)	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<u>FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	1,45	1,33*	s. o.	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,28	0,28	s. o.	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,00	0,00	s. o.	s. o.	s. o.

* Rendement du 10 février 2014 au 31 décembre 2014.

VUE D'ENSEMBLE DE LA STRUCTURE JURIDIQUE DES FNB BMO

Les FNB BMO sont des organismes de placement collectif négociés en bourse établis en tant que fiducie sous le régime des lois de l'Ontario. Les FNB BMO ont été établis aux termes de la déclaration de fiducie. La TSX a approuvé sous condition l'inscription des parts du FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens, du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines à sa cote. L'inscription des parts à la cote de la TSX est subordonnée à l'obligation, pour le FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens, le FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, le FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, le FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens, le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines, de respecter toutes les exigences de la TSX au plus tard le 24 janvier 2018. Sous réserve du respect des exigences d'inscription initiales de la TSX, les parts seront inscrites à la cote de la TSX et seront offertes de façon continue, et un investisseur pourra en acheter ou en vendre à la TSX par l'entremise de courtiers inscrits dans la province ou le territoire où l'investisseur réside. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des parts. La TSX a approuvé sous condition l'inscription des parts de catégorie Accumulation du FINB BMO obligations de sociétés à court terme, du FINB BMO obligations fédérales à court terme et du FINB BMO obligations provinciales à court terme à sa cote. L'inscription des parts de catégorie Accumulation à la cote de la TSX est subordonnée à l'obligation, pour le FINB BMO obligations de sociétés à court terme, le FINB BMO obligations fédérales à court terme et le FINB BMO obligations provinciales à court terme, de respecter toutes les exigences de la TSX au plus tard le 24 janvier 2018. Sous réserve du respect des exigences d'inscription initiales de la TSX, les parts de catégorie Accumulation seront inscrites à la cote de la TSX et seront offertes de façon continue, et un investisseur pourra en acheter ou en vendre à la TSX par l'entremise de courtiers inscrits dans la province ou le territoire où l'investisseur réside. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des parts de catégorie Accumulation.

La NEO Bourse a approuvé sous condition l'inscription des parts du FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, du FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme et du FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme à sa cote. L'inscription des parts à la cote de la NEO Bourse est subordonnée à l'obligation, pour le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, le FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme et le FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme, de respecter toutes les exigences de la NEO Bourse. Sous réserve du respect des exigences d'inscription initiales de la NEO Bourse, les parts seront inscrites à la cote de la NEO Bourse et seront offertes de façon continue, et un investisseur pourra en acheter ou en vendre à la NEO Bourse par l'entremise de courtiers inscrits dans la province ou le territoire où l'investisseur réside. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des parts.

Même si chacun des FNB BMO est un organisme de placement collectif en vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada, il a obtenu une dispense de certaines dispositions des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables aux organismes de placement collectif conventionnels. Se reporter à la rubrique « Dispenses et approbations ».

Les bureaux des FNB BMO et de BMO Gestion d'actifs aux fins de remise d'avis sont situés au 250 Yonge Street, 9th Floor, Toronto (Ontario) M5B 2M8 (le siège social des FNB BMO et de BMO Gestion d'actifs est situé au 100 King Street West, 43rd Floor, Toronto (Ontario) M5X 1A1).

Les tableaux suivants indiquent la dénomination complète et le symbole à la TSX de chacun des FNB BMO :

Dénomination du FNB BMO	Symbole à la TSX
FINB BMO obligations totales	ZAG
FINB BMO actions chinoises	ZCH
FINB BMO obligations à escompte	ZDB
FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens	ZDJ
FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens	ZEF
FINB BMO équilibré de FPI	ZRE
FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens	ZUB
FINB BMO équilibré banques américaines	ZBK
FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens	ZUH
FINB BMO équilibré services aux collectivités	ZUT
FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens	BANK
FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens	DISC
FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens	STPL
FINB BMO infrastructures mondiales	ZGI
FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens	INSR
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens	ZHY
FINB BMO actions indiennes	ZID
FINB BMO petites gazières	ZJN
FINB BMO petites aurifères	ZJG
FINB BMO petites pétrolières	ZJO
FINB BMO échelonné actions privilégiées	ZPR

Dénomination du FNB BMO	Symbole à la TSX
FINB BMO obligations provinciales à moyen terme	ZMP
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens	ZMU
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme	ZIC/ZIC.U
FINB BMO MSCI Monde de haute qualité	ZGQ
FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens	ZDM
FINB BMO MSCI EAFE	ZEA
FINB BMO MSCI marchés émergents	ZEM
FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens	ZEQ
FINB BMO MSCI américaines de haute qualité	ZUQ
FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens	ZQQ
FINB BMO obligations à rendement réel	ZRR
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	ZUE
FINB BMO S&P 500	ZSP/ZSP.U
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	ZCN
FINB BMO équilibré S&P/TSX banques	ZEB
FINB BMO équilibré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens	ZMT
FINB BMO équilibré S&P/TSX aurifères mondiales	ZGD
FINB BMO équilibré S&P/TSX produits industriels	ZIN
FINB BMO équilibré S&P/TSX pétrole et gaz	ZEO
FINB BMO obligations de sociétés à court terme	ZCS/ZCS.L
FINB BMO obligations fédérales à court terme	ZFS/ZFS.L

Dénomination du FNB BMO	Symbole à la TSX
FINB BMO obligations de sociétés à long terme	ZLC
FINB BMO obligations fédérales à long terme	ZFL
FINB BMO obligations provinciales à long terme	ZPL
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	ZCM
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	ZFM

Dénomination du FNB BMO	Symbole à la TSX
FINB BMO obligations provinciales à court terme	ZPS/ZPS.L
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens	ZSU
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	ZHP
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines	ZUP/ZUP.U

Le tableau suivant indique la dénomination complète et le symbole à la NEO Bourse de chacun des FNB du Trésor américain :

Dénomination du FNB BMO	Symbole à la NEO Bourse
FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme	ZTL/ZTL.U
FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme	ZTM/ZTM.U
FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme	ZTS/ZTS.U

OBJECTIFS DE PLACEMENT

Chacun des FNB BMO cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice, déduction faite des frais, comme il est indiqué aux présentes.

FINB BMO obligations totales

Le FINB BMO obligations totales cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de l'ensemble des obligations, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations totales cherche à reproduire le rendement de l'indice FTSE TMX Canada UniverseXM Bond Index^{MC}. La stratégie de placement du FINB BMO obligations totales consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice FTSE TMX Canada UniverseXM Bond Index^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations totales. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FINB BMO obligations totales peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice FTSE TMX Canada UniverseXM Bond Index^{MC}.

FINB BMO actions chinoises

Le FINB BMO actions chinoises cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice élargi du marché boursier chinois, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO actions chinoises cherche à reproduire le rendement de l'indice BNY Mellon China Select ADR Index. La stratégie de placement du FINB BMO actions chinoises consiste à investir dans les titres constituant de l'indice BNY Mellon China Select ADR Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle

qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO actions chinoises. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO actions chinoises peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice BNY Mellon China Select ADR Index.

FINB BMO obligations à escompte

Le FINB BMO obligations à escompte cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations à escompte qui représente des obligations nationales de qualité libellées en dollars canadiens, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations à escompte cherche à reproduire le rendement de l'indice FTSE TMX Canada Universe Discount Bond Index^{MC}. La stratégie de placement du FINB BMO obligations à escompte consiste à investir dans les titres constituants de l'indice FTSE TMX Canada Universe Discount Bond Index^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations à escompte. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO obligations à escompte peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice FTSE TMX Canada Universe Discount Bond Index^{MC}.

FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens

Le FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Dow Jones Industrial Average (CAD hedged), déduction faite des frais. La stratégie de placement du FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens consiste à investir dans les titres constituants de l'indice Dow Jones Industrial Average (CAD hedged) et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question ou à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Dow Jones Industrial Average (CAD hedged).

FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de marchés émergents, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice Bloomberg Barclays Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped Index CAD Hedged. La stratégie de placement du FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice Bloomberg Barclays Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped Index CAD Hedged et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de

l'indice Bloomberg Barclays Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped Index CAD Hedged.

FINB BMO équi pondéré de FPI

Le FINB BMO équi pondéré de FPI cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice pondéré également de fiducies de placement immobilier canadiennes, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO équi pondéré de FPI cherche à reproduire le rendement de l'indice Solactive Equal Weight Canada REIT Index. La stratégie de placement du FINB BMO équi pondéré de FPI consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice Solactive Equal Weight Canada REIT Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équi pondéré de FPI. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO équi pondéré de FPI peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Solactive Equal Weight Canada REIT Index.

FINB BMO équi pondéré banques américaines couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO équi pondéré banques américaines couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice pondéré également de banques américaines à grande capitalisation, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO équi pondéré banques américaines couvert en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice Solactive Equal Weight US Bank Index Canadian Dollar Hedged. La stratégie de placement du FINB BMO équi pondéré banques américaines couvert en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice Solactive Equal Weight US Bank Index Canadian Dollar Hedged et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équi pondéré banques américaines couvert en dollars canadiens. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO équi pondéré banques américaines couvert en dollars canadiens peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Solactive Equal Weight US Bank Index Canadian Dollar Hedged.

FINB BMO équi pondéré banques américaines

Le FINB BMO équi pondéré banques américaines cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de banques des États-Unis à grande capitalisation qui représente des banques américaines incluses dans une classification du secteur ou de sous-secteurs bancaires américains, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO équi pondéré banques américaines cherche à reproduire le rendement de l'indice Solactive Equal Weight US Bank Index. La stratégie de placement du FINB BMO équi pondéré banques américaines consiste à investir dans les titres constituants de l'indice Solactive Equal Weight US Bank Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équi pondéré banques américaines. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO équi pondéré banques américaines peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Solactive Equal Weight US Bank Index.

FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice pondéré également de sociétés américaines du secteur de la santé à grande capitalisation, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice Solactive Equal Weight US Health Care Index Canadian Dollar Hedged. La stratégie de placement du FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight US Health Care Index Canadian Dollar Hedged et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Solactive Equal Weight US Health Care Index Canadian Dollar Hedged.

FINB BMO équilibré services aux collectivités

Le FINB BMO équilibré services aux collectivités cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice pondéré également d'entreprises de services aux collectivités, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO équilibré services aux collectivités cherche à reproduire le rendement de l'indice Solactive Equal Weight Canada Utilities Index. La stratégie de placement du FINB BMO équilibré services aux collectivités consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight Canada Utilities Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut aussi avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équilibré services aux collectivités. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FINB BMO équilibré services aux collectivités peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Solactive Equal Weight Canada Utilities Index.

FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de banques mondiales, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice Russell Developed Large Cap Banks Capped 100% Hedged to CAD Index. La stratégie de placement du FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Russell Developed Large Cap Banks Capped 100% Hedged to CAD Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut aussi avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Russell Developed Large Cap Banks Capped 100% Hedged to CAD Index.

FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice mondial de produits de consommation

discrétionnaires, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice Russell Developed Large Cap Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD Index. La stratégie de placement du FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Russell Developed Large Cap Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut aussi avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Russell Developed Large Cap Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD Index.

FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice mondial de produits de consommation essentiels, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice Russell Developed Large Cap Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD Index. La stratégie de placement du FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Russell Developed Large Cap Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut aussi avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Russell Developed Large Cap Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD Index.

FINB BMO infrastructures mondiales

Le FINB BMO infrastructures mondiales cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice constitué de titres inscrits à des bourses nord-américaines de sociétés d'infrastructures mondiales, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO infrastructures mondiales cherche à reproduire le rendement de l'indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed Index. La stratégie de placement du FINB BMO infrastructures mondiales consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO infrastructures mondiales. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FINB BMO infrastructures mondiales peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed Index.

FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice mondial de société d'assurance, déduction faite des frais. À

l'heure actuelle, le FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice Russell Developed Large Cap Insurance Capped 100% Hedged to CAD Index. La stratégie de placement du FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice Russell Developed Large Cap Insurance Capped 100% Hedged to CAD Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Russell Developed Large Cap Insurance Capped 100% Hedged to CAD Index.

FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens

Le FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice élargi du marché des obligations de sociétés américaines à haut rendement, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice Bloomberg Barclays U.S. High Yield Very Liquid Index CAD Hedged. La stratégie de placement du FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice Bloomberg Barclays U.S. High Yield Very Liquid Index CAD Hedged et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Bloomberg Barclays U.S. High Yield Very Liquid Index CAD Hedged.

FINB BMO actions indiennes

Le FINB BMO actions indiennes cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice élargi du marché boursier indien, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO actions indiennes cherche à reproduire le rendement de l'indice BNY Mellon India Select DR Index. La stratégie de placement du FINB BMO actions indiennes consiste à investir dans les titres constituants de l'indice BNY Mellon India Select DR Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO actions indiennes. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO actions indiennes peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice BNY Mellon India Select DR Index.

FINB BMO petites gazières

Le FINB BMO petites gazières cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de petites gazières nord-américaines, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO petites gazières cherche à reproduire le rendement de l'indice Dow Jones North America Select Junior Gas Index. La stratégie de placement du FINB BMO petites gazières consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice Dow Jones North America Select Junior Gas Index et à détenir de tels titres

dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO petites gazières. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO petites gazières peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Dow Jones North America Select Junior Gas Index.

FINB BMO petites aurifères

Le FINB BMO petites aurifères cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de jeunes sociétés aurifères, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO petites aurifères cherche à reproduire le rendement de l'indice Dow Jones North America Select Junior Gold Index. La stratégie de placement du FINB BMO petites aurifères consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice Dow Jones North America Select Junior Gold Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO petites aurifères. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO petites aurifères peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Dow Jones North America Select Junior Gold Index.

FINB BMO petites pétrolières

Le FINB BMO petites pétrolières cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de petites pétrolières nord-américaines, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO petites pétrolières cherche à reproduire le rendement de l'indice Dow Jones North America Select Junior Oil Index. La stratégie de placement du FINB BMO petites pétrolières consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice Dow Jones North America Select Junior Oil Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO petites pétrolières. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO petites pétrolières peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Dow Jones North America Select Junior Oil Index.

FINB BMO échelonné actions privilégiées

Le FINB BMO échelonné actions privilégiées cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'actions privilégiées de sociétés canadiennes, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO échelonné actions privilégiées cherche à reproduire le rendement de l'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share Index. La stratégie de placement du FINB BMO échelonné actions privilégiées consiste à investir dans les titres constituants de l'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share Index, ou encore à investir dans des titres conçus pour reproduire le rendement de l'indice ou à détenir de tels titres. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO échelonné actions privilégiées. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO échelonné actions privilégiées peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share Index.

FINB BMO obligations de sociétés à long terme

Le FINB BMO obligations de sociétés à long terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de sociétés à long terme, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations de sociétés à long terme cherche à reproduire le rendement de l'indice obligataire société à long terme FTSE TMX Canada^{MC}. La stratégie de placement du FINB BMO obligations de sociétés à long terme consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice obligataire société à long terme FTSE TMX Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations de sociétés à long terme. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO obligations de sociétés à long terme peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice obligataire société à long terme FTSE TMX Canada^{MC}.

FINB BMO obligations fédérales à long terme

Le FINB BMO obligations fédérales à long terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations fédérales à long terme, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations fédérales à long terme cherche à reproduire le rendement de l'indice obligataire fédéral à long terme FTSE TMX Canada^{MC}. La stratégie de placement du FINB BMO obligations fédérales à long terme consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice obligataire fédéral à long terme FTSE TMX Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations fédérales à long terme. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO obligations fédérales à long terme peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice obligataire fédéral à long terme FTSE TMX Canada^{MC}.

FINB BMO obligations provinciales à long terme

Le FINB BMO obligations provinciales à long terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations provinciales à long terme, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations provinciales à long terme cherche à reproduire le rendement de l'indice obligataire provincial à long terme FTSE TMX Canada^{MC}. La stratégie de placement du FINB BMO obligations provinciales à long terme consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice obligataire provincial à long terme FTSE TMX Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations provinciales à long terme. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO obligations provinciales à long terme peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice obligataire provincial à long terme FTSE TMX Canada^{MC}.

FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme

Le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations du Trésor des États-Unis à long terme, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme cherche à reproduire le rendement de l'indice Bloomberg Barclays U.S. Long Treasury Bond Index. La stratégie de placement du FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme consiste actuellement à investir

dans les titres constituant de l'indice Bloomberg Barclays U.S. Long Treasury Bond Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Bloomberg Barclays U.S. Long Treasury Bond Index.

FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme

Le FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de sociétés à moyen terme, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme cherche à reproduire le rendement de l'indice obligataire société à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC}. La stratégie de placement du FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice obligataire société à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice obligataire société à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC}.

FINB BMO obligations fédérales à moyen terme

Le FINB BMO obligations fédérales à moyen terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations fédérales à moyen terme, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations fédérales à moyen terme cherche à reproduire le rendement de l'indice obligataire fédéral à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC}. La stratégie de placement du FINB BMO obligations fédérales à moyen terme consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice obligataire fédéral à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations fédérales à moyen terme. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FINB BMO obligations fédérales à moyen terme peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice obligataire fédéral à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC}.

FINB BMO obligations provinciales à moyen terme

Le FINB BMO obligations provinciales à moyen terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations provinciales à moyen terme, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations provinciales à moyen terme cherche à reproduire le rendement de l'indice obligataire provincial à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC}. La stratégie de placement du FINB BMO obligations provinciales à moyen terme consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice obligataire provincial à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations provinciales à moyen terme. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FINB BMO obligations provinciales à moyen terme peut investir dans certains

autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice obligataire provincial à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC}.

FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens

Le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice Bloomberg Barclays US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped Index CAD Hedged. La stratégie de placement du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice Bloomberg Barclays US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped Index CAD Hedged et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Bloomberg Barclays US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped Index CAD Hedged.

FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme

Le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme cherche à reproduire le rendement de l'indice Bloomberg Barclays US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped Index. La stratégie de placement du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice Bloomberg Barclays US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Bloomberg Barclays US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped Index.

FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme

Le FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations du Trésor des États-Unis à moyen terme, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme cherche à reproduire le rendement de l'indice Bloomberg Barclays U.S. Treasury 5-10 Year Bond Index. La stratégie de placement du FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice Bloomberg Barclays U.S. Treasury 5-10 Year Bond Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les

placements du FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Bloomberg Barclays U.S. Treasury 5-10 Year Bond Index.

FINB BMO MSCI Monde de haute qualité

Le FINB BMO MSCI Monde de haute qualité cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de titres de capitaux propres émis sur divers marchés développés et émergents, déduction faite des frais. Le FINB BMO MSCI Monde de haute qualité cherche à reproduire le rendement de l'indice MSCI ACWI Quality Index, déduction faite des frais. La stratégie de placement du FINB BMO MSCI Monde de haute qualité consiste à investir dans les titres constituants qui sont des titres de capitaux propres de marchés développés et émergents de l'indice MSCI ACWI Quality Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO MSCI Monde de haute qualité. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO MSCI Monde de haute qualité peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice MSCI ACWI Quality Index.

FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de marchés boursiers internationaux, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD Index. La stratégie de placement du FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens consiste à investir dans les titres constituants de l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD Index.

FINB BMO MSCI EAFE

Le FINB BMO MSCI EAFE cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de marchés boursiers internationaux représentant des émetteurs à moyenne et à grande capitalisation situés dans les régions d'Europe, d'Asie et d'Extrême-Orient, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO MSCI EAFE cherche à reproduire le rendement de l'indice MSCI EAFE Index. La stratégie de placement du FINB BMO MSCI EAFE consiste à investir dans les titres constituants de l'indice MSCI EAFE Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO MSCI EAFE. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO MSCI EAFE peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice MSCI EAFE Index.

FINB BMO MSCI marchés émergents

Le FINB BMO MSCI marchés émergents cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de marchés émergents, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO

MSCI marchés émergents chercher à reproduire le rendement de l'indice MSCI Emerging Markets Index. La stratégie de placement du FINB BMO MSCI marchés émergents consiste à investir dans les titres constituant de l'indice MSCI Emerging Markets Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO MSCI marchés émergents. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FINB BMO MSCI marchés émergents peut investir dans certains autres titres ou détenir de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice MSCI Emerging Markets Index.

FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD Index, déduction faite des frais. La stratégie de placement du FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens consiste à investir dans les titres constituant de l'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD Index.

FINB BMO MSCI américaines de haute qualité

Le FINB BMO MSCI américaines de haute qualité cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de titres de capitaux propres des États-Unis, déduction faite des frais. Le FINB BMO MSCI américaines de haute qualité cherche à reproduire le rendement de l'indice MSCI USA Quality Index. La stratégie de placement du FINB BMO MSCI américaines de haute qualité consiste à investir dans les titres constituant qui sont des titres de capitaux propres des États-Unis de l'indice MSCI USA Quality Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO MSCI américaines de haute qualité, mais il ne s'attend pas à y recourir à l'heure actuelle. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FINB BMO MSCI américaines de haute qualité peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice MSCI USA Quality Index.

FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens

Le FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de titres de sociétés cotées au NASDAQ OMX, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice NASDAQ-100 Index Hedged to CAD. La stratégie de placement du FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice NASDAQ-100 Index Hedged to CAD et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut aussi avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens peut investir dans certains autres titres ou

utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice NASDAQ-100 Index Hedged to CAD.

FINB BMO obligations à rendement réel

Le FINB BMO obligations à rendement réel cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations à rendement réel, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations à rendement réel cherche à reproduire le rendement de l'indice FTSE TMX Canada Real Return Non-Agency Bond Index^{MC}. La stratégie de placement du FINB BMO obligations à rendement réel consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice FTSE TMX Canada Real Return Non-Agency Bond Index^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations à rendement réel. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO obligations à rendement réel peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice FTSE TMX Canada Real Return Non-Agency Bond Index^{MC}.

FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars Index, déduction faite des frais. La stratégie de placement du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens consiste à investir dans les titres constituants de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens peut investir dans certains autres titres ou détenir de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars Index.

FINB BMO S&P 500

Le FINB BMO S&P 500 cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice étendu du marché des actions des États-Unis, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 cherche à reproduire le rendement du S&P 500 Index. La stratégie de placement du FINB BMO S&P 500 consiste à investir dans les titres constituants du S&P 500 Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans le S&P 500 Index, ou encore à investir dans des titres conçus pour reproduire le rendement de l'indice ou à détenir de tels titres. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO S&P 500. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO S&P 500 peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement du S&P 500 Index.

FINB BMO S&P/TSX composé plafonné

Le FINB BMO S&P/TSX composé plafonné cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice composé plafonné S&P/TSX, déduction faite des frais. La stratégie de placement du FINB BMO S&P/TSX composé plafonné consiste à investir dans les titres constituants de l'indice composé plafonné S&P/TSX et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour

choisir les placements du FINB BMO S&P/TSX composé plafonné. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO S&P/TSX composé plafonné peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice composé plafonné S&P/TSX.

FINB BMO équipondéré S&P/TSX banques

Le FINB BMO équipondéré S&P/TSX banques cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice diversifié et pondéré également de banques canadiennes, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO équipondéré S&P/TSX banques cherche à reproduire le rendement de l'indice des banques diversifiées à pondération égale S&P/TSX. La stratégie de placement du FINB BMO équipondéré S&P/TSX banques consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice des banques diversifiées à pondération égale S&P/TSX et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équipondéré S&P/TSX banques. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO équipondéré S&P/TSX banques peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice des banques diversifiées à pondération égale S&P/TSX.

FINB BMO équipondéré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO équipondéré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice pondéré également de sociétés mondiales œuvrant dans le secteur des métaux de base, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO équipondéré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice des métaux de base à pondération égale S&P/TSX (couvert en \$ CA). La stratégie de placement du FINB BMO équipondéré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice des métaux de base à pondération égale S&P/TSX (couvert en \$ CA) et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équipondéré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO équipondéré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice des métaux de base à pondération égale S&P/TSX (couvert en \$ CA).

FINB BMO équipondéré S&P/TSX aurifères mondiales

Le FINB BMO équipondéré S&P/TSX aurifères mondiales cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice diversifié et pondéré également de sociétés du secteur mondial de l'or, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO équipondéré S&P/TSX aurifères mondiales cherche à reproduire le rendement de l'indice aurifère mondial à pondération égale S&P/TSX. La stratégie de placement du FINB BMO équipondéré S&P/TSX aurifères mondiales consiste à investir dans les titres constituants de l'indice aurifère mondial à pondération égale S&P/TSX et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice aurifère mondial à pondération égale S&P/TSX, ou encore à investir dans des titres conçus pour reproduire le rendement de l'indice et à détenir de tels titres. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équipondéré S&P/TSX aurifères mondiales. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO équipondéré S&P/TSX aurifères mondiales peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice aurifère mondial à pondération égale S&P/TSX.

FINB BMO équi pondéré S&P/TSX produits industriels

Le FINB BMO équi pondéré S&P/TSX produits industriels cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice diversifié et pondéré également de sociétés canadiennes du secteur industriel, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO équi pondéré S&P/TSX produits industriels cherche à reproduire le rendement de l'indice de l'industrie à pondération égale S&P/TSX. La stratégie de placement du FINB BMO équi pondéré S&P/TSX produits industriels consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice de l'industrie à pondération égale S&P/TSX et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice de l'industrie à pondération égale S&P/TSX ou encore à investir dans des titres conçus pour reproduire le rendement de l'indice et à détenir de tels titres. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équi pondéré S&P/TSX produits industriels. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO équi pondéré S&P/TSX produits industriels peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice de l'industrie à pondération égale S&P/TSX.

FINB BMO équi pondéré S&P/TSX pétrole et gaz

Le FINB BMO équi pondéré S&P/TSX pétrole et gaz cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice pondéré également de sociétés pétrolières et gazières canadiennes à grande capitalisation, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO équi pondéré S&P/TSX pétrole et gaz cherche à reproduire le rendement de l'indice du pétrole et du gaz à pondération égale S&P/TSX. La stratégie de placement du FINB BMO équi pondéré S&P/TSX pétrole et gaz consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice du pétrole et du gaz à pondération égale S&P/TSX et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équi pondéré S&P/TSX pétrole et gaz. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO équi pondéré S&P/TSX pétrole et gaz peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice du pétrole et du gaz à pondération égale S&P/TSX.

FINB BMO obligations de sociétés à court terme

Le FINB BMO obligations de sociétés à court terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de sociétés à court terme, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations de sociétés à court terme cherche à reproduire le rendement de l'indice obligataire société à court terme FTSE TMX Canada^{MC}. La stratégie de placement du FINB BMO obligations de sociétés à court terme consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice obligataire société à court terme FTSE TMX Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations de sociétés à court terme. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituants et de détenir de tels titres, le FINB BMO obligations de sociétés à court terme peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice obligataire société à court terme FTSE TMX Canada^{MC}.

FINB BMO obligations fédérales à court terme

Le FINB BMO obligations fédérales à court terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations fédérales à court terme, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations fédérales à court terme cherche à reproduire le rendement de l'indice obligataire

fédéral à court terme FTSE TMX Canada^{MC}. La stratégie de placement du FINB BMO obligations fédérales à court terme consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice obligataire fédéral à court terme FTSE TMX Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations fédérales à court terme. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FINB BMO obligations fédérales à court terme peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice obligataire fédéral à court terme FTSE TMX Canada^{MC}.

FINB BMO obligations provinciales à court terme

Le FINB BMO obligations provinciales à court terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations provinciales à court terme, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations provinciales à court terme cherche à reproduire le rendement de l'indice obligataire provincial à court terme FTSE TMX Canada^{MC}. La stratégie de placement du FINB BMO obligations provinciales à court terme consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice obligataire provincial à court terme FTSE TMX Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres et à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations provinciales à court terme. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FINB BMO obligations provinciales à court terme peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice obligataire provincial à court terme FTSE TMX Canada^{MC}.

FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens

Le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de sociétés américaines de qualité à court terme (couvert par rapport au dollar canadien), déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice Bloomberg Barclays US Investment Grade 1 to 5 Year Corporate Bond Capped Index CAD Hedged. La stratégie de placement du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens consiste à investir dans les titres constituant de l'indice Bloomberg Barclays US Investment Grade 1 to 5 Year Corporate Bond Capped Index CAD Hedged et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Bloomberg Barclays US Investment Grade 1 to 5 Year Corporate Bond Capped Index CAD Hedged.

FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme

Le FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations du Trésor des États-Unis à court terme, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme cherche à reproduire le rendement de l'indice Bloomberg Barclays U.S. Treasury 1-5 Year Bond Index. La stratégie

de placement du FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Bloomberg Barclays U.S. Treasury 1-5 Year Bond Index et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Bloomberg Barclays U.S. Treasury 1-5 Year Bond Index.

FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD Index (NTR), déduction faite des frais. La stratégie de placement du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD Index (NTR) et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD Index (NTR).

FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines

Le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Solactive US Preferred Share Select Index (NTR), déduction faite des frais. La stratégie de placement du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Solactive US Preferred Share Select Index (NTR) et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou encore à investir dans des titres ou à détenir de tels titres afin de reproduire le rendement de l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines. Par ailleurs, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Solactive US Preferred Share Select Index (NTR).

Les indices

FTSE TMX Canada UniverseXM Bond Index^{MC}

L'indice FTSE TMX Canada UniverseXM Bond Index^{MC} est une mesure générale du marché des titres à revenu fixe de qualité canadien composé d'obligations du gouvernement du Canada (y compris de sociétés d'État), d'obligations de provinces et d'obligations de sociétés. L'indice est composé d'obligations à taux fixe et à intérêt payable semestriellement, qui sont émises au Canada et libellées en dollars canadiens, dont la durée est supérieure à un an et qui sont notées au moins BBB. Chaque titre de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice FTSE TMX Canada UniverseXM Bond Index^{MC} et de ses émetteurs constituant auprès de FTSE TMX, sur son site Web situé à <http://www.ftse.com/products/ftsetmx>.

BNY Mellon China Select ADR Index

L'indice BNY Mellon China Select ADR Index (calculé en dollars canadiens) est composé d'un groupe choisi de certificats américains d'actions étrangères négociés à la New York Stock Exchange (« NYSE »), au NYSE Amex ou au NASDAQ et qui sont liés à des titres de sociétés établies en Chine. Cet indice est dérivé du BNY Mellon ADR Index^{MS}, qui est le seul indice à reproduire le rendement de tous les certificats américains d'actions étrangères négociés à la NYSE, au NYSE Amex ou au NASDAQ. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice BNY Mellon China Select ADR Index et de ses émetteurs constituants auprès de BNY, sur son site Web situé à www.adrbnymellon.com.

FTSE TMX Canada Universe Discount Bond Index^{MC}

L'indice FTSE TMX Canada Universe Discount Bond Index^{MC} est une mesure générale des titres à revenu fixe canadien de qualité qui se négocient près de leur valeur nominale (100 \$) ou à une valeur inférieure à celle-ci et qui se compose d'obligations du gouvernement du Canada (y compris celles des sociétés d'État), des gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice se compose d'obligations à taux fixe à versement semestriel qui sont émises au Canada, qui sont libellées en dollars canadiens, dont l'échéance est supérieure à un an et qui ont obtenu une note de crédit d'au moins BBB. Pour que des titres émis puissent être inclus dans l'indice FTSE TMX Canada Universe Discount Bond Index^{MC}, leur cours moyen des trois derniers mois ne doit pas dépasser 100,50 \$. Chaque titre qui compose l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière modifiée afin de déterminer la durée approximative et les caractéristiques sectorielles de l'indice FTSE TMX Universe Bond Index^{MC}. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice FTSE TMX Canada Universe Discount Bond Index^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE TMX, sur son site Web situé à <http://www.ftse.com/products/ftsetmx>.

Dow Jones Industrial Average (CAD hedged)

L'indice DJIA a été publié pour la première fois en 1896. Composé au début des titres de 12 sociétés, l'indice DJIA est devenu l'indice boursier le plus reconnu dans le monde et constitue l'unique indice composé des titres de sociétés ayant maintenu leur rendement sur une longue période. Alors qu'il entreprend son deuxième siècle d'existence, l'indice DJIA est le plus ancien baromètre toujours en existence du marché boursier des États-Unis et l'indice le plus utilisé des activités boursières des États-Unis. Les 30 titres qui composent aujourd'hui l'indice DJIA sont tous ceux de chefs de file dans leur secteur d'activités respectif et jouissent d'un vaste bassin de détenteurs parmi les particuliers et les investisseurs institutionnels. L'indice DJIA est un indice boursier pondéré en fonction du cours, ce qui signifie qu'une importance relative est attribuée aux actions qui le composent en fonction de leurs cours. À cet égard, l'indice DJIA se démarque de plusieurs autres indices boursiers qui effectuent la pondération des titres qui les composent en fonction de la capitalisation boursière (cours multiplié par nombre d'actions en circulation). L'indice DJIA est une moyenne puisque, au départ, il était calculé par l'addition des cours des titres qui le composent, divisé par le nombre d'actions. La méthode est toujours la même aujourd'hui, mais le nombre de chiffres significatifs du dénominateur (soit le nombre qui divise pour donner le total des cours) a été augmenté à huit chiffres significatifs afin de réduire les glissements attribuables à l'arrondissement et a été rajusté au fil du temps pour assurer le maintien de l'indice DJIA par suite de modifications des titres qui le composent et pour s'ajuster aux mesures prises par les entreprises. Le dénominateur de l'indice DJIA est rajusté en raison des mesures prises par les entreprises qui font fluctuer le cours des actions qui le composent. La cause la plus fréquente d'un tel rajustement est un fractionnement d'actions.

Les changements dans la composition de l'indice DJIA sont tous effectués par les rédacteurs de *The Wall Street Journal* sans qu'ils aient consulté les sociétés, les bourses de valeurs concernées ni des organismes officiels. Des ajouts ou des retraits d'éléments constituants peuvent être effectués afin d'obtenir une meilleure représentation du marché et du secteur industriel des États-Unis. Dans le processus de sélection des titres composant l'indice DJIA, les critères suivants sont employés : i) la société ne doit pas

être une entreprise de services aux collectivités ni exercer des activités de transport, ii) la société doit jouir d'une excellente réputation dans son domaine, iii) la société doit afficher des antécédents de croissance maintenue et iv) la société doit jouir d'un vif intérêt parmi les particuliers et les investisseurs institutionnels. Si un élément constituant est remplacé, les autres font l'objet d'un examen. Afin de maintenir une certaine continuité, la composition est rarement modifiée. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Dow Jones Industrial Average (CAD hedged) et de ses émetteurs constituants auprès de Dow Jones, sur son site Web situé à www.djindexes.com.

Bloomberg Barclays Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped Index CAD Hedged

L'indice Bloomberg Barclays Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped CAD Hedged est un indice fondé sur des règles qui est conçu pour offrir une exposition diversifiée à des titres d'emprunt d'État libellés en dollars américains et émis par des émetteurs de marchés émergents situés dans les quatre grandes régions suivantes : i) l'Amérique latine, ii) l'Europe, iii) le Moyen-Orient et l'Afrique et iv) l'Asie. Le panier est conçu pour procurer une large exposition à des titres d'émetteurs qui sont des États dont les marchés sont émergents, mais qui sont négociables, en misant expressément sur les titres et les pays offrant la meilleure liquidité dans chaque région au sein des catégories de durée déterminées (comme celle couvrant la période de 18 mois à un maximum de 10 ans à l'échéance à compter du rééquilibrage). L'indice Bloomberg Barclays Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped CAD Hedged est rééquilibré chaque année et est différencié grâce à son emploi du produit national brut en tant que mesure de la taille de l'économie aux fins de l'établissement des pondérations relatives de chaque pays au sein du panier, plutôt qu'à l'emploi de la valeur marchande des titres d'emprunt non remboursés comme c'est le cas des indices d'obligations de référence conventionnels. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Bloomberg Barclays Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped CAD Hedged et de ses émetteurs constituants auprès de Bloomberg Barclays, sur son site Web situé à <http://index.barcap.com/Home>.

Solactive Equal Weight Canada REIT Index

L'indice Solactive Equal Weight Canada REIT Index comprend des titres de sociétés inscrites à la cote de bourses de valeurs canadiennes qui sont classées au sein du secteur des fiducies de placement immobilier. Les éléments constituants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. De plus, tous les titres composant l'indice sont pondérés de façon fixe plutôt que d'être pondérés en fonction de la capitalisation boursière. Le site Web de Solactive, <http://www.solactive.com>, présente de plus amples renseignements sur l'indice Solactive Equal Weight Canada REIT Index et ses émetteurs constituants.

Solactive Equal Weight US Bank Index Canadian Dollar Hedged

L'indice Solactive Equal Weight US Bank Index Canadian Dollar Hedged comprend des titres constituant l'indice Solactive US Broad Market Index qui se classe parmi les secteurs suivants : les finances, les banques des États-Unis, les banques commerciales des États-Unis ou les institutions d'épargne commerciales des États-Unis. Les éléments constituants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. De plus, tous les titres composant l'indice sont pondérés de façon équivalente plutôt que d'être pondéré en fonction de la capitalisation boursière. Le site Web de Solactive, <http://www.solactive.com>, présente de plus amples renseignements sur l'indice Solactive Equal Weight US Bank Index Canadian Dollar Hedged et ses émetteurs constituants.

Solactive Equal Weight US Bank Index

L'indice Solactive Equal Weight US Bank Index comprend des titres constituant l'indice Solactive US Broad Market Index qui se classe parmi les secteurs suivants : les finances, les banques des États-Unis, les banques commerciales des États-Unis ou les institutions d'épargne commerciales des États-Unis. Les éléments constitutants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. De plus, tous les titres composant l'indice sont pondérés de façon équivalente plutôt que d'être pondéré en fonction de la capitalisation boursière. Le site Web de Solactive, <http://www.solactive.com>, présente de plus amples renseignements sur l'indice Solactive Equal Weight US Bank Index et ses émetteurs constitutants.

Solactive Equal Weight US Health Care Index Canadian Dollar Hedged

L'indice Solactive Equal Weight US Health Care Index Canadian Dollar Hedged comprend des titres constituant l'indice Solactive US Broad Market Index qui se classent au sein du secteur des soins de santé. Les éléments constitutants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. De plus, tous les titres composant l'indice sont pondérés de façon fixe plutôt que d'être pondérés en fonction de la capitalisation boursière. Le site Web de Solactive, <http://www.solactive.com>, présente de plus amples renseignements sur l'indice Solactive Equal Weight US Health Care Index Canadian Dollar Hedged et ses émetteurs constitutants.

Solactive Equal Weight Canada Utilities Index

L'indice Solactive Equal Weight Canada Utilities Index comprend des titres de sociétés inscrites à la cote de bourses de valeurs canadiennes qui sont classées au sein du secteur des services aux collectivités. Les éléments constitutants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière d'une liquidité minimales. De plus, tous les titres composant l'indice sont pondérés de façon fixe plutôt que d'être pondérés en fonction de la capitalisation boursière. Le site Web de Solactive, <http://www.solactive.com>, présente de plus amples renseignements sur l'indice Solactive Equal Weight Canada Utilities Index et ses émetteurs constitutants.

Russell Developed Large Cap Banks Capped 100% Hedged to CAD Index

L'indice Russell Developed Large Cap Banks Capped 100% Hedged to CAD Index se compose des titres de sociétés qui sont classées, selon la nomenclature *Russell Global Sectors*, dans le secteur des banques au sein des marchés développés qui font partie de la série d'indices Russell Global Index Series portant sur les titres de sociétés à grande et moyenne capitalisation et impose un plafond de 10 % à tous les éléments constitutants qui sont inclus dans l'indice chaque trimestre. Toutes les expositions aux devises font l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. De plus amples renseignements sur l'indice Russell Developed Large Cap Banks Capped 100% Hedged to CAD Index et ses émetteurs constitutants figurent sur le site Web de Russell à <http://www.ftserussell.com/>.

Russell Developed Large Cap Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD Index

L'indice Russell Developed Large Cap Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD Index se compose des titres de sociétés qui sont classées, selon la nomenclature *Russell Global Sectors*, dans le secteur des biens de consommation discrétionnaires au sein des marchés développés qui font partie de la série d'indices Russell Global Index Series portant sur les titres de sociétés à grande et moyenne capitalisation et impose un plafond de 10 % à tous les éléments constitutants qui sont inclus dans l'indice chaque trimestre. Toutes les expositions aux devises font l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. De plus amples renseignements sur l'indice Russell Developed Large Cap Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD Index et ses émetteurs constitutants figurent sur le site Web de Russell à <http://www.ftserussell.com/>.

Russell Developed Large Cap Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD Index

L'indice Russell Developed Large Cap Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD Index se compose des titres de sociétés qui sont classées, selon la nomenclature *Russell Global Sectors*, dans le secteur des biens de consommation essentiels au sein des marchés développés qui font partie de la série d'indices Russell Global Index Series portant sur les titres de sociétés à grande et moyenne capitalisation et impose un plafond de 10 % à tous les éléments constitutants qui sont inclus dans l'indice chaque trimestre. Toutes les expositions aux devises font l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. De plus amples renseignements sur l'indice Russell Developed Large Cap Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD Index et ses émetteurs constitutants figurent sur le site Web de Russell à <http://www.ftserussell.com/>.

Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed Index

L'indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed Index est un indice pondéré selon la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant qui reflète les actions réellement à la disposition des investisseurs sur le marché. Pour que ses titres puissent faire partie de l'indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed Index, une société doit disposer d'une capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant d'au moins 500 millions de dollars américains et son volume de négociation quotidien moyen sur trois mois doit être d'au moins 1 million de dollars américains. Les titres des émetteurs constitutants doivent également être inscrits à la cote d'une bourse nord-américaine. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed Index et de ses émetteurs constitutants auprès de Dow Jones, sur son site Web situé à www.djindexes.com.

Russell Developed Large Cap Insurance Capped 100% Hedged to CAD Index

L'indice Russell Developed Large Cap Insurance Capped 100% Hedged to CAD Index se compose des titres de sociétés qui sont classées, selon la nomenclature *Russell Global Sectors*, dans le secteur de l'assurance au sein des marchés développés qui font partie de la série d'indices Russell Global Index Series portant sur les titres de sociétés à grande et moyenne capitalisation et impose un plafond de 10 % à tous les éléments constitutants qui sont inclus dans l'indice chaque trimestre. Toutes les expositions aux devises font l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. De plus amples renseignements sur l'indice Russell Developed Large Cap Insurance Capped 100% Hedged to CAD Index et ses émetteurs constitutants figurent sur le site Web de Russell à <http://www.ftserussell.com/>.

Bloomberg Barclays U.S. High Yield Very Liquid Index CAD Hedged

L'indice Bloomberg Barclays U.S. High Yield Very Liquid Index CAD Hedged est une version plus liquide de l'indice U.S. Corporate High Yield Index, qui est constitué d'obligations de sociétés imposables à taux fixe qui ne sont pas de qualité et qui sont libellées en dollars américains. De plus, chaque émission a un montant minimum de 500 millions de dollars américains et comprend les trois plus importantes émissions de chaque émetteur. Chaque titre de l'indice Bloomberg Barclays U.S. High Yield Very Liquid Index CAD Hedged est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré chaque mois. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Bloomberg Barclays U.S. High Yield Very Liquid Index CAD Hedged et de ses émetteurs constitutants auprès de Bloomberg Barclays, sur son site Web situé à <http://index.barcap.com/Home>.

BNY Mellon India Select DR Index

L'indice BNY Mellon India Select DR Index (calculé en dollars canadiens) est dérivé de l'indice BNY Mellon DR Index^{MS}, qui est composé d'un groupe choisi de certificats américains et mondiaux d'actions étrangères qui sont négociés à la NYSE, au NYSE Amex, au NASDAQ et à la London Stock Exchange. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice BNY Mellon India Select

DR Index et de ses émetteurs constituants auprès de BNY, sur son site Web situé à www.adrbnymellon.com.

Dow Jones North America Select Junior Gas Index

L'indice Dow Jones North America Select Junior Gas Index est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui suit les titres de capitaux propres de sociétés qui sont classées, selon la nomenclature *Industry Classification Benchmark*, dans les secteurs des producteurs de pétrole et de gaz naturel ou du matériel, des services et de la distribution liés au pétrole, et dont le chiffre d'affaires est majoritairement tiré d'activités reliées au pétrole. L'indice Dow Jones North America Select Junior Gas Index est établi par le repérage et la sélection, parmi les titres qui constituent l'indice Dow Jones Canada Total Stock Market Index et l'indice Dow Jones U.S. Total Stock Market Index, de titres de sociétés qui possèdent une valeur marchande rajustée en fonction du flottant et située entre certains seuils établis. Pour être inclus dans l'indice Dow Jones North America Select Junior Gas Index en tant que titre constituant, un titre doit respecter certaines exigences en matière de volume minimal d'opérations et doit généralement être i) une action ordinaire d'une société ou un autre titre ayant les caractéristiques d'une action ordinaire et ii) le titre d'une société qui est constituée au Canada ou aux États-Unis ou dont le marché principal est situé au Canada ou aux États-Unis. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Dow Jones North America Select Junior Gas Index et de ses émetteurs constituants auprès de Dow Jones, sur son site Web situé à www.djindexes.com.

Dow Jones North America Select Junior Gold Index

L'indice Dow Jones North America Select Junior Gold Index est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui suit les titres de sociétés qui sont classées selon la nomenclature *Industry Classification Benchmark*, comme des aurifères. L'indice Dow Jones North America Select Junior Gold Index est établi par le repérage et la sélection, parmi les titres qui constituent l'indice Dow Jones Canada Total Stock Market Index et l'indice Dow Jones U.S. Total Stock Market Index, de titres de sociétés qui possèdent une valeur marchande rajustée en fonction du flottant située entre certains seuils établis. Pour être inclus dans l'indice en tant que titre constituant, un titre doit habituellement être i) une action ordinaire d'une société ou un autre titre ayant les caractéristiques d'une action ordinaire et ii) un titre d'une société qui est constituée au Canada ou aux États-Unis ou dont le marché primaire aux fins d'inscription est situé au Canada ou aux États-Unis et qui respecte certaines exigences en matière de volume de négociation minimum. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Dow Jones North America Select Junior Gold Index et de ses émetteurs constituants auprès de Dow Jones, sur son site Web situé à www.djindexes.com.

Dow Jones North America Select Junior Oil Index

L'indice Dow Jones North America Select Junior Oil Index est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui suit les titres de capitaux propres de sociétés qui sont classées, selon la nomenclature *Industry Classification Benchmark*, dans les secteurs des producteurs de pétrole et de gaz naturel ou du matériel, des services et de la distribution liés au pétrole, et dont le chiffre d'affaires est majoritairement tiré d'activités reliées au pétrole. L'indice Dow Jones North America Select Junior Oil Index est établi par le repérage et la sélection, parmi les titres qui constituent l'indice Dow Jones Canada Total Stock Market Index et l'indice Dow Jones U.S. Total Stock Market Index, de titres de sociétés qui possèdent une valeur marchande rajustée en fonction du flottant et située entre certains seuils établis. Pour être inclus dans l'indice Dow Jones U.S. Total Stock Market Index en tant que titre constituant, un titre doit respecter certaines exigences en matière de volume minimal d'opérations et doit généralement être i) une action ordinaire d'une société ou un autre titre ayant les caractéristiques d'une action ordinaire et ii) le titre d'une société qui est constituée au Canada ou aux États-Unis ou dont le marché principal est situé au Canada ou aux États-Unis. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de

l'indice Dow Jones North America Select Junior Oil Index et de ses émetteurs constituants auprès de Dow Jones, sur son site Web situé à www.djindexes.com.

Solactive Laddered Canadian Preferred Share Index

L'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share Index comprend des actions privilégiées qui sont généralement assorties d'un taux de versement de dividende rajustable et échelonnées au moyen de pondérations équivalentes dans les paniers à terme à rajustement annuel. Les titres sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière au sein des paniers à terme annuel. Les éléments constituants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière minimale, de la qualité et de la liquidité. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share Index et de ses émetteurs constituants auprès de Solactive, sur son site Web situé à www.solactive.com.

Indice obligataire société à long terme FTSE TMX Canada^{MC}

L'indice obligataire société à long terme FTSE TMX Canada^{MC} est composé d'obligations de sociétés à taux fixe et à intérêt payable semestriellement, qui sont libellées en dollars canadiens, dont la durée est supérieure à 10 ans, qui sont notées au moins BBB et dont la taille minimum de l'émission est de 100 millions de dollars. Les obligations de sociétés se divisent en sous-catégories en fonction des principaux groupes sectoriels, soit les finances, les communications, le secteur industriel, l'énergie, les infrastructures, l'immobilier et la titrisation. Chaque titre de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice obligataire société à long terme FTSE TMX Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE TMX, sur son site Web situé à <http://www.ftse.com/products/ftsetmx>.

Indice obligataire fédéral à long terme FTSE TMX Canada^{MC}

L'indice obligataire fédéral à long terme FTSE TMX Canada^{MC} est composé d'obligations à taux fixe à distribution semestrielle, qui sont libellées en dollars canadiens, dont la durée est supérieure à 10 ans, qui sont notées AAA et dont la taille minimum par émission est de 50 millions de dollars. Les obligations fédérales sont émises par le gouvernement du Canada (y compris les sociétés de la Couronne mandataire ou non) et des organismes supranationaux. Chaque titre constituant de l'indice obligataire fédéral à long terme FTSE TMX Canada^{MC} est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et est rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice obligataire fédéral à long terme FTSE TMX Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE TMX, sur son site Web situé à <http://www.ftse.com/products/ftsetmx>.

Indice obligataire provincial à long terme FTSE TMX Canada^{MC}

L'indice obligataire provincial à long terme FTSE TMX Canada^{MC} est constitué d'obligations provinciales à taux fixe et à versements semestriels libellées en dollars canadiens, d'une période d'échéance effective de plus de 10 ans, assorties d'une note de crédit de BBB ou d'une note supérieure et d'un montant minimal de 50 millions de dollars canadiens par émission. Le secteur provincial est constitué d'obligations émises par des provinces canadiennes et des sociétés provinciales ou territoriales, constituées sous le régime de leurs territoires respectifs. Chaque titre faisant partie de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice obligataire provincial à long terme FTSE TMX Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE TMX, sur son site Web situé à <http://www.ftse.com/products/ftsetmx>.

Bloomberg Barclays U.S. Long Treasury Bond Index

L'indice Bloomberg Barclays U.S. Long Treasury Bond Index mesure le marché des obligations du Trésor des États-Unis. Les titres admissibles doivent venir à échéance dans plus de 10 ans et être assortis d'une valeur supérieure à 250 millions de dollars américains. De plus amples renseignements sur l'indice Bloomberg Barclays U.S. Long Treasury Bond Index figurent sur le site Web de Bloomberg Barclays à <http://index.barcap.com/Home>.

Indice obligataire société à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC}

L'indice obligataire société à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC} est composé d'obligations de sociétés à taux fixe et à intérêt payable semestriellement, qui sont libellées en dollars canadiens, dont la durée varie de 5 à 10 ans, qui sont notées au moins BBB et dont la taille minimum de l'émission est de 100 millions de dollars. Les obligations de sociétés se divisent en sous-catégories en fonction des principaux groupes sectoriels, soit les finances, les communications, le secteur industriel, l'énergie, les infrastructures, l'immobilier et la titrisation. Chaque titre de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice obligataire société à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE TMX, sur son site Web situé à <http://www.ftse.com/products/ftsetmx>.

Indice obligataire fédéral à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC}

L'indice obligataire fédéral à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC} est composé d'obligations à taux fixe à distribution semestrielle, qui sont libellées en dollars canadiens, dont la durée varie de 5 à 10 ans, qui sont notées AAA et dont la taille minimum par émission est de 50 millions de dollars. Les obligations fédérales sont émises par le gouvernement du Canada (y compris les sociétés de la Couronne mandataire ou non) et des organismes supranationaux. Chaque titre constituant de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice obligataire fédéral à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE TMX, sur son site Web situé à <http://www.ftse.com/products/ftsetmx>.

Indice obligataire provincial à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC}

L'indice obligataire provincial à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC} est constitué d'obligations provinciales à taux fixe et à versements semestriels libellés en dollars canadiens d'une période d'échéance effective variant de 5 à 10 ans, assorties d'une note de crédit de BBB ou d'une note supérieure et d'un montant minimal de 50 millions de dollars canadiens par émission. Le secteur provincial est constitué d'obligations émises par des provinces canadiennes ainsi que des sociétés provinciales ou territoriales constituées sous le régime de leurs territoires respectifs. Chaque titre faisant partie de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice obligataire provincial à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE TMX, sur son site Web situé à <http://www.ftse.com/products/ftsetmx>.

Bloomberg Barclays US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped Index CAD Hedged

L'indice Bloomberg Barclays US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped Index CAD Hedged mesure le marché des obligations de sociétés de qualité imposables et à taux fixe. Il comprend des titres libellés en dollars américains émis publiquement par des émetteurs américains et non américains des secteurs industriels et financiers et des services aux collectivités. Les titres admissibles doivent être achetés dans les cinq années suivant la date de leur émission et comporter une période d'échéance variant

de 5 à 10 ans, et les titres en circulation doivent représenter plus de 750 millions de dollars américains. Cet indice comprend uniquement les trois émissions les plus importantes de chaque émetteur. L'exposition à chaque émetteur est limitée à 2 % de la valeur marchande totale de l'indice, toute valeur marchande excédentaire étant redistribuée à l'ensemble de l'indice, au prorata. L'exposition au dollar américain est couverte par rapport au dollar canadien. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Bloomberg Barclays US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped Index CAD Hedged et de ses émetteurs constituants auprès de Bloomberg Barclays, sur son site Web situé à <http://index.barcap.com/Home>.

Bloomberg Barclays US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped Index

L'indice Bloomberg Barclays US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped Index mesure le marché des obligations de sociétés de qualité imposables et à taux fixe. Il comprend des titres libellés en dollars américains émis publiquement par des émetteurs américains et non américains des secteurs industriels et financiers et des services aux collectivités. Les titres admissibles doivent avoir été émis il y a moins de cinq ans et comporter une période d'échéance variant de 5 à 10 ans, et les titres en circulation doivent représenter plus de 750 millions de dollars américains. Cet indice comprend uniquement les trois émissions les plus importantes de chaque émetteur. L'exposition à chaque émetteur est limitée à 2 % de la valeur marchande totale de l'indice, toute valeur marchande excédentaire étant redistribuée à l'ensemble de l'indice, au prorata. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Bloomberg Barclays US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped Index et de ses émetteurs constituants auprès de Bloomberg Barclays, sur son site Web situé à <http://index.barcap.com/Home>.

Bloomberg Barclays U.S. Treasury 5-10 Year Bond Index

L'indice Bloomberg Barclays U.S. Treasury 5-10 Year Bond Index mesure le marché des obligations du Trésor des États-Unis. Les titres admissibles doivent venir à échéance dans cinq à dix ans et être assortis d'une valeur supérieure à 250 millions de dollars américains. De plus amples renseignements sur l'indice Bloomberg Barclays U.S. Treasury 5-10 Year Bond Index figurent sur le site Web de Bloomberg Barclays à <http://index.barcap.com/Home>.

MSCI ACWI Quality Index

L'indice MSCI ACWI Quality Index est fondé sur un indice boursier phare traditionnel et pondéré en fonction de la capitalisation boursière, soit l'indice MSCI ACWI Index, lequel se compose de titres de sociétés à grande et moyenne capitalisations exerçant des activités dans des pays de marchés développés et émergents. L'indice vise à reproduire le rendement de titres de qualité sélectionnés au sein de l'indice phare en relevant les titres assortis d'un pointage de qualité fondé sur les trois principales variables fondamentales, soit un rendement des capitaux propres élevé, une croissance stable des bénéfices d'une année à l'autre, laquelle peut se mesurer par l'écart-type de la croissance des bénéfices au cours des cinq derniers exercices, et un faible emprunt, lequel peut se mesurer par le ratio d'endettement. Le pointage de qualité de chaque titre est calculé au moyen de la normalisation des trois variables fondamentales en ayant recours aux pointages Z. Le calcul d'un pointage Z est une méthode largement répandue pour normaliser une variable afin de la regrouper avec d'autres variables pouvant avoir une unité de mesure différente ou une échelle différente. Selon les pointages de qualité, un nombre fixe de titres constituants est choisi pour l'indice MSCI ACWI Quality Index. L'indice MSCI ACWI Quality Index établit la pondération des titres selon le produit de la pondération de leur capitalisation boursière au sein de l'indice mère et le pointage de qualité. L'indice MSCI ACWI Quality Index pondère de nouveau les titres de croissance de qualité sélectionnés au sein de l'indice phare afin de mettre l'accent sur les titres assortis de pointages de qualité élevés. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI ACWI Quality Index et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web situé à www.msci.com.

MSCI EAFE 100% Hedged to CAD Index

L'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD Index est un indice de titres de participation qui établit une représentation des sociétés à grande et moyenne capitalisations dans les pays de marchés développés du monde, sauf les États-Unis et le Canada. L'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD Index couvre environ 85 % de la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant de chaque pays. L'exposition aux devises est également couverte par rapport au dollar canadien. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD Index et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web situé à www.msci.com.

MSCI EAFE Index

L'indice MSCI EAFE Index est un indice de titres de participation qui établit une représentation des sociétés à grande et moyenne capitalisations dans les pays de marchés développés du monde, sauf les États-Unis et le Canada. L'indice MSCI EAFE Index couvre environ 85 % de la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant de chaque pays. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI EAFE Index et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web situé à www.msci.com.

MSCI Emerging Markets Index

L'indice MSCI Emerging Markets Index est un indice de titres de participation qui établit une représentation des sociétés à grande et moyenne capitalisations dans les pays de marchés émergents. L'indice MSCI Emerging Markets Index couvre environ 85 % de la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant de chaque pays. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI Emerging Markets Index et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web situé à www.msci.com.

MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD Index

L'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD Index est fondé sur un indice boursier phare traditionnel pondéré en fonction de la capitalisation boursière, soit l'indice MSCI Europe Index, lequel se compose des titres de sociétés à grande et moyenne capitalisations. L'indice vise à reproduire le rendement de titres de qualité sélectionnés au sein de l'indice phare en relevant les titres assortis d'un pointage de qualité fondé sur les trois principales variables fondamentales, soit le rendement élevé des actions, une croissance stable des bénéfices d'une année à l'autre, laquelle peut se mesurer par l'écart-type de la croissance des bénéfices au cours des cinq derniers exercices, et un faible emprunt, lequel peut se mesurer par le ratio d'endettement. Le pointage de qualité de chaque titre est calculé au moyen de la normalisation des trois variables fondamentales en ayant recours aux pointages Z. Le calcul d'un pointage Z est une méthode largement répandue pour normaliser une variable afin de la regrouper avec d'autres variables pouvant avoir une unité de mesure différente ou une échelle différente. Selon les pointages de qualité, un nombre fixe de titres constituants est choisi pour l'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD Index. L'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD Index établit la pondération des titres selon le produit de la pondération de leur capitalisation boursière au sein de l'indice mère et le pointage de qualité. L'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD Index est entièrement couvert par rapport au dollar canadien au moyen de la vente notionnelle de chaque contrat de change à terme selon le taux de change des contrats à terme d'un mois à la fin de chaque mois. Les éléments constituants de l'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD Index, ainsi que les pays qui y figurent, peuvent changer au fil du temps. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD Index et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web situé à www.msci.com.

MSCI USA Quality Index

L'indice MSCI USA Quality Index est fondé sur un indice boursier phare traditionnel et pondéré en fonction de la capitalisation boursière, soit l'indice MSCI USA Index, lequel se compose de titres de sociétés à grande et à moyenne capitalisations exerçant des activités partout aux États-Unis. L'indice vise à reproduire le rendement de titres de qualité sélectionnés au sein de l'indice phare en relevant les titres assortis d'un pointage de qualité fondé sur les trois principales variables fondamentales, soit un rendement des capitaux propres élevé, une croissance du bénéfice stable d'une année à l'autre, laquelle peut se mesurer par l'écart-type de la croissance des bénéfices au cours des cinq derniers exercices, et un faible emprunt, lequel peut se mesurer par le ratio d'endettement. Le pointage de qualité de chaque titre est calculé au moyen de la normalisation des trois variables fondamentales en ayant recours aux pointages Z. Le calcul d'un pointage Z est une méthode largement répandue pour normaliser une variable afin de la regrouper avec d'autres variables pouvant avoir une unité de mesure différente ou une échelle différente. Selon les pointages de qualité, un nombre fixe de titres constituants est choisi pour l'indice MSCI USA Quality Index. L'indice MSCI USA Quality Index établit la pondération des titres selon le produit de la pondération de leur capitalisation boursière au sein de l'indice mère et le pointage de qualité. L'indice MSCI USA Quality Index pondère de nouveau les titres de croissance de qualité sélectionnés au sein de l'indice phare afin de mettre l'accent sur les titres assortis de pointages de qualité élevés. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI USA Quality Index et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web situé à www.msci.com.

NASDAQ-100 Index Hedged to CAD

L'indice NASDAQ-100 Index Hedged to CAD est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière modifié qui suit 100 des principaux titres de sociétés ne faisant pas partie du secteur financier cotés au Nasdaq Stock Market selon la capitalisation boursière. L'indice NASDAQ-100 Index Hedged to CAD est établi par le repérage et la sélection, parmi les titres qui constituent le NASDAQ OMX, de titres de sociétés qui font partie des 100 premières sociétés admissibles selon la capitalisation boursière. Pour être inclus dans l'indice en tant que titre constituant, un titre doit habituellement être i) un titre admissible, y compris une action ordinaire, un certificat américain d'actions étrangères, une action à intérêt bénéficiaire, une part de société en commandite ou une action reflet et ii) un titre d'une société qui est uniquement coté au Nasdaq Global Select Market (à moins qu'il n'ait été aussi coté sur un autre marché américain avant le 1^{er} janvier 2004 et n'ait continué d'y être coté) ayant un volume d'opérations quotidien moyen d'au moins 200 000 actions. Les titres constituants de l'indice et tous les titres constituants en circulation d'un émetteur constituant l'indice sont mis à jour chaque trimestre après la clôture des marchés le troisième vendredi de mars, de juin, de septembre et de décembre, et les mises à jour prennent effet à l'ouverture des marchés le premier lundi suivant. En plus de ces révisions prévues, l'indice est également révisé et mis à jour sur une base continue en cas d'événements extraordinaires comme une radiation, une faillite, une scission, une fusion ou une acquisition mettant en jeu des émetteurs constituants. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice NASDAQ-100 Index Hedged to CAD et de ses émetteurs constituants auprès de NASDAQ, sur son site Web situé à <https://indexes.nasdaqomx.com/>.

FTSE TMX Canada Real Return Non-Agency Bond Index^{MC}

L'indice FTSE TMX Canada Real Return Non-Agency Bond Index^{MC} se compose d'obligations à rendement réel payables semestriellement, qui sont libellées en dollars canadiens, et dont la durée à l'échéance est supérieure à un an. L'indice se compose d'obligations émises par le gouvernement du Canada (sauf des sociétés de la Couronne/mandataires et des organismes supranationaux). Chaque titre constituant de l'indice FTSE TMX Canada Real Return Non-Agency Bond Index^{MC} est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et est rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice FTSE TMX Canada Real Return Non-Agency Bond Index^{MC} et de ses

émetteurs constituants auprès de FTSE TMX, sur son site Web situé à <http://www.ftse.com/products/ftsetmx>.

S&P 500 Hedged to Canadian Dollars Index

L'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars Index est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres de 500 des émetteurs publics américains les plus importants qui est fourni par S&P et couvert en dollars canadiens. L'indice S&P 500, qui constitue la base de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars Index, est couramment utilisé comme mesure du rendement des marchés boursiers américains en général. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars Index et de ses émetteurs constituants auprès de S&P, sur son site Web situé à <http://ca.spindices.com/>.

S&P 500 Index

Le S&P 500 Index est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière des titres de 500 des plus grandes sociétés ouvertes des États-Unis fourni par S&P. Le S&P 500 Index est souvent utilisé comme mesure de rendement du marché étendu des actions aux États-Unis. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice S&P 500 Index et de ses émetteurs constituants auprès de S&P, sur son site Web situé à <http://ca.spindices.com/>.

Indice composé plafonné S&P/TSX

L'indice composé plafonné S&P/TSX est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres des sociétés les plus importantes et les plus liquides de la TSX. Il s'agit de l'indice le plus important de la famille S&P/TSX qui constitue la base de nombreux sous-indices. Il comprend des actions ordinaires ainsi que des parts de fiducies de revenu. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice composé plafonné S&P/TSX et de ses émetteurs constituants auprès de S&P, sur son site Web situé à <http://ca.spindices.com/>.

Indice des banques diversifiées à pondération égale S&P/TSX

L'indice des banques diversifiées à pondération égale S&P/TSX est la version à pondération égale de l'indice des banques diversifiées S&P/TSX, soit un indice de référence qui englobe des banques commerciales dont les activités découlent principalement des prêts commerciaux et qui exercent également une grande part de leurs activités dans les services bancaires de détail et les prêts aux petites et moyennes entreprises. L'indice des banques diversifiées S&P/TSX est un sous-indice de l'indice composé S&P/TSX. L'indice des banques diversifiées S&P/TSX est un indice de référence rajusté en fonction du flottant et pondéré selon la capitalisation boursière de l'indice composé S&P/TSX et les éléments constituants de l'indice des banques diversifiées S&P/TSX font partie des catégories des banques diversifiées de la norme *Global Industry Classification Standard* (GICS^{MD}). L'indice des banques diversifiées à pondération égale S&P/TSX dispose des mêmes éléments constituants que l'indice des banques diversifiées S&P/TSX, mais chacun de ses éléments constituants se voit attribuer une pondération égale à chaque rééquilibrage. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice des banques diversifiées à pondération égale S&P/TSX et de ses émetteurs constituants auprès de S&P, sur son site Web situé à <http://ca.spindices.com/>.

Indice des métaux de base à pondération égale S&P/TSX (couvert en \$ CA)

L'indice des métaux de base à pondération égale S&P/TSX (couvert en \$ CA) a les mêmes constituants que l'indice des métaux de base mondial S&P/TSX pondéré en fonction de la capitalisation. Toutefois, chaque titre constituant se voit attribuer une pondération fixe. Cet indice est conçu pour procurer aux investisseurs un indice de titres mondiaux liés à la production ou à l'extraction de métaux de base dans lequel il est possible d'investir. Il s'agit d'un sous-indice pondéré également de l'indice minier mondial

S&P/TSX. De plus, l'exposition au dollar américain que procure cet indice est couverte par rapport au dollar canadien. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice des métaux de base à pondération égale S&P/TSX (couvert en \$ CA) et de ses émetteurs constituants auprès de S&P, sur son site Web situé à <http://ca.spindices.com/>.

Indice aurifère mondial à pondération égale S&P/TSX

L'indice aurifère mondial à pondération égale S&P/TSX est un sous-indice de titres qui composent l'indice minier mondial S&P/TSX. L'indice est conçu pour procurer aux investisseurs un indice de titres mondiaux liés à la production ou à l'extraction d'or. Les titres constituants sont assujettis à des critères minimums de capitalisation boursière et de liquidité. En outre, chaque titre qui compose cet indice se voit attribuer une pondération fixe plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice aurifère mondial à pondération égale S&P/TSX et de ses émetteurs constituants auprès de S&P, sur son site Web situé à <http://ca.spindices.com/>.

Indice de l'industrie à pondération égale S&P/TSX

L'indice de l'industrie à pondération égale S&P/TSX englobe des titres qui constituent l'indice composé S&P/TSX et font partie de la catégorie industrielle selon la norme *Global Industry Classification Standard* (GICS^{MD}). Les titres constituants sont assujettis à des critères minimums de capitalisation boursière et de liquidité. En outre, chaque titre qui compose cet indice se voit attribuer une pondération fixe plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice de l'industrie à pondération égale S&P/TSX et de ses émetteurs constituants auprès de S&P, sur son site Web situé à <http://ca.spindices.com/>.

Indice du pétrole et du gaz à pondération égale S&P/TSX

L'indice du pétrole et du gaz à pondération égale S&P/TSX englobe des titres qui constituent l'indice S&P/TSX 60 et font partie des catégories de la norme *Global Industry Classification Standard* (GICS^{MD}) du forage pétrolier et gazier (10101010), du matériel pétrolier et gazier (10101020), des activités pétrolières et gazières intégrées (10102010), de l'exploration et de la production pétrolières et gazières (10102020), du raffinage et de la commercialisation du pétrole et du gaz (10102030) ainsi que du stockage et du transport du pétrole et du gaz (10102040). En outre, chaque titre qui compose cet indice se voit attribuer une pondération fixe plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice du pétrole et du gaz à pondération égale S&P/TSX et de ses émetteurs constituants auprès de S&P, sur son site Web situé à <http://ca.spindices.com/>.

Indice obligataire société à court terme FTSE TMX Canada^{MC}

L'indice obligataire société à court terme FTSE TMX Canada^{MC} est composé d'obligations de sociétés à taux fixe et à intérêt payable semestriellement, qui sont libellées en dollars canadiens, dont la durée varie d'un à cinq ans, qui sont notées au moins BBB et dont la taille minimum de l'émission est de 100 millions de dollars. Les obligations de sociétés se divisent en sous-catégories en fonction des principaux groupes sectoriels, soit les finances, les communications, le secteur industriel, l'énergie, les infrastructures, l'immobilier et la titrisation. Chaque titre constituant de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice obligataire société à court terme FTSE TMX Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE TMX, sur son site Web situé à <http://www.ftse.com/products/ftsetmx>.

Indice obligataire fédéral à court terme FTSE TMX Canada^{MC}

L'indice obligataire fédéral à court terme FTSE TMX Canada^{MC} est composé d'obligations à taux fixe et à intérêt payable semestriellement, qui sont libellées en dollars canadiens, dont la durée varie d'un à cinq ans, qui sont notées AAA et dont la taille minimum de l'émission est de 50 millions de dollars. Les obligations fédérales sont constituées d'obligations émises par le gouvernement du Canada (y compris des sociétés de la Couronne mandataires ou non) et des organismes supranationaux. Chaque titre constituant de cet indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice obligataire fédéral à court terme FTSE TMX Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE TMX, sur son site Web situé à <http://www.ftse.com/products/ftsetmx>.

Indice obligataire provincial à court terme FTSE TMX Canada^{MC}

L'indice obligataire provincial à court terme FTSE TMX Canada^{MC} est composé d'obligations provinciales à taux fixe et à intérêt payable semestriellement, qui sont libellées en dollars canadiens, dont la durée varie d'un à cinq ans, qui sont notées au moins BBB et dont la taille minimum de l'émission est de 50 millions de dollars. Les obligations provinciales sont constituées d'obligations émises par des provinces canadiennes et des sociétés provinciales ou territoriales constituées dans leur territoire respectif. Chaque titre constituant de cet indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice obligataire provincial à court terme FTSE TMX Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE TMX, sur son site Web situé à <http://www.ftse.com/products/ftsetmx>.

Bloomberg Barclays US Investment Grade 1 to 5 Year Corporate Bond Capped Index CAD Hedged

L'indice Bloomberg Barclays US Investment Grade 1 to 5 Year Corporate Bond Capped Index CAD Hedged mesure le marché des obligations de sociétés de qualité imposables et à taux fixe. Il comprend des titres libellés en dollars américains émis publiquement par des émetteurs américains et non américains des secteurs industriels et financiers et des services aux collectivités. Les titres admissibles doivent avoir été émis il y a moins de cinq ans et comporter une période d'échéance variant de 1 à 5 ans, et les titres en circulation doivent représenter plus de 750 millions de dollars américains. Cet indice comprend uniquement les trois émissions les plus importantes de chaque émetteur. L'exposition à chaque émetteur est limitée à 2 % de la valeur marchande totale de l'indice, toute valeur marchande excédentaire étant redistribuée à l'ensemble de l'indice, au prorata. L'exposition au dollar américain est couverte par rapport au dollar canadien. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Bloomberg Barclays US Investment Grade 1 to 5 Year Corporate Bond Capped Index CAD Hedged et de ses émetteurs constituants auprès de Bloomberg Barclays, sur son site Web situé à <http://index.barcap.com/Home>.

Bloomberg Barclays U.S. Treasury 1-5 Year Bond Index

L'indice Bloomberg Barclays U.S. Treasury 1-5 Year Bond Index mesure le marché des obligations du Trésor des États-Unis. Les titres admissibles doivent venir à échéance dans un à cinq ans et être assortis d'une valeur supérieure à 250 millions de dollars américains. De plus amples renseignements sur l'indice Bloomberg Barclays U.S. Treasury 1-5 Year Bond Index figurent sur le site Web de Bloomberg Barclays à <http://index.barcap.com/Home>.

Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD Index (NTR)

L'indice Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD Index (NTR) mesure le marché des actions privilégiées des États-Unis sur lesquelles des dividendes élevés sont versés. Les titres admissibles doivent être inscrits à la cote d'une bourse de valeurs des États-Unis, doivent avoir une capitalisation boursière d'au moins 100 millions de dollars américains et doivent respecter les exigences de liquidité minimale. On

peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD Index (NTR) et de ses émetteurs constituants auprès de Solactive, sur son site Web situé à www.solactive.com.

Solactive US Preferred Share Select Index (NTR)

L'indice Solactive US Preferred Share Select Index (NTR) mesure le marché des actions privilégiées des États-Unis sur lesquelles des dividendes élevés sont versés. Les titres admissibles doivent être inscrits à la cote d'une bourse de valeurs des États-Unis, doivent avoir une capitalisation boursière d'au moins 100 millions de dollars américains et doivent respecter les exigences de liquidité minimale. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Solactive US Preferred Share Select Index (NTR) et de ses émetteurs constituants auprès de Solactive, sur son site Web situé à www.solactive.com.

Remplacement d'un indice sous-jacent

Le gestionnaire peut, sous réserve de toute approbation requise des porteurs de parts, remplacer l'indice sous-jacent d'un FNB BMO par un autre indice largement reconnu afin de procurer aux investisseurs une exposition essentiellement identique à la catégorie d'actifs à laquelle est actuellement exposé le FNB BMO en question. Si le gestionnaire remplace l'indice sous-jacent d'un FNB BMO ou tout indice qui le remplace, il publiera un communiqué de presse indiquant le nouvel indice, décrivant ses titres constituants et précisant les motifs du remplacement.

Dissolution des indices

Le fournisseur d'indices calcule, établit et met à jour les indices respectifs. S'il cessait de calculer un indice ou si une convention de licence était résiliée, le gestionnaire pourrait dissoudre le ou les FNB BMO applicables au moyen d'un préavis de 60 jours, modifier l'objectif de placement du FNB BMO pertinent, chercher à reproduire un autre indice ou prendre les autres arrangements qu'il considère comme appropriés et dans l'intérêt des porteurs de parts du ou des FNB BMO compte tenu des circonstances.

Utilisation des indices

Le gestionnaire et le FNB BMO applicable sont autorisés à utiliser l'indice pertinent aux termes de la convention de licence applicable décrite ci-après à la rubrique « Contrats importants – Conventions de licence ». Le gestionnaire et les FNB BMO déclinent toute responsabilité à l'égard de l'exactitude et/ou de l'exhaustivité des indices, ou des données qui y sont incluses.

STRATÉGIES DE PLACEMENT

La stratégie de placement de chaque FNB BMO consiste à investir dans une proportion des titres constituants de l'indice applicable ou dans d'autres titres et à détenir de tels titres afin de chercher à reproduire le rendement de cet indice pour atteindre ses objectifs de placement. Les FNB BMO peuvent également détenir des éléments de trésorerie ou des équivalents de trésorerie, ou encore d'autres instruments du marché monétaire afin de satisfaire à leurs obligations courantes.

Le gestionnaire peut utiliser une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements à l'égard d'un FNB BMO. Cet échantillonnage signifie que le gestionnaire utilisera une analyse quantitative afin de choisir des titres à partir de l'indice applicable pour obtenir un échantillon représentatif des titres qui ressemblent à l'indice en ce qui a trait aux principaux facteurs de risque, aux caractéristiques en matière de rendement, aux pondérations sectorielles, à la capitalisation boursière et aux autres caractéristiques financières appropriées. La quantité de titres constituants choisis à l'aide de cette méthodologie d'échantillonnage sera fonction de divers facteurs, notamment de l'actif du FNB BMO.

Les FNB BMO peuvent investir dans des instruments dérivés ou utiliser de tels instruments et effectuer des opérations de prêts de titres afin d'en tirer un revenu additionnel, à la condition que l'utilisation de tels instruments dérivés et que ces opérations de prêts de titres respectent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables ainsi que l'objectif et les stratégies de placement du FNB BMO pertinent. L'exposition au dollar américain que pourraient avoir les portefeuilles du FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens et du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. L'exposition que pourraient avoir les portefeuilles du FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens, du FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens, du FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens et du FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens à d'autres monnaies que le dollar canadien fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. Conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, notamment le Règlement 81-102, au lieu ou en plus d'investir dans les titres constitutifs et de détenir de tels titres, un FNB BMO peut également investir dans d'autres titres d'une manière conforme à ses objectifs et aux stratégies de placement, à la condition qu'il n'y ait pas de dédoublement des frais de gestion facturables à l'égard des titres constitutifs détenus indirectement par un FNB BMO au moyen de placements dans d'autres fonds de placement. Si un FNB BMO investit dans un autre fonds d'investissement afin d'obtenir une exposition à des titres constitutifs et que les frais de gestion payables par cet autre fonds sont supérieurs à ceux du FNB BMO, le FNB BMO pourrait payer des frais de gestion plus élevés sur la partie de l'actif du FNB BMO investie dans l'autre fonds, peu importe si le fonds est géré par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

Prêt de titres

Un FNB BMO peut, conformément au Règlement 81-102, prêter des titres à des emprunteurs de titres qu'il juge acceptables afin d'en tirer un revenu additionnel conformément aux modalités d'une convention de prêt de titres intervenue entre le FNB BMO et un agent du prêt de titres, selon laquelle i) l'emprunteur versera au FNB BMO des frais de prêt de titres négociés et lui versera une rémunération correspondant aux distributions qu'il aura reçues sur les titres empruntés, ii) les prêts de titres sont admissibles à titre de « mécanismes de prêt de valeurs mobilières » pour l'application de la LIR, iii) le FNB BMO recevra une sûreté accessoire correspondant au moins à 102 % de la valeur des titres en portefeuille prêtés et iv) immédiatement après que le FNB BMO a conclu l'opération, la valeur marchande globale de tous les titres prêtés qui ne lui ont pas encore été retournés ne doit pas excéder 50 % de l'actif total du FNB BMO. L'agent de prêt de titres pour un FNB BMO sera chargé de l'administration courante des prêts de titres, y compris de l'évaluation quotidienne à la valeur du marché de la sûreté accessoire.

Utilisation d'instruments dérivés

Les FNB BMO peuvent investir dans des instruments dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, ou utiliser de tels instruments notamment pour obtenir une exposition à des titres sans avoir à les acheter directement ou comme il est par ailleurs indiqué dans les objectifs de placement d'un FNB BMO. Les FNB BMO peuvent investir dans des instruments dérivés ou utiliser de tels instruments seulement s'ils les utilisent conformément aux lois sur

les valeurs mobilières applicables, y compris à l'égard des limites relatives aux risques de crédit associés au cocontractant et aux objectifs et aux stratégies de placement du FNB BMO pertinent. L'exposition au dollar américain que pourraient avoir les portefeuilles du FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens et du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. L'exposition que pourraient avoir les portefeuilles du FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens, du FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens, du FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens et du FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens à d'autres monnaies que le dollar canadien fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques généraux inhérents à un placement dans les FNB BMO – Utilisation d'instruments dérivés ».

Rééquilibrage et rajustement

Le tableau suivant indique l'indice actuel pour chaque FNB BMO et présente de l'information sur le rééquilibrage des indices.

FNB BMO	Indice actuel	Rééquilibrage et rajustement
FINB BMO obligations totales	FTSE TMX Canada UniverseXM Bond Index ^{MC}	Rééquilibré quotidiennement
FINB BMO actions chinoises	BNY Mellon China Select ADR Index	Rééquilibré trimestriellement
FINB BMO obligations à escompte	FTSE TMX Canada Universe Discount Bond Index ^{MC}	Rééquilibré quotidiennement
FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens	Dow Jones Industrial Average (CAD hedged)	Des composants peuvent être ajoutés ou supprimés aux fins d'une meilleure représentation du marché en général et du secteur américain. Pour qu'une certaine continuité soit maintenue, la composition est rarement modifiée. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Dow Jones Industrial Average (CAD hedged) ».
FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens	Bloomberg Barclays Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped Index CAD Hedged	Rééquilibré annuellement
FINB BMO équilibré de FPI	Solactive Equal Weight Canada REIT Index	Rééquilibré semestriellement
FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens	Solactive Equal Weight US Bank Index Canadian Dollar Hedged	Rééquilibré semestriellement

FNB BMO	Indice actuel	Rééquilibrage et rajustement
FINB BMO équilibré banques américaines	Solactive Equal Weight US Bank Index	Rééquilibré semestriellement
FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens	Solactive Equal Weight US Health Care Index Canadian Dollar Hedged	Rééquilibré semestriellement
FINB BMO équilibré services aux collectivités	Solactive Equal Weight Canada Utilities Index	Rééquilibré semestriellement
FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens	Russell Developed Large Cap Banks Capped 100% Hedged to CAD Index	Rééquilibré annuellement
FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens	Russell Developed Large Cap Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD Index	Rééquilibré annuellement
FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens	Russell Developed Large Cap Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD Index	Rééquilibré annuellement
FINB BMO infrastructures mondiales	Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed Index	Rééquilibré trimestriellement
FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens	Russell Developed Large Cap Insurance Capped 100% Hedged to CAD Index	Rééquilibré annuellement
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens	Bloomberg Barclays U.S. High Yield Very Liquid Index CAD Hedged	Rééquilibré mensuellement
FINB BMO actions indiennes	BNY Mellon India Select DR Index	Rééquilibré trimestriellement
FINB BMO petites gazières	Dow Jones North America Select Junior Gas Index	Rééquilibré trimestriellement
FINB BMO petites aurifères	Dow Jones North America Select Junior Gold Index	Rééquilibré trimestriellement
FINB BMO petites pétrolières	Dow Jones North America Select Junior Oil Index	Rééquilibré trimestriellement
FINB BMO échelonné actions privilégiées	Solactive Laddered Canadian Preferred Share Index	Rééquilibré mensuellement
FINB BMO obligations de sociétés à long terme	Indice obligataire société à long terme FTSE TMX Canada ^{MC}	Rééquilibré quotidiennement
FINB BMO obligations fédérales à long terme	Indice obligataire fédéral à long terme FTSE TMX Canada ^{MC}	Rééquilibré quotidiennement
FINB BMO obligations provinciales à long terme	Indice obligataire provincial à long terme FTSE TMX Canada ^{MC}	Rééquilibré quotidiennement
FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme	Bloomberg Barclays U.S. Long Treasury Bond Index	Rééquilibré mensuellement
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	Indice obligataire société à moyen terme FTSE TMX Canada ^{MC}	Rééquilibré quotidiennement
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	Indice obligataire fédéral à moyen terme FTSE TMX Canada ^{MC}	Rééquilibré quotidiennement
FINB BMO obligations provinciales à moyen terme	Indice obligataire provincial à moyen terme FTSE TMX Canada ^{MC}	Rééquilibré quotidiennement

FNB BMO	Indice actuel	Rééquilibrage et rajustement
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens	Bloomberg Barclays US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped Index CAD Hedged	Rééquilibré mensuellement
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme	Bloomberg Barclays US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped Index	Rééquilibré mensuellement
FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme	Bloomberg Barclays U.S. Treasury 5-10 Year Bond Index	Rééquilibré mensuellement
FINB BMO MSCI Monde de haute qualité	MSCI ACWI Quality Index	Rééquilibré semestriellement
FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens	MSCI EAFE 100% Hedged to CAD Index	Rééquilibré trimestriellement
FINB BMO MSCI EAFE	MSCI EAFE Index	Rééquilibré trimestriellement
FINB BMO MSCI marchés émergents	MSCI Emerging Markets Index	Rééquilibré trimestriellement
FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens	MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD Index	Rééquilibré semestriellement
FINB BMO MSCI américaines de haute qualité	MSCI USA Quality Index	Rééquilibré semestriellement
FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens	NASDAQ—100 Index Hedged to CAD	Rééquilibré trimestriellement
FINB BMO obligations à rendement réel	FTSE TMX Canada Real Return Non-Agency Bond Index ^{MC}	Rééquilibré quotidiennement
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	S&P 500 Hedged to Canadian Dollars Index	Rééquilibré trimestriellement
FINB BMO S&P 500	S&P 500 Index	Rééquilibré trimestriellement
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	Indice composé plafonné S&P/TSX	Rééquilibré trimestriellement
FINB BMO équilibré S&P/TSX banques	Indice des banques diversifiées à pondération égale S&P/TSX	Rééquilibré semestriellement
FINB BMO équilibré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens	Indice des métaux de base à pondération égale S&P/TSX couvert en \$ CA	Rééquilibré semestriellement
FINB BMO équilibré S&P/TSX aurifères mondiales	Indice aurifère mondial à pondération égale S&P/TSX	Rééquilibré semestriellement
FINB BMO équilibré S&P/TSX produits industriels	Indice de l'industrie à pondération égale S&P/TSX	Rééquilibré semestriellement
FINB BMO équilibré S&P/TSX pétrole et gaz	Indice du pétrole et du gaz à pondération égale S&P/TSX	Rééquilibré semestriellement
FINB BMO obligations de sociétés à court terme	Indice obligataire société à court terme FTSE TMX Canada ^{MC}	Rééquilibré quotidiennement
FINB BMO obligations fédérales à court terme	Indice obligataire fédéral à court terme FTSE TMX Canada ^{MC}	Rééquilibré quotidiennement
FINB BMO obligations provinciales à court terme	Indice obligataire provincial à court terme FTSE TMX Canada ^{MC}	Rééquilibré quotidiennement

FNB BMO	Indice actuel	Rééquilibrage et rajustement
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens	Bloomberg Barclays US Investment Grade 1 to 5 Year Corporate Bond Capped Index CAD Hedged	Rééquilibré mensuellement
FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme	Bloomberg Barclays U.S. Treasury 1-5 Year Bond Index	Rééquilibré mensuellement
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD Index (NTR)	Rééquilibré trimestriellement
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines	Solactive US Preferred Share Select Index (NTR)	Rééquilibré trimestriellement

Le portefeuille de chaque FNB BMO devrait être rééquilibré à la fin du premier jour de bourse suivant celui où un rajustement est effectué.

Mesures prises au moment du rééquilibrage d'un indice ou d'un rajustement de portefeuille

Si un indice ou un portefeuille est rééquilibré ou rajusté par l'ajout ou le retrait de titres, le FNB BMO applicable acquerra et/ou aliénera généralement le nombre de titres visés. Lors d'un rééquilibrage : i) des parts d'un FNB BMO peuvent être émises ou une somme en espèces peut être versée en contrepartie de titres constituants dont le FNB BMO fera l'acquisition, au gré de BMO Gestion d'actifs et ii) des parts pourraient être échangées contre les titres qui, selon BMO Gestion d'actifs, devraient être vendus par le FNB BMO ou une somme en espèces pourrait être versée au gré de BMO Gestion d'actifs. De façon générale, ces opérations peuvent être effectuées au moyen d'un transfert au FNB BMO de titres constituants qui, selon BMO Gestion d'actifs, devraient être acquis par le FNB BMO ou d'un transfert des titres qui, selon BMO Gestion d'actifs, devraient être vendus par le FNB BMO.

Si l'indice applicable d'un FNB BMO est rajusté par suite du versement d'un dividende extraordinaire, le FNB BMO émettra d'autres parts en contrepartie des titres constituants additionnels de l'émetteur constituant applicable comme peut le prévoir BMO Gestion d'actifs. Les dividendes extraordinaires n'auront généralement aucune incidence sur la reproduction de la pondération du titre constituant en question dans les indices par les FNB BMO.

Offres publiques d'achat visant les émetteurs constituants

Si une offre publique d'achat (y compris une offre publique de rachat) visant un émetteur constituant est présentée, le gestionnaire peut, à son gré, choisir de remettre ou de ne pas remettre les titres de l'émetteur constituant. Si un FNB BMO remet les titres, ceux-ci peuvent être pris ou ne pas être pris en livraison aux termes de l'offre. Si l'offre publique d'achat est menée à terme, il se peut que l'émetteur constituant ne soit plus admissible aux fins de l'inclusion dans l'indice ou le portefeuille en question et soit retiré de cet indice ou de ce portefeuille, auquel cas le FNB BMO aliénera les titres de cet émetteur constituant qu'il détient toujours, tel qu'il est énoncé ci-dessus à la rubrique « Mesures prises au moment du rééquilibrage d'un indice ou d'un rajustement de portefeuille ».

Si un FNB BMO remet des titres en réponse à une offre publique d'achat et que ces titres sont pris en livraison, mais que l'émetteur constituant n'est pas retiré de l'indice ou du portefeuille applicable, le FNB BMO affectera le produit tiré de la remise de titres en réponse à l'offre à l'achat de titres de l'émetteur constituant afin de renflouer les paniers de titres que détient le FNB BMO. Si le produit ne suffit pas à cette fin, le FNB BMO achètera le nombre nécessaire de titres en contrepartie de l'émission du nombre approprié de parts. Si le produit tiré par le FNB BMO d'une offre publique d'achat suffit à acheter des titres remplaçants lorsque l'émetteur constituant n'est pas retiré de l'indice ou du portefeuille applicable,

l'excédent sera d'abord affecté au règlement des frais du FNB BMO, et le reste sera distribué aux porteurs de parts.

Le produit que reçoit un FNB BMO sous une autre forme qu'en espèces par suite de la vente de titres constituants à une autre personne qu'un courtier désigné sera remis à un courtier désigné et, si BMO Gestion d'actifs en décide ainsi, le courtier désigné devra souscrire des parts du FNB BMO en échange du produit sous une autre forme qu'en espèces en question, dans la mesure où le prix d'achat de ces parts ne dépasse pas la valeur du produit que le FNB BMO a reçu sous une autre forme qu'en espèces à la vente de titres constituants à cette personne ou une autre valeur convenue entre le FNB BMO et le courtier désigné.

Après la remise de titres par un FNB BMO, un porteur de parts échangeant des parts contre des paniers de titres de la façon énoncée ci-après à la rubrique « Rachat et échange de parts – Échange de parts contre des paniers de titres » aura le droit de recevoir sa quote-part du produit que le FNB BMO tirera des titres pris en livraison aux termes de l'offre ou, si les titres n'ont pas été pris en livraison, sa quote-part des titres retournés.

VUE D'ENSEMBLE DES SECTEURS D'ACTIVITÉS DANS LESQUELS LES FNB BMO FONT DES PLACEMENTS

FINB BMO obligations totales

Le FINB BMO obligations totales reflétera généralement l'exposition d'un placement dans divers titres d'emprunt dont la durée est principalement supérieure à un an et qui sont cotés au moins BBB. Les titres détenus dans ce fonds seront choisis afin de représenter le mieux l'ensemble du marché canadien des obligations de sociétés, provinciales et fédérales au Canada. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – FTSE TMX Canada UniverseXM Bond Index^{MC} ».

FINB BMO actions chinoises

Le FINB BMO actions chinoises reflétera généralement l'exposition à un indice général de marchés boursiers chinois non couverts par rapport au yuan. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – BNY Mellon China Select ADR Index ».

FINB BMO obligations à escompte

Le FINB BMO obligations à escompte investit généralement dans des obligations du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et de sociétés du Canada qui se négocient près de leur valeur nominale ou en dessous de leur valeur nominale (100 \$). Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – FTSE TMX Canada Universe Discount Bond Index^{MC} ».

FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens

Le FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens investit dans des titres de capitaux propres de sociétés qui sont inscrites à la cote de bourses de valeurs des États-Unis. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Dow Jones Industrial Average (CAD hedged) ».

FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens investit dans divers titres d'emprunt. Les titres détenus dans cet indice sont généralement émis ou garantis par les gouvernements fédéraux de pays que le fournisseur d'indices considère comme un « pays d'un marché

émergent ». Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Bloomberg Barclays Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped Index CAD Hedged ».

FINB BMO équilibré de FPI

Le FINB BMO équilibré de FPI investit dans les titres de capitaux propres de fiducies de placement immobilières canadiennes qui sont classées, selon la nomenclature *Industry Classification Benchmark*, dans le secteur des fiducies de placement immobilier. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Solactive Equal Weight Canada REIT Index ».

FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens investit dans les titres de capitaux propres de banques américaines à grande capitalisation qui sont classées, selon la nomenclature *Industry Classification Benchmark*, dans le supersecteur des banques. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Solactive Equal Weight US Bank Index Canadian Dollar Hedged ».

FINB BMO équilibré banques américaines

Le FINB BMO équilibré banques américaines investit généralement dans les titres de capitaux propres de banques des États-Unis à grande capitalisation qui sont classées, selon la nomenclature *Industry Classification Benchmark*, dans le supersecteur des banques. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Solactive Equal Weight US Bank Index Canadian Dollar Hedged ».

FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens investit dans les titres de capitaux propres de sociétés américaines du secteur de la santé à grande capitalisation qui sont classées, selon la nomenclature *Industry Classification Benchmark*, dans le supersecteur de la santé. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Solactive Equal Weight US Health Care Index Canadian Dollar Hedged ».

FINB BMO équilibré services aux collectivités

Le FINB BMO équilibré services aux collectivités investit dans les titres de capitaux propres d'entreprises de services aux collectivités canadiennes définies, selon la norme *Global Industry Classification Standard (GICS^{MD})*, comme des services aux collectivités. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Solactive Equal Weight Canada Utilities Index ».

FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens investit dans les titres de capitaux propres de sociétés mondiales qui sont classées, selon la nomenclature *Russell Global Sectors*, dans le secteur des banques. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Russell Developed Large Cap Banks Capped 100% Hedged to CAD Index ».

FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens investit dans les titres de capitaux propres de sociétés mondiales qui sont classées, selon la nomenclature *Russell Global Sectors*, dans le secteur des biens de consommation discrétionnaires. Se reporter à la

rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Russell Developed Large Cap Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD Index ».

FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens investit dans les titres de capitaux propres de sociétés mondiales qui sont classées, selon la nomenclature *Russell Global Sectors*, dans le secteur des biens de consommation essentiels. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Russell Developed Large Cap Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD Index ».

FINB BMO infrastructures mondiales

Le FINB BMO infrastructures mondiales investit dans des titres de capitaux propres inscrits à la cote de bourses nord-américaines d'entités qui sont propriétaires, exploitantes ou gestionnaires d'actifs d'infrastructure. Les activités d'infrastructure procurent habituellement des flux de revenu relativement stables et prévisibles et présentent certaines ou la totalité des caractéristiques suivantes : faible corrélation avec les autres catégories d'actifs; rendement stable; rendement fixe et réglementé; effet de levier moyennant des frais fixes; profil de demande relativement stable; revenu lié à l'inflation; services essentiels de base et irremplaçables et immunité relative au cycle économique. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed Index ».

FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens investit dans les titres de capitaux propres de sociétés mondiales qui sont classées, selon la nomenclature *Russell Global Sectors*, dans le secteur de l'assurance. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Russell Developed Large Cap Insurance Capped 100% Hedged to CAD Index ».

FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens

Le FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens reflétera généralement l'exposition d'un placement dans des obligations de société à rendement élevé émises aux États-Unis (en dollars américains) dont la plupart ont une durée de plus d'un an et qui ont reçu une note inférieure à la note attribuée aux placements de qualité. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Bloomberg Barclays U.S. High Yield Very Liquid Index CAD Hedged ».

FINB BMO actions indiennes

Le FINB BMO actions indiennes reflétera généralement l'exposition à un indice général de marchés boursiers indiens non couverts par rapport à la roupie indienne. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – BNY Mellon India Select DR Index ».

FINB BMO petites gazières

Le FINB BMO petites gazières investit dans les titres de capitaux propres de sociétés gazières nord-américaines qui sont classées, selon la nomenclature *Industry Classification Benchmark*, dans les secteurs des producteurs de pétrole et de gaz naturel ou du matériel, des services et de la distribution liés au pétrole, et dont le chiffre d'affaires est majoritairement tiré d'activités reliées au gaz naturel. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Dow Jones North America Select Junior Gas Index ».

FINB BMO petites aurifères

Le FINB BMO petites aurifères investit dans les titres de capitaux propres de sociétés aurifères définies, selon la norme *Industry Classification Benchmark*, comme des aurifères. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Dow Jones North America Select Junior Gold Index ».

FINB BMO petites pétrolières

Le FINB BMO petites pétrolières investit dans les titres de capitaux propres de sociétés pétrolières nord-américaines qui sont classées, selon la nomenclature *Industry Classification Benchmark*, dans les secteurs des producteurs de pétrole et de gaz naturel ou du matériel, des services et de la distribution liés au pétrole, et dont le chiffre d'affaires est majoritairement tiré d'activités reliées au pétrole. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Dow Jones North America Select Junior Oil Index ».

FINB BMO échelonné actions privilégiées

Le FINB BMO échelonné actions privilégiées investit généralement dans des actions privilégiées de sociétés canadiennes inscrites à la cote de la TSX. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Solactive Laddered Canadian Preferred Share Index ».

FINB BMO obligations de sociétés à long terme

Le FINB BMO obligations de sociétés à long terme investit dans divers titres d'emprunt dont la durée est principalement supérieure à 10 ans. Les titres détenus dans l'indice applicable sont généralement des obligations de sociétés de qualité émises au Canada, en dollars canadiens. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice obligataire société à long terme FTSE TMX Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations fédérales à long terme

Le FINB BMO obligations fédérales à long terme investit dans divers titres d'emprunt dont la durée est principalement supérieure à 10 ans. Les titres détenus dans cet indice sont généralement émis ou garantis par le gouvernement du Canada et par divers intermédiaires qui ont été établis ou qui sont parrainés par le gouvernement du Canada. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice obligataire fédéral à long terme FTSE TMX Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations provinciales à long terme

Le FINB BMO obligations provinciales à long terme investit dans une gamme de titres de créance dont la plupart ont une période d'échéance de plus de 10 ans. Les titres détenus dans l'indice applicable sont généralement émis ou garantis par les gouvernements provinciaux du Canada, divers organismes des gouvernements provinciaux et divers intermédiaires qui ont été établis ou parrainés par des gouvernements provinciaux. Le FINB BMO obligations provinciales à long terme peut également investir dans des titres émis par des gouvernements municipaux canadiens. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice obligataire provincial à long terme FTSE TMX Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme

Le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme investit dans une gamme de titres de créance dont la plupart ont une période d'échéance de plus de 10 ans. Les titres détenus dans l'indice applicable sont des obligations du Trésor des États-Unis ayant obtenu une note de qualité. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Bloomberg Barclays U.S. Long Treasury Bond Index ».

FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme

Le FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme investit dans divers titres d'emprunt dont la durée est principalement de 5 à 10 ans. Les titres détenus dans l'indice applicable sont généralement des obligations de sociétés de qualité émises au Canada, en dollars canadiens. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice obligataire société à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations fédérales à moyen terme

Le FINB BMO obligations fédérales à moyen terme investit dans divers titres d'emprunt dont la durée varie principalement de 5 à 10 ans. Les titres détenus dans l'indice applicable sont généralement émis par le gouvernement du Canada (y compris des sociétés de la Couronne mandataires ou non) et des organismes supranationaux. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice obligataire fédéral à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations provinciales à moyen terme

Le FINB BMO obligations provinciales à moyen terme investit dans une gamme de titres de créance dont la plupart ont une période d'échéance variant de 5 à 10 ans. Les titres détenus dans l'indice applicable sont généralement émis ou garantis par les gouvernements provinciaux du Canada, divers organismes des gouvernements provinciaux et divers intermédiaires qui ont été établis ou parrainés par des gouvernements provinciaux. Le FINB BMO obligations provinciales à moyen terme peut également investir dans des titres émis par des gouvernements municipaux canadiens. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice obligataire provincial à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens

Le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens investit dans des titres de créance de qualité américains, à raison de trois émissions par émetteur, d'un capital encours notionnel d'au moins 750 millions de dollars américains par obligation. Le portefeuille est pondéré en fonction de la capitalisation boursière à raison d'une capitalisation par émetteur plafonnée à 2 %. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Bloomberg Barclays US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped Index CAD Hedged ».

FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme

Le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme investit dans des titres de créance de qualité américains, à raison de trois émissions par émetteur, d'un encours notionnel d'au moins 750 millions de dollars américains par obligation. Le portefeuille est pondéré en fonction de la capitalisation boursière à raison d'une capitalisation par émetteur plafonnée à 2 %. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Bloomberg Barclays US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped Index ».

FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme

Le FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme investit dans une gamme de titres de créance dont la plupart ont une période d'échéance se situant entre cinq à dix ans. Les titres détenus dans l'indice applicable sont des obligations du Trésor des États-Unis ayant obtenu une note de qualité. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Bloomberg Barclays U.S. Treasury 5-10 Year Bond Index ».

FINB BMO MSCI Monde de haute qualité

Le FINB BMO MSCI Monde de haute qualité investit dans les titres de capitaux propres de sociétés ouvertes qui sont constituées dans les pays que le fournisseur d'indices estime être des pays de marchés développés et émergents ou dont le marché primaire aux fins d'inscription est situé dans l'un de ces pays. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – MSCI ACWI Quality Index ».

FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens investit dans les titres de capitaux propres de sociétés ouvertes qui sont constituées dans l'un des pays que le fournisseur d'indices considère comme un « pays de marché développé », sauf les États-Unis et le Canada, ou dont le marché primaire aux fins d'inscription est situé dans l'un de ces pays. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – MSCI EAFE 100% Hedged to CAD Index ».

FINB BMO MSCI EAFE

Le FINB BMO MSCI EAFE investit dans les titres de capitaux propres de sociétés ouvertes qui sont constituées dans les pays que le fournisseur d'indices estime être des « pays de marché développé », sauf les États-Unis et le Canada, ou dont le marché primaire aux fins d'inscription est situé dans l'un de ces pays. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – MSCI EAFE Index ».

FINB BMO MSCI marchés émergents

Le FINB BMO MSCI marchés émergents investit dans les titres de capitaux propres de sociétés ouvertes qui sont constituées dans l'un des pays que le fournisseur d'indices considère comme un « pays d'un marché émergent » ou dont le marché primaire aux fins d'inscription est situé dans l'un de ces pays. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – MSCI Emerging Markets Index ».

FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens investit dans les titres de capitaux propres de sociétés ouvertes qui sont constituées dans les pays que le fournisseur d'indices estime être des « pays européens de marché développé » ou dont le marché primaire aux fins d'inscription est situé dans l'un de ces pays. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD Index ».

FINB BMO MSCI américaines de haute qualité

Le FINB BMO MSCI américaines de haute qualité investit dans les titres de capitaux propres de sociétés ouvertes des États-Unis œuvrant dans divers secteurs d'activités. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – MSCI USA Quality Index ».

FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens

Le FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens investit dans les titres de capitaux propres de sociétés ouvertes et ne faisant pas partie du secteur des services financiers cotées au NASDAQ OMX. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – NASDAQ-100 Index Hedged to CAD ».

FINB BMO obligations à rendement réel

Le FINB BMO obligations à rendement réel investit dans divers titres d'emprunt dont la durée est principalement supérieure à un an. Les titres détenus dans cet indice sont généralement émis ou garantis par le gouvernement du Canada et sont protégés de l'incidence de l'inflation sur le coupon de l'obligation. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – FTSE TMX Canada Real Return Non-Agency Bond Index^{mc} ».

FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens investit dans 500 titres de capitaux propres de sociétés ouvertes des États-Unis œuvrant dans différents secteurs d'activités. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – S&P 500 Hedged to Canadian Dollars Index ».

FINB BMO S&P 500

Le FINB BMO S&P 500 investit généralement dans 500 titres de capitaux propres de sociétés ouvertes des États-Unis dans différents secteurs d'activités. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – S&P 500 Index ».

FINB BMO S&P/TSX composé plafonné

Le FINB BMO S&P/TSX composé plafonné investit dans plus de 200 titres de capitaux propres de sociétés canadiennes ouvertes œuvrant dans divers secteurs d'activités. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice composé plafonné S&P/TSX ».

FINB BMO équipondéré S&P/TSX banques

Le FINB BMO équipondéré S&P/TSX banques investit dans des titres de capitaux propres de banques canadiennes faisant partie de la catégorie de la norme *Global Industry Classification Standard* (GICS^{MD}) suivante : banques diversifiées. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice des banques diversifiées à pondération égale S&P/TSX ».

FINB BMO équipondéré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO équipondéré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens investit principalement dans les titres de sociétés minières mondiales qui œuvrent dans la production ou l'extraction de métaux de base. Les titres pouvant être inclus dans le FINB BMO équipondéré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens sont classés dans deux sous-catégories de la norme *Global Industry Classification Standard* (GICS^{MD}), soit i) les métaux diversifiés et l'exploitation minière et ii) l'aluminium. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice des métaux de base à pondération égale S&P/TSX (couvert en \$ CA) ».

FINB BMO équipondéré S&P/TSX aurifères mondiales

Le FINB BMO équipondéré S&P/TSX aurifères mondiales investit généralement dans les titres de sociétés minières mondiales qui œuvrent dans la production ou l'extraction d'or selon la classification dans la catégorie Or de la norme *Global Industry Classification Standard* (GICS^{MD}). Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice aurifère mondial à pondération égale S&P/TSX ».

FINB BMO équilibré S&P/TSX produits industriels

Le FINB BMO équilibré S&P/TSX produits industriels investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes du secteur industriel selon la classification dans la catégorie Industriel de la norme *Global Industry Classification Standard* (GICS^{MD}). Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice de l'industrie à pondération égale S&P/TSX ».

FINB BMO équilibré S&P/TSX pétrole et gaz

Le FINB BMO équilibré S&P/TSX pétrole et gaz investit dans des titres de capitaux propres de sociétés pétrolières et gazières canadiennes faisant partie de l'indice S&P/TSX 60. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice du pétrole et du gaz à pondération égale S&P/TSX ».

FINB BMO obligations de sociétés à court terme

Le FINB BMO obligations de sociétés à court terme investit dans une gamme de titres d'emprunt dont la durée varie principalement d'un à cinq ans. Les titres détenus dans cet indice sont généralement des obligations de sociétés de qualité émises au Canada, en dollars canadiens. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice obligataire société à court terme FTSE TMX Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations fédérales à court terme

Le FINB BMO obligations fédérales à court terme investit dans une gamme de titres d'emprunt dont la durée varie principalement d'un à cinq ans. Les titres détenus dans cet indice sont généralement émis ou garantis par le gouvernement du Canada, par divers organismes du gouvernement du Canada et par divers intermédiaires qui ont été établis ou qui sont parrainés par le gouvernement du Canada. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice obligataire fédéral à court terme FTSE TMX Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations provinciales à court terme

Le FINB BMO obligations provinciales à court terme investit dans une gamme de titres d'emprunt dont la durée varie principalement d'un à cinq ans. Les titres détenus dans cet indice sont généralement émis ou garantis par les gouvernements provinciaux du Canada, par divers organismes des gouvernements provinciaux du Canada et par divers intermédiaires qui ont été établis ou qui sont parrainés par les gouvernements provinciaux du Canada. Le FINB BMO obligations provinciales à court terme peut également investir dans des titres de municipalités canadiennes. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice obligataire provincial à court terme FTSE TMX Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens

Le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens investit généralement dans des obligations de qualité à taux fixe de sociétés des États-Unis imposables dont l'échéance se situe entre un et cinq ans. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Bloomberg Barclays US Investment Grade 1 to 5 Year Corporate Bond Capped Index CAD Hedged ».

FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme

Le FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme investit dans une gamme de titres de créance dont la plupart ont une période d'échéance se situant entre un à cinq ans. Les titres détenus dans l'indice applicable sont des obligations du Trésor des États-Unis ayant obtenu une note de qualité. Se

reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Bloomberg Barclays U.S. Treasury 1-5 Year Bond Index ».

FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens investit dans une gamme d'actions privilégiées inscrites à la cote d'une bourse de valeurs des États-Unis qui figurent dans l'indice applicable. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD Index (NTR) ».

FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines

Le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines investit dans une gamme d'actions privilégiées inscrites à la cote d'une bourse de valeurs des États-Unis qui figurent dans l'indice applicable. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Solactive US Preferred Share Select Index (NTR) ».

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT

Les FNB BMO sont assujettis à certaines restrictions et pratiques prévues par la législation canadienne en valeurs mobilières. Les FNB BMO sont gérés conformément à ces restrictions et pratiques, sauf si une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières permet d'y déroger. Se reporter à la rubrique « Dispenses et approbations ». Les porteurs de parts doivent approuver toute modification de l'objectif de placement fondamental d'un FNB BMO. Se reporter à la rubrique « Questions touchant les porteurs de parts – Questions nécessitant l'approbation des porteurs de parts ».

FRAIS

Frais de gestion

Chaque FNB BMO versera au gestionnaire les frais de gestion indiqués dans le tableau ci-dessous en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne du FNB BMO applicable. Les frais de gestion sont payables au gestionnaire en échange des services qu'il fournit à chaque FNB BMO en sa qualité de gestionnaire, notamment acquérir ou prendre des dispositions pour acquérir des titres au nom des FNB BMO, calculer la valeur liquidative, la valeur liquidative par part, le revenu net et les gains en capital nets réalisés des FNB BMO, autoriser le paiement des frais d'exploitation engagés pour le compte des FNB BMO, dresser les états financiers et les données financières et comptables dont les FNB BMO ont besoin, voir à ce que les porteurs de parts reçoivent les états financiers (y compris les états financiers intermédiaires et annuels) et les autres rapports prescrits à l'occasion par les lois applicables, voir à ce que les FNB BMO se conforment aux exigences réglementaires et aux exigences applicables en matière d'inscription à la cote des bourses, préparer les rapports des FNB BMO destinés aux porteurs de parts et aux autorités en valeurs mobilières, fixer le montant des distributions que devront faire les FNB BMO et négocier des ententes contractuelles avec les tiers fournisseurs de services, dont les courtiers désignés, le dépositaire, l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, les auditeurs et les imprimeurs. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion - Le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille, le promoteur et l'agent des calculs - Obligations et services du fiduciaire, du gestionnaire, du gestionnaire de portefeuille, du promoteur et de l'agent des calculs » pour de plus amples renseignements. Les frais de gestion, majorés des taxes applicables, seront cumulés quotidiennement et seront payés chaque trimestre à terme échu. À son gré, le gestionnaire peut renoncer à l'occasion à l'ensemble ou à une partie des frais de gestion imposés à tout moment.

FNB BMO	Frais de gestion annuels maximums (%)
FINB BMO obligations totales	0,090
FINB BMO actions chinoises	0,650
FINB BMO obligations à escompte	0,090
FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens	0,230
FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens	0,500
FINB BMO équilibré de FPI	0,550
FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens	0,350
FINB BMO équilibré banques américaines	0,350
FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens	0,350
FINB BMO équilibré services aux collectivités	0,550
FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens	0,350
FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens	0,350
FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens	0,350
FINB BMO infrastructures mondiales	0,550
FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens	0,350
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens	0,550
FINB BMO actions indiennes	0,650
FINB BMO petites gazières	0,550
FINB BMO petites aurifères	0,550

FNB BMO	Frais de gestion annuels maximums (%)
FINB BMO obligations provinciales à moyen terme	0,250
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens	0,250
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme	0,250
FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme	0,200
FINB BMO MSCI Monde de haute qualité	0,450
FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens	0,200
FINB BMO MSCI EAFE	0,200
FINB BMO MSCI marchés émergents	0,250
FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens	0,400
FINB BMO MSCI américaines de haute qualité	0,300
FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens	0,350
FINB BMO obligations à rendement réel	0,250
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	0,080
FINB BMO S&P 500	0,080
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	0,050
FINB BMO équilibré S&P/TSX banques	0,550
FINB BMO équilibré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens	0,550
FINB BMO équilibré S&P/TSX aurifères mondiales	0,550
FINB BMO équilibré S&P/TSX produits industriels	0,550

FNB BMO	Frais de gestion annuels maximums (%)	FNB BMO	Frais de gestion annuels maximums (%)
FINB BMO petites pétrolières	0,550	FINB BMO équi pondéré S&P/TSX pétrole et gaz	0,550
FINB BMO échelonné actions privilégiées	0,450	FINB BMO obligations de sociétés à court terme	0,100
FINB BMO obligations de sociétés à long terme	0,300	FINB BMO obligations fédérales à court terme	0,200
FINB BMO obligations fédérales à long terme	0,200	FINB BMO obligations provinciales à court terme	0,250
FINB BMO obligations provinciales à long terme	0,250	FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens	0,250
FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme	0,200	FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme	0,200
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	0,300	FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	0,450
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	0,200	FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines	0,450

Si un FNB BMO investit dans un autre fonds d'investissement afin d'obtenir une exposition à des titres constituants et les frais de gestion payables par l'autre fonds sont supérieurs à ceux du FNB BMO, le FNB BMO pourrait payer les frais de gestion plus élevés sur la partie de son actif qui est investie dans l'autre fonds, peu importe si le fonds est géré par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Par conséquent, les frais de gestion réels pourraient être supérieurs à ceux qui sont indiqués dans le tableau ci-dessus.

Frais d'exploitation

Outre les frais de gestion, chaque FNB BMO doit régler les frais engagés pour se conformer au Règlement 81-107, notamment les frais liés à la mise sur pied et à l'exploitation continue du CEI, les courtages et les commissions, les impôts sur le revenu, les retenues d'impôt et les autres taxes applicables, dont la TVH, les frais engagés pour se conformer à de nouvelles exigences du gouvernement ou des autorités de réglementation adoptées après l'établissement du FNB BMO et les dépenses extraordinaires. Il incombe au gestionnaire de régler tous les autres coûts et frais des FNB BMO, y compris la rémunération payable au dépositaire, à l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, au mandataire aux fins du régime et à d'autres fournisseurs de services, notamment les fournisseurs d'indices dont le gestionnaire a retenu les services. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion – Le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille, le promoteur et l'agent des calculs – Obligations et services du fiduciaire, du gestionnaire, du gestionnaire de portefeuille, du promoteur et de l'agent des calculs ».

Distributions de frais de gestion

Pour obtenir des frais de gestion concurrentiels, le gestionnaire peut accepter de réduire les frais de gestion qu'il recevrait autrement des FNB BMO à l'égard de placements effectués dans ceux-ci par certains porteurs de parts. Une somme correspondant à la différence entre les frais autrement facturables et les frais

réduits du FNB BMO sera distribuée en espèces par le FNB BMO aux porteurs de parts à titre de « distributions de frais de gestion ».

Le gestionnaire fixera, à son gré et à l'occasion, le montant des distributions de frais de gestion à l'égard des parts d'un FNB BMO et le moment de leur versement. De façon générale, les distributions de frais de gestion seront calculées et attribuées en fonction du nombre moyen de parts d'un porteur de parts (à l'exclusion des parts prêtées par des porteurs de parts aux termes de conventions de prêt de titres) au cours de chaque période applicable, tel qu'il est précisé à l'occasion par le gestionnaire. Seuls les véritables propriétaires de parts (y compris les courtiers désignés et les courtiers) pourront recevoir des distributions de frais de gestion, et non les courtiers ou autres adhérents de la CDS qui détiennent des parts pour le compte de véritables propriétaires. Les distributions de frais de gestion seront d'abord prélevées sur le revenu net du FNB BMO, puis sur ses gains en capital et, enfin, sur son capital. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de précisions. Pour recevoir une distribution de frais de gestion pour une période donnée, le véritable propriétaire de parts doit soumettre une demande en ce sens vérifiée par un adhérent de la CDS pour le compte du propriétaire véritable de parts et fournir au gestionnaire les autres renseignements que celui-ci pourrait exiger conformément aux modalités et à la procédure qu'il établira à l'occasion.

Le gestionnaire se réserve le droit de cesser ou de modifier les distributions de frais de gestion à tout moment. Les porteurs de parts subiront généralement les incidences fiscales des distributions de frais de gestion qu'ils recevront d'un FNB BMO.

RENDEMENTS ANNUELS, RATIO DES FRAIS DE GESTION ET RATIO DES FRAIS D'OPÉRATIONS

Le tableau ci-après fait état des rendements annuels, du ratio des frais de gestion (le « **RFG** ») et du ratio des frais d'opérations (le « **RFO** ») de chaque FNB BMO dont il est question dans le rapport de gestion annuel sur le rendement du Fonds pour chacun des cinq derniers exercices. Le rendement des placements d'un FNB BMO dont les parts ne sont offertes que depuis moins d'un an, pour une année pertinente, n'est pas indiqué.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>FINB BMO obligations totales</u>					
Rendements annuels (%)	3,24	8,43	-1,45	3,34	9,09
RFG (%)	0,23	0,23	0,23	0,30	0,32
RFO (%)	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00
<u>FINB BMO actions chinoises</u>					
Rendements annuels (%)	19,58	10,87	34,63	9,18	-26,44
RFG (%)	0,72	0,74	0,75	0,74	0,74
RFO (%)	0,06	0,04	0,07	0,07	0,05
<u>FINB BMO obligations à escompte</u>					
Rendements annuels (%)	3,60	6,27*	s. o.	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,22	0,23	s. o.	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,00	0,00	s. o.	s. o.	s. o.
* Rendement du 10 février 2014 au 31 décembre 2014.					
<u>FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	-0,89	9,87	29,28	9,87	7,16
RFG (%)	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	2,86	8,68	-4,71	15,92	7,13
RFG (%)	0,56	0,57	0,57	0,56	0,57
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>FINB BMO équilibré de FPI</u>					
Rendements annuels (%)	-5,16	8,73	-4,60	18,11	13,85
RFG (%)	0,61	0,62	0,62	0,62	0,62
RFO (%)	0,01	0,00	0,02	0,00	0,00
<u>FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	-2,74	10,56	37,51	33,09	-26,87
RFG (%)	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40
RFO (%)	0,03	0,01	0,00	0,00	0,04
<u>FINB BMO équilibré banques américaines</u>					
Rendements annuels (%)	17,14	15,52*	s. o.	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,39	0,39	s. o.	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,01	0,00	s. o.	s. o.	s. o.
* Rendement du 10 février 2014 au 31 décembre 2014.					
<u>FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	7,10	33,63	43,19	21,29	4,08
RFG (%)	0,39	0,40	0,40	0,40	0,40
RFO (%)	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01
<u>FINB BMO équilibré services aux collectivités</u>					
Rendements annuels (%)	-1,36	12,42	-4,41	4,44	2,33
RFG (%)	0,61	0,62	0,62	0,62	0,62
RFO (%)	0,00	0,00	0,03	0,00	0,03
<u>FINB BMO infrastructures mondiales</u>					
Rendements annuels (%)	-4,05	30,27	22,12	13,05	19,61
RFG (%)	0,61	0,62	0,62	0,62	0,62
RFO (%)	0,01	0,00	0,01	0,00	0,02
<u>FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	-6,70	1,71	6,42	14,60	4,84
RFG (%)	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62
RFO (%)	0,00	0,00	0,01	0,02	0,02
<u>FINB BMO actions indiennes</u>					
Rendements annuels (%)	10,49	32,27	6,62	21,66	-35,46
RFG (%)	0,72	0,73	0,75	0,74	0,74
RFO (%)	0,15	0,12	0,11	0,12	0,02
<u>FINB BMO petites gazières</u>					
Rendements annuels (%)	-31,39	-19,53	39,94	-11,10	2,20
RFG (%)	0,59	0,63	0,64	0,63	0,62
RFO (%)	0,01	0,00	0,00	0,00	0,03
<u>FINB BMO petites aurifères</u>					
Rendements annuels (%)	-17,04	-2,87	-56,40	-16,78	-27,95
RFG (%)	0,60	0,62	0,63	0,62	0,62
RFO (%)	0,04	0,00	0,00	0,03	0,06

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>FINB BMO petites pétrolières</u>					
Rendements annuels (%)	-26,26	-28,84	35,87	-2,69	-3,88
RFG (%)	0,59	0,63	0,63	0,62	0,62
RFO (%)	0,02	0,00	0,00	0,00	0,02
<u>FINB BMO échelonné actions privilégiées</u>					
Rendements annuels (%)	-20,22	4,72	-3,47	0,55*	s. o.
RFG (%)	0,50	0,51	0,51	0,49	s. o.
RFO (%)	0,04	0,02	0,00	0,00	s. o.
* Rendement du 14 novembre 2012 au 31 décembre 2012.					
<u>FINB BMO obligations de sociétés à long terme</u>					
Rendements annuels (%)	0,53	16,15	-3,78	9,07	14,94
RFG (%)	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>FINB BMO obligations fédérales à long terme</u>					
Rendements annuels (%)	5,04	17,14	-9,13	4,27	19,87
RFG (%)	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>FINB BMO obligations provinciales à long terme</u>					
Rendements annuels (%)	3,80	17,61	-5,23*	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,28	0,28	0,28	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	s. o.	s. o.
* Rendement du 19 mars 2013 au 31 décembre 2013.					
<u>FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme</u>					
Rendements annuels (%)	3,59	8,71	0,67	7,58	8,39
RFG (%)	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>FINB BMO obligations fédérales à moyen terme</u>					
Rendements annuels (%)	4,89	8,50	-2,36	2,78	11,46
RFG (%)	0,22	0,23	0,23	0,23	0,23
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>FINB BMO obligations provinciales à moyen terme</u>					
Rendements annuels (%)	4,87	9,13	-1,41*	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,28	0,28	0,28	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	s. o.	s. o.
* Rendement du 19 mars 2013 au 31 décembre 2013.					
<u>FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	1,85	7,68	-2,02*	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,28	0,28	0,28	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,01	0,02	0,01	s. o.	s. o.
* Rendement du 20 mars 2013 au 31 décembre 2013.					
<u>FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme</u>					
Rendements annuels (%)	19,48	16,92	0,71*	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,28	0,28	0,28	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	s. o.	s. o.
* Rendement du 19 mars 2013 au 31 décembre 2013.					

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme (parts en dollars américains)</u>					
Rendements annuels (%)	0,30	6,50	-2,65*	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,28	0,31	0,29	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	s. o.	s. o.
* Rendement du 19 mars 2013 au 31 décembre 2013.					
<u>FINB BMO MSCI Monde de haute qualité</u>					
Rendements annuels (%)	21,86	2,60*	s. o.	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,51	0,52	s. o.	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,11	0,00	s. o.	s. o.	s. o.
* Rendement du 5 novembre 2014 au 31 décembre 2014.					
<u>FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	4,53	5,51	25,86	18,40	-12,59
RFG (%)	0,23	0,29	0,41	0,52	0,52
RFO (%)	0,10	0,02	0,28	0,18	0,07
<u>FINB BMO MSCI EAFE</u>					
Rendements annuels (%)	18,03	1,94*	s. o.	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,23	0,25	s. o.	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,21	0,36	s. o.	s. o.	s. o.
* Rendement du 10 février 2014 au 31 décembre 2014.					
<u>FINB BMO MSCI marchés émergents</u>					
Rendements annuels (%)	-0,22	5,05	3,53	13,61	-17,12
RFG (%)	0,29	0,46	0,58	0,65	0,61
RFO (%)	0,08	0,05	0,10	0,11	0,09
<u>FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	9,68	9,99*	s. o.	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,45	0,46	s. o.	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,10	0,07	s. o.	s. o.	s. o.
* Rendement du 10 février 2014 au 31 décembre 2014.					
<u>FINB BMO MSCI américaines de haute qualité</u>					
Rendements annuels (%)	26,70	4,15*	s. o.	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,34	0,36	s. o.	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,01	0,00	s. o.	s. o.	s. o.
* Rendement du 5 novembre 2014 au 31 décembre 2014.					
<u>FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	8,88	19,43	36,55	17,84	2,73
RFG (%)	0,39	0,40	0,40	0,40	0,40
RFO (%)	0,01	0,00	0,00	0,00	0,02
<u>FINB BMO obligations à rendement réel</u>					
Rendements annuels (%)	2,37	13,16	-12,68	2,68	17,84
RFG (%)	0,28	0,29	0,29	0,28	0,28
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Rendement du 19 mai 2010 au 31 décembre 2010.					
<u>FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	0,52	13,68	32,17	16,09	0,99
RFG (%)	0,11	0,13	0,17	0,23	0,25
RFO (%)	0,01	0,00	0,00	0,01	0,01

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>FINB BMO S&P 500</u>					
Rendements annuels (%)	20,21	23,75	40,77	4,33*	s. o.
RFG (%)	0,11	0,13	0,17	0,17	s. o.
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	s. o.
* Rendement du 14 novembre 2012 au 31 décembre 2012.					
<u>FINB BMO S&P 500 (parts en dollars américains)</u>					
Rendements annuels (%)	0,96	13,23	31,65	5,56*	s. o.
RFG (%)	0,11	0,13	0,17	0,17	s. o.
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	s. o.
* Rendement du 14 novembre 2012 au 31 décembre 2012.					
<u>FINB BMO S&P/TSX composé plafonné</u>					
Rendements annuels (%)	-8,29	10,44	12,81	7,01	-9,96
RFG (%)	0,06	0,09	0,17	0,17	0,17
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>FINB BMO équilibré S&P/TSX banques</u>					
Rendements annuels (%)	-5,96	13,79	20,43	14,57	1,31
RFG (%)	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>FINB BMO équilibré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	-45,86	-9,56	-6,97	-9,76	-32,89
RFG (%)	0,63	0,63	0,63	0,62	0,62
RFO (%)	0,04	0,02	0,03	0,02	0,09
<u>FINB BMO équilibré S&P/TSX aurifères mondiales</u>					
Rendements annuels (%)	-10,12	7,89	-52,66	-3,27*	s. o.
RFG (%)	0,63	0,63	0,66	0,63	s. o.
RFO (%)	0,18	0,02	0,00	0,00	s. o.
* Rendement du 14 novembre 2012 au 31 décembre 2012.					
<u>FINB BMO équilibré S&P/TSX produits industriels</u>					
Rendements annuels (%)	-14,08	-0,85	37,98	7,41*	s. o.
RFG (%)	0,61	0,63	0,64	0,63	s. o.
RFO (%)	0,01	0,00	0,00	0,00	s. o.
* Rendement du 14 novembre 2012 au 31 décembre 2012.					
<u>FINB BMO équilibré S&P/TSX pétrole et gaz</u>					
Rendements annuels (%)	-24,55	-11,23	13,65	-1,95	-7,15
RFG (%)	0,61	0,62	0,62	0,62	0,62
RFO (%)	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>FINB BMO obligations de sociétés à court terme</u>					
Rendements annuels (%)	2,59	3,24	2,07	3,62	4,53
RFG (%)	0,13	0,20	0,34	0,34	0,34
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>FINB BMO obligations fédérales à court terme</u>					
Rendements annuels (%)	2,23	2,36	1,10	0,85	4,39
RFG (%)	0,23	0,23	0,23	0,23	0,22
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>FINB BMO obligations provinciales à court terme</u>					
Rendements annuels (%)	2,59	3,12	1,57	1,33	4,98
RFG (%)	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28
RFO (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens</u>					
Rendements annuels (%)	1,45	1,33*	s. o.	s. o.	s. o.
RFG (%)	0,28	0,28	s. o.	s. o.	s. o.
RFO (%)	0,00	0,00	s. o.	s. o.	s. o.

* Rendement du 10 février 2014 au 31 décembre 2014.

FACTEURS DE RISQUE

Outre les facteurs mentionnés ailleurs dans le présent prospectus, le texte qui suit présente certains facteurs se rapportant à un placement dans les parts, dont les souscripteurs éventuels devraient tenir compte avant d'acheter des parts.

Risques généraux inhérents à un placement dans les FNB BMO

Risque inhérent à un placement dans des titres de capitaux propres

Les titres de capitaux propres tels que les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs la propriété partielle d'une société. La valeur d'un titre de capitaux propres varie en fonction de la situation financière de la société qui l'a émis. La conjoncture des marchés en général et la vigueur de l'économie dans son ensemble peuvent avoir une influence sur le cours des titres de capitaux propres. Certains titres peuvent être particulièrement sensibles à la fluctuation générale des marchés, ce qui risque de donner lieu à un degré élevé de volatilité du cours de ces titres et de la valeur liquidative d'un FNB BMO qui investit dans ces titres dans certaines conditions du marché et au fil du temps. Les titres liés à des titres de capitaux propres qui fournissent une exposition indirecte aux titres de capitaux propres d'un émetteur, tels que les débetures convertibles, peuvent être touchés par le risque inhérent aux titres de capitaux propres.

Risque inhérent à un placement dans un fonds de fonds

Les FNB BMO pourraient investir directement dans d'autres FNB, organismes de placement collectif ou fonds d'investissement public, ou obtiennent une exposition à ceux-ci, dans le cadre de leur stratégie de placement. Ces FNB BMO comportent les risques inhérents aux fonds sous-jacents. En outre, si un fonds sous-jacent suspend les rachats, le FNB BMO sera incapable d'évaluer exactement une partie de son portefeuille de placement et pourrait ne pas être en mesure de racheter ses parts.

Risque inhérent à la catégorie d'actifs

Le rendement des titres constituants peut être inférieur au rendement d'autres titres qui cherchent à reproduire le rendement d'autres pays, régions, industries, catégories d'actifs ou secteurs. Le rendement de diverses catégories d'actifs est cyclique et est donc parfois supérieur ou inférieur au rendement des marchés boursiers en général.

Interdiction d'opérations visant les titres constituants

Si les titres constituants font l'objet d'une interdiction d'opérations ordonnées par une autorité en valeurs mobilières ou un autre organisme de réglementation pertinent ou une bourse pertinente, le gestionnaire peut suspendre l'échange ou le rachat des parts jusqu'au moment où le transfert des titres sera permis par les lois.

Fluctuations de la valeur liquidative et de la valeur liquidative par part

La valeur liquidative par part variera en fonction, notamment, de la valeur des titres détenus par les FNB BMO. Le gestionnaire et les FNB BMO n'ont aucun contrôle sur les facteurs qui influent sur la valeur des titres détenus par les FNB BMO, notamment les facteurs qui touchent les marchés boursiers et obligataires en général, comme la conjoncture économique et politique, les fluctuations des taux d'intérêt, les facteurs inhérents à chaque émetteur constituant, comme les changements de dirigeants, les modifications de la direction stratégique, l'atteinte d'objectifs stratégiques, les fusions, les acquisitions et les dessaisissements, les modifications des politiques en matière de distributions et de dividendes et d'autres événements.

Risque inhérent aux placements étrangers

Les placements d'un FNB BMO dans des émetteurs qui ne sont pas du Canada et des États-Unis exposent le FNB BMO à des risques uniques comparativement à un placement dans des titres d'émetteurs du Canada ou des États-Unis, notamment, une plus grande volatilité du marché que les titres de sociétés du Canada ou des États-Unis et une information financière moins complète que pour les émetteurs du Canada ou des États-Unis. De plus, l'évolution défavorable de la conjoncture politique, économique ou sociale pourrait miner la valeur des placements d'un FNB BMO ou empêcher le FNB BMO de réaliser la pleine valeur de ses placements. Finalement, la valeur de la monnaie du pays dans lequel le FNB BMO a investi pourrait diminuer par rapport à la valeur du dollar canadien.

Risque de change

Des variations des taux de change pourraient avoir une incidence sur la valeur liquidative des FNB BMO qui détiennent des placements libellés dans d'autres monnaies que celle dans laquelle les parts des FNB BMO sont libellées. Les parts des FNB BMO peuvent être libellées en dollars canadiens ou en dollars américains. L'exposition au dollar américain que pourraient avoir les portefeuilles du FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens et du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. L'exposition que pourraient avoir les portefeuilles du FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens, du FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens, du FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens et du FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens à d'autres monnaies que le dollar canadien fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. Sauf comme il est indiqué ci-dessus, les FNB BMO ne couvriront aucun risque de change par rapport à la monnaie dans laquelle la catégorie applicable de parts est libellée. La capacité d'acheter des parts en dollars américains n'est offerte que pour la commodité des investisseurs et ne constitue pas une couverture de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Titres illiquides

Si un FNB BMO ne peut disposer d'une partie ou de la totalité des titres qu'il détient, il pourrait devoir attendre avant de recevoir le produit de disposition jusqu'au moment où il sera en mesure de disposer de ces titres, ou il pourrait être en mesure d'en disposer uniquement à des prix susceptibles de ne pas refléter

la valeur réelle de ces placements. De la même façon, si certains titres sont particulièrement illiquides, le gestionnaire pourrait ne pas pouvoir acquérir le nombre de titres souhaité à un prix qu'il juge acceptable et au moment opportun.

Distributions en nature

Une partie du portefeuille d'un FNB BMO peut être investie dans des titres et des instruments illiquides. Rien ne garantit que tous les placements d'un FNB BMO pourront être liquidés avant la dissolution du FNB BMO et que seules des espèces seront distribuées aux porteurs de parts de ce fonds. Les titres et les instruments que les porteurs de parts pourraient recevoir au moment de la dissolution pourraient ne pas être facilement négociables et pourraient devoir être détenus pendant une période de temps indéfinie.

Utilisation d'instruments dérivés

Les FNB BMO peuvent utiliser des instruments dérivés à l'occasion, tel qu'il est décrit à la rubrique « Stratégies de placement – Utilisation d'instruments dérivés ». L'utilisation d'instruments dérivés comporte des risques différents des risques associés à un placement direct dans des titres et à d'autres placements conventionnels, et ces risques pourraient être supérieurs. Les risques associés à l'utilisation d'instruments dérivés comprennent les suivants : i) rien ne garantit que la couverture obtenue afin de réduire les risques éliminera les pertes ou qu'un gain sera réalisé; ii) rien ne garantit qu'il existera un marché au moment où les FNB BMO voudront réaliser le contrat sur instruments dérivés, ce qui pourrait les empêcher de réduire une perte ou de réaliser un profit; iii) les bourses de valeurs pourraient imposer des limites à l'égard des opérations pouvant être effectuées sur les contrats d'option et les contrats à terme, et ces limites pourraient empêcher les FNB BMO de réaliser le contrat sur instruments dérivés; iv) les FNB BMO pourraient subir une perte si l'autre partie au contrat sur instruments dérivés est incapable de remplir ses obligations; v) si les FNB BMO détiennent une position ouverte sur une option, un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré conclu avec un courtier qui fait faillite, ils pourraient subir une perte et, en ce qui trait à un contrat à terme standardisé ou à un contrat à terme de gré à gré ouvert, perdre le dépôt de garantie effectué auprès de ce courtier et vi) si un instrument dérivé est fondé sur un indice boursier et que les opérations sont suspendues sur un nombre important d'actions de l'indice ou qu'une modification est apportée à la composition de l'indice, cela pourra avoir une incidence défavorable sur l'instrument dérivé. Si une couverture de taux d'intérêt est employée, le portefeuille de placements d'un FNB BMO pourrait produire un rendement total supérieur à un portefeuille sans couverture si les taux d'intérêt montent considérablement, mais un rendement total inférieur si les taux d'intérêt sont stables ou diminuent.

Prêts de titres

Les FNB BMO peuvent effectuer des opérations de prêts de titres conformément au Règlement 81-102 afin d'en tirer un revenu additionnel. Même s'ils reçoivent une garantie correspondant au moins à 102 % de la valeur des titres en portefeuille prêtés et que cette garantie sera évaluée à la valeur du marché, les FNB BMO risqueraient de subir une perte si un emprunteur ne respectait pas son obligation de remettre les titres empruntés et que la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés.

Cours des parts

Les parts peuvent se négocier sur le marché à prime ou à escompte par rapport à la valeur liquidative par part. Rien ne garantit qu'elles se négocieront à des cours qui reflètent leur valeur liquidative. Le cours des parts fluctuera en fonction de la valeur liquidative du FNB BMO, de même que de l'offre et de la demande à la Bourse. Toutefois, étant donné que généralement, seul un nombre prescrit de parts peut être émis en faveur des courtiers désignés et des courtiers, et que les porteurs d'un nombre prescrit de parts (ou d'un multiple intégral de celui-ci) peuvent faire racheter ces parts à leur valeur liquidative, le gestionnaire

estime que des escomptes ou des primes élevés par rapport à la valeur liquidative des parts ne devraient pas perdurer.

Absence d'un marché actif pour les parts

Le FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens, le FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, le FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, le FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens, le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, le FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme, le FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme, le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines sont des fiducies de placement nouvellement formées qui n'ont aucun antécédent d'exploitation. Même si les parts des nouveaux FNB BMO pourraient être inscrites à la cote de la Bourse, rien ne garantit qu'un marché public actif sera créé ou maintenu pour leurs parts.

Dépendance envers le gestionnaire

Les porteurs de parts seront tributaires de la capacité du gestionnaire à gérer de façon efficace les FNB BMO de façon conforme aux objectifs, aux stratégies et aux restrictions en matière de placement des FNB BMO. Rien ne garantit que les personnes qui sont principalement chargées de fournir les services d'administration et de gestion de portefeuille aux FNB BMO demeureront à l'emploi du gestionnaire.

Risque lié à la concentration

Davantage d'actifs nets des FNB BMO, lesquels visent à reproduire le rendement d'un ou de plusieurs indices, pourraient être investis dans un ou plusieurs émetteurs que ce qui est normalement permis pour les organismes de placement collectif. Par conséquent, le portefeuille d'un FNB BMO peut être moins diversifié qu'un portefeuille de placements moins concentré que lui. De plus, la valeur liquidative du FNB BMO pourrait être davantage volatile que celle d'un portefeuille plus diversifié et pourrait fluctuer considérablement sur de courtes périodes. Même si un portefeuille plus concentré peut parfois augmenter le risque d'illiquidité qui peut, à son tour, avoir une incidence sur la capacité d'un organisme de placement collectif de satisfaire aux demandes de rachat, le gestionnaire ne croit pas que ces risques sont importants pour les FNB BMO.

Risque de subir une perte

Aucune entité, y compris la Banque de Montréal, ne garantit que vous récupérerez le montant de votre placement dans des parts des FNB BMO. À la différence des comptes bancaires ou des comptes de placement garanti, votre placement dans des parts d'un FNB BMO n'est pas garanti par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Risque d'erreur dans la reproduction des indices

Les FNB BMO ne reproduiront pas exactement le rendement des indices étant donné que les frais de gestion payables à BMO Gestion d'actifs et les coûts liés aux opérations engagées dans le cadre du rajustement des titres de portefeuille détenus par les FNB BMO et les autres frais des FNB BMO viendront réduire le rendement total des parts, alors qu'il n'en est pas tenu compte dans le calcul des indices.

De plus, les FNB BMO pourraient ne pas reproduire fidèlement le rendement des indices pour diverses raisons, notamment si certains autres titres font partie du portefeuille de titres détenus par les FNB BMO. Il se peut également que, pendant une période de temps, les FNB BMO ne reproduisent pas exactement le rendement des indices en raison de circonstances extraordinaires.

Les rajustements qui doivent être apportés au panier de titres en raison du rééquilibrage ou du rajustement des indices pourraient influencer sur le marché sous-jacent des titres de l'indice visé, ce qui pourrait se refléter à son tour dans la valeur de cet indice. De la même façon, les souscriptions de parts par les courtiers désignés et les courtiers pourraient avoir une incidence sur le marché des titres de l'indice, étant donné que le courtier désigné ou le courtier cherche à acheter ou à emprunter ces titres pour constituer des paniers de titres afin de les remettre au FNB BMO aux fins de règlement des parts devant être émises.

Risque lié à la stratégie de placement des indices

Les indices n'ont pas été créés par les fournisseurs d'indices uniquement aux fins des FNB BMO. Les fournisseurs d'indices ont le droit de faire des rajustements aux indices ou de cesser de les calculer sans égard aux intérêts particuliers du gestionnaire, des FNB BMO ou des porteurs de parts. De plus, le gestionnaire essaiera de reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice pertinent à chaque FNB BMO. Le gestionnaire gèrera de façon passive les FNB BMO au moyen d'une stratégie de placement qui consiste à acheter et à détenir, à l'égard de chaque FNB BMO, une part des titres constituants de l'indice pertinent proportionnelle à leur importance dans l'indice ou à investir dans d'autres titres et à les détenir afin de reproduire le rendement de l'indice, notamment en recourant à une méthode d'échantillonnage conforme à l'objectif de placement du FNB BMO. En général, si un FNB BMO utilise une méthode d'échantillonnage ou certains autres titres pour construire son portefeuille, il aura tendance à suivre l'indice de plus près qu'un FNB BMO qui reproduit fidèlement son indice respectif. Dans son processus de sélection des titres pour les FNB BMO, le gestionnaire ne gèrera pas activement les FNB BMO au moyen d'une analyse fondamentale des titres dans lesquels il investit pour les FNB BMO et il n'achètera pas de titres ni n'en vendra pour le compte des FNB BMO selon son analyse du marché, de la situation financière ou de la conjoncture économique. Étant donné que le gestionnaire ne tentera pas d'acquérir des positions défensives sur les marchés en baisse, la situation financière défavorable d'un émetteur représenté dans un indice n'entraînera pas nécessairement l'élimination des titres de l'émetteur en question du portefeuille du FNB BMO, à moins que les titres ne soient retirés de l'indice applicable.

Risque lié au rééquilibrage et aux rajustements

Les rajustements qui doivent être apportés aux paniers de titres détenus par les FNB BMO en raison du rééquilibrage et des rajustements des indices peuvent être tributaires de la capacité du gestionnaire et des courtiers désignés de s'acquitter de leurs obligations respectives aux termes de la ou des conventions liant le courtier désigné. Si les courtiers désignés ne s'acquittent pas de leurs obligations, les FNB BMO pourraient être tenus de vendre ou d'acheter, selon le cas, des titres constituants des indices sur le marché. Le cas échéant, les FNB BMO engageraient des coûts liés aux opérations supplémentaires et leur pondération serait déséquilibrée, ce qui pourrait causer un écart plus grand que prévu entre leur rendement et celui des indices.

Calcul et dissolution des indices

En cas de défaillance de l'ordinateur ou des autres installations des fournisseurs d'indices, de la Bourse ou d'une autre bourse de valeurs pertinente pour quelque raison que ce soit, le calcul de la valeur des indices et la fixation par le gestionnaire du nombre prescrit de parts et des paniers de titres pourraient être retardés et la négociation des parts pourrait être suspendue pendant un certain temps.

Si un fournisseur d'indices cesse de calculer l'indice applicable ou si une convention de licence est résiliée, le gestionnaire pourra dissoudre le FNB BMO pertinent sur remise d'un préavis de 60 jours, modifier l'objectif de placement du FNB BMO, chercher à reproduire un autre indice ou prendre les autres arrangements qu'il considère comme appropriés et dans l'intérêt des porteurs de parts du FNB BMO compte tenu des circonstances.

Modifications de la législation

Rien ne garantit que les lois sur l'impôt sur le revenu ou sur les valeurs mobilières ou d'autres lois ne seront pas modifiées d'une manière qui aura une incidence défavorable importante sur les distributions reçues par les FNB BMO ou les porteurs de parts. Rien ne garantit que la législation sur l'impôt sur le revenu fédéral canadienne et les politiques administratives et pratiques de cotisation de l'ARC concernant le traitement des fiducies de fonds commun de placement ne seront pas modifiées d'une manière qui aurait une incidence défavorable sur les FNB BMO ou les porteurs de parts.

En guise d'exemple, des modifications de la législation fiscale ou de l'administration de celle-ci pourraient avoir une incidence sur l'imposition d'un FNB BMO ou des émetteurs dans lesquels il investit.

Autres risques d'ordre fiscal

Si un FNB BMO devait ne pas être admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » aux fins de la LIR pendant une période donnée, cette situation pourrait avoir des incidences défavorables sur le FNB BMO et les personnes qui investissent dans ses parts.

Rien ne garantit que l'ARC acceptera le traitement fiscal adopté par un FNB BMO lors de la production de sa déclaration de revenus et elle pourrait exiger une nouvelle cotisation à la suite de laquelle le FNB BMO pourrait devoir payer de l'impôt.

La LIR contient des règles relatives à la restriction de pertes fiscales qui s'appliquent aux fiducies comme les FNB BMO. Les règles relatives à la restriction de pertes s'appliquent généralement à tout moment lorsqu'un porteur de parts d'une fiducie (conjointement avec les membres de son groupe) devient un bénéficiaire détenant une participation majoritaire de la fiducie (c.-à-d. qui détient plus de 50 % de la juste valeur marchande des parts de la fiducie) ou qu'un groupe de porteurs de parts de la fiducie devient un groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire de la fiducie. S'il y a lieu, l'année d'imposition d'un FNB BMO sera réputée se terminer et une distribution automatique du revenu et des gains en capital net pourrait être effectuée conformément aux modalités de la déclaration de fiducie. De plus, un FNB BMO ne pourrait pas utiliser dans des années ultérieures les pertes en capital qu'il a accumulées et certaines autres pertes qu'il a subies. Toutefois, les fiducies qui sont admissibles à titre de « fiducies de placement déterminées », au sens des règles relatives aux faits liés à la restriction de pertes, sont dispensées de ces incidences défavorables. À cette fin, une « fiducie de placement déterminée » comprend une fiducie qui remplit certaines conditions, dont le respect de certaines conditions nécessaires à l'admissibilité à titre de « fiducie de fonds commun de placement » aux fins de la LIR, l'abstention d'utiliser un bien dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise et le respect de certaines exigences de diversification d'actifs. Des modifications récentes apportées à la LIR rendent peu probable le fait qu'un FNB BMO puisse faire l'objet d'un fait lié à la restriction de pertes. Néanmoins, en raison de la façon dont les parts sont achetées et vendues, il pourrait être impossible pour un FNB BMO de déterminer si un fait lié à la restriction de pertes est survenu ou à quel moment il est survenu. Par conséquent, rien ne garantit qu'un FNB BMO n'a pas été ni ne sera assujéti aux règles relatives aux faits liés à la restriction de pertes et rien ne garantit le moment où des distributions résultant d'un fait lié à la restriction de pertes seront effectuées.

Conflits d'intérêts potentiels

Le gestionnaire, ses administrateurs et dirigeants de même que les membres de leur groupe (y compris les entités du groupe de BMO Groupe financier) et les personnes avec lesquelles ils ont des liens peuvent exercer des activités de promotion, de gestion ou de gestion de placement pour d'autres comptes, fonds ou fiducies qui investissent principalement dans les titres détenus par ou plusieurs FNB BMO.

Même si les dirigeants, les administrateurs et le personnel professionnel du gestionnaire consacreront aux FNB BMO autant de temps qu'ils jugent approprié pour acquitter les fonctions du gestionnaire, les employés du gestionnaire peuvent avoir des conflits dans la répartition de leur temps et de leurs services entre les FNB BMO et les autres fonds gérés par le gestionnaire ou des entités du groupe de BMO Groupe financier.

Risques supplémentaires inhérents aux secteurs d'activités dans lesquels certains des FNB BMO font des placements

Risque lié aux marchés émergents

Le FINB BMO actions chinoises, le FINB BMO obligations de marchés émergents couverts en dollars canadiens, le FINB BMO actions indiennes, le FINB BMO MSCI marchés émergents et le FINB BMO équilibré S&P/TSX aurifères mondiales comportent un certain nombre de risques inhérents à une exposition à des émetteurs se trouvant dans des marchés émergents. Les investissements dans les titres d'émetteurs de pays de marchés émergents comportent des risques qui ne sont pas associés à des placements dans les titres d'émetteurs de pays développés. Les marchés émergents peuvent être passablement plus volatiles, et d'autant moins liquides, que les marchés plus développés comme le Canada. Les marchés émergents sont assujettis à une plus grande instabilité politique et économique, à une incertitude entourant l'existence de marchés pour la négociation et à un plus grand nombre de restrictions gouvernementales applicables aux placements étrangers comparativement aux marchés plus développés.

Il pourrait y avoir moins de renseignements publics disponibles à l'égard des émetteurs de marchés émergents et ces émetteurs ne sont pas assujettis aux normes uniformes en matière de communication de l'information financière, d'audit et de comptabilité applicables aux émetteurs canadiens. Il pourrait ne pas y avoir une seule bourse de valeurs centralisée sur laquelle les titres sont négociés dans les pays émergents et les systèmes de gouvernance d'entreprise auxquels les sociétés des marchés émergents sont assujetties pourraient être moins sophistiqués que ceux auxquels sont assujettis les émetteurs canadiens et, par conséquent, les actionnaires de telles sociétés pourraient ne pas jouir de bon nombre des protections dont jouissent les actionnaires au Canada.

Les lois sur les valeurs mobilières d'un grand nombre de pays émergents sont relativement récentes et ne sont pas définitives. Les lois portant sur les placements étrangers dans les titres de marchés émergents, la réglementation sur les valeurs mobilières, les titres de propriété à l'égard des titres et les droits des actionnaires pourraient donc changer rapidement et de façon imprévisible. En outre, la mise en application des régimes fiscaux aux paliers local, régional et fédéral dans les pays émergents pourrait ne pas être uniforme et changer soudainement.

Risque inhérent au secteur de l'énergie

Le FINB BMO petites gazières, le FINB BMO petites pétrolières, le FINB BMO échelonné actions privilégiées, le FINB BMO S&P 500 et le FINB BMO équilibré S&P/TSX pétrole et gaz pourraient comporter un certain nombre de risques inhérents au secteur de l'énergie, notamment les risques liés à ce qui suit : i) les modifications de la demande des industries, des gouvernements et des consommateurs, qui sera touchée par les niveaux des activités industrielles et commerciales qui sont associées à une demande énergétique; ii) les modifications du prix des sources d'énergie de remplacement; iii) les perturbations de la chaîne d'approvisionnement ou de la production de sources énergétiques ou encore de l'approvisionnement en celles-ci; iv) les rajustements des stocks; v) les variations des coûts de production et d'expédition et vi) les coûts liés au respect des règlements, notamment en matière d'environnement. Ces facteurs sont interreliés de façon complexe, et l'incidence de l'un d'entre eux sur le FINB BMO petites gazières, le FINB BMO petites pétrolières, le FINB BMO échelonné actions privilégiées, le FINB BMO S&P 500 ou le FINB BMO équilibré S&P/TSX pétrole et gaz et la valeur des parts respectives de ceux-ci pourrait accroître ou réduire l'incidence d'un autre facteur.

Risque inhérent aux métaux de base

Le FINB BMO équilibré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couverts en dollars canadiens pourrait comporter un certain nombre de risques inhérents aux métaux industriels, notamment les risques liés à ce qui suit : i) les modifications de la demande des industries, des gouvernements et des consommateurs, qui sera touchée par les niveaux des activités utilisant les métaux industriels et par la disponibilité de substituts artificiels et synthétiques; ii) les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, de l'extraction au raffinage, en passant par l'entreposage et la fusion; iii) les rajustements des stocks; iv) les variations des coûts de production, y compris des coûts de l'entreposage, de la main-d'œuvre et de l'énergie, et v) les coûts liés au respect des règlements, notamment en matière d'environnement. Ces facteurs sont interreliés de façon complexe, et l'incidence de l'un d'entre eux sur ce FNB BMO et la valeur de ses parts pourrait augmenter ou réduire l'incidence d'un autre facteur.

Risque inhérent aux métaux précieux

Le FINB BMO petites aurifères et le FINB BMO équilibré S&P/TSX aurifères mondiales pourraient comporter un certain nombre de risques inhérents aux métaux précieux, notamment les risques liés à ce qui suit : i) les modifications de la demande des industries, des gouvernements et des consommateurs, y compris de la demande industrielle et de bijoux, de même que la quantité de métaux précieux, comme les lingots d'or, détenus par les gouvernements, les sociétés, les institutions financières et les consommateurs en tant que valeur refuge, qui peut être touchée par la structure du système monétaire mondial, la confiance en ce dernier ou un changement rapide de la valeur d'autres actifs; ii) les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, de l'extraction au raffinage, en passant par l'entreposage et la fusion; iii) les rajustements des stocks; iv) les variations des coûts de production, y compris des coûts d'entreposage, de la main-d'œuvre et de l'énergie; v) les coûts associés au respect des règlements, notamment en matière d'environnement; vi) les taux d'intérêt, d'emprunt et d'octroi de prêts liés aux métaux précieux; vii) les taux de change, y compris la vigueur relative d'une monnaie par rapport aux monnaies dans lesquelles les prix des métaux de base sont cotés, et la confiance à l'égard des taux de change, et viii) les taux de croissance économique et d'inflation. Ces facteurs sont interreliés de façon complexe, et l'incidence de l'un d'entre eux sur l'un ou l'autre de ces FNB BMO et la valeur de ses parts pourrait augmenter ou réduire l'incidence d'un autre facteur. De plus, le FINB BMO équilibré S&P/TSX aurifères mondiales procure une exposition à un marché des marchandises, dont les antécédents démontrent une volatilité accrue par rapport à celle d'autres marchés, dont le marché plus vaste des titres de capitaux propres.

Risques supplémentaires inhérents à un placement dans les FNB à revenu fixe

Risques généraux liés aux titres de créance

Avant d'investir dans les FNB à revenu fixe, il faut comprendre que la valeur des titres de créance sous-jacents sera touchée par la fluctuation des taux d'intérêt. De façon générale, la valeur des titres de créance diminuera si les taux d'intérêt augmentent et elle augmentera si les taux d'intérêt baissent. Les titres dont la durée est plus longue tendent à être plus sensibles aux taux d'intérêt, ce qui pourrait les rendre plus volatils que les titres dont la durée est plus courte. La valeur liquidative d'un FNB à revenu fixe fluctuera en fonction du mouvement des taux d'intérêt et du changement correspondant de la valeur des titres détenus par le FNB à revenu fixe. La valeur des obligations détenues par les FNB à revenu fixe pourrait être touchée par la fluctuation du cours attribuable à un changement dans la conjoncture économique.

Risque de remboursement anticipé

Durant les périodes de baisse des taux d'intérêt, l'émetteur d'un titre remboursable par anticipation peut rembourser un titre avant l'échéance. Ainsi, un FNB à revenu fixe pourrait réinvestir le produit de ce titre à un taux d'intérêt inférieur, ce qui entraînerait une réduction de son revenu.

Risque lié à la prolongation

En période de hausse des taux d'intérêt, un émetteur peut exercer son droit de rembourser le capital d'une obligation à une date postérieure à celle qui est prévue. Le cas échéant, la valeur de l'obligation diminuera et le rendement du FNB à revenu fixe pourrait se ressentir de l'incapacité du fonds en question d'investir dans des titres à rendement plus élevé.

Risque inhérent aux notes de crédit

Les titres constituants détenus par les FNB à revenu fixe qui sont considérés comme ayant reçu une note inférieure à la note attribuée aux placements de qualité pourraient comporter un risque de crédit ou de défaut supérieur par rapport aux titres ayant reçu une note supérieure. Les titres à rendement élevé sont souvent émis par des entreprises dont le taux d'endettement est élevé ou par de petites entreprises moins solvables. Ces titres pourraient être plus volatils que les titres ayant reçu une note supérieure de durée similaire. De plus, la possibilité qu'un titre constituant voit sa note de crédit diminuer ou que l'émetteur de ce titre omet d'effectuer un paiement d'intérêt et/ou un remboursement de capital pourrait réduire le revenu d'un FNB à revenu fixe ainsi que le cours de ses parts.

Risques supplémentaires inhérents à un placement dans le FINB BMO échelonné actions privilégiées

Risques généraux liés aux actions privilégiées

Avant d'investir dans le FINB BMO échelonné actions privilégiées, le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines, il faut comprendre que la valeur des titres sous-jacents sera touchée par la fluctuation des taux d'intérêt. De façon générale, la valeur des actions privilégiées diminuera si les taux d'intérêt augmentent et elle augmentera si les taux d'intérêt baissent. Les titres dont la durée est plus longue tendent à être plus sensibles aux taux d'intérêt, ce qui pourrait les rendre plus volatils que les titres dont la durée est plus courte. La valeur liquidative du FINB BMO échelonné actions privilégiées, du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines fluctuera en fonction du mouvement des taux d'intérêt et du changement correspondant de la valeur des titres détenus par le FINB BMO échelonné actions privilégiées, le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines. La valeur des titres détenus par le FINB BMO échelonné actions privilégiées, le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines pourrait être touchée par la fluctuation du cours attribuable à un changement dans la conjoncture économique.

Risque de remboursement anticipé

Durant les périodes de baisse des taux d'intérêt, l'émetteur d'un titre remboursable par anticipation peut, s'il en a le droit, rembourser un titre avant l'échéance. Ainsi, le FINB BMO échelonné actions privilégiées, le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines pourraient réinvestir le produit de ce titre à un taux de versement de dividende inférieur, ce qui entraînerait une réduction de leur revenu.

Risque lié à la prolongation

En période de hausse des taux d'intérêt, un émetteur peut exercer son droit éventuel de payer le montant du rachat sur des actions privilégiées à une date postérieure à celle qui est prévue. Le cas échéant, la valeur des actions privilégiées diminuera et le rendement du FINB BMO échelonné actions privilégiées, du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et du FINB BMO

actions privilégiées de sociétés américaines pourrait se ressentir de son incapacité d'investir dans des titres à rendement plus élevé.

Risque inhérent aux notes de crédit

La possibilité qu'un titre constituant détenu par le FINB BMO échelonné actions privilégiées, le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines voie sa note de crédit diminuer ou que l'émetteur de ce titre omette d'effectuer des versements prévus de dividendes ou de verser le produit d'un rachat pourrait réduire le revenu du FNB BMO ainsi que le cours de ses parts.

Niveaux de risque des FNB BMO

Le gestionnaire attribue une note au niveau de risque que comporte un placement dans chacun des FNB BMO afin d'aider davantage l'investisseur à décider si le FNB BMO lui convient et il utilise à cette fin la méthodologie recommandée par le groupe de travail sur l'évaluation des fonds d'investissement en fonction du risque de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (le « **groupe de travail** »). Le groupe de travail a conclu que la forme de risque la plus générale et la plus facile à comprendre est le risque lié à la volatilité antérieure, tel qu'il est mesuré par l'écart-type du rendement d'un fonds. Toutefois, le groupe de travail reconnaît que d'autres types de risques, mesurables et non mesurables, peuvent exister et rappelle aux investisseurs que le rendement antérieur pourrait ne pas être indicatif du rendement futur et que la volatilité antérieure d'un fonds pourrait ne pas être indicative de sa volatilité future.

Au moyen de cette méthode, le gestionnaire attribuera généralement à un FNB BMO un des niveaux de risque suivants :

- Bas – comprend généralement les fonds du marché monétaire et les fonds à revenu fixe canadiens;
- Bas à moyen – comprend généralement les fonds équilibrés et les fonds de répartition d'actifs;
- Moyen – comprend généralement les fonds de titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation qui investissent dans des marchés développés;
- Moyen à élevé – comprend généralement les fonds de titres de capitaux propres qui investissent dans des émetteurs de petite à moyenne capitalisation ou dans certains pays ou grands secteurs d'activité;
- Élevé – comprend généralement les fonds de titres de capitaux propres qui investissent dans des marchés émergents ou dans de petits secteurs d'activité.

Dans certains cas, la méthode décrite ci-dessus peut produire un résultat qui, de l'avis du gestionnaire, risque de ne pas être indicatif de la volatilité future d'un FNB BMO. Ainsi, outre la méthode recommandée par le groupe de travail, le gestionnaire pourrait tenir compte d'autres facteurs qualitatifs, notamment la situation économique, les styles de gestion des portefeuilles, la concentration au sein du secteur et les types de placements effectués par un FNB BMO et la liquidité de ces placements, pour établir le niveau de risque définitif d'un FNB BMO. Le niveau de risque de chaque FNB BMO est analysé au moins une fois par année et en cas de changement important touchant les objectifs et les stratégies de placement du FNB BMO.

Les niveaux de risque indiqués dans le tableau ci-après ne correspondent pas nécessairement à l'évaluation de la tolérance d'un investisseur au risque. Les investisseurs sont priés de consulter leur conseiller financier pour obtenir des conseils concernant leur propre situation.

SYMBOLE	FNB BMO	NIVEAU DE RISQUE
ZAG	FINB BMO obligations totales	Bas
ZCH	FINB BMO actions chinoises	Élevé
ZDB	FINB BMO obligations à escompte	Bas
ZDJ	FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens	Moyen
ZEF	FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens	Bas à moyen
ZRE	FINB BMO équilibré de FPI	Moyen
ZUB	FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens	Moyen à élevé
ZBK	FINB BMO équilibré banques américaines	Moyen à élevé
ZUH	FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens	Moyen
ZUT	FINB BMO équilibré services aux collectivités	Moyen
BANK	FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens	Moyen à élevé
DISC	FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens	Moyen
STPL	FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens	Moyen
ZGI	FINB BMO infrastructures mondiales	Moyen
INSR	FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens	Moyen
ZHY	FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens	Bas à moyen
ZID	FINB BMO actions indiennes	Élevé
ZJN	FINB BMO petites gazières	Élevé
ZJG	FINB BMO petites aurifères	Élevé
ZJO	FINB BMO petites pétrolières	Élevé
ZPR	FINB BMO échelonné actions privilégiées	Bas à moyen
ZLC	FINB BMO obligations de sociétés à long terme	Bas à moyen
ZFL	FINB BMO obligations fédérales à long terme	Bas à moyen
ZPL	FINB BMO obligations provinciales à long terme	Bas à moyen
ZTL	FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme	Bas à moyen
ZTL.U	FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme	Bas à moyen
ZCM	FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	Bas
ZFM	FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	Bas

SYMBOLE	FNB BMO	NIVEAU DE RISQUE
ZMP	FINB BMO obligations provinciales à moyen terme	Bas
ZMU	FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens	Bas
ZIC	FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme	Bas
ZIC.U	FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme	Bas
ZTM	FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme	Bas
ZTM.U	FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme	Bas
ZGQ	FINB BMO MSCI Monde de haute qualité	Moyen
ZDM	FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens	Moyen
ZEA	FINB BMO MSCI EAFE	Moyen
ZEM	FINB BMO MSCI marchés émergents	Moyen à élevé
ZEQ	FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens	Moyen
ZUQ	FINB BMO MSCI américaines de haute qualité	Moyen
ZQQ	FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens	Moyen
ZRR	FINB BMO obligations à rendement réel	Bas à moyen
ZUE	FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	Moyen
ZSP	FINB BMO S&P 500	Moyen
ZSP.U	FINB BMO S&P 500	Moyen
ZCN	FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	Moyen
ZEB	FINB BMO équipondéré S&P/TSX banques	Moyen
ZMT	FINB BMO équipondéré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens	Élevé
ZGD	FINB BMO équipondéré S&P/TSX aurifères mondiales	Élevé
ZIN	FINB BMO équipondéré S&P/TSX produits industriels	Moyen
ZEO	FINB BMO équipondéré S&P/TSX pétrole et gaz	Moyen à élevé
ZCS	FINB BMO obligations de sociétés à court terme	Bas
ZCS.L	FINB BMO obligations de sociétés à court terme	Bas
ZFS	FINB BMO obligations fédérales à court terme	Bas
ZFS.L	FINB BMO obligations fédérales à court terme	Bas
ZPS	FINB BMO obligations provinciales à court terme	Bas
ZPS.L	FINB BMO obligations provinciales à court terme	Bas

SYMBOLE	FNB BMO	NIVEAU DE RISQUE
ZSU	FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens	Bas
ZTS	FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme	Bas
ZTS.U	FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme	Bas
ZHP	FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	Moyen
ZUP	FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines	Moyen
ZUP.U	FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines	Moyen

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Distributions

Les distributions en espèces à l'égard des parts (sauf les parts de catégorie Accumulation) d'un FNB BMO seront versées dans la monnaie dans laquelle les parts du FNB BMO sont libellées et de la façon indiquée dans le tableau ci-après.

FNB BMO	Fréquence des distributions
FINB BMO obligations totales, FINB BMO obligations à escompte, FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens, FINB BMO équilibré de FPI, FINB BMO équilibré services aux collectivités, FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens, FINB BMO échelonné actions privilégiées, FINB BMO obligations de sociétés à long terme, FINB BMO obligations fédérales à long terme, FINB BMO obligations provinciales à long terme, FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme, FINB BMO obligations fédérales à moyen terme, FINB BMO obligations provinciales à moyen terme, FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens, FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme, FINB BMO obligations à rendement réel, FINB BMO équilibré S&P/TSX banques, FINB BMO obligations de sociétés à court terme, FINB BMO obligations fédérales à court terme, FINB BMO obligations provinciales à court terme, FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens, FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines	Mensuelle
FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens, FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens, FINB BMO équilibré banques américaines, FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens, FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, FINB BMO infrastructures mondiales, FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens, FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme, FINB BMO MSCI Monde de haute qualité, FINB BMO MSCI EAFE	Trimestrielle

FNB BMO	Fréquence des distributions
couvert en dollars canadiens, FINB BMO MSCI EAFE, FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens, FINB BMO MSCI américaines de haute qualité, FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, FINB BMO S&P 500, FINB BMO S&P/TSX composé plafonné, FINB BMO équipondéré S&P/TSX produits industriels, FINB BMO équipondéré S&P/TSX pétrole et gaz et FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme	
FINB BMO actions chinoises, FINB BMO équipondéré américain de la santé couvert en dollars canadiens, FINB BMO actions indiennes, FINB BMO petites gazières, FINB BMO petites aurifères, FINB BMO petites pétrolières, FINB BMO MSCI marchés émergents, FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens, FINB BMO équipondéré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens et FINB BMO équipondéré S&P/TSX aurifères mondiales	Annuelle

Les distributions en espèces à l'égard des parts d'un FNB BMO devraient être versées principalement sur les dividendes ou les distributions, et d'autres revenus ou gains, reçus par le FNB BMO, déduction faite des frais du FNB BMO, mais elles pourraient également se composer de sommes non imposables, dont des remboursements de capital payables au gré du gestionnaire. Dans la mesure où les frais d'un FNB BMO excèdent le revenu généré par le FNB BMO au cours d'un mois, d'un trimestre ou d'un exercice, selon le cas, aucune distribution mensuelle, trimestrielle ou annuelle ne devrait être versée.

Les distributions à l'égard des parts de catégorie Accumulation du FINB BMO obligations de sociétés à court terme, du FINB BMO obligations fédérales à court terme et du FINB BMO obligations provinciales à court terme, le cas échéant, seront automatiquement réinvesties dans des parts de catégorie Accumulation additionnelles du FNB BMO pertinent. Après chaque distribution, le nombre de parts de catégorie Accumulation du FNB BMO pertinent sera immédiatement regroupé de façon que le nombre de parts de catégorie Accumulation du FNB BMO pertinent en circulation soit le même que le nombre de parts de catégorie Accumulation en circulation avant la distribution. Le nombre de titres des investisseurs non résidents peut être réduit en raison de la retenue d'impôt.

FNB BMO – parts de catégorie Accumulation	Fréquence des distributions
FINB BMO obligations de sociétés à court terme, FINB BMO obligations fédérales à court terme et FINB BMO obligations provinciales à court terme	Annuelle

Pour chaque année d'imposition, chaque FNB BMO doit s'assurer que son revenu (y compris le revenu tiré des dividendes extraordinaires reçus à l'égard des titres qu'il détient) et ses gains en capital réalisés nets ont été distribués aux porteurs de parts de manière à ne pas être assujetti à l'impôt sur le revenu ordinaire sur ces sommes. Dans la mesure où un FNB BMO n'a pas distribué tout son revenu ou tous ses gains en capital nets au cours d'une année d'imposition, la différence entre cette somme et la somme réellement distribuée par le FNB BMO sera versée sous forme de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties à l'égard de parts, déduction faite de toute retenue d'impôt requise, seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB BMO à un prix égal à la valeur liquidative par part du FNB BMO et les parts seront immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts en circulation après la distribution soit égal au nombre de parts en circulation avant la distribution. Le traitement fiscal des porteurs de parts qui ont reçu des distributions réinvesties est décrit à la rubrique « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts – Distributions ».

Outre les distributions décrites ci-dessus, un FNB BMO peut verser à l'occasion des distributions additionnelles sur ses parts, notamment dans le cadre d'un dividende spécial ou d'un remboursement de capital.

Régime de réinvestissement des distributions

Certains FNB BMO ont adopté un régime de réinvestissement qui permet à un porteur de parts (un « **participant au régime** ») de choisir de réinvestir automatiquement toutes les distributions en espèces qui lui sont versées sur les parts qu'il détient dans des parts supplémentaires (les « **parts du régime** ») conformément aux modalités du régime de réinvestissement (dont il est possible d'obtenir un exemplaire auprès de votre courtier) et à la convention relative à l'agent chargé du réinvestissement des distributions intervenue entre le gestionnaire, agissant pour le compte du FNB BMO, et le mandataire aux fins du régime, telle qu'elle peut être modifiée. Les principales modalités du régime de réinvestissement sont décrites ci-après.

Les porteurs de parts qui ne sont pas résidents du Canada ne peuvent participer au régime de réinvestissement et tout porteur de parts qui cessera d'être résident du Canada devra mettre fin à sa participation au régime de réinvestissement. Aucun FNB BMO ne sera tenu de souscrire des parts du régime s'il était illégal qu'il en souscrive.

Le porteur de parts qui souhaite s'inscrire au régime de réinvestissement à une date de référence relative à une distribution particulière doit en aviser l'adhérent de la CDS par l'intermédiaire duquel il détient ses parts suffisamment à l'avance pour que l'adhérent de la CDS puisse en aviser la CDS au plus tard à 16 h à la date de référence relative à une distribution.

Les distributions que des participants au régime doivent recevoir seront affectées à la souscription de parts du régime pour le compte de ces participants au régime sur le marché.

Aucune fraction de part du régime ne sera souscrite aux termes du régime de réinvestissement. Les fonds restants après la souscription de parts du régime entières seront portés au crédit du participant au régime par l'intermédiaire de son adhérent à la CDS plutôt qu'il reçoive des fractions de parts du régime.

Le réinvestissement automatique des distributions aux termes du régime de réinvestissement ne soustraira pas les participants au régime à leur obligation de payer l'impôt sur le revenu applicable à cette distribution. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts ».

Les participants au régime peuvent volontairement mettre fin à leur participation au régime de réinvestissement à une date de référence relative à une distribution particulière. Ils devraient communiquer avec leur adhérent de la CDS pour obtenir des renseignements détaillés sur les procédures de résiliation de leur adhésion au régime de réinvestissement. À compter de la première date de versement des distributions après la réception d'un tel avis d'un participant au régime et son acceptation par un adhérent de la CDS, les distributions versées au participant au régime seront versées en espèces. Les frais associés à la préparation et à la remise d'un tel avis seront pris en charge par le participant au régime qui exerce son droit de mettre fin à sa participation au régime de réinvestissement. Le gestionnaire pourra résilier le régime de réinvestissement, à son seul gré, moyennant l'envoi d'un préavis d'au moins 30 jours i) aux adhérents de la CDS par l'entremise desquels les participants au régime détiennent leurs parts, ii) au mandataire aux fins du régime et iii) s'il y a lieu, à la Bourse.

Le gestionnaire peut modifier ou suspendre le régime de réinvestissement à tout moment, à son seul gré, pourvu qu'il en avise i) les adhérents de la CDS par l'entremise desquels les participants au régime détiennent leurs parts, ii) le mandataire aux fins du régime et iii) s'il y a lieu, la Bourse.

ACHATS DE PARTS

Placement continu

De nouvelles parts des FNB BMO peuvent être constamment émises et vendues, puisque le nombre de parts pouvant être émises est illimité.

Courtiers désignés

Le gestionnaire, pour le compte de chacun des FNB BMO, a conclu une convention liant le courtier désigné avec un ou plusieurs courtiers désignés, aux termes de laquelle le courtier désigné accepte d'accomplir certaines fonctions à l'égard des FNB BMO, notamment les suivantes : i) souscrire un nombre suffisant de parts pour remplir les exigences d'inscription initiale de la Bourse, ii) souscrire des parts sur une base continue dans le cadre du rééquilibrage et des rajustements de l'indice applicable, tel qu'il est énoncé aux rubriques « Stratégies de placement – Rééquilibrage et rajustement » et « Stratégies de placement – Offres publiques d'achat visant les émetteurs constituants », et, lorsque des parts sont rachetées en espèces, tel qu'il est énoncé à la rubrique « Rachat et échange de parts » et iii) afficher un cours vendeur et un cours acheteur pour la négociation des parts à la Bourse. Le gestionnaire peut, à son gré et à l'occasion, rembourser tout courtier désigné de certains frais que celui-ci a engagés dans le cadre de ses fonctions.

La convention liant le courtier désigné prévoit que le gestionnaire peut à l'occasion et, dans tous les cas, pas plus d'une fois par trimestre, exiger que le courtier désigné souscrive des parts d'un FNB BMO en espèces d'une valeur n'excédant pas 0,30 % de la valeur liquidative du FNB BMO. Le nombre de parts émises correspondra au montant de souscription divisé par la valeur liquidative par part calculée après la remise par le gestionnaire d'un avis de souscription au courtier désigné. Le courtier désigné devra payer les parts, et les parts seront émises au plus tard le troisième jour de bourse suivant la remise de l'avis de souscription.

Émission de parts

En faveur des courtiers désignés et des courtiers

Tous les ordres visant à acheter des parts directement des FNB BMO doivent être passés par les courtiers désignés ou les courtiers. Les FNB BMO se réservent le droit absolu de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier. Aucun FNB BMO ne versera de rémunération à un courtier désigné ou à un courtier dans le cadre de l'émission de parts. À l'émission de parts, le gestionnaire peut, à son gré, facturer des frais d'administration à un courtier désigné ou à un courtier pour compenser les frais (notamment les droits d'inscription additionnelle à la cote de la Bourse) engagés dans le cadre de l'émission de parts.

Tout jour de bourse, un courtier désigné ou un courtier peut passer un ordre de souscription visant le nombre prescrit de parts (ou un multiple intégral de celui-ci) d'un FNB BMO. Si le FNB BMO reçoit un ordre de souscription au plus tard à 9 h un jour de bourse (ou à une heure ultérieure ce jour de bourse autorisée par le gestionnaire), il émettra en faveur du courtier désigné ou du courtier le nombre prescrit de parts (ou un multiple intégral de celui-ci) dans les trois jours de bourse suivant la date d'acceptation de l'ordre de souscription, à la condition qu'il ait reçu le paiement des parts souscrites.

Pour chaque nombre prescrit de parts émises, un courtier désigné ou un courtier doit remettre un paiement composé, au gré du gestionnaire, i) d'un panier de titres et d'une somme en espèces d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme en espèces reçue soit égale à la valeur liquidative des parts calculée après la réception de l'ordre de souscription, ii) d'une somme en espèces égale à la valeur liquidative des parts calculée après la réception de l'ordre de souscription ou iii) d'une combinaison de titres et d'une somme en espèces, fixée par le gestionnaire, d'un montant suffisant pour que la valeur des

titres et de la somme en espèces reçue soit égale à la valeur liquidative des parts calculée après la réception de l'ordre de souscription.

Le gestionnaire peut, à son gré, augmenter ou diminuer le nombre prescrit de parts à l'occasion. Le nombre prescrit de parts de chaque FNB BMO sera indiqué sur le site Web du gestionnaire au www.bmo.com.

En faveur des courtiers désignés dans des circonstances spéciales

Un FNB BMO peut émettre des parts en faveur de courtiers désignés dans le cadre du rééquilibrage et des rajustements du FNB BMO ou de son portefeuille, tel qu'il est énoncé aux rubriques « Stratégies de placement – Rééquilibrage et rajustement » et « Stratégies de placement – Offres publiques d'achat visant les émetteurs constituants », et, lorsque des parts sont rachetées en espèces, tel qu'il est énoncé à la rubrique « Rachat et échange de parts – Rachat de parts contre une somme en espèces ».

En faveur des porteurs de parts à titre de distributions réinvesties

Un FNB BMO peut émettre des parts en faveur de porteurs de parts du FNB BMO au moment du réinvestissement automatique des dividendes extraordinaires et des autres distributions réinvesties. Se reporter à la rubrique « Politique en matière de distributions ».

Achat et vente de parts

Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des parts par l'entremise de courtiers inscrits dans leur province de résidence. Les investisseurs peuvent payer les courtages habituels associés à l'achat ou à la vente de parts. Les FNB BMO émettent des parts directement en faveur des courtiers désignés et des courtiers.

À l'occasion, si un FNB BMO, les courtiers désignés et les courtiers en conviennent, les courtiers désignés et les courtiers peuvent accepter de la part des acheteurs éventuels des titres constituants en guise de paiement pour les parts.

Points particuliers devant être examinés par les porteurs de parts

Les dispositions relatives aux « systèmes d'alerte » énoncées dans les lois canadiennes sur les valeurs mobilières ne s'appliquent pas à l'acquisition de parts. En outre, les FNB BMO ont obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense permettant aux porteurs de parts d'acquérir plus de 20 % des parts de tout FNB BMO par l'entremise de la Bourse sans égard aux exigences relatives aux offres publiques d'achat prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, à la condition que le porteur de parts, et toute personne agissant conjointement ou de concert avec lui, s'engage envers BMO Gestion d'actifs à ne pas exercer les droits de vote rattachés à plus de 20 % des parts de ce FNB BMO à une assemblée des porteurs de parts.

Sauf pour le FINB BMO équilibré S&P/TSX banques, les parts de chaque FNB BMO constituent, de l'avis du gestionnaire, des parts indicielles au sens du Règlement 81-102. Un organisme de placement collectif qui souhaite investir dans des parts d'un FNB BMO devrait évaluer lui-même sa capacité à le faire après avoir étudié attentivement les dispositions pertinentes du Règlement 81-102, notamment pour savoir si les parts du FNB BMO applicable devraient être considérées comme des parts indicielles, ainsi que les restrictions en matière de contrôle, de concentration ou de certains « fonds de fonds ». Aucune souscription de parts d'un FNB BMO ne devrait être effectuée uniquement sur le fondement des énoncés ci-dessus.

Porteurs de parts non-résidents

Les propriétaires véritables d'une majorité des parts d'un FNB BMO ne peuvent à aucun moment être i) des non-résidents du Canada, ii) des sociétés de personnes qui ne sont pas des sociétés de personnes canadiennes ou iii) une combinaison de non-résidents du Canada et de ces sociétés de personnes (termes définis dans la LIR). Le gestionnaire peut exiger une déclaration à l'égard du territoire de résidence d'un propriétaire véritable de parts et, s'il s'agit d'une société de personnes, à l'égard de son statut de « société de personnes canadienne ». Si le gestionnaire apprend, après avoir pris connaissance des déclarations visant la propriété effective ou autrement, que les propriétaires véritables de 40 % des parts d'un FNB BMO alors en circulation sont, ou pourraient être, des non-résidents et/ou des sociétés de personnes qui ne sont pas des sociétés de personnes canadiennes, il peut faire une annonce publique de cette situation. Si le gestionnaire détermine que les propriétaires véritables de plus de 40 % de ces parts d'une catégorie sont des non-résidents et/ou des sociétés de personnes qui ne sont pas des sociétés de personnes, il peut envoyer un avis à ces porteurs de parts non-résidents et sociétés de personnes, choisis dans l'ordre inverse de l'ordre d'acquisition ou de la façon qu'il peut juger équitable et réalisable, les enjoignant de vendre leurs parts ou une partie de celles-ci dans un délai de moins de 30 jours. Si les porteurs de parts qui ont reçu l'avis en question n'ont pas vendu dans ce délai le nombre précisé de parts ni fourni au gestionnaire la preuve satisfaisante qu'ils ne sont pas des non-résidents ou des sociétés de personnes qui ne sont pas des sociétés de personnes canadiennes, le gestionnaire peut, pour le compte de ces porteurs de parts, vendre ces parts et, entre temps, suspendre les droits de vote et les droits aux distributions rattachés à ces parts. À compter de cette vente, les porteurs touchés cesseront d'être des porteurs véritables de parts et leurs droits seront limités à la réception du produit net tiré de la vente de ces parts.

Malgré ce qui précède, le gestionnaire peut décider de ne pas prendre les mesures énoncées ci-dessus si des conseillers juridiques l'ont avisé du fait que l'omission de prendre de telles mesures n'aura pas d'incidences défavorables sur le statut du FNB BMO en tant que fiducie de fonds commun de placement aux fins de la LIR, ou encore, il peut prendre toute autre mesure qu'il juge nécessaire pour conserver le statut de fiducie de fonds commun de placement du FNB BMO aux fins de la LIR.

Inscription et transfert par l'intermédiaire de la CDS

L'inscription des participations dans les parts et les transferts des parts ne seront effectués que par l'intermédiaire de la CDS. Les parts doivent être achetées, transférées et remises aux fins d'échange ou de rachat uniquement par l'entremise d'un adhérent de la CDS. La CDS ou l'adhérent de la CDS par l'entremise duquel un propriétaire détient des parts doit effectuer tout paiement ou livrer tout autre bien auquel ce propriétaire a droit, et c'est par son entremise que ce propriétaire exerce tous les droits d'un propriétaire de parts. À l'achat d'une part, le propriétaire ne recevra que l'avis d'exécution habituel puisqu'aucun certificat physique attestant la propriété ne sera délivré. Lorsque, dans le présent prospectus, il est fait mention d'un porteur de parts, on désigne, à moins que le contexte n'exige un sens différent, le propriétaire véritable des parts.

Les FNB BMO et le gestionnaire ne seront pas responsables : i) des dossiers tenus par la CDS en ce qui concerne les participations véritables dans les parts ou des comptes d'inscription en compte tenus par la CDS, ii) de la gestion, de la supervision ou de l'examen des dossiers concernant ces participations véritables ou iii) de tout avis donné ou d'une déclaration faite par la CDS à l'égard des règles et des règlements de la CDS ou d'une mesure prise par la CDS ou selon les directives des adhérents de la CDS.

La capacité d'un propriétaire véritable de parts de donner en gage ces parts ou de prendre toute mesure portant sur ses droits sur celles-ci (autrement que par l'entremise d'un adhérent de la CDS) pourrait être limitée en raison de l'absence de certificat format papier.

Les FNB BMO ont le choix de mettre fin à l'immatriculation des parts au moyen du système d'inscription en compte, auquel cas des certificats entièrement nominatifs seront délivrés à l'égard de ces parts à leurs propriétaires véritables ou à leurs prête-noms.

RACHAT ET ÉCHANGE DE PARTS

Rachat de parts contre une somme en espèces

Chaque jour de bourse, les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts d'un FNB BMO contre une somme en espèces à un prix de rachat par part équivalant i) à 95 % du cours de clôture des parts à la Bourse à la date de prise d'effet du rachat ou, si ce montant est inférieur, ii) à la valeur liquidative par part à la date de prise d'effet du rachat. Étant donné que les porteurs de parts seront généralement en mesure de vendre leurs parts au cours alors en vigueur à la Bourse par l'entremise d'un courtier inscrit sous réserve, uniquement, du paiement des courtages habituels, ils devraient consulter leurs courtiers ou conseillers en placement avant de faire racheter leurs parts contre une somme en espèces.

Pour qu'un rachat en espèces prenne effet un jour de bourse, une demande de rachat en espèces selon le modèle prescrit par le gestionnaire à l'occasion doit être remise au FNB BMO pertinent à son siège social au plus tard à 9 h ce jour de bourse (ou à une heure ultérieure ce jour de bourse autorisée par le gestionnaire). Si une demande de rachat en espèces est reçue après l'heure indiquée ci-dessus un jour de bourse, l'ordre de rachat en espèces ne prendra effet que le jour de bourse suivant. Le prix de rachat sera réglé dans les trois jours de bourse suivant la date de prise d'effet du rachat. On peut se procurer les formulaires de demande de rachat en espèces auprès d'un courtier inscrit.

Les investisseurs qui font racheter leurs parts avant la date de référence relative à une distribution n'auront pas le droit de recevoir la distribution en question.

Dans le cadre du rachat des parts, un FNB BMO aliénera généralement des titres ou d'autres actifs pour satisfaire le rachat. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales – Imposition des FNB BMO ».

Échange de parts contre des paniers de titres

Chaque jour de bourse, les porteurs de parts peuvent échanger le nombre prescrit de parts (ou un multiple intégral de celui-ci) contre des paniers de titres et une somme en espèces. Le FINB BMO actions chinoises, le FINB BMO infrastructures mondiales et le FINB BMO actions indiennes ne peuvent payer qu'une somme en espèces à l'exercice par un porteur de parts du droit à l'échange à l'égard d'un nombre prescrit de parts.

Pour effectuer un échange de parts, un porteur de parts doit présenter une demande d'échange selon le modèle prescrit par le gestionnaire à l'occasion au FNB BMO applicable à son siège social au plus tard à 9 h un jour de bourse (ou à une heure ultérieure un jour de bourse autorisée par le gestionnaire). Le prix d'échange sera égal à la valeur liquidative des parts le jour de prise d'effet de la demande d'échange, payable au moyen de la remise de paniers de titres et d'une somme en espèces ou, dans le cas du FINB BMO actions chinoises, du FINB BMO infrastructures mondiales et du FINB BMO actions indiennes, d'une somme en espèces seulement. Les parts seront rachetées dans le cadre de l'échange.

Si une demande d'échange est reçue après l'heure indiquée ci-dessus un jour de bourse, l'ordre d'échange ne prendra effet que le jour de bourse suivant. Le règlement des échanges contre des paniers de titres et une somme en espèces sera effectué dans les trois jours de bourse suivant le jour de prise d'effet de la demande d'échange. Les titres devant être inclus dans les paniers de titres remis lors d'un échange seront choisis par le gestionnaire, à son gré.

Les porteurs de parts devraient savoir que la valeur liquidative par part diminuera à la date ex-dividende d'une distribution payable en espèces à l'égard des parts. Un porteur de parts qui n'est plus un porteur inscrit à la date de référence relative à une distribution applicable n'aura pas droit à cette distribution.

Si les titres constituants font à un moment donné l'objet d'une interdiction d'opérations ordonnée par une autorité en valeurs mobilières ou un autre organisme de réglementation compétent ou une bourse pertinente, la livraison de ces titres à un porteur de parts au moment d'un échange du nombre prescrit de parts pourrait être reportée jusqu'au moment où le transfert des titres sera permis par les lois.

Demandes d'échange et de rachat

Le porteur de parts qui soumet une demande d'échange ou de rachat est réputé déclarer au FNB BMO et au gestionnaire ce qui suit : i) il est pleinement habilité à déposer les parts aux fins d'échange ou de rachat et à recevoir le produit de l'échange ou du rachat et ii) les parts n'ont pas été prêtées ni données en nantissement et elles ne font pas l'objet d'une convention de rachat, d'une convention de prêt de titres ni d'une entente similaire qui empêcherait leur livraison au FNB BMO. Le gestionnaire se réserve le droit de vérifier ces déclarations, à son gré. En règle générale, il les vérifiera s'il y a des niveaux inhabituellement élevés d'échange ou de rachat ou une position à découvert à l'égard du FNB BMO applicable. Si le porteur de parts, sur réception d'une demande de vérification, ne fournit pas au gestionnaire une preuve satisfaisante de la véracité des déclarations, sa demande d'échange ou de rachat ne sera pas considérée comme ayant été reçue en bonne et due forme et sera refusée.

Suspension de l'échange et du rachat

Le gestionnaire peut suspendre le rachat des parts, ou le paiement du produit du rachat d'un FNB BMO : i) pendant toute période au cours de laquelle les négociations normales sont interrompues à une bourse ou à un autre marché où des titres appartenant au FNB BMO sont inscrits et négociés, si ceux-ci représentent plus de 50 % en valeur ou en exposition au marché sous-jacent du total de l'actif du FNB BMO, sans provision pour le passif, et s'ils ne sont pas négociés à une autre bourse qui représente une solution de rechange raisonnablement pratique pour le FNB BMO ou ii) avec le consentement préalable des autorités en valeurs mobilières, pour toute période ne pouvant dépasser 30 jours, pendant laquelle le gestionnaire détermine qu'il existe une situation qui rend la vente d'actifs du FNB BMO difficile ou qui nuit à la capacité de l'agent des calculs de déterminer leur valeur. Cette suspension peut s'appliquer à toutes les demandes de rachat reçues avant la suspension, mais pour lesquelles aucun paiement n'a été fait, de même qu'à toutes les demandes reçues pendant la suspension. Le gestionnaire avisera tous les porteurs de parts qui font une telle demande qu'il y a une suspension et que le rachat sera fait au prix de rachat fixé à la première date d'évaluation qui suit la fin de la suspension. Tous ces porteurs de parts auront le droit de retirer leur demande de rachat et seront avisés de ce droit. La suspension prendra fin dans tous les cas le premier jour où a cessé la situation qui donnait lieu à la suspension, pourvu qu'il n'existe aucune autre situation permettant une suspension. Dans la mesure où elle n'est pas contraire aux règles et aux règlements officiels adoptés par tout organisme gouvernemental ayant compétence sur les FNB BMO, toute déclaration de suspension que fait le gestionnaire sera concluante.

Coûts liés aux échanges et aux rachats

Le gestionnaire peut facturer aux porteurs de parts, à son gré, des frais d'administration correspondant à au plus 0,05 % du produit tiré de l'échange ou du rachat du FNB BMO pour compenser certains frais d'opérations liés à l'échange ou au rachat de parts d'un FNB BMO.

Échange et rachat de parts par l'entremise d'adhérents de la CDS

Les droits d'échange et de rachat décrits ci-dessus doivent être exercés par l'entremise de l'adhérent de la CDS par l'intermédiaire duquel le propriétaire détient des parts. Les propriétaires véritables de parts doivent s'assurer de fournir des instructions d'échange et/ou de rachat aux adhérents de la CDS par l'entremise desquels ils détiennent des parts suffisamment de temps avant les dates limites indiquées ci-dessus pour permettre à ces adhérents de la CDS d'aviser la CDS et à la CDS d'aviser le gestionnaire avant la date limite pertinente.

Opérations à court terme

À l'heure actuelle, le gestionnaire est d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'imposer des restrictions sur les opérations à court terme à l'égard des FNB BMO puisque les parts des FNB BMO sont généralement négociées par des investisseurs à une bourse de valeurs sur le marché secondaire de la même façon que le sont d'autres titres inscrits à la cote d'une bourse de valeurs. Dans les quelques cas où les parts des FNB BMO ne sont pas souscrites sur le marché secondaire, un courtier désigné ou un courtier participe habituellement aux souscriptions et le gestionnaire pourrait leur imposer des frais de rachat visant à indemniser le FNB BMO applicable pour les frais qu'il a engagés dans le cadre de l'opération.

FOURCHETTES DES COURS DES PARTS ET VOLUME DES OPÉRATIONS SUR CELLES-CI

Les tableaux suivants présentent les fourchettes des cours des parts des FNB BMO et le volume des opérations mensuelles sur celles-ci à la TSX chaque mois ou, le cas échéant, partie de mois au cours la période de 12 mois précédant la date du prospectus. Cette information n'est pas encore disponible pour les parts des nouveaux FNB BMO et les parts de catégorie Accumulation et les données partielles reflètent le fait que certains FNB BMO ont été récemment créés.

	FINB BMO obligations totales			FINB BMO actions chinoises			
	Prix		Volume	Prix		Volume	
	Haut	Bas		Haut	Bas		
2016							
Janvier	16,04 \$	15,83 \$	4 787 853	Janvier	20,27 \$	18,18 \$	121 480
Février	16,08 \$	15,88 \$	3 551 567	Février	18,59 \$	16,63 \$	89 663
Mars	15,98 \$	15,81 \$	3 637 098	Mars	18,73 \$	18,14 \$	86 245
Avril	16,05 \$	15,87 \$	2 785 111	Avril	19,28 \$	18,07 \$	118 271
Mai	16,08 \$	15,89 \$	15 810 122	Mai	18,20 \$	17,20 \$	113 079
Juin	16,27 \$	16,05 \$	49 329 609	Juin	18,13 \$	16,80 \$	48 163
Juillet	16,44 \$	16,24 \$	3 806 503	Juillet	18,85 \$	17,23 \$	51 416
Août	16,39 \$	16,27 \$	5 974 638	Août	19,78 \$	18,37 \$	62 209
Septembre	16,40 \$	16,11 \$	4 896 795	Septembre	20,74 \$	19,77 \$	76 212
Octobre	16,34 \$	16,10 \$	4 707 022	Octobre	21,22 \$	20,30 \$	216 939
Novembre	16,17 \$	15,76 \$	13 940 983	Novembre	20,26 \$	19,20 \$	181 097
Décembre	15,72 \$	15,52 \$	7 283 747	Décembre	19,57 \$	18,81 \$	68 265
2017				2017			
Du 1^{er} au 25 janvier	15,71 \$	15,56 \$	24 897 865	Du 1^{er} au 25 janvier	20,02 \$	19,06 \$	59 692

FINB BMO obligations à escompte			
	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	16,03 \$	15,84 \$	799 823
Février	16,10 \$	15,91 \$	556 440
Mars	16,06 \$	15,84 \$	9 530 558
Avril	16,13 \$	15,95 \$	551 403
Mai	16,17 \$	15,99 \$	494 328
Juin	16,35 \$	16,14 \$	2 050 012
Juillet	16,54 \$	16,36 \$	632 398
Août	16,51 \$	16,39 \$	480 264
Septembre	16,52 \$	16,24 \$	683 501
Octobre	16,47 \$	16,20 \$	412 030
Novembre	16,32 \$	15,90 \$	703 795
Décembre	15,91 \$	15,67 \$	1 288 009
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	15,88 \$	15,69 \$	705 411

FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	16,37 \$	15,94 \$	505 344
Février	16,57 \$	16,29 \$	1 050 291
Mars	16,87 \$	16,60 \$	1 416 568
Avril	16,90 \$	16,58 \$	690 200
Mai	16,92 \$	16,67 \$	1 685 458
Juin	17,25 \$	16,76 \$	899 576
Juillet	17,45 \$	17,17 \$	3 005 590
Août	17,57 \$	17,19 \$	1 567 815
Septembre	17,54 \$	17,11 \$	1 105 527
Octobre	17,44 \$	17,02 \$	1 275 539
Novembre	17,23 \$	16,14 \$	1 360 117
Décembre	16,72 \$	16,35 \$	823 852
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	16,86 \$	16,63 \$	828 656

FINB BMO équipondéré banques américaines couvert en dollars canadiens

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	19,97 \$	16,43 \$	4 719 973
Février	17,33 \$	15,43 \$	4 586 702
Mars	17,97 \$	17,18 \$	5 726 915
Avril	19,24 \$	16,78 \$	3 317 137
Mai	19,52 \$	17,95 \$	3 097 111
Juin	19,55 \$	16,50 \$	3 601 471
Juillet	18,65 \$	17,07 \$	1 987 098
Août	19,92 \$	18,25 \$	1 804 328
Septembre	19,85 \$	19,17 \$	3 403 401
Octobre	20,71 \$	19,35 \$	2 086 964
Novembre	24,36 \$	20,23 \$	4 657 971
Décembre	26,11 \$	24,61 \$	6 502 473
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	26,31 \$	25,05 \$	4 263 115

FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	29,50 \$	27,08 \$	874 415
Février	28,72 \$	27,07 \$	758 929
Mars	30,37 \$	29,05 \$	324 717
Avril	31,00 \$	30,06 \$	249 902
Mai	30,77 \$	29,93 \$	209 886
Juin	30,93 \$	29,35 \$	274 112
Juillet	31,86 \$	30,53 \$	232 197
Août	31,97 \$	31,37 \$	141 193
Septembre	31,84 \$	31,02 \$	198 949
Octobre	31,30 \$	30,95 \$	257 081
Novembre	32,92 \$	30,64 \$	360 284
Décembre	34,27 \$	32,94 \$	545 773
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	34,34 \$	33,78 \$	332 126

FINB BMO équipondéré de FPI

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	17,45 \$	16,20 \$	2 983 031
Février	17,83 \$	16,50 \$	2 311 144
Mars	19,04 \$	18,05 \$	2 766 966
Avril	19,27 \$	18,80 \$	1 769 254
Mai	19,72 \$	18,94 \$	1 118 887
Juin	20,23 \$	19,35 \$	1 629 778
Juillet	20,63 \$	20,22 \$	2 032 950
Août	20,58 \$	19,51 \$	1 607 250
Septembre	19,86 \$	19,10 \$	1 215 565
Octobre	19,36 \$	18,82 \$	1 424 276
Novembre	18,77 \$	18,07 \$	3 322 654
Décembre	18,98 \$	18,56 \$	1 697 429
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	19,50 \$	19,23 \$	1 545 772

FINB BMO équipondéré banques américaines

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	19,52 \$	16,55 \$	2 394 841
Février	16,95 \$	15,09 \$	1 228 401
Mars	16,71 \$	15,81 \$	2 636 301
Avril	17,10 \$	15,42 \$	1 766 946
Mai	17,88 \$	16,34 \$	1 060 260
Juin	18,03 \$	15,19 \$	2 103 213
Juillet	17,24 \$	15,61 \$	819 979
Août	18,36 \$	16,82 \$	666 826
Septembre	18,20 \$	17,70 \$	763 433
Octobre	19,49 \$	17,85 \$	1 537 132
Novembre	23,04 \$	19,04 \$	3 459 812
Décembre	24,55 \$	22,95 \$	2 340 196
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	24,44 \$	23,01 \$	2 364 330

**FINB BMO équilibré américain de la santé couvert
en dollars canadiens**

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	41,20 \$	37,07 \$	1 433 276
Février	38,34 \$	35,83 \$	684 039
Mars	39,14 \$	37,65 \$	886 732
Avril	41,24 \$	39,31 \$	971 109
Mai	40,79 \$	39,06 \$	646 488
Juin	41,40 \$	38,41 \$	423 202
Juillet	42,93 \$	40,53 \$	428 844
Août	43,13 \$	41,83 \$	375 447
Septembre	42,71 \$	41,06 \$	465 642
Octobre	42,02 \$	38,86 \$	578 459
Novembre	41,12 \$	38,11 \$	1 286 654
Décembre	40,10 \$	39,22 \$	709 252
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	41,47 \$	40,08 \$	693 407

FINB BMO équilibré services aux collectivités

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	15,12 \$	13,30 \$	798 192
Février	15,50 \$	14,14 \$	1 671 382
Mars	15,46 \$	14,74 \$	1 981 451
Avril	15,74 \$	15,27 \$	887 888
Mai	16,15 \$	15,77 \$	3 193 332
Juin	16,63 \$	16,11 \$	1 400 050
Juillet	17,28 \$	16,77 \$	951 361
Août	17,27 \$	16,62 \$	573 597
Septembre	17,03 \$	16,38 \$	868 242
Octobre	16,95 \$	16,21 \$	753 456
Novembre	16,73 \$	15,34 \$	3 532 766
Décembre	16,73 \$	16,30 \$	1 035 904
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	17,30 \$	16,78 \$	673 141

FINB BMO infrastructures mondiales

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	31,19 \$	29,00 \$	892 496
Février	30,92 \$	29,26 \$	363 192
Mars	31,40 \$	30,38 \$	819 100
Avril	31,33 \$	30,72 \$	343 810
Mai	32,70 \$	31,05 \$	332 385
Juin	34,39 \$	32,68 \$	433 232
Juillet	35,30 \$	34,24 \$	960 401
Août	34,93 \$	34,08 \$	452 728
Septembre	35,82 \$	34,23 \$	598 197
Octobre	35,36 \$	34,11 \$	1 151 727
Novembre	34,68 \$	33,30 \$	913 733
Décembre	34,95 \$	33,39 \$	1 083 239
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	34,74 \$	33,93 \$	772 240

**FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut
rendement couvertes en dollars canadiens**

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	13,34 \$	12,64 \$	6 531 281
Février	13,22 \$	12,38 \$	5 460 506
Mars	13,75 \$	13,33 \$	12 071 964
Avril	13,92 \$	13,44 \$	13 534 789
Mai	13,98 \$	13,73 \$	19 739 041
Juin	14,11 \$	13,54 \$	18 035 752
Juillet	14,36 \$	13,94 \$	16 495 401
Août	14,47 \$	14,09 \$	14 046 406
Septembre	14,49 \$	14,20 \$	12 658 270
Octobre	14,59 \$	14,27 \$	13 914 391
Novembre	14,31 \$	13,80 \$	16 392 218
Décembre	14,47 \$	14,15 \$	22 031 056
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	14,57 \$	14,45 \$	2 734 542

FINB BMO actions indiennes

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	18,49 \$	17,40 \$	310 894
Février	17,57 \$	15,57 \$	300 930
Mars	17,55 \$	16,40 \$	231 339
Avril	17,91 \$	17,01 \$	195 481
Mai	18,48 \$	16,97 \$	259 035
Juin	18,57 \$	17,84 \$	136 150
Juillet	19,54 \$	18,49 \$	344 798
Août	19,47 \$	18,85 \$	360 365
Septembre	19,92 \$	19,29 \$	218 180
Octobre	20,13 \$	19,23 \$	262 614
Novembre	19,60 \$	18,06 \$	302 261
Décembre	18,54 \$	17,96 \$	685 106
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	18,57 \$	18,13 \$	289 034

FINB BMO petites gazières

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	13,80 \$	11,94 \$	16 690
Février	13,34 \$	11,55 \$	31 844
Mars	13,99 \$	12,07 \$	24 164
Avril	15,94 \$	13,15 \$	167 011
Mai	16,53 \$	14,90 \$	101 651
Juin	17,32 \$	15,65 \$	43 965
Juillet	17,17 \$	15,84 \$	31 707
Août	17,82 \$	15,74 \$	40 427
Septembre	18,57 \$	17,17 \$	45 630
Octobre	18,62 \$	16,80 \$	106 722
Novembre	18,81 \$	16,51 \$	45 605
Décembre	19,61 \$	18,88 \$	43 620
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	18,98 \$	17,81 \$	50 941

FINB BMO petites aurifères

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	5,72 \$	4,51 \$	1 395 023
Février	6,60 \$	5,06 \$	2 630 628
Mars	6,99 \$	6,30 \$	3 109 675
Avril	8,82 \$	6,63 \$	2 476 887
Mai	9,38 \$	7,86 \$	6 070 875
Juin	10,42 \$	8,16 \$	10 109 832
Juillet	11,81 \$	10,13 \$	9 251 055
Août	11,79 \$	9,72 \$	7 573 807
Septembre	11,32 \$	9,95 \$	9 159 162
Octobre	9,76 \$	8,54 \$	6 823 542
Novembre	9,78 \$	7,99 \$	6 970 346
Décembre	8,44 \$	7,12 \$	3 584 102
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	9,33 \$	8,51 \$	5 478 516

FINB BMO petites pétrolières

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	12,82 \$	9,87 \$	126 284
Février	11,39 \$	10,02 \$	144 609
Mars	13,06 \$	11,09 \$	418 447
Avril	14,36 \$	12,07 \$	376 507
Mai	14,31 \$	13,15 \$	188 674
Juin	15,08 \$	13,20 \$	161 942
Juillet	14,52 \$	13,42 \$	118 659
Août	14,96 \$	13,20 \$	140 561
Septembre	15,60 \$	13,83 \$	120 448
Octobre	16,24 \$	14,73 \$	167 978
Novembre	17,89 \$	14,46 \$	236 136
Décembre	18,54 \$	17,91 \$	344 958
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	18,48 \$	17,25 \$	189 955

FINB BMO échelonné actions privilégiées

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	10,29 \$	8,50 \$	23 115 585
Février	9,17 \$	8,53 \$	21 683 905
Mars	9,64 \$	8,74 \$	27 511 246
Avril	9,97 \$	9,54 \$	19 504 193
Mai	9,84 \$	9,66 \$	18 075 606
Juin	9,89 \$	9,36 \$	26 323 368
Juillet	9,96 \$	9,47 \$	17 337 234
Août	10,26 \$	9,97 \$	19 197 910
Septembre	10,03 \$	9,86 \$	30 085 762
Octobre	10,29 \$	9,88 \$	30 667 514
Novembre	10,44 \$	10,12 \$	39 700 342
Décembre	10,54 \$	10,21 \$	32 043 209
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	11,14 \$	10,74 \$	38 796 712

FINB BMO obligations de sociétés à long terme

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	17,91 \$	17,34 \$	768 890
Février	17,83 \$	17,38 \$	860 041
Mars	18,00 \$	17,31 \$	4 622 108
Avril	18,22 \$	17,86 \$	667 402
Mai	18,48 \$	18,12 \$	745 283
Juin	18,70 \$	18,30 \$	538 264
Juillet	19,17 \$	18,68 \$	1 919 627
Août	19,17 \$	18,88 \$	1 296 256
Septembre	19,31 \$	18,63 \$	603 953
Octobre	19,16 \$	18,65 \$	801 050
Novembre	18,73 \$	17,89 \$	1 581 150
Décembre	18,06 \$	17,63 \$	898 748
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	18,16 \$	17,78 \$	1 152 525

FINB BMO obligations fédérales à long terme

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	18,81 \$	18,20 \$	1 356 299
Février	19,11 \$	18,45 \$	2 705 356
Mars	18,59 \$	18,19 \$	7 703 971
Avril	18,75 \$	18,15 \$	1 992 544
Mai	18,64 \$	18,08 \$	3 735 949
Juin	19,30 \$	18,61 \$	2 412 974
Juillet	19,77 \$	19,16 \$	5 509 718
Août	19,60 \$	19,29 \$	684 687
Septembre	19,57 \$	18,80 \$	1 372 367
Octobre	19,43 \$	18,76 \$	592 034
Novembre	18,98 \$	17,86 \$	16 823 446
Décembre	17,77 \$	17,19 \$	5 075 620
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	17,63 \$	17,15 \$	3 202 205

FINB BMO obligations provinciales à long terme

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	15,79 \$	15,45 \$	350 544
Février	15,94 \$	15,55 \$	955 020
Mars	15,85 \$	15,50 \$	428 290
Avril	16,04 \$	15,86 \$	761 819
Mai	16,05 \$	15,75 \$	614 640
Juin	16,60 \$	16,09 \$	6 548 223
Juillet	17,07 \$	16,66 \$	9 455 861
Août	16,98 \$	16,73 \$	12 167 095
Septembre	16,98 \$	16,29 \$	436 128
Octobre	16,89 \$	16,29 \$	14 972 238
Novembre	16,45 \$	15,58 \$	18 996 849
Décembre	15,50 \$	15,12 \$	4 962 452
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	15,58 \$	15,13 \$	330 339

FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	16,37 \$	16,10 \$	9 101 781
Février	16,27 \$	16,00 \$	7 896 861
Mars	16,42 \$	15,98 \$	8 287 194
Avril	16,44 \$	16,30 \$	12 532 002
Mai	16,66 \$	16,38 \$	7 715 455
Juin	16,73 \$	16,55 \$	6 995 784
Juillet	16,79 \$	16,59 \$	6 108 412
Août	16,81 \$	16,70 \$	6 607 525
Septembre	16,87 \$	16,64 \$	5 768 498
Octobre	16,79 \$	16,61 \$	6 208 079
Novembre	16,76 \$	16,41 \$	6 659 166
Décembre	16,39 \$	16,18 \$	6 553 657
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	16,43 \$	16,25 \$	3 737 533

FINB BMO obligations provinciales à moyen terme

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	15,58 \$	15,37 \$	1 488 678
Février	15,62 \$	15,44 \$	1 536 581
Mars	15,56 \$	15,39 \$	1 783 901
Avril	15,59 \$	15,39 \$	1 783 045
Mai	15,60 \$	15,37 \$	1 764 955
Juin	15,85 \$	15,58 \$	2 083 102
Juillet	15,89 \$	15,74 \$	2 132 795
Août	15,84 \$	15,71 \$	7 089 497
Septembre	15,88 \$	15,61 \$	6 355 895
Octobre	15,80 \$	15,57 \$	3 166 346
Novembre	15,65 \$	15,26 \$	41 226 208
Décembre	15,23 \$	15,07 \$	2 399 321
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	15,25 \$	15,11 \$	2 215 132

FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	20,25 \$	19,28 \$	36 334 991
Février	19,50 \$	18,88 \$	5 693 104
Mars	18,88 \$	18,49 \$	23 169 639
Avril	18,95 \$	18,10 \$	9 654 918
Mai	18,88 \$	18,06 \$	28 652 280
Juin	19,15 \$	18,47 \$	6 379 053
Juillet	19,53 \$	19,02 \$	20 277 329
Août	19,43 \$	18,94 \$	2 120 623
Septembre	19,62 \$	19,08 \$	3 736 160
Octobre	19,70 \$	19,21 \$	1 701 678
Novembre	19,62 \$	18,98 \$	2 628 405
Décembre	18,88 \$	18,45 \$	2 212 885
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	18,91 \$	18,51 \$	1 267 889

FINB BMO obligations fédérales à moyen terme

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	17,22 \$	16,94 \$	8 504 789
Février	17,30 \$	17,09 \$	7 428 882
Mars	17,12 \$	16,93 \$	8 234 711
Avril	17,12 \$	16,82 \$	4 125 434
Mai	17,12 \$	16,84 \$	1 886 294
Juin	17,33 \$	17,05 \$	3 557 774
Juillet	17,41 \$	17,20 \$	1 273 833
Août	17,35 \$	17,20 \$	2 482 386
Septembre	17,36 \$	17,08 \$	2 595 310
Octobre	17,29 \$	17,04 \$	2 824 869
Novembre	17,14 \$	16,65 \$	18 272 302
Décembre	16,66 \$	16,41 \$	4 605 357
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	16,59 \$	16,45 \$	9 616 102

FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	14,74 \$	14,53 \$	33 217 068
Février	14,72 \$	14,55 \$	2 941 838
Mars	15,05 \$	14,64 \$	4 941 900
Avril	15,19 \$	15,05 \$	10 605 653
Mai	15,23 \$	15,05 \$	32 901 224
Juin	15,45 \$	15,10 \$	11 721 272
Juillet	15,58 \$	15,40 \$	24 090 882
Août	15,59 \$	15,43 \$	1 437 415
Septembre	15,56 \$	15,37 \$	5 478 514
Octobre	15,48 \$	15,30 \$	1 442 833
Novembre	15,34 \$	14,79 \$	3 719 040
Décembre	14,88 \$	14,63 \$	1 679 784
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	14,95 \$	14,75 \$	1 256 701

FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme (parts en dollars américains)

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	14,23 \$	14,03 \$	49 192
Février	14,21 \$	14,05 \$	84 612
Mars	14,57 \$	14,21 \$	230 220
Avril	14,73 \$	14,52 \$	101 394
Mai	14,77 \$	14,57 \$	112 209
Juin	14,98 \$	14,69 \$	152 209
Juillet	15,11 \$	14,93 \$	54 886
Août	15,11 \$	14,90 \$	70 123
Septembre	15,08 \$	14,90 \$	199 426
Octobre	15,01 \$	14,79 \$	61 412
Novembre	14,84 \$	14,35 \$	91 138
Décembre	14,38 \$	14,24 \$	88 341
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	14,51 \$	14,33 \$	40 436

FINB BMO MSCI Monde de haute qualité

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	24,61 \$	23,43 \$	113 854
Février	23,98 \$	22,73 \$	88 717
Mars	23,71 \$	23,20 \$	398 929
Avril	23,71 \$	22,55 \$	74 178
Mai	23,83 \$	22,75 \$	156 036
Juin	23,88 \$	22,60 \$	440 996
Juillet	24,88 \$	23,21 \$	44 011
Août	25,00 \$	24,40 \$	16 735
Septembre	25,20 \$	24,33 \$	146 976
Octobre	25,08 \$	24,46 \$	91 842
Novembre	25,03 \$	24,38 \$	40 316
Décembre	25,17 \$	24,19 \$	158 101
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	25,30 \$	24,72 \$	45 888

FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	18,34 \$	16,52 \$	2 737 386
Février	17,68 \$	15,82 \$	5 482 831
Mars	17,79 \$	17,33 \$	5 941 247
Avril	18,13 \$	16,72 \$	4 338 814
Mai	17,95 \$	17,13 \$	2 029 301
Juin	17,90 \$	16,44 \$	5 218 776
Juillet	18,03 \$	16,91 \$	11 025 106
Août	18,35 \$	17,64 \$	4 046 240
Septembre	18,55 \$	17,90 \$	1 406 400
Octobre	18,55 \$	18,20 \$	1 194 133
Novembre	18,70 \$	17,72 \$	4 722 135
Décembre	19,49 \$	18,49 \$	13 246 187
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	19,64 \$	19,33 \$	18 854 388

FINB BMO MSCI EAFE

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	17,10 \$	16,00 \$	3 132 822
Février	16,34 \$	15,18 \$	4 914 474
Mars	16,05 \$	15,54 \$	4 535 432
Avril	15,87 \$	15,22 \$	2 687 342
Mai	16,08 \$	15,40 \$	2 997 605
Juin	15,97 \$	14,63 \$	5 623 836
Juillet	16,13 \$	15,00 \$	3 758 562
Août	16,30 \$	15,87 \$	3 286 261
Septembre	16,66 \$	16,19 \$	2 667 846
Octobre	16,50 \$	15,99 \$	4 388 382
Novembre	16,34 \$	16,03 \$	7 104 337
Décembre	16,47 \$	15,89 \$	14 867 786
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	16,77 \$	16,39 \$	22 786 585

FINB BMO MSCI marchés émergents

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	15,27 \$	14,10 \$	1 464 872
Février	14,79 \$	13,97 \$	299 401
Mars	15,43 \$	14,57 \$	2 328 184
Avril	15,52 \$	14,93 \$	1 046 867
Mai	15,14 \$	14,50 \$	975 227
Juin	15,58 \$	14,67 \$	514 128
Juillet	16,63 \$	15,30 \$	440 935
Août	17,10 \$	16,38 \$	806 112
Septembre	17,39 \$	16,64 \$	807 849
Octobre	17,71 \$	16,88 \$	671 782
Novembre	17,50 \$	16,33 \$	1 770 755
Décembre	16,47 \$	15,89 \$	14 867 786
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	16,77 \$	16,39 \$	22 786 585

FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	17,15 \$	16,10 \$	1 544 321
Février	16,94 \$	15,58 \$	1 351 709
Mars	17,16 \$	16,77 \$	3 647 901
Avril	17,62 \$	16,73 \$	2 384 096
Mai	17,58 \$	16,74 \$	1 195 282
Juin	17,58 \$	16,27 \$	3 531 374
Juillet	18,21 \$	17,41 \$	2 627 325
Août	18,50 \$	18,02 \$	923 814
Septembre	18,47 \$	17,89 \$	8 269 464
Octobre	18,33 \$	17,55 \$	3 181 708
Novembre	17,47 \$	16,91 \$	1 248 276
Décembre	17,94 \$	16,94 \$	1 252 007
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	18,23 \$	18,03 \$	561 470

FINB BMO MSCI américaines de haute qualité

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	26,03 \$	24,53 \$	887 160
Février	25,12 \$	23,73 \$	360 452
Mars	24,89 \$	24,16 \$	147 484
Avril	25,07 \$	23,51 \$	368 625
Mai	24,88 \$	23,71 \$	93 660
Juin	24,91 \$	23,49 \$	102 133
Juillet	25,93 \$	24,29 \$	124 521
Août	26,12 \$	25,30 \$	329 188
Septembre	25,99 \$	25,19 \$	106 520
Octobre	26,13 \$	25,41 \$	96 961
Novembre	27,06 \$	25,43 \$	525 417
Décembre	27,26 \$	26,12 \$	3 641 595
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	27,06 \$	26,44 \$	193 579

FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	34,50 \$	31,60 \$	2 890 293
Février	32,91 \$	30,34 \$	2 023 319
Mars	34,42 \$	32,81 \$	1 166 307
Avril	34,99 \$	33,31 \$	1 880 545
Mai	34,87 \$	33,09 \$	558 032
Juin	34,89 \$	32,36 \$	1 011 209
Juillet	36,49 \$	33,98 \$	498 869
Août	37,21 \$	36,34 \$	683 780
Septembre	37,73 \$	36,29 \$	680 575
Octobre	37,89 \$	36,99 \$	701 105
Novembre	37,62 \$	35,96 \$	945 160
Décembre	38,25 \$	36,53 \$	804 760
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	39,36 \$	37,54 \$	1 422 160

FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	30,96 \$	28,47 \$	9 430 861
Février	29,99 \$	28,26 \$	4 924 008
Mars	31,55 \$	30,40 \$	3 946 300
Avril	32,14 \$	31,24 \$	2 122 526
Mai	32,32 \$	31,23 \$	9 838 831
Juin	32,49 \$	30,60 \$	14 362 930
Juillet	33,31 \$	31,91 \$	1 369 988
Août	33,55 \$	33,03 \$	5 368 233
Septembre	33,54 \$	32,61 \$	1 961 276
Octobre	33,05 \$	32,52 \$	1 759 475
Novembre	33,95 \$	31,91 \$	2 051 213
Décembre	34,80 \$	33,52 \$	2,102 386
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	35,11 \$	34,42 \$	1,765 899

FINB BMO S&P 500 (parts en dollars américains)

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	22,30 \$	20,66 \$	483 666
Février	21,65 \$	20,32 \$	1 221 897
Mars	22,89 \$	21,93 \$	421 879
Avril	23,36 \$	22,58 \$	226 750
Mai	23,37 \$	22,63 \$	545 374
Juin	23,52 \$	22,16 \$	557 682
Juillet	24,08 \$	23,12 \$	458 959
Août	24,33 \$	23,89 \$	424 289
Septembre	24,24 \$	23,60 \$	270 337
Octobre	23,94 \$	23,56 \$	205 971
Novembre	24,53 \$	23,11 \$	301 909
Décembre	25,24 \$	24,31 \$	370 829
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	25,36 \$	24,89 \$	433 960

FINB BMO obligations à rendement réel

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	17,54 \$	17,15 \$	126 724
Février	17,72 \$	17,27 \$	116 342
Mars	17,80 \$	17,29 \$	80 373
Avril	18,09 \$	17,75 \$	78 135
Mai	18,15 \$	17,77 \$	271 109
Juin	18,39 \$	17,90 \$	320 083
Juillet	18,75 \$	18,23 \$	171 481
Août	18,66 \$	18,33 \$	199 676
Septembre	18,76 \$	18,08 \$	153 152
Octobre	18,61 \$	18,28 \$	145 585
Novembre	18,60 \$	18,00 \$	250 090
Décembre	17,98 \$	17,21 \$	370 707
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	17,74 \$	17,10 \$	466 548

FINB BMO S&P 500

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	31,11 \$	29,29 \$	13 030 461
Février	29,77 \$	28,12 \$	7 603 884
Mars	29,84 \$	29,16 \$	10 096 655
Avril	29,85 \$	28,60 \$	7 693 704
Mai	30,41 \$	28,79 \$	16 128 545
Juin	30,50 \$	28,83 \$	20 679 442
Juillet	31,64 \$	29,94 \$	12 483 097
Août	31,71 \$	30,86 \$	9 532 942
Septembre	31,57 \$	30,70 \$	11 898 924
Octobre	31,77 \$	30,79 \$	14 682 040
Novembre	33,08 \$	30,88 \$	18 486 849
Décembre	33,61 \$	32,21 \$	21 798 541
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	33,36 \$	32,59 \$	11 603 029

FINB BMO S&P/TSX composé plafonné

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	17,45 \$	16,01 \$	5 986 199
Février	17,51 \$	16,37 \$	5 184 723
Mars	18,50 \$	17,60 \$	5 900 124
Avril	18,85 \$	17,89 \$	2 839 274
Mai	19,09 \$	18,33 \$	2 777 628
Juin	19,45 \$	18,43 \$	3 692 954
Juillet	19,71 \$	19,07 \$	6 976 360
Août	20,00 \$	19,55 \$	4 495 850
Septembre	20,05 \$	19,44 \$	4 066 174
Octobre	20,15 \$	19,55 \$	5 530 080
Novembre	20,42 \$	19,59 \$	7 125 458
Décembre	20,85 \$	20,34 \$	5 232 432
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	21,11 \$	20,75 \$	23 463 871

FINB BMO équi pondéré S&P/TSX banques

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	21,14 \$	19,30 \$	12 065 725
Février	20,87 \$	19,24 \$	17 481 611
Mars	22,55 \$	20,79 \$	23 864 831
Avril	23,24 \$	21,86 \$	18 344 105
Mai	23,34 \$	22,27 \$	23 401 536
Juin	23,72 \$	22,39 \$	19 100 348
Juillet	23,50 \$	22,64 \$	8 663 153
Août	24,30 \$	23,04 \$	13 455 848
Septembre	24,25 \$	23,75 \$	6 840 166
Octobre	24,59 \$	23,84 \$	7 888 059
Novembre	25,69 \$	24,07 \$	14 643 140
Décembre	27,14 \$	25,62 \$	11 155 728
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	27,84 \$	27,06 \$	11 346 524

FINB BMO équi pondéré S&P/TSX aurifères mondiales

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	7,42 \$	6,03 \$	184 723
Février	8,88 \$	6,94 \$	1 464 251
Mars	9,37 \$	8,47 \$	9 324 230
Avril	11,39 \$	8,88 \$	4 246 743
Mai	11,77 \$	10,10 \$	9 193 512
Juin	12,59 \$	10,40 \$	2 318 858
Juillet	14,16 \$	12,73 \$	2 506 837
Août	14,50 \$	11,74 \$	1 456 172
Septembre	13,23 \$	12,15 \$	1 444 246
Octobre	11,84 \$	10,36 \$	803 575
Novembre	11,67 \$	9,39 \$	1 282 832
Décembre	9,83 \$	8,60 \$	2 664 457
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	10,98 \$	10,03 \$	1 137 105

FINB BMO équi pondéré S&P/TSX pétrole et gaz

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	9,56 \$	8,19 \$	5 416 265
Février	9,62 \$	8,61 \$	5 362 234
Mars	10,78 \$	9,71 \$	6 580 648
Avril	11,31 \$	9,97 \$	7 067 220
Mai	11,48 \$	10,49 \$	7 439 559
Juin	12,02 \$	10,84 \$	6 406 957
Juillet	11,74 \$	11,17 \$	2 348 338
Août	12,18 \$	11,19 \$	5 174 941
Septembre	12,27 \$	11,37 \$	3 926 133
Octobre	12,55 \$	11,99 \$	4 287 078
Novembre	12,67 \$	11,60 \$	4 759 281
Décembre	13,06 \$	12,62 \$	4 698 635
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	12,89 \$	12,24 \$	3 158 812

FINB BMO équi pondéré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	5,88 \$	4,55 \$	482 863
Février	5,82 \$	4,81 \$	686 442
Mars	6,81 \$	5,82 \$	851 043
Avril	7,56 \$	5,94 \$	571 488
Mai	7,48 \$	6,51 \$	666 762
Juin	7,17 \$	6,55 \$	691 241
Juillet	7,82 \$	7,08 \$	1 601 618
Août	8,05 \$	7,67 \$	614 907
Septembre	8,24 \$	7,64 \$	498 878
Octobre	8,35 \$	7,93 \$	430 946
Novembre	10,01 \$	8,16 \$	7 264 361
Décembre	10,10 \$	9,11 \$	1 496 429
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	10,84 \$	9,28 \$	2 002 290

FINB BMO équi pondéré S&P/TSX produits industriels

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	17,59 \$	16,18 \$	77 605
Février	17,26 \$	16,20 \$	161 474
Mars	18,62 \$	17,40 \$	334 425
Avril	19,85 \$	18,39 \$	603 225
Mai	20,56 \$	19,48 \$	297 348
Juin	20,64 \$	19,11 \$	388 092
Juillet	20,66 \$	19,82 \$	120 481
Août	21,63 \$	20,37 \$	334 413
Septembre	21,79 \$	21,00 \$	218 886
Octobre	21,94 \$	21,34 \$	107 241
Novembre	23,08 \$	21,15 \$	349 939
Décembre	23,30 \$	22,97 \$	269 859
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	23,61 \$	22,90 \$	160 913

FINB BMO obligations de sociétés à court terme

	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	14,65 \$	14,53 \$	4 555 862
Février	14,58 \$	14,45 \$	3 590 231
Mars	14,58 \$	14,47 \$	5 941 353
Avril	14,58 \$	14,50 \$	5 416 859
Mai	14,64 \$	14,51 \$	5 561 963
Juin	14,63 \$	14,54 \$	3 952 406
Juillet	14,60 \$	14,54 \$	3 898 243
Août	14,61 \$	14,54 \$	7 186 966
Septembre	14,61 \$	14,53 \$	8 936 050
Octobre	14,59 \$	14,52 \$	3 366 206
Novembre	14,57 \$	14,46 \$	5 877 795
Décembre	14,47 \$	14,41 \$	13 099 040
2017			
Du 1 ^{er} au 25 janvier	14,48 \$	14,43 \$	4 889 355

FINB BMO obligations fédérales à court terme			
	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	14,86 \$	14,77 \$	1 130 374
Février	14,84 \$	14,75 \$	654 381
Mars	14,77 \$	14,71 \$	1 311 863
Avril	14,75 \$	14,65 \$	691 277
Mai	14,73 \$	14,65 \$	687 301
Juin	14,76 \$	14,68 \$	1 310 020
Juillet	14,75 \$	14,67 \$	505 010
Août	14,72 \$	14,66 \$	768 258
Septembre	14,71 \$	14,64 \$	363 173
Octobre	14,68 \$	14,63 \$	623 122
Novembre	14,66 \$	14,54 \$	11 846 175
Décembre	14,53 \$	14,44 \$	4 322 686
2017			
Du 1^{er} au 25 janvier	14,52 \$	14,48 \$	6 737 002

FINB BMO obligations provinciales à court terme			
	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	14,32 \$	14,19 \$	1 698 867
Février	14,29 \$	14,20 \$	1 822 055
Mars	14,25 \$	14,17 \$	1 403 006
Avril	14,20 \$	14,11 \$	2 118 457
Mai	14,19 \$	14,10 \$	1 707 246
Juin	14,20 \$	14,13 \$	2 465 107
Juillet	14,20 \$	14,13 \$	2 473 010
Août	14,16 \$	14,08 \$	11 931 317
Septembre	14,15 \$	14,08 \$	3 185 555
Octobre	14,11 \$	14,04 \$	10 597 584
Novembre	14,07 \$	13,94 \$	6 463 659
Décembre	13,94 \$	13,83 \$	2 923 356
2017			
Du 1^{er} au 25 janvier	13,92 \$	13,88 \$	1 430 395

FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens			
	Prix		Volume
	Haut	Bas	
2016			
Janvier	14,91 \$	14,76 \$	5 443 145
Février	14,86 \$	14,77 \$	2 017 915
Mars	14,97 \$	14,82 \$	1 160 491
Avril	15,03 \$	14,93 \$	2 135 199
Mai	15,05 \$	14,88 \$	1 359 604
Juin	15,12 \$	14,92 \$	8 738 185
Juillet	15,22 \$	15,03 \$	1 518 287
Août	15,15 \$	15,01 \$	470 627
Septembre	15,09 \$	14,96 \$	376 180
Octobre	15,09 \$	14,94 \$	449 520
Novembre	14,97 \$	14,67 \$	422 893
Décembre	14,83 \$	14,69 \$	650 082
2017			
Du 1^{er} au 25 janvier	14,90 \$	14,70 \$	273 008

INCIDENCES FISCALES

De l'avis d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l., le texte qui suit constitue un sommaire des principales incidences fiscales fédérales canadiennes qui s'appliquent en vertu de la LIR aux FNB BMO et à un investisseur éventuel dans les parts d'un FNB BMO qui, aux fins de la LIR, est un particulier, exception faite d'une fiducie, réside au Canada, détient des parts du FNB BMO, et des titres des émetteurs constituants acceptés en guise de paiement pour des parts d'un FNB BMO, à titre d'immobilisations, n'a pas conclu, à l'égard de parts ou de titres d'émetteurs constituants acceptés en guise de paiement pour des parts d'un FNB BMO, d'« opération de requalification » au sens de la LIR, n'est pas affilié au FNB BMO et n'a pas de lien de dépendance avec celui-ci. Le présent résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la LIR et de son règlement d'application, sur toutes les propositions visant à modifier la LIR et son règlement d'application qui ont été annoncées publiquement par le ministre des Finances (Canada) avant la date des présentes (les « **propositions fiscales** »), et sur l'interprétation que donnent les conseillers juridiques aux politiques administratives et aux pratiques de cotisations actuelles de l'ARC. Le présent résumé ne tient pas compte des modifications pouvant être apportées au droit par suite d'une décision ou d'une mesure législative, gouvernementale ou judiciaire, ni ne les prévoit, et ne tient pas compte des autres

lois ou incidences fiscales provinciales, territoriales ou étrangères qui pourraient être sensiblement différentes de celles qui sont énoncées ci-après.

Le présent résumé est de nature générale seulement et il ne constitue pas un exposé exhaustif de toutes les incidences fiscales possibles. Les investisseurs éventuels devraient donc consulter leurs propres conseillers fiscaux compte tenu de leur situation particulière.

Le présent résumé est également fondé sur l'hypothèse selon laquelle i) aucun des émetteurs des titres détenus par un FNB BMO ne sera une société étrangère affiliée du FNB BMO ou d'un porteur de parts, ii) aucun des titres détenus par un FNB BMO ne sera un « abri fiscal déterminé » au sens de l'article 143.2 de la LIR, iii) aucun des titres détenus par un FNB BMO ne sera une participation dans une fiducie non-résidente autre qu'une « fiducie étrangère exempte », tel que ce terme est défini à l'article 94 de la LIR portant sur les fiducies non-résidentes et iv) aucun FNB BMO ne conclura une entente s'il en résulte un mécanisme de transfert de dividendes aux fins de la LIR.

Statut des FNB BMO

Le présent résumé est fondé sur l'hypothèse selon laquelle chaque FNB BMO respectera à tout moment important les conditions prescrites par la LIR et autrement de sorte à être admissible à titre de « fiducies de fonds commun de placement » au sens de la LIR. Les conseillers juridiques ont été avisés du fait que les FNB BMO sont et devraient être admissibles (selon le cas) à titre de « fiducies de fonds commun de placement » en vertu de la LIR à tout moment important. Si un FNB BMO n'était pas admissible à ce titre aux fins de la LIR pendant une période donnée, les incidences fiscales pourraient être considérablement différentes de celles qui sont énoncées ci-après.

Imposition des FNB BMO

Un FNB BMO inclura dans le calcul de son revenu les distributions imposables qu'il aura reçues sur les titres qu'il détient, y compris tout dividende extraordinaire, la tranche imposable des gains en capital qu'il aura réalisés au moment de la disposition des titres qu'il détient et le revenu gagné en prêtant des titres et en négociant des contrats à terme standardisés. En vertu des règles relatives aux EIPD, certains revenus gagnés par des émetteurs de titres constituants qui sont des fiducies intermédiaires de placement déterminées ou des sociétés de personnes intermédiaires de placement déterminées seraient traités, lorsque le revenu est distribué ou attribué à un FNB BMO, comme des dividendes déterminés provenant d'une société canadienne imposable. Un FNB BMO inclura dans le calcul de son revenu tous les intérêts courus sur les obligations qu'il détient. Dans le cas du FNB BMO obligations à rendement réel, ou de tout autre FNB BMO détenant des obligations à rendement réel ou rajusté en fonction de l'inflation, toute somme à titre de rajustement lié à l'inflation du capital des obligations sera réputée être un intérêt à cette fin. Les intérêts courus et les intérêts réputés seront reflétés dans les distributions versées aux porteurs de parts.

La déclaration de fiducie régissant chacun des FNB BMO exige que chaque FNB BMO distribue son revenu net et ses gains en capital réalisés nets, le cas échéant, pour chaque année d'imposition aux porteurs de parts de sorte qu'il n'ait pas à payer d'impôt ordinaire au cours de l'année d'imposition (compte tenu des pertes applicables du FNB BMO et de tout remboursement de gains en capital auxquels le FNB BMO a droit). Si, au cours d'une année d'imposition, le revenu aux fins de l'impôt d'un FNB BMO dépasse l'encaisse disponible aux fins de distribution par le FNB BMO, comme dans le cas de la réception de dividendes extraordinaires, le FNB BMO distribuera son revenu en versant des distributions réinvesties.

Si un FNB BMO investit dans un autre fonds (un « **fonds sous-jacent** ») qui est une fiducie résidente du Canada, sauf une fiducie intermédiaire de placement déterminée, le fonds sous-jacent pourra raisonnablement désigner une partie des sommes qu'il distribue au FNB BMO comme i) des dividendes imposables (y compris des dividendes déterminés) reçus par le fonds sous-jacent à l'égard d'actions de sociétés canadiennes imposables et ii) des gains en capital imposables nets réalisés par le fonds sous-jacent.

Ces sommes ainsi désignées seront réputées, à des fins fiscales, avoir été reçues ou réalisées par le FNB BMO à titre de dividendes imposables ou de gain en capital imposable, respectivement. Le fonds sous-jacent qui doit payer une retenue d'impôt étrangère peut faire les désignations faisant en sorte qu'un FNB BMO soit réputé avoir payé sa part de l'impôt étranger en question.

Les FNB BMO pourraient être assujettis aux règles de la perte apparente énoncées dans la LIR. Une perte subie à la disposition de biens pourrait être considérée comme une perte apparente lorsqu'un FNB BMO acquiert un bien (un « **bien de remplacement** ») qui est le même bien ou un bien identique au bien disposé, dans les 30 jours précédant et suivant la disposition, et que le FNB BMO détient toujours le bien de remplacement 30 jours après la disposition initiale. Si une perte est apparente, elle ne peut être déduite d'autres gains tant que le bien de remplacement n'est pas vendu et qu'il n'est pas acquis de nouveau dans les 30 jours précédant et suivant la vente.

Aux fins du calcul du revenu d'un FNB BMO, les gains réalisés ou les pertes subies dans le cadre d'opérations sur des titres effectuées par le FNB BMO constitueront des gains en capital ou des pertes en capital du FNB BMO durant l'année au cours de laquelle les gains auront été réalisés ou les pertes auront été subies, sauf si le FNB BMO est considéré comme faisant le commerce de titres ou si le FNB BMO a effectué une ou plusieurs opérations considérées comme un projet comportant un risque ou une affaire de caractère commercial. Le gestionnaire a avisé les conseillers juridiques que chaque FNB BMO qui détient des « titres canadiens » (terme défini dans la LIR) a choisi ou choisira, conformément à la LIR, de faire traiter chacun des titres en question comme une immobilisation. Un tel choix garantira que les gains réalisés ou les pertes subies par le FNB BMO à la disposition de titres canadiens seront imposés à titre de gains en capital ou de pertes en capital.

Un FNB BMO aura le droit, pour chaque année d'imposition durant laquelle il est une fiducie de fonds commun de placement, de déduire de l'impôt, s'il y a lieu, à payer sur ses gains en capital réalisés nets (ou de se faire rembourser) une somme déterminée en vertu de la LIR en fonction des rachats de parts effectués durant l'année (le « **remboursement au titre des gains en capital** »). Le remboursement au titre des gains en capital au cours d'une année d'imposition donnée pourrait ne pas compenser entièrement pour l'impôt à payer par le FNB BMO pour cette année d'imposition par suite de la vente de ses placements dans le cadre du rachat de parts.

Le gestionnaire a indiqué aux conseillers juridiques que, généralement, chaque FNB BMO inclura les gains et déduira les pertes au chapitre des revenus, plutôt qu'à titre de gains et de pertes en capital, à l'égard des placements effectués par l'entremise d'opérations sur instruments dérivés, sauf si ces instruments dérivés ne sont pas des « contrats dérivés à terme » (terme défini dans la LIR) et sont conclus pour couvrir les titres qu'il détient à titre d'immobilisations et qu'ils sont suffisamment liés à ceux-ci. Les gains réalisés ou les pertes subies sur des instruments dérivés seront constatés à des fins fiscales au moment où le FNB BMO les réalisera ou les subira. Si un FNB BMO a recours à des instruments dérivés pour couvrir son exposition aux devises à l'égard des titres détenus à titre d'immobilisations, que ces instruments dérivés ne sont pas des « contrats dérivés à terme » et que les instruments dérivés sont suffisamment liés à ces titres, les gains réalisés ou les pertes subies sur ceux-ci seront traités comme des gains en capital ou des pertes en capital.

Chaque FNB BMO est tenu de calculer son revenu et ses gains à des fins fiscales en dollars canadiens. Par conséquent, toutes les sommes relatives aux placements, notamment le revenu, le coût et le produit de disposition, qui ne sont pas libellés en dollars canadiens seront touchées par les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport à une monnaie étrangère.

Un FNB BMO pourrait devoir payer une retenue d'impôt à l'étranger ou d'autres taxes ou impôts dans le cadre de placements dans des titres étrangers.

Imposition des porteurs de parts

Distributions

Un porteur de parts devra inclure dans son revenu à des fins fiscales pour toute année le montant en dollars canadiens du revenu net et des gains en capital imposables nets du FNB BMO, le cas échéant, payés ou payables à celui-ci au cours de l'année et que le FNB BMO a déduit dans le calcul de son revenu, que ces sommes soient réinvesties dans d'autres parts ou non (y compris des parts du régime acquises dans le cadre du régime de réinvestissement), y compris, dans le cas des porteurs de parts qui reçoivent les distributions de frais de gestion, dans la mesure où elles sont prélevées sur le revenu net et les gains en capital imposables nets du FNB BMO.

La tranche non imposable des gains en capital réalisés nets d'un FNB BMO qui est payée ou payable à un porteur de parts au cours d'une année d'imposition ne sera pas incluse dans le calcul du revenu du porteur de parts pour l'année et ne réduira pas le prix de base rajusté des parts de ce FNB BMO que détient le porteur de parts. Toute autre distribution non imposable, par exemple à titre de remboursement de capital, ne sera pas incluse dans le calcul du revenu du porteur de parts pour l'année, mais elle viendra réduire le prix de base rajusté pour le porteur de parts (à moins que le FNB BMO ne choisisse de traiter cette somme à titre de distribution de revenu supplémentaire). Dans la mesure où le prix de base rajusté des parts d'un porteur serait autrement un montant négatif, le montant négatif sera réputé être un gain en capital réalisé par le porteur de parts et le prix de base rajusté pour le porteur de parts sera équivalent à zéro immédiatement après.

Chacun des FNB BMO attribuera, dans la mesure permise par la LIR, la tranche du revenu net distribuée aux porteurs de parts pouvant raisonnablement être considérée comme constituée, respectivement, i) de dividendes imposables (y compris les dividendes déterminés) reçus ou réputés reçus par le FNB BMO à l'égard d'actions de sociétés canadiennes imposables et ii) de gains en capital imposables réalisés nets ou réputés réalisés par le FNB BMO. De tels montants attribués seront réputés, à des fins fiscales, avoir été reçus ou réalisés par les porteurs de parts au cours de l'année à titre de dividende imposable et de gain en capital imposable, respectivement. Le système de majoration des dividendes et de crédits d'impôt normalement applicables aux dividendes imposables (y compris les dividendes déterminés) versés par une société canadienne imposable s'appliquera aux montants attribués par le FNB BMO en question à titre de dividendes imposables. Les gains en capital ainsi attribués seront assujettis aux règles générales ayant trait à l'imposition des gains en capital qui sont décrites ci-après. De plus, un FNB BMO peut attribuer le revenu de sources étrangères, s'il y a lieu, de sorte que les porteurs de parts puissent demander un crédit pour impôt étranger conformément aux dispositions de la LIR et sous réserve des restrictions générales de celle-ci, pour une partie de l'impôt étranger, s'il y a lieu, payé ou considéré comme payé par le FNB BMO. Aux fins de la LIR, toute perte subie par le FNB BMO ne peut être attribuée aux porteurs de parts de ce FNB BMO ni être considérée comme une perte subie par celui-ci.

Composition des distributions

Les porteurs de parts seront informés chaque année de la composition des sommes qui leur ont été distribuées, y compris des sommes à l'égard des distributions en espèces et des distributions réinvesties. Ces renseignements indiqueront si les distributions doivent être traitées comme un revenu ordinaire, des dividendes imposables (y compris les dividendes déterminés), des gains en capital imposables, des sommes non imposables, un revenu de source étrangère ou un impôt étranger réputé avoir été payé par le porteur de parts, s'il y a lieu.

Dispositions de parts

À la disposition réelle ou réputée d'une part, y compris au moment de l'échange ou du rachat d'une part ou encore de la dissolution d'un FNB BMO, un gain en capital (ou une perte en capital) sera

généralement réalisé (ou subie) par le porteur de parts dans la mesure où le produit de disposition de la part est supérieur (ou inférieur) à la somme du prix de base rajusté de la part pour le porteur de parts et des coûts de dispositions raisonnables. De façon générale, le prix de base rajusté de toutes les parts d'un FNB BMO détenues par un porteur de parts correspond au montant total payé pour les parts (y compris les commissions payées et le montant des distributions réinvesties), peu importe le moment où l'investisseur les a achetées, déduction faite de toute distribution non imposable (sauf la tranche non imposable des gains en capital) comme le remboursement de capital et du prix de base rajusté des parts de ce FNB BMO auparavant rachetées ou échangées par le porteur de parts. Aux fins du calcul du prix de base rajusté des parts pour un porteur de parts, à l'acquisition de parts d'un FNB BMO, on doit établir la moyenne du coût des parts nouvellement acquises et du prix de base rajusté de toutes les parts du FNB BMO appartenant au porteur de parts à titre d'immobilisations immédiatement avant l'acquisition. Le coût des parts acquises lors du réinvestissement de distributions, y compris aux termes du régime de réinvestissement, correspondra à la somme ainsi réinvestie.

Lorsqu'un porteur de parts qui demande le rachat échange des parts d'un FNB BMO contre des paniers de titres, ou lorsqu'un porteur de parts reçoit des titres en guise de distribution en nature au moment de la dissolution d'un FNB BMO, le produit de disposition des parts pour le porteur de parts sera équivalent à la juste valeur marchande des titres ainsi reçus, majorée de la somme en espèces reçue au moment de l'échange, déduction faite de tout gain en capital ou revenu réalisé par le FNB BMO à la suite du transfert de ces titres que le FNB BMO a attribués au porteur de parts. Lorsque le FNB BMO attribue le revenu ou un gain en capital qu'il a tiré du transfert de titres à un porteur de parts qui demande le rachat, le porteur de parts devra inclure dans son revenu le revenu ou la tranche imposable du gain en capital ainsi attribué. Le coût, à des fins fiscales, des titres qu'un porteur de parts qui demande le rachat a acquis au moment de l'échange ou du rachat de parts correspondra généralement à la juste valeur marchande de ces titres à ce moment-là.

Si un porteur de parts détient des parts libellées en dollars américains, tout gain en capital réalisé ou toute perte en capital subie aux fins de l'impôt lors de la disposition de parts libellées en dollars américains sera établi par la conversion du coût en dollars américains et du produit de disposition en dollars canadiens à l'aide du taux de change applicable à la date d'acquisition et à la date de disposition, respectivement.

Lorsque des titres d'émetteurs constituants sont acceptés en guise de paiement de parts d'un FNB BMO

Lorsque des titres d'émetteurs constituants sont acceptés en guise de paiement de parts acquises par un porteur de parts, ce porteur de parts réalisera généralement un gain en capital (ou subira une perte en capital) au cours de l'année d'imposition du porteur de parts durant laquelle la disposition de ces titres a lieu dans la mesure où le produit de disposition de ces titres, déduction faite des frais de disposition raisonnables, est supérieur (ou est inférieur) au prix de base rajusté de ces titres pour le porteur de parts. À cette fin, le produit de disposition pour le porteur de parts correspondra à la juste valeur marchande des parts reçues majorée de toute somme en espèces reçue pour tenir lieu des fractions de parts. Le coût pour un porteur de parts des parts ainsi acquises correspondra à la juste valeur marchande des titres des émetteurs constituants dont il a disposé en échange de ces parts au moment de cette disposition, déduction faite de toute somme en espèces reçue pour tenir lieu des fractions de parts; cette somme sera généralement égale ou à peu près équivalente à la juste valeur marchande des parts reçues en contrepartie des titres des émetteurs constituants. Aux fins du calcul du prix de base rajusté des parts ainsi acquises par un porteur de parts, on doit établir la moyenne du coût des parts nouvellement acquises et du prix de base rajusté de toutes les parts appartenant alors au porteur de parts à titre d'immobilisations. Si les titres dont dispose ainsi un porteur de parts sont libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien, les gains en capital réalisés ou les pertes en capital subies par le porteur de parts seront calculés par conversion en dollars canadiens du coût et du produit de la disposition au moyen du taux de change en vigueur à la date de l'acquisition et de la disposition, respectivement.

Imposition des gains en capital et des pertes en capital

La moitié des gains en capital réalisés par un porteur de parts et le montant de tout gain en capital imposable net réalisé ou réputé réalisé par un FNB BMO et attribué par le FNB BMO à un porteur de parts seront inclus dans le revenu du porteur de parts à titre de gain en capital imposable. La moitié d'une perte en capital subie par un porteur de parts constituera une perte en capital déductible qui peut être déduite des gains en capital imposables, sous réserve des règles détaillées contenues dans la LIR et conformément à celles-ci.

Imposition des régimes enregistrés

De façon générale, un régime enregistré ne sera pas imposé sur la somme d'une distribution qu'un FNB BMO a versée ou doit verser à un régime enregistré ni sur les gains qu'il réalise à la disposition d'une part. Tout comme l'ensemble des placements détenus dans le cadre d'un régime enregistré, il faudra généralement payer l'impôt sur les sommes retirées d'un régime enregistré (sauf pour un CELI ou un remboursement de cotisation à un REEE ou un REEI).

Incidences fiscales de la politique en matière de distribution des FNB BMO

Une partie du prix payé par l'investisseur qui souscrit des parts peut tenir compte du revenu ou des gains en capital réalisés avant que cette personne n'ait fait l'acquisition de ses parts. Au moment de leur versement aux porteurs de parts sous forme de distributions, ces sommes doivent être incluses dans le revenu du porteur de part aux fins de l'impôt conformément aux dispositions de la LIR, même si le FNB BMO a réalisé ces montants avant que le porteur de parts ne devienne propriétaire des parts. Cette situation pourrait surtout s'appliquer si des parts sont souscrites vers la fin de l'année avant les dernières distributions de l'année.

Échange de renseignements fiscaux

Des obligations d'examen diligent et d'information contenues dans la LIR ont été adoptées en vue de mettre en œuvre l'*Accord Canada-États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux*. Tant que les parts demeureront immatriculées au nom de la CDS, un FNB BMO ne devrait pas avoir de compte déclarable américain et ne devrait donc pas être tenu de fournir de l'information à l'ARC à l'égard de ses porteurs de parts. Toutefois, les courtiers par l'intermédiaire desquels les porteurs de parts détiennent leurs parts sont assujettis à des obligations d'examen diligent et d'information à l'égard des comptes financiers qu'ils tiennent pour leurs clients. Les porteurs de parts pourraient être tenus de fournir à leur courtier de l'information leur permettant d'identifier les personnes des États-Unis détenant des parts. Si un porteur de parts est une personne des États-Unis (y compris un citoyen américain) ou si un porteur de parts ne fournit pas l'information demandée, il sera généralement tenu, en vertu de la partie XVIII de la LIR, de fournir de l'information sur les placements que détient le porteur de parts dans le compte financier tenu par le courtier qui doit être déclaré à l'ARC, sauf si les placements sont détenus dans un régime enregistré. L'ARC devrait transmettre cette information à l'Internal Revenue Service des États-Unis.

Des obligations de communication contenues dans la LIR ont été adoptées en vue de mettre en œuvre la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques (les « **règles relatives à la norme commune de déclaration** »). Conformément aux règles relatives à la norme commune de déclaration, les institutions financières canadiennes devront mettre en place une procédure visant à signaler les comptes détenus par des résidents de pays étrangers qui ont accepté la communication bilatérale de renseignements avec le Canada en vertu de la norme commune de déclaration (les « **territoires participants** ») ou par certaines entités dont les « personnes détenant le contrôle » de celles-ci sont des résidents d'un territoire participant et à déclarer les renseignements requis à l'Agence du revenu du Canada. Ces renseignements seront échangés de façon bilatérale réciproque avec les territoires participants dont les titulaires de compte ou les personnes détenant le contrôle sont résidents.

Selon les règles relatives à la norme commune de déclaration, les porteurs de parts seront tenus de fournir à leur courtier des renseignements requis sur leurs placements dans un FNB BMO aux fins de l'échange de renseignements en question, à moins que le placement ne soit détenu dans le cadre d'un régime enregistré.

ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT

De l'avis des conseillers juridiques, à la condition qu'un FNB BMO soit admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la LIR ou que les parts du FNB BMO soient inscrites à la cote d'une bourse de valeurs désignée au sens de la LIR, ce qui comprend la TSX et la NEO Bourse, les parts du FNB BMO seront des placements admissibles pour les fiducies régies par des régimes enregistrés.

Malgré ce qui précède, si des parts constituent des « placements interdits » pour un CELI, un REER ou un FERR qui acquiert des parts, le titulaire ou le rentier devra payer la pénalité prévue dans la LIR. Un « placement interdit » comprend une part de fiducie avec laquelle le titulaire ou le rentier a un lien de dépendance. Les titulaires de CELI et les rentiers de REER et de FERR devraient consulter leur conseiller en fiscalité à cet égard.

Dans le cas de l'échange de parts d'un FNB BMO contre un panier de titres du FNB BMO ou d'une distribution en nature à la dissolution de FNB BMO, l'investisseur recevra des titres qui peuvent être ou non des placements admissibles pour les régimes enregistrés. Les investisseurs devraient consulter leur propre conseiller en fiscalité pour savoir si ces titres constitueraient des placements admissibles pour les régimes enregistrés ou des placements interdits pour les CELI, les REER ou les FERR.

MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION

Administrateurs et dirigeants du fiduciaire, du gestionnaire, du gestionnaire de portefeuille, du promoteur et de l'agent des calculs

Les nom, municipalité de résidence, poste et fonctions principales de chacun des administrateurs et des membres de la direction de BMO Gestion d'actifs, du fiduciaire, du gestionnaire, du gestionnaire de portefeuille, du promoteur et de l'agent des calculs des FNB BMO, sont indiqués ci-après :

Nom et municipalité de résidence	Poste auprès du gestionnaire	Fonctions principales
BARRY M. COOPER Toronto (Ontario)	Président du conseil et administrateur	Président du conseil, BMO Gestion mondiale d'actifs
KEVIN GOPAUL Oakville (Ontario)	Chef de la direction, personne désignée responsable, chef des placements, FNB et organismes de placement collectif et administrateur	Chef de la direction, BMO Gestion d'actifs et chef de la direction, BMO Investissements Inc.
NELSON AVILA Toronto (Ontario)	Chef de la direction financière	Responsable de la direction financière, BMO Gestion mondiale d'actifs – Canada
THOMAS BURIAN Mississauga (Ontario)	Administrateur	Vice-président et chef de la direction financière, Gestion de patrimoine, BMO Groupe financier
ANDREW PAUL TAYLOR Toronto (Ontario)	Premier vice-président et chef des placements, Répartition de l'actif	Chef des placements, Répartition de l'actif, BMO Gestion d'actifs
STELLA VRANES Richmond Hill (Ontario)	Première vice-présidente, chef de l'administration et administratrice	Chef de l'administration, BMO Gestion mondiale d'actifs

Nom et municipalité de résidence	Poste auprès du gestionnaire	Fonctions principales
ROSS KAPPELE Toronto (Ontario)	Vice-président directeur et chef de la distribution au détail	Vice-président directeur et chef de la distribution au détail, BMO Gestion mondiale d'actifs
ROB BECHARD Toronto (Ontario)	Premier vice-président	Premier vice-président et chef, gestion de portefeuille, FNB et placements structurés mondiaux, BMO Gestion d'actifs
ROBERT J. SCHAUER Toronto (Ontario)	Vice-président	Chef des finances et trésorier, Fonds d'investissement BMO
CAITLIN GOSSAGE Toronto (Ontario)	Chef de la conformité	Chef de la conformité, BMO Gestion d'actifs inc.
BARRY WILLIAMS Toronto (Ontario)	Chef de la lutte contre le blanchiment d'argent	Administrateur et chef de la lutte contre le blanchiment d'argent – Gestion de patrimoine, BMO Groupe financier
LESLEY MARKS Toronto (Ontario)	Vice-présidente principale et chef des placements, Actions canadiennes fondamentales	Vice-présidente principale et chef des placements, Actions canadiennes fondamentales, BMO Groupe financier
RICHARD WILSON Londres (Angleterre)	Administrateur	Chef de la direction, F&C Asset Management plc
JOAN MOHAMMED Miami Beach (Floride)	Administratrice	Chef de l'exploitation, BMO Gestion mondiale d'actifs
DENIS SENEAL Toronto (Ontario)	Vice-président principal	Vice-président principal, chef des placements, Revenu fixe actif, BMO Gestion d'actifs
BENJAMIN IRAYA Oakville (Ontario)	Secrétaire	Directeur, Gouvernance des filiales, Banque de Montréal

Sauf tel qu'il est énoncé dans les présentes, chacune des personnes qui précèdent a occupé son poste actuel ou un poste de cadre auprès du gestionnaire ou d'un membre du groupe de celui-ci au cours des cinq derniers exercices. Avant août 2016, Kevin Gopaul était premier vice-président de BMO Gestion d'actifs inc. Avant janvier 2017, Nelson Avila était analyste financier chez BMO Fonds d'investissement de septembre 2010 à avril 2013 et directeur des finances chez BMO Fonds d'investissement d'avril 2013 à décembre 2015. Avant juillet 2016, Stella Vranes a été gestionnaire principale, Stratégie financière du Groupe Gestion privée de juin 2011 à mars 2012, elle a été directrice des affaires financières, BMO Gestion d'actifs et Placements de particuliers de mars 2012 à février 2015 et elle a été vice-présidente, Initiatives stratégiques, BMO Gestion mondiale d'actifs de février 2015 à juin 2016. Avant août 2016, Caitlin Gossage était vice-présidente, Conformité, BMO Gestion d'actifs inc. d'octobre 2013 à août 2016 et elle a été avocate chez Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. de septembre 2010 à novembre 2013. Avant mars 2016, Barry Williams a été directeur de la validation des audits en assurance-qualité et en contrôle de la qualité auprès de La Banque Toronto-Dominion de novembre 2013 à octobre 2015 et il a été directeur de la lutte contre le blanchiment d'argent – Gestion de patrimoine auprès de La Banque Toronto-Dominion de juin 2011 à novembre 2013. Avant l'acquisition de F&C Asset Management plc en mai 2014, Richard Wilson était chef de la direction de celle-ci. Avant juillet 2016, Joan Mohammed a été chef, Gestion globale des risques, Gestion de patrimoine et chef, Gestion globale des risques opérationnels, BMO Groupe financier de mai 2008 à juin 2016. Avant de se joindre à la Banque de Montréal en mars 2014, Denis Senecal était vice-président, chef du revenu fixe et des marchés monétaires de State Street Global

Advisors. Avant octobre 2015, Benjamin Iraya était parajuriste principal chez BMO Groupe financier d'août 2010 à octobre 2015.

Le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille, le promoteur et l'agent des calculs

BMO Gestion d'actifs est le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille, le promoteur et l'agent des calculs des FNB BMO et elle est chargée de leur administration. BMO Gestion d'actifs est inscrite en tant que gestionnaire de portefeuille et courtier sur le marché dispensé dans chaque province et territoire du Canada, en tant que gestionnaire des opérations sur marchandises en Ontario et en tant que gestionnaire de fonds d'investissement en Ontario, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec.

BMO Gestion d'actifs est un gestionnaire de placement canadien. Parmi ses clients figurent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurance, des sociétés par actions et des organismes de placement collectif. BMO Gestion d'actifs est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque de Montréal. Les bureaux des FNB BMO et de BMO Gestion d'actifs aux fins de remise d'avis sont situés au 250 Yonge Street, 9th Floor, Toronto (Ontario) M5B 2M8 (le siège social des FNB BMO et de BMO Gestion d'actifs est situé au 100 King Street West, 43rd Floor, Toronto (Ontario) M5X 1A1).

Obligations et services du fiduciaire, du gestionnaire, du gestionnaire de portefeuille, du promoteur et de l'agent des calculs

BMO Gestion d'actifs est le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille, le promoteur et l'agent des calculs de chacun des FNB BMO et, en cette qualité, est chargé de rendre des services de gestion, d'administration et de conformité aux FNB BMO, notamment acquérir ou prendre des dispositions pour acquérir des titres au nom des FNB BMO, calculer la valeur liquidative, la valeur liquidative par part, le revenu net et les gains en capital nets réalisés des FNB BMO, autoriser le paiement des frais d'exploitation engagés pour le compte des FNB BMO, dresser les états financiers et les données financières et comptables dont les FNB BMO ont besoin, voir à ce que les porteurs de parts reçoivent les états financiers (y compris les états financiers intermédiaires et annuels) et les autres rapports prescrits à l'occasion par les lois applicables, voir à ce que les FNB BMO se conforment aux exigences réglementaires et aux exigences applicables en matière d'inscription à la cote des bourses, préparer les rapports des FNB BMO destinés aux porteurs de parts et aux autorités en valeurs mobilières, fixer le montant des distributions que devront faire les FNB BMO et négocier des ententes contractuelles avec les tiers fournisseurs de services, dont les fournisseurs d'indices, les courtiers désignés, le dépositaire, l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, les auditeurs et les imprimeurs.

Modalités de la déclaration de fiducie

BMO Gestion d'actifs est tenue d'exercer ses pouvoirs et de s'acquitter de ses fonctions avec honnêteté, de bonne foi et dans l'intérêt des porteurs de parts et, à cet égard, de faire preuve du soin, de la diligence et de la compétence dont un fiduciaire et un gestionnaire raisonnablement prudents feraient preuve dans des circonstances similaires.

BMO Gestion d'actifs peut démissionner de son poste de fiduciaire et/ou de gestionnaire de l'un ou l'autre des FNB BMO sur remise d'un préavis de 60 jours aux porteurs de parts. Si le gestionnaire démissionne, il peut nommer son remplaçant, mais celui-ci devra recevoir l'approbation des porteurs de parts, sauf s'il s'agit d'une société du même groupe que le gestionnaire. Si le gestionnaire a commis un manquement grave à l'égard des obligations qui lui incombent aux termes de la déclaration de fiducie et qu'il n'a pas remédié à ce manquement dans les 30 jours suivant un avis en ce sens qui lui est donné, les porteurs de parts peuvent le destituer et nommer un fiduciaire et/ou gestionnaire remplaçant.

En contrepartie des services qu'elle rend en qualité de gestionnaire aux termes de la déclaration de fiducie, BMO Gestion d'actifs a droit à la rémunération indiquée à la rubrique « Frais – Frais de gestion ». En outre, BMO Gestion d'actifs, les membres de son groupe et chacun de leurs administrateurs, dirigeants, employés et mandataires seront indemnisés par chacun des FNB BMO de l'ensemble des dettes, des coûts et des frais engagés dans le cadre d'une action, d'une poursuite ou d'une instance imminente, intentée ou introduite, ou de toute autre réclamation présentée contre eux dans l'exercice des fonctions de BMO Gestion d'actifs aux termes de la déclaration de fiducie s'ils ne sont pas attribuables à l'inconduite délibérée de BMO Gestion d'actifs, à sa mauvaise foi, à une négligence de sa part ou à un manquement aux obligations qui lui incombent aux termes de cette déclaration.

BMO Gestion d'actifs agit également à titre d'agent des calculs des FNB BMO et fournit certains services de comptabilité et d'évaluation aux FNB BMO, notamment le calcul de la valeur liquidative, de la valeur liquidative par part, du revenu net et des gains en capital nets réalisés des FNB BMO.

Les services de gestion, de fiducie et d'évaluation fournis par BMO Gestion d'actifs ne sont pas exclusifs, et aucune disposition de la déclaration de fiducie ni d'une autre entente n'empêche BMO Gestion d'actifs de fournir des services semblables à d'autres fonds d'investissement et à d'autres clients (que leurs objectifs et politiques en matière de placement soient semblables ou non à ceux des FNB BMO) ou d'exercer d'autres activités.

BMO Gestion d'actifs a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB BMO et elle en est ainsi le promoteur, au sens de la législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada.

Gestion de portefeuille

À titre de gestionnaire de portefeuille des FNB BMO, BMO Gestion d'actifs achète et vend des placements pour le compte des FNB BMO conformément à leurs objectifs et stratégies de placement. Les décisions en matière de placement sont prises par une équipe de gestion de portefeuille qui dispose d'un gestionnaire ou d'un chef. Le tableau suivant présente des renseignements sur la ou les personnes qui sont principalement responsables de la gestion des placements des FNB BMO.

Personne ayant la responsabilité principale	Ancienneté auprès de BMO Gestion d'actifs
Rob Bechard, premier vice-président et chef de la gestion de portefeuille des FNB	Depuis 2009

Dispositions en matière de courtage

BMO Gestion d'actifs a recours à divers courtiers pour effectuer les opérations sur titre pour le compte des FNB BMO. Ces courtiers peuvent fournir directement à BMO Gestion d'actifs des services de recherche et de services connexes, tel qu'il est énoncé ci-après, en plus d'exécuter les opérations (c'est ce que l'on désigne souvent les « services regroupés »). Même s'il se peut que chaque FNB BMO ne tire pas le même avantage de chaque service de recherche et service connexe reçu d'un courtier, BMO Gestion d'actifs s'efforcera de s'assurer que tous les FNB BMO en tirent un avantage équitable au fil du temps.

BMO Gestion d'actifs tient une liste de courtiers qui ont été approuvés pour effectuer des opérations sur les titres pour le compte des FNB BMO. Lorsqu'elle décide si un courtier devrait être ajouté à cette liste, elle tient compte de nombreux facteurs, notamment les suivants : a) en ce qui a trait aux opérations : i) le niveau du service; ii) le temps de réponse; iii) la disponibilité des titres (la liquidité); iv) la gestion des comptes; v) la génération d'idées et vi) l'accès à d'autres marchés/liquidités; b) en ce qui a trait à la recherche : i) la production de rapports de recherche exclusifs; ii) la connaissance du secteur d'activités;

iii) l'accès à des analyses et iv) l'accès au personnel; c) en ce qui a trait au personnel : i) le soutien administratif et ii) les points de vente et d) en ce qui a trait à l'infrastructure : i) le règlement des opérations; ii) l'envoi de confirmation et iii) la production de rapports.

On surveille régulièrement les courtiers approuvés afin de s'assurer que la valeur des biens et des services, tels qu'ils sont indiqués ci-dessus, fournit un avantage raisonnable comparativement au montant des courtages payés pour les biens et services. BMO Gestion d'actifs tient compte de l'emploi des biens et des services, de la qualité de l'exécution du point de vue de l'impact commercial et de la capacité d'atteindre le cours de référence cible ainsi que des courtages payés, comparativement à ceux d'autres courtiers en tenant compte de la conjoncture. Les processus de sélection et de suivi sont identiques peu importe si le courtier est membre du même groupe que BMO Gestion d'actifs ou s'il est un tiers non relié.

Depuis la date du dernier prospectus des FNB BMO, BMO Gestion d'actifs a reçu des rapports de recherche exclusifs, a tiré avantage des connaissances du secteur d'activité et a eu accès à des analystes et au personnel de BMO NB, courtier membre du même groupe. En outre, BMO Gestion d'actifs a reçu des rapports de recherche exclusifs, a profité des connaissances du secteur d'activité et a eu accès à des analystes, à du personnel et à d'autres systèmes de négociation de divers courtiers indépendants non reliés. Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires, y compris des renseignements sur les services fournis par chaque courtier, auprès du gestionnaire sur demande et sans frais, en composant 1 800 361-1392.

Conflits d'intérêts

Le gestionnaire, pour le compte de chacun des FNB BMO, a conclu une convention liant le courtier désigné avec un ou plusieurs courtiers désignés, aux termes de laquelle le courtier désigné accepte d'accomplir certaines fonctions à l'égard des FNB BMO, notamment i) souscrire un nombre suffisant de parts pour remplir les exigences d'inscription initiale de la Bourse, ii) souscrire des parts sur une base continue dans le cadre du rééquilibrage et des rajustements de l'indice applicable et lorsque des parts sont rachetées en espèces et iii) afficher un cours vendeur et un cours acheteur pour la négociation des parts à la Bourse. BMO NB, membre du même groupe que le gestionnaire, a accepté d'agir à titre de courtier désigné et de courtier pour les FNB BMO.

Les administrateurs et dirigeants de BMO Gestion d'actifs peuvent être administrateurs, dirigeants, actionnaires ou porteurs de parts d'un ou de plusieurs émetteurs dont les FNB BMO peuvent acquérir des titres. BMO Gestion d'actifs et les membres de son groupe, dont d'autres entités membres du groupe de BMO Groupe financier, peuvent être gestionnaire ou gestionnaire de portefeuille d'un ou de plusieurs émetteurs dont les FNB BMO peuvent acquérir des titres et peuvent être gestionnaires ou gestionnaires de portefeuilles de fonds qui investissent dans les mêmes titres que les FNB BMO. Ces opérations ne seront entreprises que si elles sont permises par les lois sur les valeurs mobilières applicables et si les autorités de réglementation ou le CEI les autorisent.

Comité d'examen indépendant

Le gestionnaire a mis sur pied un CEI des FNB BMO conformément au Règlement 81-107. Le CEI est composé à l'heure actuelle de trois membres qui sont tous indépendants du gestionnaire.

Le mandat du CEI consiste à examiner les questions de conflit d'intérêts que le gestionnaire a repérées et lui a soumises et à donner son approbation ou sa recommandation à cet égard, selon la nature de la question de conflit d'intérêts. En tout temps, les membres du CEI doivent agir honnêtement et de bonne foi dans l'intérêt des FNB BMO et, à cet égard, ils feront preuve du soin, de la diligence et de la compétence dont une personne raisonnablement prudente ferait preuve dans des circonstances similaires.

Le gestionnaire a établi des politiques et des procédures écrites concernant la façon de traiter chaque question de conflit d'intérêts. Au moins une fois l'an, le CEI passera en revue et évaluera le caractère adéquat et l'efficacité des politiques et des procédures écrites du gestionnaire concernant les questions de conflit d'intérêts, et procédera à une auto-évaluation de son indépendance, de la rémunération de ses membres et de son efficacité.

Le gestionnaire tiendra des registres à l'égard de toutes les questions et/ou activités faisant l'objet d'un examen du CEI, y compris un exemplaire de ses politiques et procédures écrites concernant la façon de traiter les questions de conflit d'intérêts, le procès-verbal des réunions tenues par le CEI et des exemplaires des documents, notamment des rapports écrits, soumis au CEI. Le gestionnaire fournira également au CEI l'aide et les renseignements dont celui-ci a besoin pour pouvoir s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu du Règlement 81-107.

Les membres du CEI ont droit à une rémunération versée par les FNB BMO et au remboursement de tous les frais raisonnables qu'ils ont engagés dans le cadre de leurs fonctions en tant que membre du CEI. En outre, les FNB BMO indemniseront les membres du CEI, sauf en cas d'inconduite délibérée, de mauvaise foi, de négligence et de violation de leur devoir de diligence.

Le tableau qui suit présente le nom et la municipalité de résidence des membres du CEI :

JOHN K. MCBRIDE
Ottawa (Ontario)

LOUISE VAILLANCOURT (PRÉSIDENTE)
Montréal (Québec)

MARK BROWN
Calgary (Alberta)

Chaque membre du CEI est rémunéré pour ses services à ce titre. La rémunération annuelle versée à chaque membre du CEI (sauf le président du CEI) à l'égard de les fonds négociés en bourse gérés par le gestionnaire est d'environ 22 360 \$ et la rémunération annuelle versée au président du CEI est d'environ 32 150 \$. De plus, chaque membre du CEI a droit au remboursement de tous les frais raisonnables engagés dans le cadre de ses fonctions à ce titre.

Le gestionnaire ne remboursera pas aux fonds négociés en bourse les frais engagés pour se conformer au Règlement 81-107.

Le CEI doit effectuer des évaluations périodiques et, pour chaque exercice des FNB BMO, il rédigera un rapport à l'intention des porteurs de parts décrivant son mandat et ses activités durant l'exercice. On peut se procurer sans frais un exemplaire de ce rapport auprès du gestionnaire en composant le 1 800 361-1392 ou encore sur le site Web des FNB BMO à www.bmo.com/gma/ca/placements/juridique-reglementaire, ou sur SEDAR à www.sedar.com.

Membres de la direction des FNB BMO

Robert J. Schauer, de Toronto, en Ontario, est le chef de la direction financière de chaque FNB BMO. Les fonctions principales de M. Schauer sont chef de la direction financière et trésorier, BMO Fonds d'investissement.

Dépositaire

Aux termes de la convention de dépôt, la Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des actifs des FNB BMO et a le pouvoir de nommer des sous-dépositaires. Les bureaux principaux du dépositaire sont situés à Toronto, en Ontario. Le gestionnaire, pour le compte des FNB BMO, la Compagnie Trust CIBC Mellon ou la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon peut résilier la convention de dépôt sur remise d'un préavis écrit d'au moins 90 jours ou immédiatement s'il survient un événement de faillite à l'égard d'une partie et qu'il n'y est pas remédié dans les 30 jours suivants. Le gestionnaire, pour le compte des FNB BMO, peut résilier la convention de dépôt immédiatement si le dépositaire cesse d'avoir le droit

d'agir à titre de dépositaire des FNB BMO en vertu des lois applicables. Le dépositaire a le droit de recevoir une rémunération du gestionnaire tel qu'il est indiqué à la rubrique « Frais » et de se faire rembourser l'intégralité des frais qu'il a dûment engagés dans le cadre des activités des FNB BMO.

Auditeur

L'auditeur des FNB BMO est PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, situé au 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) M5J 0B2.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Société de fiducie CST, à ses bureaux principaux de Toronto, en Ontario, agit à titre d'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres à l'égard des parts. Le registre des FNB BMO se trouve à Toronto, en Ontario.

Mandataire aux fins du régime

La Société de fiducie CST, à ses bureaux principaux de Toronto, en Ontario, est le mandataire aux fins du régime des FNB BMO.

Agent de prêt de titres

Pour le compte des FNB BMO, BMO Gestion d'actifs a conclu une convention de prêt de titres avec la Compagnie Trust CIBC Mellon, la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« CIBC »), BNY Mellon et la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (« SSTM »). Le régime de prêt de titres est administré par SSTM. L'agent de prêt de titres agit à titre d'agent dans le cadre des opérations de prêt de titres pour le compte des FNB BMO qui s'adonnent au prêt de titres. L'agent de prêt de titres est indépendant de BMO Gestion d'actifs. SSTM, administrateur du régime de prêt de titres, évaluera les titres prêtés et la garantie quotidiennement pour s'assurer que la valeur de la garantie équivaut au moins à 102 % de la valeur des titres. Aux termes de la convention de prêt de titres, la Compagnie Trust CIBC Mellon, SSTM, CIBC et BNY Mellon indemniseront et tiendront à couvert le gestionnaire, pour le compte des FNB BMO, à l'égard de l'ensemble des pertes, des dommages, des responsabilités, des coûts et des frais (y compris les honoraires et frais juridiques raisonnables, à l'exclusion des dommages indirects) subis par le gestionnaire ou le ou les FNB BMO par suite a) de l'omission de l'agent de prêt de titres ou de SSTM de s'acquitter des obligations qui leur incombent aux termes de la convention de prêt de titres, b) de l'inexactitude d'une déclaration faite ou d'une garantie donnée par SSTM ou l'agent de prêt de titres qui figure dans la convention de prêt de titres ou c) d'une fraude, de la mauvaise foi, d'une inconduite délibérée ou d'une insouciance grave des obligations de l'agent de prêt de titres ou de SSTM. Une partie peut résilier la convention de prêt de titres en donnant à l'autre partie un préavis de 30 jours.

CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

L'agent des calculs calculera la valeur liquidative et la valeur liquidative par part d'un FNB BMO à l'heure d'évaluation à chaque date d'évaluation. La valeur liquidative des parts d'un FNB BMO à une date donnée équivaudra à la valeur globale de l'actif de ce FNB BMO, moins la valeur globale de son passif, y compris le revenu, les gains en capital réalisés nets ou les autres sommes payables aux porteurs de parts au plus tard à cette date et la valeur de son passif pour les frais de gestion, libellée en dollars canadiens selon le taux de change applicable à cette date pour les parts en dollars canadiens et en dollars américains pour les parts en dollars américains. La valeur liquidative par part un jour donné se calcule en divisant la valeur liquidative à cette date par le nombre de parts alors en circulation.

Politiques et procédures d'évaluation

Pour les besoins du calcul de la valeur liquidative de chacun des FNB BMO, l'agent des calculs utilise les principes suivants :

- a) la valeur de l'encaisse et des fonds en dépôt, des effets et des billets à vue, des débiteurs, des frais payés d'avance, des dividendes en espèces et des intérêts déclarés ou courus, mais non encore reçu, est réputée correspondre à leur valeur comptable ou à la juste valeur que l'agent des calculs leur attribue, à son appréciation;
- b) les obligations et d'autres titres d'emprunt seront évalués à la valeur du marché selon les cours obtenus auprès d'un service d'évaluation reconnu à l'heure d'évaluation à la date d'évaluation. La valeur des investissements à court terme, notamment les billets et les instruments du marché monétaire, est inscrite à leur juste valeur;
- c) tout titre inscrit ou négocié à une bourse est évalué au dernier cours de clôture (ou à toute autre valeur permise par les autorités en valeurs mobilières) publié à l'heure d'évaluation à l'égard d'une vente à la date d'évaluation à la principale bourse où le titre est négocié ou, si un cours de clôture fiable n'est pas disponible à ce moment-là, à sa juste valeur;
- d) les titres d'un organisme de placement collectif qu'un FNB BMO détient seront évalués en fonction de la valeur liquidative publiée de l'organisme de placement collectif;
- e) la valeur des comptes en devises sera exprimée en dollars canadiens en tenant compte i) de la valeur des placements et autres éléments d'actif en fonction du taux de change applicable en vigueur à la fin de la période d'évaluation pertinente et ii) de la valeur des achats et ventes de placements, du revenu et des frais comptabilisés en fonction du taux de change applicable en vigueur aux dates de ces opérations;
- f) la valeur des titres en portefeuille d'un FNB BMO sera évaluée en dollars canadiens avant que sa valeur liquidative soit calculée;
- g) la valeur des contrats de change à terme correspond à la différence entre la valeur du contrat à la date à laquelle il a été conclu et sa valeur à la date d'évaluation. Les options sur contrats de change seront évaluées selon le cours du marché. À l'échéance ou l'expiration du contrat ou de l'option, le gain de change réalisé ou la perte de change subie sera constaté;
- h) la valeur des contrats à terme de gré à gré correspondra à la différence entre la valeur du contrat à la date à laquelle il a été conclu et sa valeur à la date d'évaluation;
- i) les options négociables seront évaluées à leur valeur marchande actuelle;
- j) si un FNB BMO vend une option négociable couverte, la prime obtenue sera réputée constituer un produit constaté d'avance dont la valeur correspond à la valeur marchande actuelle d'une option qui aurait pour effet de dénouer la position. La différence découlant de la réévaluation sera considérée comme un gain non réalisé ou une perte non subie. Les produits constatés d'avance seront déduits pour en arriver à la valeur liquidative du FNB BMO;
- k) les contrats à terme standardisés seront évalués selon la marge en cours à payer ou à recevoir;

- l) les lingots, pièces de monnaie, certificats et autres attestations de métaux précieux seront évalués selon leur valeur marchande;
- m) les titres de négociation restreinte seront évalués selon les cours publiés en usage ou selon la méthode suivante, si elle donne une valeur plus basse : les titres de négociation restreinte seront évalués selon le pourcentage de la valeur marchande des titres de négociation non restreinte que le FNB BMO a payé pour les acquérir, mais si la période au cours de laquelle les restrictions touchant ces titres s'appliqueront est connue, le prix peut être rajusté pour tenir compte de cette période;
- n) tous les autres éléments d'actif seront évalués selon notre meilleure estimation de leur juste valeur;
- o) si un placement ne peut être évalué selon les règles précitées, ou si celles-ci sont jugées à tout moment comme inadéquates dans les circonstances par l'agent des calculs, alors, malgré les règles précitées, l'agent des calculs fera cette évaluation d'une manière qu'il estime juste et raisonnable. L'agent des calculs n'a pas exercé son pouvoir discrétionnaire à l'égard de l'un ou l'autre des FNB BMO.

La valeur d'un titre ou d'un bien auquel, selon l'agent des calculs, les principes d'évaluation ci-dessus ne peuvent être appliqués (lorsqu'aucun prix ou rendement équivalent n'est publié comme il est indiqué ci-dessus ou pour une autre raison) correspondra à la juste valeur de ce titre ou de ce bien établie de la manière précisée par l'agent des calculs à l'occasion. L'agent des calculs peut également établir la juste valeur de titres dans les circonstances suivantes : i) en cas d'arrêt des opérations sur un titre qui est normalement négocié à une bourse; ii) si les marchés sur lesquels les titres sont négociés ont fermé avant l'heure de calcul de la valeur liquidative d'un FNB BMO et qu'on détient une preuve suffisante pour déterminer que le cours de clôture sur le marché n'est pas la valeur la plus appropriée au moment de l'évaluation et iii) lorsqu'un pays impose des restrictions en matière de placement ou des restrictions monétaires qui ont une incidence sur la capacité des FNB BMO de liquider les actifs détenus sur ce marché.

Il sera tenu compte de chaque mouvement du portefeuille dans le calcul de la valeur liquidative par part au plus tard à la date de calcul de la valeur liquidative par part qui suit la date à laquelle l'opération lie les parties. Il sera tenu compte de l'émission, de l'échange ou du rachat des parts dans le calcul de la valeur liquidative par part effectué après cette émission, cet échange ou ce rachat.

Information sur la valeur liquidative

Après l'heure d'évaluation à la date d'évaluation, la valeur liquidative et la valeur liquidative par part de chaque FNB BMO sera habituellement publiée dans la presse financière et affichée sur le site Web des FNB BMO à www.bmo.com/gma/ca/placements/juridique-reglementaire.

CARACTÉRISTIQUES DES PARTS

Description des titres faisant l'objet du placement

Chacun des FNB BMO est autorisé à émettre un nombre illimité de parts cessibles et rachetables d'un nombre illimité de catégories de parts, représentant une quote-part égale et indivise de son actif net. Sauf en ce qui concerne les parts en dollars américains, qui sont libellées en dollars américains, les parts des FNB BMO sont libellées en dollars canadiens.

Le 16 décembre 2004, la *Loi de 2004 sur la responsabilité des bénéficiaires d'une fiducie* (Ontario) est entrée en vigueur. Cette loi prévoit que les porteurs de parts d'une fiducie ne sont pas, à titre de bénéficiaires, responsables des actes, omissions, obligations ou engagements de la fiducie si, lorsque sont

commis les actes ou omissions ou que naissent les obligations et engagements : i) d'une part, la fiducie est un émetteur assujéti au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et ii), d'autre part, la fiducie est régie par les lois de l'Ontario. Chacun des FNB BMO est ou sera un émetteur assujéti en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) avant l'émission initiale de parts et chacun des FNB BMO est régi par les lois de l'Ontario en vertu des dispositions de la déclaration de fiducie.

Certaines dispositions des parts

Toutes les parts d'un FNB BMO comportent des droits et des privilèges égaux. Chaque part entière donne droit à une voix à toutes les assemblées des porteurs de parts et confère le droit aux porteurs de parts de participer à parts égales à toutes les distributions effectuées par un FNB BMO en leur faveur, sauf les distributions de frais de gestion, y compris les distributions de revenu net et de gains en capital réalisés nets et toute distribution effectuée à la dissolution du FNB BMO. Seules des parts entièrement libérées et non susceptibles d'appel subséquent sont émises.

Échange de parts contre des paniers de titres

Chaque jour de bourse, les porteurs de parts peuvent échanger le nombre prescrit de parts (ou un multiple intégral de celui-ci) contre des paniers de titres et une somme en espèces ou, dans le cas de certains FNB BMO, une somme en espèces seulement. Se reporter à la rubrique « Rachat et échange de parts – Échange de parts contre des paniers de titres ».

Rachat de parts contre une somme en espèces

Chaque jour de bourse, les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts d'un FNB BMO contre une somme au comptant à un prix de rachat par part équivalant i) à 95 % du cours de clôture des parts à la Bourse à la date de prise d'effet du rachat ou, si ce montant est inférieur, ii) à la valeur liquidative par part à la date de prise d'effet du rachat. Se reporter à la rubrique « Rachat et échange de parts – Rachat de parts contre une somme en espèces ».

Aucun exercice des droits de vote

Les porteurs de parts d'un FNB BMO n'auront pas le droit de voter à l'égard des titres détenus par le FNB BMO.

Modification des modalités

Les droits se rattachant aux parts d'un FNB BMO ne peuvent être modifiés que conformément aux modalités de la déclaration de fiducie. Se reporter à la rubrique « Questions touchant les porteurs de parts – Questions nécessitant l'approbation des porteurs de parts ».

QUESTIONS TOUCHANT LES PORTEURS DE PARTS

Assemblées des porteurs de parts

BMO Gestion d'actifs peut convoquer une assemblée des porteurs de parts d'un FNB BMO à tout moment et en convoquera une à la demande écrite des porteurs de parts d'un FNB BMO détenant dans l'ensemble au moins 10 % des parts du FNB BMO. Sauf disposition contraire de la loi, les assemblées des porteurs de parts d'un FNB BMO seront tenues si elles sont convoquées par le gestionnaire sur remise d'un avis écrit au moins 21 jours et au plus 50 jours avant l'assemblée. À toute assemblée des porteurs de parts d'un FNB BMO, le quorum sera constitué d'au moins deux porteurs de parts du FNB BMO présent ou représenté par procuration, et détenant 10 % des parts du FNB BMO. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée dans la demi-heure suivant le moment fixé pour la tenue de l'assemblée, l'assemblée, si elle a

été convoquée à la demande de porteurs de parts ou aux fins d'examen du remplacement du gestionnaire du FNB BMO, sera annulée, mais, dans tout autre cas, elle sera ajournée et se tiendra à la même heure et au même endroit à une date tombant au moins 10 jours plus tard. BMO Gestion d'actifs avisera les porteurs de parts de la date de la reprise de l'assemblée au moins trois jours à l'avance au moyen d'un communiqué, et, à l'assemblée de reprise, les porteurs de parts présents ou représentés par procuration constitueront le quorum.

Questions nécessitant l'approbation des porteurs de parts

Le Règlement 81-102 exige qu'une assemblée des porteurs de parts d'un FNB BMO soit convoquée aux fins d'approbation de certaines opérations, dont les suivantes :

- a) le mode de calcul des frais facturés au FNB BMO est modifié d'une façon qui pourrait entraîner une hausse des frais à la charge du FNB BMO, sauf si :
 - i) le FNB BMO n'a aucun lien de dépendance avec la personne physique ou morale qui facture les frais;
 - ii) les porteurs de parts ont reçu un avis d'au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur de la modification;
 - iii) le droit à un avis décrit à l'alinéa ii) est énoncé dans le prospectus du FNB BMO;
- b) des frais imposés, devant être facturés à un FNB BMO ou directement par le FNB BMO ou le gestionnaire aux porteurs de parts du fonds en question relativement à la détention de parts du FNB BMO qui pourrait entraîner une hausse des frais à la charge du FNB BMO ou de ses porteurs de parts;
- c) le gestionnaire est remplacé, sauf si le nouveau gestionnaire du FNB BMO est membre du groupe du gestionnaire;
- d) l'objectif de placement fondamental du FNB BMO est modifié;
- e) le FNB BMO diminue la fréquence du calcul de sa valeur liquidative par part;
- f) le FNB BMO entreprend une restructuration avec un autre organisme de placement collectif ou un transfert de ses actifs à celui-ci, si le FNB BMO cesse d'exercer ses activités après la restructuration ou le transfert des actifs et l'opération fait en sorte que les porteurs de parts deviennent des porteurs de titres de l'autre organisme de placement collectif, sauf si :
 - i) le CEI du FNB BMO a approuvé la modification;
 - ii) le FNB BMO est restructuré avec un autre organisme de placement collectif géré par le gestionnaire, ou par un membre du groupe de celui-ci, ou ses actifs sont transférés à un autre organisme de placement collectif géré par le gestionnaire ou par un membre du groupe de celui-ci;
 - iii) les porteurs de parts ont reçu un avis d'au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur de la modification;
 - iv) le droit à un avis décrit à l'alinéa iii) est énoncé dans le prospectus du FNB BMO;

- v) l'opération respecte certaines autres exigences des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables;
- g) le FNB BMO entreprend une restructuration avec un autre organisme de placement collectif, ou acquiert des actifs de celui-ci, si le FNB BMO poursuit ses activités après la restructuration ou l'acquisition des actifs, l'opération fait en sorte que les porteurs de l'autre organisme de placement collectif deviennent des porteurs de parts du FNB BMO, et l'opération serait un changement important pour le FNB BMO;
- h) toute autre question qui doit, aux termes des documents constitutifs du FNB BMO ou des lois qui s'appliquent au FNB BMO, ou encore aux termes d'une convention, faire l'objet d'un vote des porteurs de parts du FNB BMO.

L'approbation des porteurs de parts d'un FNB BMO sera réputée avoir été donnée si elle est obtenue au moyen d'une résolution adoptée à une assemblée des porteurs de parts du FNB BMO dûment convoquée et tenue à cette fin, à au moins la majorité des voix exprimées. Les porteurs de parts ont droit à une voix par part entière détenue à la date de référence établie aux fins du scrutin à une assemblée des porteurs de parts.

Un FNB BMO peut, sans l'approbation des porteurs de parts, fusionner ou conclure une autre opération similaire qui donne lieu à un regroupement des fonds ou de leurs actifs (une « **fusion permise** ») avec un ou plusieurs autres fonds d'investissement gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe dont les objectifs de placement sont essentiellement similaires à ceux du FNB BMO, sous réserve de ce qui suit :

- a) l'approbation de la fusion par le CEI;
- b) le respect de certaines conditions d'approbation préalable des fusions énoncées au paragraphe 5.6 du Règlement 81-102;
- c) un avis écrit donné aux porteurs de parts au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de la fusion.

Dans le cadre d'une fusion permise, les fonds qui fusionnent seront évalués à leur valeur liquidative respective aux fins de l'opération.

En outre, l'auditeur d'un FNB BMO ne peut être remplacé, à moins que :

- a) le CEI n'ait approuvé la modification;
- b) les porteurs de parts n'aient reçu un avis d'au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur de la modification.

Modifications de la déclaration de fiducie

Sauf pour ce qui est des modifications de la déclaration de fiducie qui doivent être approuvées par les porteurs de parts tel qu'il est énoncé ci-dessus, ou des modifications décrites ci-après qui ne requièrent pas l'approbation des porteurs de parts ni la remise d'un préavis à ceux-ci, la déclaration de fiducie peut être modifiée à l'occasion par BMO Gestion d'actifs sur remise d'un préavis écrit d'au moins 30 jours aux porteurs de parts.

La déclaration de fiducie peut être modifiée par BMO Gestion d'actifs sans l'approbation des porteurs de parts ni la remise d'un avis à ceux-ci aux fins suivantes : i) supprimer toute contradiction ou

incohérence pouvant exister entre les dispositions de la déclaration de fiducie et celles d'une loi ou d'un règlement qui s'applique au FNB BMO ou qui le concerne; ii) apporter à la déclaration de fiducie une modification ou une correction qui est d'ordre typographique ou qui est nécessaire afin de corriger une ambiguïté, une disposition fautive ou incompatible, une omission, une erreur de copiste ou une erreur évidente; iii) rendre la déclaration de fiducie conforme aux lois, aux règles et aux instructions générales applicables établies par les autorités en valeurs mobilières ou la rendre conforme aux pratiques courantes du secteur des valeurs mobilières, à la condition que la modification n'ait pas pour effet de nuire aux droits, aux privilèges ou aux intérêts des porteurs de parts; iv) maintenir ou permettre à BMO Gestion d'actifs de prendre les mesures qui peuvent être souhaitables ou nécessaires pour qu'un FNB BMO conserve le statut de « fiducie de fonds commun de placement » aux fins de la LIR; v) modifier la fin de l'année d'imposition d'un FNB BMO conformément à la LIR; vi) établir un ou plusieurs nouveaux FNB BMO; vii) modifier la dénomination d'un FNB BMO; viii) créer des catégories supplémentaires de parts d'un FNB BMO et redésigner les catégories existantes des parts d'un FNB BMO, sauf si cela modifie ou nuit aux droits se rattachant à ces parts; ix) procurer une protection supplémentaire aux porteurs de parts ou x) si, de l'avis de BMO Gestion d'actifs, la modification ne porte pas préjudice aux porteurs de parts et est nécessaire ou souhaitable. Toute modification de la déclaration de fiducie que fait BMO Gestion d'actifs sans le consentement des porteurs de parts sera divulguée dans le prochain rapport ordinaire prévu à l'intention des porteurs de parts.

Rapports aux porteurs de parts

L'exercice d'un FNB BMO correspond à l'année civile ou à toute autre période autorisée ou réputée en vertu de la LIR. Les états financiers annuels d'un FNB BMO seront audités par l'auditeur du FNB BMO conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. L'auditeur sera appelé à rédiger un rapport sur la présentation fidèle des états financiers annuels conformément aux Normes internationales d'information financière, qui constituent l'un des cadres d'information financière inclus dans les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le gestionnaire verra à ce que le FNB BMO se conforme à toutes les exigences applicables en matière de communication de l'information et d'administration.

Le gestionnaire, pour le compte de chaque FNB BMO, fournira aux porteurs de parts du FNB BMO les états financiers intermédiaires non audités, les états financiers annuels audités, les rapports intermédiaires de la direction sur le rendement des fonds et les derniers rapports annuels déposés de la direction sur le rendement des fonds, conformément aux lois applicables.

Les renseignements fiscaux dont les porteurs de parts ont besoin pour produire leur déclaration sur le revenu fédérale annuelle leur seront distribués dans les 90 jours suivant la fin de chaque exercice des FNB BMO, qui se produit en décembre de chaque année civile.

Le gestionnaire tiendra des livres et registres appropriés reflétant les activités des FNB BMO. Le porteur de parts ou son représentant dûment autorisé a le droit d'examiner les livres et registres du FNB BMO applicable durant les heures d'ouverture habituelles au siège social du gestionnaire. Malgré ce qui précède, le porteur de parts n'aura pas accès à l'information qui, de l'avis du gestionnaire, doit être gardée confidentielle dans l'intérêt des FNB BMO.

DISSOLUTION DES FNB BMO

Un FNB BMO peut être dissous par le gestionnaire sur remise d'un préavis d'au moins 60 jours aux porteurs de parts et le gestionnaire publiera un communiqué avant la dissolution. Le gestionnaire peut également dissoudre un FNB BMO si le fournisseur d'indices cesse de calculer l'indice pertinent ou si la convention de licence connexe est résiliée, tel qu'il est énoncé ci-dessus à la rubrique « Objectifs de placement – Dissolution des indices ». À la dissolution d'un FNB BMO, les titres constituants, les autres titres, les espèces et les autres actifs qui resteront après le règlement de toutes les dettes et obligations du FNB BMO seront distribués au prorata parmi les porteurs de parts du FNB BMO.

Les droits des porteurs de parts d'échanger et de faire racheter les parts décrits à la rubrique « Rachat et échange de parts » cesseront à la date de dissolution du FNB BMO applicable.

PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES

CDS & Co., le prête-nom de la CDS, est le propriétaire inscrit des parts de tous les FNB BMO qu'elle détient pour divers courtiers et autres personnes pour le compte de leurs clients, entre autres. De temps à autre, un FNB BMO ou un autre fonds de placement géré par le gestionnaire ou un membre du groupe de celui-ci pourrait être le propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des parts d'un FNB BMO.

DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Le gestionnaire, pour le compte des FNB BMO, peut conclure diverses conventions de placement continu avec des courtiers inscrits (qui peuvent ou non être des courtiers désignés), aux termes desquelles les courtiers peuvent souscrire des parts de l'un ou de plusieurs des FNB BMO de la façon décrite à la rubrique « Achats de parts – Émission de parts ».

Le gestionnaire touchera une rémunération en contrepartie des services qu'il rend aux FNB BMO. Se reporter à la rubrique « Frais ».

INFORMATION SUR LE VOTE PAR PROCURATION POUR LES TITRES EN PORTEFEUILLE

BMO Gestion d'actifs a mis sur pied des politiques et procédures relatives à l'exercice du droit de vote que confèrent les procurations (les « **lignes directrices en matière de vote par procuration** ») obtenues auprès d'émetteurs de titres détenus dans le portefeuille d'un FNB BMO. Les lignes directrices en matière de vote par procuration prévoient que BMO Gestion d'actifs exerce ou non le droit de vote que confèrent les procurations pour chaque FNB BMO à l'égard duquel elle a le droit de voter dans l'intérêt du FNB BMO pour le compte duquel elle est autorisée à voter. Les lignes directrices en matière de vote par procuration ne sont pas exhaustives et, en raison de la diversité des questions soumises à un vote par procuration que BMO Gestion d'actifs pourrait être tenue d'étudier, elles ne visent qu'à servir de guide plutôt qu'à dicter la façon dont le droit de vote conféré par les procurations doit être exercé dans chaque cas. BMO Gestion d'actifs peut déroger aux lignes directrices en matière de vote par procuration afin d'éviter de prendre une décision de vote pouvant nuire aux intérêts des FNB BMO.

BMO Gestion d'actifs n'adoptera généralement pas une position active à l'égard des questions relatives au vote par procuration qui se rapportent aux FNB BMO qui sont gérés passivement. Par conséquent, dans le cadre de son processus de prise de décision à l'égard du vote par procuration, BMO Gestion d'actifs a recours aux services d'un fournisseur de premier plan d'analyses approfondies afin d'obtenir des recommandations sur toutes les propositions présentées dans les procurations, et les votes sont généralement exercés en conformité avec ces recommandations.

Toutefois, afin d'assurer une uniformité dans les décisions concernant l'exercice des droits de vote entre les différents fonds d'investissement et les autres comptes gérés par BMO Gestion d'actifs dont les titres dont les droits de vote sont exercés sont également détenus dans un fonds d'investissement ou un autre compte géré activement et dans la mesure où cette décision est dans l'intérêt du FNB BMO visé, les droits de vote représentés par les procurations relatives à ces titres seront généralement exercés en conformité avec les décisions prises pour le compte de ce fonds d'investissement ou de cet autre compte géré activement (décisions qui sont prises en conformité avec les lignes directrices en matière de vote par procuration). À cet égard, conformément aux lignes directrices en matière de vote par procuration, sur les questions courantes (telles que l'élection des administrateurs, la nomination des auditeurs, les modifications

apportées à la structure du capital et l'augmentation du capital-actions autorisé), BMO Gestion d'actifs fera généralement en sorte que les FNB BMO exercent les droits de vote rattachés aux titres qui sont détenus dans un fonds d'investissement ou un autre compte géré activement en conformité avec les recommandations de la direction, sauf si elle considère que des facteurs peuvent avoir une incidence défavorable sur le fonds d'investissement ou l'autre compte géré activement. À l'égard des questions autres que courantes, les droits de vote seront généralement exercés au cas par cas de manière à favoriser les droits des actionnaires, la gouvernance, la transparence, la reddition de compte et la rentabilité à long terme. Si des questions litigieuses sont prévues dans les documents relatifs au vote par procuration à l'égard d'un titre détenu dans un FNB BMO, le ou les gestionnaires de portefeuille du FNB BMO participeront généralement au processus de décision relatif au vote par procuration de l'ensemble de l'entreprise.

Toute décision en matière de vote par procuration concernant la Banque de Montréal sera prise sans influence de la Banque de Montréal, un membre du même groupe qu'elle ou une personne avec laquelle elle a des liens et doit correspondre au jugement d'affaires de BMO Gestion d'actifs qui n'est pas influencé par d'autres motivations que l'intérêt des FNB BMO. Un conflit d'intérêts peut survenir si BMO Gestion d'actifs, les membres de son personnel ou une autre entité reliée à un lien d'affaires (ou sollicite activement la possibilité de faire affaire) avec la société qui sollicite la procuration ou un tiers qui a un intérêt important dans le résultat d'un vote par procuration ou qui fait activement pression pour obtenir un certain résultat d'un vote par procuration. Des conflits d'intérêts personnels peuvent également survenir si une personne qui est à l'emploi de BMO Gestion d'actifs et qui participe à la prise de décision concernant le vote par procuration à un lien personnel important direct ou indirect avec la société qui sollicite la procuration ou un tiers qui a un intérêt important dans le résultat d'un vote par procuration ou qui fait pression pour l'obtention d'un certain résultat d'un vote par procuration, ou à une autre participation importante dans ceux-ci. Si BMO Gestion d'actifs a connaissance qu'un vote pourrait donner lieu à un conflit, il doit exercer le droit de vote que lui confère la procuration de façon à servir les intérêts des FNB BMO sans être influencée par quoi que ce soit d'autre.

CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats suivants peuvent raisonnablement être considérés comme importants pour les souscripteurs de parts :

- a) la déclaration de fiducie;
- b) la convention de dépôt;
- c) les conventions de licence.

Les détails relatifs à la déclaration de fiducie se trouvent à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion – Le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille, le promoteur et l'agent des calculs ». Les détails relatifs à la convention de dépôt se trouvent à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion – Dépositaire ». Les détails relatifs aux conventions de licence se trouvent à la rubrique « Contrats importants – Conventions de licence ». On peut examiner des exemplaires des contrats susmentionnés durant les heures d'ouverture au siège social du gestionnaire.

Conventions de licence

S&P Dow Jones Indices LLC

Définitions particulières

Aux fins de la présente rubrique seulement, les « **indices S&P** » désignent les indices suivants :

S&P 500 Hedged to Canadian Dollars Index

S&P 500 Index
Indice composé plafonné S&P/TSX
Indice des banques diversifiées à pondération égale S&P/TSX
Indice des métaux de base à pondération égale S&P/TSX couvert en \$ CA
Indice aurifère mondial à pondération égale S&P/TSX
Indice de l'industrie à pondération égale S&P/TSX
Indice du pétrole et du gaz à pondération égale S&P/TSX

Aux fins de la présente rubrique seulement, les « **indices Dow Jones** » désignent les indices suivants :

Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed Index
Dow Jones Industrial Average (CAD hedged)
Dow Jones Canada Select Equal Weight Utilities Index
Dow Jones North America Select Junior Gas Index
Dow Jones North America Select Junior Gold Index
Dow Jones North America Select Junior Oil Index

Collectivement, les indices S&P et les indices Dow Jones sont désignés les « **indices** ».

Aux fins de la présente rubrique seulement, les « **produits** » désignent les FNB BMO suivants :

FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens
FINB BMO infrastructures mondiales
FINB BMO petites gazières
FINB BMO petites aurifères
FINB BMO petites pétrolières
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens
FINB BMO S&P 500
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné
FINB BMO équi pondéré S&P/TSX banques
FINB BMO équi pondéré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens
FINB BMO équi pondéré S&P/TSX aurifères mondiales
FINB BMO équi pondéré S&P/TSX produits industriels
FINB BMO équi pondéré S&P/TSX pétrole et gaz

Conventions de licence

BMO Gestion d'actifs a conclu une convention datée du 29 mai 2009, dans sa version modifiée à l'occasion, avec Dow Jones Opco, LLC (la « **convention de licence conclue avec Dow Jones** ») aux termes de laquelle elle a le droit, conformément aux modalités de la convention de licence conclue avec Dow Jones et sous réserve de celles-ci, d'utiliser les indices Dow Jones et certaines marques de commerce connexes pour l'exploitation des produits pertinents.

À compter du 29 mai 2009, la durée initiale de la convention de licence conclue avec Dow Jones était de trois ans et celle-ci se renouvelle automatiquement pour des périodes successives d'un an tant qu'elle n'est pas résiliée par l'une des parties. Si la convention de licence conclue avec Dow Jones est résiliée pour quelque raison que ce soit, BMO Gestion d'actifs ne pourra plus exploiter les produits visés par la convention de licence conclue avec Dow Jones.

La Banque de Montréal et BMO Gestion d'actifs ont conclu des conventions datées du 16 octobre 2009, du 21 janvier 2011, du 21 septembre 2012 et du 1^{er} novembre 2012 avec S&P Opco, LLC (individuellement, une « **convention de licence conclue avec S&P Opco** » et, collectivement,

les « **conventions de licence conclues avec S&P Opco** ») aux termes desquelles BMO Gestion d'actifs a le droit, conformément aux modalités des conventions de licence conclues avec S&P Opco et sous réserve de celles-ci, d'utiliser les indices S&P et certaines marques de commerce connexes pour l'exploitation des produits pertinents.

Les durées initiales des conventions de licence conclues avec S&P Opco prendront fin le 16 octobre 2014, le 21 janvier 2016 et le 21 septembre 2017, respectivement. Toutefois, ces conventions pourront être résiliées plus tôt dans certaines circonstances. À la fin de sa durée initiale, chaque convention de licence conclue avec S&P Opco pourra être renouvelée pour trois années supplémentaires conformément à ses modalités. Si les conventions de licence conclues avec S&P Opco sont résiliées pour quelque raison que ce soit, BMO Gestion d'actifs ne pourra plus exploiter les produits visés par les conventions de licence conclues avec S&P Opco.

Information sur les marques de commerce et avis d'exonération

Chacun des indices est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC, des membres de son groupe et/ou de tiers concédants de licences et ils ont été concédés sous licence aux fins d'utilisation par BMO Gestion d'actifs.

Standard & Poor's^{MD}, S&P^{MD} et S&P 500^{MD} sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« **S&P** »); Dow Jones^{MD}, Dow Jones Industrial Average^{MD} et DJIA^{MD} sont des marques de commerce déposées de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« **Dow Jones** »); TSX est une marque de commerce de TSX, Inc. (« **TSX** ») et Brookfield^{MD} est une marque de commerce déposée de Brookfield Office Properties Inc. et/ou des membres de son groupe (« **Brookfield** »). Ces marques de commerce ont été concédées sous licence à S&P Dow Jones Indices LLC et/ou aux membres de son groupe et ont été concédées aux termes d'une sous-licence aux fins d'utilisation à certaines fins par BMO Gestion d'actifs relativement aux produits.

Les parts des produits ne sont parrainées, garanties, vendues ou promues par S&P Dow Jones Indices LLC, les membres de son groupe ou d'autres concédants de licence, notamment S&P, TSX, Brookfield ou les membres de leurs groupes respectifs (collectivement, les « **parties S&P Dow Jones Indices LLC** »). Les parties S&P Dow Jones Indices LLC ne font aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires des produits ni à un membre du public quant au caractère opportun d'effectuer un placement dans des titres en général ou dans les produits en particulier ni quant à la capacité des indices à reproduire le rendement du marché. Le seul lien entre les parties S&P Dow Jones Indices LLC et BMO Gestion d'actifs est l'octroi d'une licence d'utilisation des indices et de certaines marques de commerce et certaines appellations commerciales connexes. Les indices sont établis, composés et calculés par S&P Dow Jones Indices LLC sans égard à BMO Gestion d'actifs ni aux produits. Les parties S&P Dow Jones Indices LLC ne sont pas tenues de prendre en considération les besoins de BMO Gestion d'actifs ni ceux des propriétaires des produits lorsqu'elles établissent, composent ou calculent les indices. Les parties S&P Dow Jones Indices LLC ne sont pas responsables du prix et de la quantité établis pour les produits devant être vendus et n'ont pas participé à l'établissement de ceux-ci. Elles ne sont pas non plus responsables du moment de l'émission des produits devant être émis ni de l'établissement du calcul de la formule de conversion en argent des produits et n'y ont pas participé. Les parties S&P Dow Jones Indices LLC n'ont aucune obligation ni responsabilité à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation des produits. Rien ne garantit que les produits de placement fondés sur les indices reproduiront avec exactitude le rendement des indices ou généreront des rendements de placement positifs. S&P Dow Jones Indices LLC n'est pas un conseiller en placement. L'inclusion d'un titre dans un indice ne constitue pas une recommandation de la part des parties S&P Dow Jones Indices LLC d'acheter, de vendre ou de conserver ce titre, ni ne doit être considéré comme un conseil en placement.

LES PARTIES S&P DOW JONES INDICES LLC NE GARANTISSENT PAS LE CARACTÈRE APPROPRIÉ, L'EXACTITUDE, LA RAPIDITÉ DE PUBLICATION ET/OU

L'EXHAUSTIVITÉ DES INDICES OU ENCORE DES DONNÉES CONNEXES OU ENCORE DE TOUTE COMMUNICATION, Y COMPRIS LES COMMUNICATIONS VERBALES OU ÉCRITES (NOTAMMENT ÉLECTRONIQUES) À CET ÉGARD. LES PARTIES S&P DOW JONES INDICES LLC NE SONT PAS RESPONSABLES DES ERREURS, DES OMISSIONS, DES INTERRUPTIONS OU DES RETARDS DE CALCUL DES INDICES. LES PARTIES S&P DOW JONES INDICES LLC NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT LES RÉSULTATS QU'OBTIENDRAIT BMO GESTION D'ACTIFS, LES PROPRIÉTAIRES DES PRODUITS OU D'AUTRES PERSONNES OU ENTITÉS DE L'UTILISATION DES INDICES OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. LES PARTIES S&P DOW JONES INDICES LLC NE DONNENT AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE À L'ÉGARD DES INDICES OU DES DONNÉES QUI Y FIGURENT, ET ELLES REJETTENT EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER À L'ÉGARD DE CEUX-CI. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES S&P DOW JONES INDICES LLC NE SONT EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES PERTES DE PROFIT, DES DOMMAGES OU DES PERTES INDIRECTES ET DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS, NOTAMMENT LA PERTE DE TEMPS, DE SURVALEUR OU DE PROFIT, MÊME SI ELLES ONT ÉTÉ AVISÉES DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. IL N'EXISTE AUCUN TIERS BÉNÉFICIAIRE DES CONVENTIONS ET DES ENTENTES CONCLUES ENTRE S&P DOW JONES INDICES LLC ET BMO GESTION D'ACTIFS, MIS À PART LES TIERS CONCÉDANTS DE LICENCE DE S&P DOW JONES INDICES LLC.

FTSE TMX

BMO Gestion d'actifs a conclu une convention datée du 16 octobre 2009 avec FTSE TMX (dans sa version modifiée) (la « **convention de licence conclue avec FTSE TMX** ») aux termes de laquelle elle a le droit, conformément aux modalités de la convention de licence conclue avec FTSE TMX et sous réserve de celles-ci, d'utiliser l'indice « FTSE TMX Canada UniverseXM Bond Index^{MC} », l'indice « FTSE TMX Canada Universe Discount Bond Index^{MC} », l'« indice obligataire société à long terme FTSE TMX Canada^{MC} », l'« indice obligataire fédéral à long terme FTSE TMX Canada^{MC} », l'« indice obligataire provincial à long terme FTSE TMX Canada^{MC} », l'« indice obligataire société à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC} », l'« indice obligataire fédéral à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC} », l'« indice obligataire provincial à moyen terme FTSE TMX Canada^{MC} », l'indice « FTSE TMX Canada Real Return Non-Agency Bond Index^{MC} », l'« indice obligataire société à court terme FTSE TMX Canada^{MC} », l'« indice obligataire fédéral à court terme FTSE TMX Canada^{MC} » et l'« indice obligataire provincial à court terme FTSE TMX Canada^{MC} » (collectivement, les « **indices FNB BMO FTSE TMX** »), respectivement, pour l'exploitation du FINB BMO obligations totales, du FINB BMO obligations à escompte, du FINB BMO obligations de sociétés à long terme, du FINB BMO obligations fédérales à long terme, du FINB BMO obligations provinciales à long terme, du FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme, du FINB BMO obligations fédérales à moyen terme, du FINB BMO obligations provinciales à moyen terme, du FINB BMO obligations à rendement réel, du FINB BMO obligations de sociétés à court terme, du FINB BMO obligations fédérales à court terme et du FINB BMO obligations provinciales à court terme (collectivement, les « **FNB BMO FTSE TMX** »), respectivement, et d'utiliser certaines marques de commerce à l'égard de ces indices et des FNB BMO FTSE TMX. La durée initiale de la convention de licence conclue avec FTSE TMX expirera le 16 octobre 2014, mais la convention de licence conclue avec FTSE TMX pourra être résiliée avant cette date dans certains cas. La convention de licence conclue avec FTSE TMX peut être automatiquement renouvelée chaque année, à moins qu'elle ne soit résiliée plus tôt conformément à ses modalités. Si la convention de licence conclue avec FTSE TMX est résiliée pour quelque raison que ce soit, BMO Gestion d'actifs ne pourra plus administrer les FNB BMO FTSE TMX en se servant des indices FTSE TMX.

FTSE TMX Debt Capital Markets Inc. (« **FTDCM** »), FTSE International Limited (« **FTSE** »), les sociétés du groupe London Stock Exchange (la « **London Stock Exchange** ») ou TSX Inc. (« **TSX** ») et, conjointement avec FTDCM, FTSE et la London Stock Exchange, les « **concedants de licence** ») ne parrainent pas les parts des FNB BMO FTSE TMX, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion. Les concedants de licence ne donnent aucune garantie ni ne font aucune déclaration, expressément ou implicitement, à l'égard des résultats devant être obtenus de l'utilisation des indices FNB BMO FTSE TMX et/ou des niveaux auxquels se situent ces indices à une heure donnée, un jour donné ou autrement. Chacun des indices FNB BMO FTSE TMX est compilé et calculé par FTDCM et tous les droits d'auteur relatifs aux valeurs et aux listes des titres constituant des indices FNB BMO FTSE TMX appartiennent à FTDCM. Les concedants de licence ne sauraient être tenus responsables (par suite d'une négligence ou autrement) envers quiconque des erreurs dans les indices FNB BMO FTSE TMX et ne sont pas tenus d'aviser quiconque d'erreurs se trouvant dans ceux-ci. « **TMX** » est une marque de commerce de TSX Inc. et est utilisée sous licence. « **FTSE^{MD}** » est une marque de commerce des sociétés du groupe London Stock Exchange et est utilisée sous licence par FTDCM.

Russell

BMO Gestion d'actifs a conclu une convention datée du 30 janvier 2017 avec Russell (la « **convention de licence conclue avec Russell** ») aux termes de laquelle elle a le droit, conformément aux modalités de la convention de licence conclue avec Russell et sous réserve de celles-ci, d'utiliser l'indice « **Russell Developed Large Cap Banks Capped 100% Hedged to CAD Index** », l'indice « **Russell Developed Large Cap Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD Index** », l'indice « **Russell Developed Large Cap Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD Index** » et l'indice « **Russell Developed Large Cap Insurance Capped 100% Hedged to CAD Index** » (collectivement, les « **indices FNB BMO Russell** ») pour l'exploitation du FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens (collectivement, les « **FNB BMO Russell** »), respectivement, et d'utiliser certaines marques de commerce à l'égard de ces indices et des FNB BMO Russell. La durée initiale de la convention de licence conclue avec Russell prendra fin le 30 janvier 2018. Toutefois, cette convention pourra être résiliée plus tôt dans certains cas. À la fin de la durée initiale, la convention de licence conclue avec Russell sera automatiquement renouvelée chaque année, à moins qu'elle ne soit résiliée plus tôt conformément à ses modalités. Si la convention de licence conclue avec Russell est résiliée pour quelque raison que ce soit, BMO Gestion d'actifs ne pourra plus administrer les FNB BMO Russell en se servant des indices Russell.

FTSE TMX Debt Capital Markets Inc. (« **FTDCM** »), Frank Russell Company (« **Russell** ») et TSX Inc. (« **TSX** ») (collectivement, les « **concedants de licence** ») ne parrainent pas les parts des FNB BMO Russell, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion. Les concedants de licence ne font aucune prétention, prédiction ni déclaration et ne donnent aucune garantie que ce soit, qu'elle soit expresse ou implicite, concernant i) les résultats attendus de l'utilisation d'un ou des indices FTSE TMX ou d'un ou des indices Russell, ii) les niveaux auxquels sont censés se situer les indices FTSE TMX ou les indices Russell à une heure donnée, un jour donné ou autrement ou iii) la convenance des indices FTSE TMX et/ou des indices Russell aux fins auxquelles ils sont utilisés dans le cadre des fonds décrits aux présentes. Les indices FTSE TMX sont compilés et calculés par FTDCM et tous les droits d'auteur relatifs à leurs valeurs et à leurs listes de titres constituant appartiennent à FTDCM. Les indices Russell sont calculés par Russell ou son mandataire. Les concedants de licence ne sauraient être tenus responsables (par suite d'une négligence ou autrement) envers quiconque des erreurs contenues dans les indices et ne sont pas tenus d'aviser quiconque d'erreurs se trouvant dans ceux-ci.

« **TMX** » est une marque de commerce de TSX Inc. et est utilisée sous licence. « **Russell^{MD}** » est une marque de commerce de Frank Russell Company.

Aucun des concédants de licence n'a fourni ni ne fournira de conseils financiers et de conseils en placement ni n'a fait de recommandation à l'égard de l'indice à BMO Gestion d'actifs ou à ses clients. Les indices FNB BMO Russell sont calculés par Russell ou son mandataire. Les concédants de licence a) ne sauraient être tenus responsables (par suite d'une négligence ou autrement) envers quiconque des erreurs dans les indices FNB BMO Russell et b) ne sont pas tenus d'aviser quiconque d'erreurs se trouvant dans ceux-ci.

Indices Bloomberg Barclays

BLOOMBERG^{MD} est une marque de commerce et une marque de service de Bloomberg Finance L.P. BARCLAYS^{MD} est une marque de commerce et une marque de service de Barclays Bank Plc, utilisée sous licence. Bloomberg Finance L.P. et les membres de son groupe, y compris Bloomberg Index Services Limited (« **BISL** ») (collectivement, « **Bloomberg** »), ou les concédants de licence de Bloomberg sont propriétaires de tous les droits exclusifs relatifs aux indices Bloomberg Barclays. BMO Gestion d'actifs a conclu une convention datée du 26 mars 2010 (dans sa version modifiée) avec Bloomberg (la « **convention de licence conclue avec Bloomberg** ») aux termes de laquelle elle a le droit, conformément aux modalités de la convention de licence conclue avec Bloomberg et sous réserve de celles-ci, d'utiliser les indices Bloomberg Barclays Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped Index CAD Hedged, Bloomberg Barclays U.S. High Yield Very Liquid Index CAD Hedged, Bloomberg Barclays U.S. Long Treasury Bond Index, Bloomberg Barclays U.S. Treasury 5-10 Year Bond Index, Bloomberg Barclays US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped Index CAD Hedged, Bloomberg Barclays US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped Index, Bloomberg Barclays U.S. Treasury 1-5 Year Bond Index et Bloomberg Barclays US Investment Grade 1 to 5 Year Corporate Bond Capped Index CAD Hedged (collectivement, les « **indices Bloomberg Barclays** ») pour l'exploitation du FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, du FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme, du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme, du FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme et du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens, respectivement (collectivement, les « **produits FNB BMO** »), et d'utiliser certaines marques de commerce à l'égard de ces indices Bloomberg Barclays et produits FNB BMO. La durée initiale de la convention de licence conclue avec Bloomberg est d'un an, à moins que la convention ne soit résiliée plus tôt conformément à ses modalités. La convention de licence conclue avec Bloomberg sera automatiquement renouvelée chaque année, à moins que l'une ou l'autre des parties ne donne un préavis d'au moins 90 jours avant la fin de la durée ou qu'elle ne soit autrement résiliée plus tôt conformément à ses modalités. Si la convention de licence conclue avec Bloomberg est résiliée pour quelque raison que ce soit, BMO Gestion d'actifs ne sera plus en mesure d'exploiter les produits FNB BMO en se servant des indices Bloomberg Barclays.

Barclays Bank Plc, Barclays Capital Inc. et les membres de son groupe (collectivement, « **Barclays** ») ainsi que Bloomberg ne sont pas les émetteurs ou les producteurs des produits FNB BMO et Bloomberg et Barclays se dégagent de toute responsabilité ou obligation envers les personnes qui investissent dans les produits FNB BMO. Les indices Bloomberg Barclays sont concédés sous licence aux fins d'utilisation par BMO Gestion d'actifs inc., en qualité d'émetteur des produits FNB BMO. Le seul lien qui unit Bloomberg et Barclays à BMO Gestion d'actifs à l'égard des indices Bloomberg Barclays se résume à l'octroi sous licence des indices Bloomberg Barclays, qui sont établis, composés et calculés par Bloomberg, ou son successeur, sans égard à BMO Gestion d'actifs, aux produits FNB BMO ou aux propriétaires de ceux-ci.

De plus, BMO Gestion d'actifs peut réaliser pour son propre compte des opérations avec Barclays à l'égard des indices Bloomberg Barclays dans le cadre des produits FNB BMO. Les investisseurs

acquièrent des produits FNB BMO auprès de BMO Gestion d'actifs et n'acquièrent pas de participation dans les indices Bloomberg Barclays ni n'établissent de lien de quelque nature que se soit avec Bloomberg ou Barclays au moment d'effectuer un investissement dans les produits FNB BMO. Bloomberg et Barclays ne parrainent pas les produits FNB BMO, ne les garantissent pas, ne vendent pas leurs parts ni n'en font la promotion. Bloomberg et Barclays ne font aucune déclaration ni ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, au sujet de l'opportunité d'investir dans les produits FNB BMO ou dans des titres en général ou de la capacité des indices Bloomberg Barclays de reproduire le rendement du marché correspondant ou relatif. Bloomberg et Barclays ne se sont pas prononcées sur le caractère légal ou approprié des produits FNB BMO pour une personne ou une entité. Bloomberg et Barclays ne sont pas chargées de déterminer le moment où les produits FNB BMO seront émis ou d'établir à quel prix ou selon quelle quantité ils le seront. Bloomberg et Barclays ne sont pas tenues de tenir compte des besoins de l'émetteur ou des propriétaires des produits FNB BMO ou d'un tiers pour déterminer, composer ou calculer les indices Bloomberg Barclays. Bloomberg et Barclays n'ont aucune obligation ou responsabilité dans le cadre de l'administration, la commercialisation ou de la négociation des produits FNB BMO.

La convention de licence intervenue entre Bloomberg et Barclays s'applique uniquement à l'avantage de Bloomberg et Barclays et non des propriétaires des produits FNB BMO, des investisseurs ou d'autres tiers. De plus, la convention de licence intervenue entre BMO Gestion d'actifs et Bloomberg s'applique uniquement à l'avantage de BMO Gestion d'actifs et de Bloomberg et non des propriétaires des produits FNB BMO, des investisseurs ou d'autres tiers.

BLOOMBERG ET BARCLAYS NE SAURAIENT ÊTRE TENUES RESPONSABLES ENVERS L'ÉMETTEUR, LES INVESTISSEURS OU LES AUTRES TIERS DE LA QUALITÉ, DE L'EXACTITUDE ET/OU DE L'EXHAUSTIVITÉ DES INDICES BLOOMBERG BARCLAYS OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES NI DES INTERRUPTIONS DANS LA LIVRAISON DES INDICES BLOOMBERG BARCLAYS. BLOOMBERG ET BARCLAYS NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT LES RÉSULTATS QU'OBTIENDRAIT L'ÉMETTEUR, LES INVESTISSEURS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ DE L'UTILISATION DES INDICES BLOOMBERG BARCLAYS OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. BLOOMBERG ET BARCLAYS NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET REJETTENT EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER À L'ÉGARD DES INDICES BLOOMBERG BARCLAYS OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. BLOOMBERG SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER LES MÉTHODES DE CALCUL OU DE PUBLICATION DES INDICES BLOOMBERG BARCLAYS OU DE CESSER DE LES CALCULER OU DE LES PUBLIER, ET BLOOMBERG ET BARCLAYS NE SAURAIENT ÊTRE TENUES RESPONSABLES D'UNE ERREUR DE CALCUL OU D'UNE PUBLICATION ERRONÉE, RETARDÉE OU INTERROMPUE À L'ÉGARD DES INDICES BLOOMBERG BARCLAYS. BLOOMBERG ET BARCLAYS NE SAURAIENT ÊTRE TENUES RESPONSABLES DES DOMMAGES-INTÉRÊTS, NOTAMMENT LES DOMMAGES-INTÉRÊTS SPÉCIAUX, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS OU DE LA PERTE DE PROFITS RÉSULTANT DE L'UTILISATION DES INDICES BLOOMBERG BARCLAYS OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES OU À L'ÉGARD DES PRODUITS FNB BMO, ET CE, MÊME SI ELLES ONT ÉTÉ AVISÉES DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES-INTÉRÊTS OU D'UNE TELLE PERTE DE PROFITS.

Aucun des renseignements fournis par Bloomberg ou Barclays et utilisés dans la présente publication ne peut être reproduit de quelque façon que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de Bloomberg et de Barclays Capital, division bancaire d'investissement de Barclays Bank Plc. Barclays Bank Plc est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167 et son siège social est situé au 1 Churchill Place London E14 5HP.

BNY Mellon

« BNY Mellon », « BNY Mellon ADR Index » et « BNY Mellon DR Index » sont des marques de service de The Bank of New York Mellon. BMO Gestion d'actifs Inc. a conclu avec The Bank of New York Mellon une convention de licence datée du 25 mars 2010 (dans sa version modifiée) (la « **convention de licence conclue avec BNY Mellon** ») aux termes de laquelle elle a le droit, conformément aux modalités de la convention de licence conclue avec BNY Mellon et sous réserve de celles-ci, d'utiliser les indices BNY Mellon China Select ADR Index et BNY Mellon India Select DR Index (collectivement, les « **indices** ») pour l'administration du FINB BMO actions chinoises et du FINB BMO actions indiennes, respectivement, (collectivement, les « **FNB BMO** ») et d'utiliser les marques de service indiquées ci-dessus et certaines autres marques de commerce à l'égard de ces indices et de ces FNB BMO. La convention conclue avec BNY Mellon n'a pas de durée fixe. Toutefois, elle peut être résiliée dans certaines circonstances. Si la convention de licence conclue avec BNY Mellon est résiliée pour quelque raison que ce soit, BMO Gestion d'actifs ne pourra plus fonder le FINB BMO actions chinoises et le FINB BMO actions indiennes sur les indices China Select ADR Index et BNY Mellon India Select DR Index, respectivement, et ne pourra plus exploiter ces FNB BMO.

The Bank of New York Mellon ou ses filiales ou les membres de son groupe ne parrainent pas le FINB BMO actions chinoises et le FINB BMO actions indiennes fondés sur les indices susmentionnés, ne les endossent pas, ne vendent pas leurs parts, ne les recommandent pas ni n'en font la promotion, et ni The Bank of New York Mellon ni ses filiales ou les membres de son groupe ne font de déclaration et ne donnent de garantie, expresse ou implicite, aux acheteurs ou aux propriétaires des FNB BMO ou à un membre du public à l'égard du bien-fondé d'un investissement dans des produits financiers en général ou dans les FNB BMO en particulier, sur la capacité de l'indice ADR de reproduire le rendement du marché ou sur la pertinence ou le caractère approprié des FNB BMO pour ces acheteurs, ces propriétaires ou ces membres du public. Le lien entre The Bank of New York Mellon, d'une part, et BMO Gestion d'actifs, d'autre part, se limite à l'octroi sous licence de certaines marques de commerce et appellations commerciales de The Bank of New York Mellon et de l'indice BNY Mellon ADR Index, indices qui sont établis, composés et calculés par The Bank of New York Mellon, sans égard à BMO Gestion d'actifs ou aux FNB BMO. Ni The Bank of New York Mellon ni ses filiales ou les membres de son groupe ne sont tenus de prendre en compte les besoins de BMO Gestion d'actifs ou des acheteurs ou propriétaires des FNB BMO durant l'établissement, la composition ou le calcul des indices susmentionnés. Ni The Bank of New York Mellon ni ses filiales ou les membres de son groupe ne sont responsables de déterminer les prix ou les quantités des FNB BMO devant être émis ni le moment de ces émissions ou de déterminer ou de calculer l'équation aux termes de laquelle les FNB BMO doivent être convertis en comptant ni d'y participer. Ni The Bank of New York Mellon ni ses filiales ou les membres de son groupe n'ont d'obligation ou de responsabilité dans le cadre de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation des FNB BMO ou de tout autre produit de BMO.

NI THE BANK OF NEW YORK MELLON NI SES FILIALES OU LES MEMBRES DE SON GROUPE NE GARANTISSENT L'EXACTITUDE OU LE CARACTÈRE EXHAUSTIF DES INDICES ADR OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES, ET NI THE BANK OF NEW YORK MELLON NI SES FILIALES OU LES MEMBRES DE SON GROUPE N'ENGAGERONT LEUR RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD D'ERREURS, D'OMISSIONS OU D'INTERRUPTIONS DE CELUI-CI. NI THE BANK OF NEW YORK MELLON NI SES FILIALES OU LES MEMBRES DE SON GROUPE NE DONNENT DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, EN CE QUI A TRAIT AUX RÉSULTATS DEVANT ÊTRE OBTENUS PAR BMO GESTION D'ACTIFS, LES ACHETEURS OU LES PROPRIÉTAIRES DE LEURS PRODUITS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ PAR SUITE DE L'UTILISATION DES INDICES ADR OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. NI THE BANK OF NEW YORK MELLON NI SES FILIALES OU LES MEMBRES DE SON GROUPE NE DONNENT DE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE ET ILS REJETTENT EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES DE

QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UNE FIN OU À UN USAGE EN PARTICULIER À L'ÉGARD DES INDICES ADR OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. SANS QUE SOIT RESTREINTE LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, EN AUCUN CAS THE BANK OF NEW YORK MELLON, SES FILIALES OU LES MEMBRES DE SON GROUPE N'ENGAGENT LEUR RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE DOMMAGES SPÉCIAUX, PUNITIFS OU INDIRECTS (NOTAMMENT POUR LA PERTE DE PROFIT), MÊME S'ILS ONT ÉTÉ AVISÉS DE LA POSSIBILITÉ QUE DE TELS DOMMAGES SURVIENNENT.

NASDAQ OMX

BMO Gestion d'actifs a conclu une convention datée du 6 janvier 2010 avec NASDAQ OMX (la « **convention de licence conclue avec le NASDAQ OMX** ») aux termes de laquelle elle a le droit, conformément aux modalités de la convention de licence conclue avec le NASDAQ OMX, d'utiliser l'indice Nasdaq-100 Index^{MD} Hedged to CAD pour l'exploitation du FINB BMO actions du Nasdaq-100 couvertes en dollars canadiens et d'utiliser certaines marques de commerce à l'égard de cet indice et fonds. La durée initiale de la convention de licence conclue avec le NASDAQ OMX est d'un an, à moins qu'elle ne soit résiliée de façon anticipée de la façon prévue dans la convention. La convention de licence conclue avec le NASDAQ OMX sera renouvelée automatiquement chaque année, à moins qu'une partie donne un avis de résiliation d'au moins 90 jours avant son expiration ou que la convention soit autrement résiliée de façon anticipée conformément à ses modalités. Si la convention de licence conclue avec le NASDAQ OMX est résiliée pour quelque raison que ce soit, BMO Gestion d'actifs ne pourra plus exploiter le FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens en fonction de l'indice NASDAQ-100 Index^{MD} Hedged to CAD.

Le NASDAQ OMX ou les membres de son groupe (collectivement, les « **sociétés** ») ne parrainent aucunement le FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens (aux fins de la présente rubrique seulement, le « **produit** »), ne garantissent pas, ne vendent pas ses parts et n'en font pas la promotion. Les sociétés ne se sont pas prononcées sur la légalité ou l'opportunité du produit, ni sur l'exactitude ou le caractère adéquat des descriptions de celui-ci et des renseignements s'y rapportant. Les sociétés ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie, explicite ou implicite, aux propriétaires du produit ou à un membre du public quant au caractère opportun d'un placement dans des titres en général ou dans le produit en particulier, ni quant à la capacité de l'indice NASDAQ-100 Index^{MD} Hedged to CAD de reproduire le rendement général du marché boursier. Le seul lien entre les sociétés et BMO Gestion d'actifs (le « **titulaire de la licence** ») se résume à l'octroi d'une licence d'utilisation des marques de commerce déposées Nasdaq^{MD}, OMX^{MD}, NASDAQ OMX^{MD}, Nasdaq-100^{MD} et NASDAQ-100 Index^{MD} Hedged to CAD ainsi que de certaines appellations commerciales des sociétés et à l'utilisation de l'indice NASDAQ-100 Index^{MD} Hedged to CAD qui est établi, composé et calculé par NASDAQ OMX sans égard au titulaire de licence ou au produit. NASDAQ OMX n'a pas l'obligation de tenir compte des besoins du titulaire de licence ni de ceux des propriétaires du produit pour établir, composer ou calculer l'indice NASDAQ-100 Index^{MD} Hedged to CAD. Les sociétés ne sont pas responsables du prix ou de la quantité établi pour le produit devant être émis et n'ont pas participé à l'établissement de ceux-ci. Elles ne sont pas non plus responsables du moment de l'émission du produit devant être émis ni de l'établissement ou du calcul de la formule utilisé pour convertir en argent le produit et elles n'y ont pas participé. Les sociétés n'ont aucune obligation à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation du produit.

LES SOCIÉTÉS NE GARANTISSENT PAS L'EXACTITUDE ET/OU LE CALCUL CONTINU DE L'INDICE NASDAQ-100 INDEX^{MD} HEDGED TO CAD OU DES DONNÉES QUI Y FIGURENT. LES SOCIÉTÉS NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUANT AU RÉSULTAT QU'OBTIENDRAIT LE TITULAIRE DE LA LICENCE, LES PROPRIÉTAIRES DES PRODUITS OU UNE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ PAR SUITE DE L'UTILISATION DE L'INDICE NASDAQ-100 INDEX^{MD} HEDGED TO CAD OU DES

DONNÉES QUI Y FIGURENT. ELLES NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, À L'ÉGARD DE L'INDICE NASDAQ-100 INDEX^{MD} HEDGED TO CAD OU DES DONNÉES QUI Y FIGURENT ET REJETTENT EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER À L'ÉGARD DE CEUX-CI. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE GÉNÉRALE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES SOCIÉTÉS NE SONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES DE LA PERTE DE PROFIT OU DE DOMMAGES SPÉCIAUX, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS, MÊME SI ELLES ONT ÉTÉ AVISÉES DE LA POSSIBILITÉ QUE DE TELS DOMMAGES SURVIENNENT.

MSCI

BMO Gestion d'actifs a conclu une convention datée du 29 janvier 2013 avec MSCI, dans sa version modifiée à l'occasion (la « **convention de licence conclue avec MSCI** »), aux termes de laquelle elle a le droit, conformément aux modalités de la convention de licence conclue avec MSCI et sous réserve de celles-ci, d'utiliser l'indice MSCI ACWI Quality Index, l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD Index, l'indice MSCI EAFE Index, l'indice MSCI Emerging Markets Index, l'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD Index et l'indice MSCI USA Quality Index (collectivement, les « **indices MSCI** ») pour l'exploitation du FINB BMO MSCI Monde de haute qualité, du FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens, du FINB BMO MSCI EAFE, du FINB BMO MSCI marchés émergents, du FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens et du FINB BMO MSCI américaines de haute qualité, respectivement, et pour l'utilisation de certaines marques de commerce à l'égard de ces indices et de ces FINB BMO. La durée initiale de la convention de licence conclue avec MSCI est de trois ans, sauf si elle est résiliée plus tôt conformément à ses modalités. La convention de licence conclue avec MSCI sera automatiquement renouvelée chaque année, à moins que l'une ou l'autre des parties ne donne un préavis de résiliation au moins 90 jours avant la fin de la durée ou qu'elle ne soit autrement résiliée plus tôt conformément à ses modalités. Si la convention de licence conclue avec MSCI est résiliée en entier ou en partie pour quelque raison que ce soit, BMO Gestion d'actifs ne pourra plus exploiter le FINB BMO MSCI Monde de haute qualité, le FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens, le FINB BMO MSCI EAFE, le FINB BMO MSCI marchés émergents, le FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens ou le FINB BMO MSCI américaines de haute qualité en se fondant sur l'indice MSCI pertinent.

MSCI INC. (« MSCI »), LES MEMBRES DE SON GROUPE, SES FOURNISSEURS DE RENSEIGNEMENTS ET LES AUTRES TIERS PARTICIPANTS À LA COMPILATION, AU CALCUL OU À LA CRÉATION D'UN INDICE MSCI OU LIÉS À UNE TELLE COMPILATION, À UN TEL CALCUL OU À UNE TELLE CRÉATION (COLLECTIVEMENT, LES « PARTIES DE MSCI ») NE COMMANDITENT NI N'ENDOSSENT LES FNB BMO, NE VENDENT PAS LEURS PARTS NI N'EN FONT LA PROMOTION. LES INDICES MSCI SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE MSCI. MSCI ET LES NOMS DES INDICES MSCI SONT DES MARQUES DE SERVICE DE MSCI OU DES MEMBRES DE SON GROUPE ET ONT ÉTÉ OBTENUS SOUS LICENCE À CERTAINES FINS PAR BMO GESTION D'ACTIFS. AUCUNE PARTIE DE MSCI NE FAIT DE DÉCLARATION NI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, À L'ÉMETTEUR OU AUX PROPRIÉTAIRES DES PARTS DES FNB BMO NI À AUCUNE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ CONCERNANT L'OPPORTUNITÉ D'INVESTIR DANS DES FNB BMO EN GÉNÉRAL OU DANS LES FNB BMO DONT IL EST QUESTION AUX PRÉSENTES NI QUANT À LA CAPACITÉ DE L'INDICE MSCI DE REPRODUIRE LE RENDEMENT DU MARCHÉ DES ACTIONS CORRESPONDANT. MSCI OU LES MEMBRES DE SON GROUPE CONCÈDENT DES LICENCES À L'ÉGARD DE CERTAINES MARQUES DE COMMERCE ET MARQUES DE SERVICE ET À L'ÉGARD DE CERTAINS NOMS COMMERCIAUX ET DES INDICES MSCI QUI SONT DÉTERMINÉS, COMPOSÉS ET CALCULÉS PAR MSCI SANS ÉGARD AUX FNB BMO OU À L'ÉMETTEUR OU AUX PROPRIÉTAIRES DE PARTS DES FNB BMO OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ.

AUCUNE DES PARTIES DE MSCI N'EST TENUE DE TENIR COMPTE DES BESOINS DE L'ÉMETTEUR OU DES PROPRIÉTAIRES DE PARTS DES FNB BMO OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ LORSQU'ELLE DÉTERMINE, COMPOSE OU CALCULE LES INDICES MSCI. AUCUNE DES PARTIES DE MSCI N'EST RESPONSABLE DE LA FIXATION DES COURS OU DES QUANTITÉS DE PARTS DES FNB BMO QUI DOIVENT ÊTRE ÉMISES NI DU CALCUL DE L'ÉQUATION AUX TERMES DE LAQUELLE LES PARTS DES FNB BMO SONT RACHETABLES. EN OUTRE, AUCUNE DES PARTIES DU MSCI N'A D'OBLIGATION ENVERS L'ÉMETTEUR OU LES PROPRIÉTAIRES DE PARTS DES FNB BMO OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ RELATIVEMENT À L'ADMINISTRATION, À LA COMMERCIALISATION OU AU PLACEMENT DES PARTS DES FNB BMO.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES RENSEIGNEMENTS DE SOURCES QU'ELLE JUGE FIABLES AUX FINS D'INCLUSION DANS LES INDICES MSCI OU DE CALCUL DE CEUX-CI, AUCUNE DES PARTIES DE MSCI NE DONNE DE GARANTIE QUANT À L'ORIGINALITÉ, À L'EXACTITUDE ET/OU À L'EXHAUSTIVITÉ D'UN INDICE DE MSCI OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. LES PARTIES DE MSCI NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, SUR LES RÉSULTATS QUI SERONT OBTENUS PAR L'ÉMETTEUR OU LES PROPRIÉTAIRES DES PARTS DES FNB BMO OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ DE L'UTILISATION D'UN INDICE DE MSCI OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. AUCUNE DES PARTIES DE MSCI NE SERA RESPONSABLE DES ERREURS, OMISSIONS OU INTERRUPTIONS D'UN INDICE DE MSCI OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. EN OUTRE, AUCUNE DES PARTIES DE MSCI NE DONNE DE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, ET LES PARTIES DE MSCI DÉCLINENT EXPRESSÉMENT PAR LES PRÉSENTES TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER À L'ÉGARD DE CHAQUE INDICE DE MSCI ET DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE GÉNÉRALE DE CE QUI PRÉCÈDE, EN AUCUN CAS UNE DES PARTIES DE MSCI NE SERA RESPONSABLE DES DOMMAGES-INTÉRÊTS, NOTAMMENT DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX, PUNITIFS OU ACCESSOIRES (Y COMPRIS LES PERTES DE PROFIT), MÊME SI ELLE A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

Aucun acheteur, vendeur ou porteur des titres, produits ou parts des FNB BMO visés aux présentes ni aucune autre personne ou entité ne peut utiliser ou mentionner un nom commercial, une marque de commerce ou une marque de service de MSCI dans le but de commanditer, d'endosser ou de commercialiser ce titre ou d'en faire la promotion sans avoir communiqué au préalable avec MSCI pour obtenir son autorisation. Une personne ou une entité ne peut déclarer en aucun cas être affiliée à MSCI sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celle-ci.

Solactive

BMO Gestion d'actifs Inc. a conclu avec Solactive une convention de licence datée du 19 octobre 2015, dans sa version modifiée à l'occasion (la « **convention de licence conclue avec Solactive** »), aux termes de laquelle BMO Gestion d'actifs a le droit, conformément aux modalités de la convention de licence conclue avec Solactive et sous réserve de celles-ci, d'utiliser les indices Solactive Equal Weight Canada REIT Index, Solactive Equal Weight US Bank Index Canadian Dollar Hedged, Solactive Equal Weight US Bank Index, Solactive Equal Weight US Health Care Index Canadian Dollar Hedged, Solactive Equal Weight Canada Utilities Index, Solactive Laddered Canadian Preferred Share Index, Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD Index (NTR) et Solactive US Preferred Share Select Index (NTR) (collectivement, les « **indices** ») pour l'exploitation du FINB BMO équilibré de FPI, du FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré banques américaines, du FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré services aux collectivités, du FINB BMO échelonné actions

privilégiées, du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines (les « **FNB BMO** ») et pour l'utilisation des marques de commerce de Solactive à l'égard des indices et des FNB BMO. La convention de licence conclue avec Solactive n'a pas de durée fixe, mais elle peut être résiliée dans certains cas. Si la convention de licence conclue avec Solactive est résiliée pour quelque raison que ce soit, BMO Gestion d'actifs ne pourra plus exploiter les FNB BMO en se fondant sur les indices.

Les parts des FNB BMO ne sont pas parrainées, garanties, vendues ou promues de quelque autre façon que ce soit par Solactive AG et Solactive AG n'offre aucune garantie expresse ou implicite concernant le résultat découlant de l'utilisation des indices et/ou des marques de commerce des indices ou du cours des indices à un certain moment ou à tout autre égard. Les indices sont calculés et publiés par Solactive AG, qui fait de son mieux pour s'assurer que les indices soient calculés correctement. Sans égard à ses obligations envers le gestionnaire, Solactive AG n'est pas tenue de communiquer à des tiers les erreurs contenues dans les indices, notamment aux investisseurs et/ou aux intermédiaires financiers des FNB BMO. Ni la publication des indices par Solactive AG ni l'octroi d'une licence pour l'utilisation des indices ou des marques de commerce des indices dans le cadre des FNB BMO ne constituent une recommandation de Solactive AG d'investir dans les FNB BMO ni ne représentent de quelque façon que ce soit une garantie ou un avis de Solactive AG concernant un placement dans les FNB BMO.

LITIGES ET INSTANCES ADMINISTRATIVES

Les FNB BMO ne sont pas parties à des poursuites judiciaires et le gestionnaire n'est au courant d'aucune poursuite judiciaire ni d'aucun arbitrage en instance ou envisagé mettant en cause l'un ou l'autre des FNB BMO.

EXPERTS

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l., conseillers juridiques des FNB BMO et le gestionnaire ont donné certains avis juridiques à l'égard des principales incidences fiscales fédérales canadiennes qui s'appliquent à un placement dans les parts effectué par un particulier résident du Canada. Se reporter aux rubriques « Incidences fiscales » et « Admissibilité aux fins de placement ».

L'auditeur de FNB BMO est PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, a rédigé les rapports de l'auditeur indépendant suivants :

- un rapport de l'auditeur indépendant daté du 15 mars 2016 à l'égard des états financiers des FNB BMO aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les périodes closes à ces dates;
- un rapport de l'auditeur indépendant daté du 30 janvier 2017 à l'égard de l'état de la situation financière de chacun des nouveaux FNB BMO au 30 janvier 2017.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a indiqué qu'il est indépendant à l'égard des FNB BMO au sens des règles de déontologie de l'Institut des comptables professionnels agréés de l'Ontario.

DISPENSES ET APPROBATIONS

Chaque FNB BMO a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense permettant ce qui suit :

- a) l'achat par un porteur de parts d'un FNB BMO, de plus de 20 % des parts du fonds en question par l'entremise de la Bourse sans égard aux exigences relatives aux offres publiques d'achat prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières;

- b) l'achat et la vente de parts des FNB BMO à la Bourse, qui empêchent la transmission des ordres d'achat ou de rachat aux bureaux de réception des ordres des FNB BMO;
- c) le règlement de l'émission de parts de FNB BMO en partie en espèces et en partie sous forme de titres, à la condition que l'acceptation des titres en règlement soit conforme aux sous-alinéas 9.4(2)b(i) et 9.4(2)b(ii) du Règlement 81-102;
- d) le rachat d'un nombre de parts inférieur au nombre prescrit de parts d'un FNB BMO à un prix égal à 95 % du cours de clôture des parts du fonds en question à la Bourse;
- e) la libération des FNB BMO de l'exigence se rapportant à la date de référence relative à la distribution, à la condition que les FNB BMO respectent les exigences applicables de la Bourse;
- f) la libération des FNB BMO de l'exigence voulant qu'un prospectus renferme une attestation des preneurs fermes;
- g) sous réserve de certaines conditions, payer les courtages associés à l'achat par un FNB BMO, sur le marché secondaire, de parts d'un FNB BMO ou d'un autre FNB géré par un membre du même groupe que BMO Investissements Inc., membre du même groupe que le gestionnaire, ou une personne liée à BMO Investissements Inc.;
- h) la libération des FNB BMO de certaines exigences concernant le cocontractant et la constitution de marges relativement à certains swaps autorisés conclus avec des courtiers inscrits auprès de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis;
- i) la libération des FNB BMO de l'exigence voulant qu'un prospectus renferme une attestation des courtiers;
- j) la libération des FNB BMO de l'exigence d'inclure dans le prospectus un énoncé des droits de résolution du souscripteur et sanctions civiles prescrites à la rubrique 36.2 de l'*Annexe 41-101A2 Information à fournir dans le prospectus du fonds d'investissement*.

Le FINB BMO équilibré S&P/TSX banques a obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter certains titres de façon que, tout juste après l'opération, plus de 10 % de son actif net seraient investis dans les titres d'un seul émetteur afin d'établir le respect de la restriction en matière de concentration prévue par le paragraphe 2.1(1) du Règlement 81-102, sous réserve de certaines conditions.

Les FNB BMO ont obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense leur permettant d'investir dans certains FNB BMO dont les titres ne sont pas considérés comme des « parts indicelles » en vertu du Règlement 81-102, sous réserve de certaines conditions.

De plus, certains courtiers des FNB BMO, dont les courtiers désignés et les courtiers, ont obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense de l'exigence voulant qu'un courtier, qui n'agit pas à titre de mandataire du souscripteur et qui reçoit un ordre ou une souscription de titres offerts dans le cadre d'un placement pour lequel l'exigence de prospectus prévue par la législation en valeurs mobilières des provinces et des territoires s'applique, envoie ou remette au souscripteur ou à son mandataire, à moins que le courtier ne l'ait déjà fait, le dernier prospectus et ses modifications avant de conclure une convention d'achat et de vente découlant de l'ordre ou de la souscription ou au plus tard à minuit le deuxième jour ouvrable après avoir conclu cette convention. En tant que condition à cette dispense, le courtier doit remettre un exemplaire du document sommaire du FNB BMO pertinent à un souscripteur si le courtier ne remet pas d'exemplaire du présent prospectus.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus ou des modifications. De plus, la législation en valeurs mobilières de certaines provinces du Canada confère au souscripteur un droit limité de résolution dans les 48 heures suivant la réception d'une confirmation de souscription. Dans le cas d'un plan d'épargne, le délai de résolution peut être plus long. Dans la plupart des provinces et territoires du Canada, la législation en valeurs mobilières confère également au souscripteur le droit de demander la nullité ou des dommages-intérêts ou, au Québec, la révision du prix si le prospectus et ses modifications ne sont pas transmis au souscripteur, mais ces droits doivent être exercés dans les délais prescrits par la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire de résidence du souscripteur.

Malgré ce qui précède, les souscripteurs de parts des FNB BMO ne pourront pas demander la résolution d'une convention de souscription de parts après avoir reçu un prospectus et ses modifications ni demander la nullité, des dommages-intérêts ou la révision du prix si le prospectus et ses modifications ne sont pas transmis si le courtier qui reçoit l'ordre de souscription a obtenu une dispense de l'exigence de transmettre le prospectus en vertu d'une décision fondée sur l'*Instruction générale 11-203 relative au traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires* (l'« **IG 11-203** »). Toutefois, les souscripteurs de parts des FNB BMO conserveront, dans les provinces applicables du Canada, les droits que leur confère la législation en valeurs mobilières d'annuler leur souscription dans les 48 heures (ou, dans le cas d'un plan d'épargne, le délai plus long applicable) après la réception d'une confirmation de souscription.

Dans plusieurs provinces et territoires du Canada, la législation en valeurs mobilières permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou des dommages-intérêts si le prospectus et ses modifications contiennent de l'information fautive ou trompeuse, ces droits doivent être exercés dans des délais déterminés. Les recours prévus par la législation en valeurs mobilières dont peut se prévaloir un souscripteur de parts pour demander la nullité ou des dommages-intérêts si le prospectus et ses modifications contiennent de l'information fautive ou trompeuse ne sont pas touchés par la non-transmission du prospectus suivant le fait qu'un courtier s'est fié à la décision dont il est question ci-dessus.

Toutefois, le gestionnaire a obtenu une dispense de l'exigence de la législation en valeurs mobilières d'inclure une attestation des preneurs fermes dans le présent prospectus en vertu d'une décision fondée sur l'IG 11-203. Ainsi, les souscripteurs de parts des FNB BMO ne pourront pas se fier sur l'inclusion d'une attestation des preneurs fermes dans le prospectus ou ses modifications pour se prévaloir des droits et recours dont ils auraient pu par ailleurs se prévaloir à l'encontre d'un preneur ferme qui aurait été tenu de signer une attestation des preneurs fermes.

Les souscripteurs devraient se reporter aux dispositions applicables de la législation en valeurs mobilières et aux décisions dont il est question ci-dessus pour connaître leurs droits ou alors consulter un avocat.

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Des renseignements supplémentaires sur les FNB BMO figurent ou figureront dans les documents suivants :

- a) les derniers états financiers annuels comparatifs déposés des FNB BMO, ainsi que le rapport de l'auditeur connexe;
- b) les états financiers intermédiaires des FNB BMO déposés après les derniers états financiers annuels comparatifs déposés des FNB BMO;

- c) le dernier rapport de la direction sur le rendement des fonds déposé à l'égard des FNB BMO;
- d) tout rapport de la direction sur le rendement des fonds intermédiaire à l'égard des FNB BMO déposé après le dernier rapport de la direction sur le rendement des fonds annuels déposé à l'égard de ces fonds;
- e) le dernier document sommaire des FNB BMO déposé.

Ces documents sont ou seront intégrés par renvoi dans le présent prospectus, dont ils feront légalement partie intégrante comme s'ils avaient été imprimés dans le présent document. Les documents ci-dessus, s'ils sont déposés par les FNB BMO après la date du présent prospectus et avant la fin du placement prévu aux présentes, sont également réputés intégrés par renvoi aux présentes. Un investisseur pourra se procurer auprès du gestionnaire un exemplaire de ces documents, dès qu'ils seront disponibles, sur demande et sans frais en composant le 1 800 361-1392 ou en communiquant avec le courtier inscrit. Ces documents sont ou seront également disponibles sur le site Web des FNB BMO à www.bmo.com/gma/ca/placements/juridique-reglementaire.

Ces documents et les autres renseignements sur les FNB BMO sont ou seront disponibles sur Internet à www.sedar.com.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au porteur de parts de :

FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens

FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens

FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens

FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens

FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme

FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme

FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme

FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens

FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines

(collectivement, les « **FNB BMO** », individuellement, un « **FNB BMO** »)

Nous avons effectué l'audit de l'état de la situation financière ci-joint de chaque FNB BMO au 30 janvier 2017 et des notes annexes, constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (collectivement, l'« **état financier** »).

Responsabilité de la direction pour l'état financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de l'état financier de chaque FNB BMO conformément aux Normes internationales d'information financière applicables à la préparation d'un tel état financier, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état financier pour chaque FNB BMO exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état financier de chaque FNB BMO, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état financier de chaque FNB BMO ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état financier de chaque FNB BMO. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état financier de chaque FNB BMO comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle de l'état financier afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier de chaque FNB BMO.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de chacun de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état financier de chaque FNB BMO donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque FNB BMO au 30 janvier 2017, conformément aux Normes internationales d'information financière applicables à la préparation d'un tel état financier.

Toronto (Ontario)
Le 30 janvier 2017

(signé) « PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. »
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens

État de la situation financière

Au 30 janvier 2017 (tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Note	\$
Actif		
Actif courant		
Trésorerie		20
Total de l'actif		20
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
(1 part émise et rachetable)	5	20
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (par part)		20

Les notes annexes (pages F-12 à F-16) font partie intégrante du présent état financier.

Approuvé au nom du conseil d'administration de BMO Gestion d'actifs inc.

(signé) « Kevin Gopaul »

Kevin Gopaul
Administrateur

(signé) « Stella Vranes »

Stella Vranes
Administratrice

FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens

État de la situation financière

Au 30 janvier 2017 (tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Note	\$
Actif		
Actif courant		
Trésorerie		20
Total de l'actif		20
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
(1 part émise et rachetable)	5	20
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (par part)		20

Les notes annexes (pages F-12 à F-16) font partie intégrante du présent état financier.

Approuvé au nom du conseil d'administration de BMO Gestion d'actifs inc.

(signé) « Kevin Gopaul »

Kevin Gopaul
Administrateur

(signé) « Stella Vranes »

Stella Vranes
Administratrice

FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens

État de la situation financière

Au 30 janvier 2017 (tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Note	\$
Actif		
Actif courant		
Trésorerie		20
Total de l'actif		20
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
(1 part émise et rachetable)	5	20
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (par part)		20

Les notes annexes (pages F-12 à F-16) font partie intégrante du présent état financier.

Approuvé au nom du conseil d'administration de BMO Gestion d'actifs inc.

(signé) « Kevin Gopaul »

Kevin Gopaul
Administrateur

(signé) « Stella Vranes »

Stella Vranes
Administratrice

FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens

État de la situation financière

Au 30 janvier 2017 (tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Note	\$
Actif		
Actif courant		
Trésorerie		20
Total de l'actif		20
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
(1 part émise et rachetable)	5	20
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (par part)		20

Les notes annexes (pages F-12 à F-16) font partie intégrante du présent état financier.

Approuvé au nom du conseil d'administration de BMO Gestion d'actifs inc.

(signé) « Kevin Gopaul »

Kevin Gopaul
Administrateur

(signé) « Stella Vranes »

Stella Vranes
Administratrice

FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme

État de la situation financière

Au 30 janvier 2017 (tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Note	\$
Actif		
Actif courant		
Trésorerie		116
Total de l'actif		116
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Parts en CAD (1 part émise et rachetable)	5	50
Parts en USD (1 part émise et rachetable)	5	66
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (par part)		
Parts en CAD		50
Parts en USD a)		50

a) Toute l'information est présentée en dollars canadiens, à l'exception de l'actif net par part qui est présenté en dollars américains (USD).

Les notes annexes (pages F-12 à F-16) font partie intégrante du présent état financier.

Approuvé au nom du conseil d'administration de BMO Gestion d'actifs inc.

(signé) « Kevin Gopaul »

Kevin Gopaul
Administrateur

(signé) « Stella Vranes »

Stella Vranes
Administratrice

FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme

État de la situation financière

Au 30 janvier 2017 (tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Note	\$
Actif		
Actif courant		
Trésorerie		116
Total de l'actif		116
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Parts en CAD (1 part émise et rachetable)	5	50
Parts en USD (1 part émise et rachetable)	5	66
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (par part)		
Parts en CAD		50
Parts en USD a)		50

a) Toute l'information est présentée en dollars canadiens, à l'exception de l'actif net par part qui est présenté en dollars américains (USD).

Les notes annexes (pages F-12 à F-16) font partie intégrante du présent état financier.

Approuvé au nom du conseil d'administration de BMO Gestion d'actifs inc.

(signé) « Kevin Gopaul »

Kevin Gopaul
Administrateur

(signé) « Stella Vranes »

Stella Vranes
Administratrice

FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme

État de la situation financière

Au 30 janvier 2017 (tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Note	\$
Actif		
Actif courant		
Trésorerie		116
Total de l'actif		116
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Parts en CAD (1 part émise et rachetable)	5	50
Parts en USD (1 part émise et rachetable)	5	66
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (par part)		
Parts en CAD		50
Parts en USD a)		50

a) Toute l'information est présentée en dollars canadiens, à l'exception de l'actif net par part qui est présenté en dollars américains (USD).

Les notes annexes (pages F-12 à F-16) font partie intégrante du présent état financier.

Approuvé au nom du conseil d'administration de BMO Gestion d'actifs inc.

(signé) « Kevin Gopaul »

Kevin Gopaul
Administrateur

(signé) « Stella Vranes »

Stella Vranes
Administratrice

FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens

État de la situation financière

Au 30 janvier 2017 (tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Note	\$
Actif		
Actif courant		
Trésorerie		25
Total de l'actif		25
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
(1 part émise et rachetable)	5	25
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (par part)		25

Les notes annexes (pages F-12 à F-16) font partie intégrante du présent état financier.

Approuvé au nom du conseil d'administration de BMO Gestion d'actifs inc.

(signé) « Kevin Gopaul »

Kevin Gopaul
Administrateur

(signé) « Stella Vranes »

Stella Vranes
Administratrice

FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines

État de la situation financière

Au 30 janvier 2017 (tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Note	\$
Actif		
Actif courant		
Trésorerie		58
Total de l'actif		58
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Parts en CAD (1 part émise et rachetable)	5	25
Parts en USD (1 part émise et rachetable)	5	33
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (par part)		
Parts en CAD		25
Parts en USD a)		25

a) Toute l'information est présentée en dollars canadiens, à l'exception de l'actif net par part qui est présenté en dollars américains (USD).

Les notes annexes (pages F-12 à F-16) font partie intégrante du présent état financier.

Approuvé au nom du conseil d'administration de BMO Gestion d'actifs inc.

(signé) « Kevin Gopaul »

Kevin Gopaul
Administrateur

(signé) « Stella Vranes »

Stella Vranes
Administratrice

Notes annexes

Le 30 janvier 2017

(tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Renseignements généraux

Le FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens, le FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, le FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, le FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens, le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, le FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme, le FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme, le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines (individuellement, un « **FNB BMO** » et collectivement, les « **FNB BMO** ») sont des fonds communs de placement négociés en bourse constitués selon les lois de la province d'Ontario le 30 janvier 2017 aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 12 mai 2009 pouvant être modifiée ou modifiée et mise à jour. BMO Gestion d'actifs inc. (le « **gestionnaire** ») est le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille, le promoteur et l'agent d'évaluation des FNB BMO et est responsable de l'administration des FNB BMO.

Le FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, la performance d'un indice composé de titres de banques mondiales, déduction faite des frais. Le FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, la performance d'un indice composé de titres mondiaux des secteurs des services aux consommateurs/des biens de consommation discrétionnaire, déduction faite des frais. Le FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, la performance d'un indice composé de titres mondiaux des secteurs des biens de consommation/des biens de consommation de base, déduction faite des frais. Le FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, la performance d'un indice composé de titres de compagnies d'assurance mondiales, déduction faite des frais. Le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, la performance d'un indice composé d'obligations du Trésor américain à long terme, déduction faite des frais. Le FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, la performance d'un indice composé d'obligations du Trésor américain à moyen terme, déduction faite des frais. Le FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, la performance d'un indice composé d'obligations du Trésor américain à court terme, déduction faite des frais. Le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, la performance de l'indice de rendement global net Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD Index, déduction faite des frais. Le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines cherche à reproduire, dans la mesure du possible, la performance de l'indice de rendement global net Solactive US Preferred Share Select Index, déduction faite des frais.

La publication des présents états de la situation financière a été autorisée par le conseil d'administration du gestionnaire le 30 janvier 2017.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont servi à la préparation des présents états de la situation financière sont décrites ci-après.

2 a) Mode de présentation

L'état de la situation financière de chaque FNB BMO a été préparé conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») applicables à la préparation d'un tel état de la situation financière et selon le principe du coût historique.

Aux fins des opérations avec les porteurs de parts, la valeur liquidative de chaque FNB BMO correspond au total de l'actif moins le total du passif et elle est calculée chaque jour d'évaluation, conformément à la section 14 du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement. L'actif net est calculé conformément aux IFRS. Au 30 janvier 2017, la valeur liquidative de chaque FNB BMO est égale à son actif net.

2 b) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états de la situation financière sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de chaque FNB BMO.

2 c) Instruments financiers

Les FNB BMO comptabilisent les instruments financiers à la juste valeur. Les placements des FNB BMO sont soit évalués à la juste valeur par le biais du résultat net au début, soit classés comme étant détenus à des fins de transaction. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération.

La trésorerie se compose de trésorerie et de dépôts auprès de banques, ce qui peut comprendre des acceptations bancaires et des dépôts à vue. La trésorerie est évaluée à la juste valeur. La valeur comptable de la trésorerie correspond approximativement à sa juste valeur en raison de sa nature à court terme.

Selon IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*, l'obligation de chaque FNB BMO au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables doit être présentée au montant du rachat. Les parts des FNB BMO sont rachetables au gré du porteur, conformément aux modalités présentées à la note 5.

2 d) Classement des parts rachetables

Les rachats de parts effectués contre 95 % de la valeur liquidative entraînent également une situation où la valeur de rachat de l'instrument rachetable ne se fonde pas essentiellement sur l'actif net du FNB. En conséquence, l'obligation du FNB au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est classée dans les passifs financiers et est présentée au montant du rachat.

3. Juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La valeur comptable de la trésorerie et de l'obligation de chaque FNB BMO au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables correspond approximativement à la juste valeur.

4. Risques liés aux instruments financiers

Le programme global de gestion des risques de chaque FNB BMO vise à maximiser les rendements obtenus pour le niveau de risque auquel chaque FNB BMO est exposé et à réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur leur performance financière.

Risque de crédit

Chaque FNB BMO est exposé au risque de crédit, qui s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Au 30 janvier 2017, le risque de crédit était considéré comme limité puisque le solde en trésorerie représente un dépôt auprès d'une institution financière notée AA.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que chaque FNB BMO éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Chaque FNB BMO conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

Gestion du risque lié aux capitaux propres

Les capitaux propres de chaque FNB BMO sont représentés par le montant de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Ce montant peut varier de façon importante en fonction du montant et de la fréquence des souscriptions et des rachats effectués au gré des porteurs de parts. Pour un jour de bourse donné, les porteurs de parts peuvent demander le rachat des parts des FNB BMO contre trésorerie à un prix par part correspondant au moins élevé entre : i) 95 % du prix de clôture des parts à la date de rachat; et ii) la valeur liquidative par part le jour du rachat.

Pour que des parts puissent être rachetées un jour de bourse donné, une demande de rachat en trésorerie conforme aux instructions du gestionnaire doit être reçue par le siège du FNB BMO concerné au plus tard à 9 h (heure de l'Est) le jour de bourse en question (ou au plus tard à l'heure établie par le gestionnaire). En outre, les porteurs de parts peuvent échanger leurs parts contre un panier de titres et de la trésorerie. Pour qu'un échange puisse être effectué, une demande d'échange conforme aux instructions du gestionnaire doit être reçue par le siège du FNB BMO concerné au plus tard à 9 h (heure de l'Est) le jour de bourse pertinent (ou au plus tard à l'heure établie par le gestionnaire). Le prix d'échange est égal à la valeur liquidative des parts le jour de la demande d'échange et payable en un panier de titres et de la trésorerie.

5. Parts rachetables

Les capitaux propres des FNB BMO sont représentés par les parts rachetables émises sans valeur nominale. Les parts donnent droit à des distributions, le cas échéant, et à une quote-part de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Conformément à l'objectif et aux stratégies de placement et aux politiques en matière de gestion des risques indiquées à la note 4, les FNB BMO s'emploient à investir les souscriptions reçues dans des placements adéquats, tout en conservant des liquidités suffisantes pour financer les rachats. Au besoin, les FNB BMO peuvent accroître leurs liquidités au moyen d'emprunts à court terme ou en vendant des placements. Les FNB BMO sont autorisés à émettre un nombre illimité de parts.

Les jours de bourse, un courtier peut placer un ordre de souscription ou d'échange visant le nombre prescrit de parts (ou un multiple entier de ce nombre) d'un FNB BMO. Pour chaque FNB BMO, un jour de bourse désigne un jour où la Bourse est en activité et où le marché sur lequel sont principalement échangés la majorité des titres détenus par le FNB BMO correspondant est ouvert.

Si un ordre de souscription ou d'échange est accepté, le FNB BMO émet des parts au courtier désigné ou les échange au plus tard le troisième jour de bourse suivant la date à laquelle l'ordre est accepté, sous réserve de la réception du paiement de ces parts. Pour chaque tranche du nombre prescrit de parts émises ou échangées, un courtier désigné doit effectuer ou recevoir un paiement composé, au gré du gestionnaire :

- a) d'un panier de titres admissibles et de la trésorerie dont le total est égal à la valeur liquidative des parts émises ou échangées; ou
- b) d'un montant de trésorerie égal à la valeur liquidative des parts émises ou échangées.

Les parts échangées contre un panier de titres sont échangées à un prix correspondant à la valeur liquidative des parts le jour de l'échange et le paiement en sera composé d'un panier de titres et de trésorerie. Les parts seront rachetées dans le cadre de l'échange. Les jours de bourse, les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts d'un FNB BMO pour de la trésorerie. Les parts rachetées contre de la trésorerie sont rachetées à un prix par part correspondant au montant le moins élevé entre : i) 95 % du cours de clôture des parts le jour du rachat; et ii) la valeur liquidative par part le jour du rachat.

La valeur liquidative par part d'une catégorie donnée aux fins des souscriptions, des rachats ou des échanges est calculée en divisant la valeur liquidative de chaque catégorie des FNB BMO (à savoir, le total de la juste valeur de l'actif attribuable à la catégorie du FNB BMO moins le passif attribuable à cette catégorie) par le nombre total de parts de cette catégorie du FNB BMO en circulation à chaque date d'évaluation, conformément à la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* portant sur le traitement des transactions avec les porteurs de parts. L'actif net est calculé conformément aux IFRS et pourrait différer de la valeur liquidative d'un FNB BMO. Au 30 janvier 2017, il n'y avait pas de différence entre l'actif net et la valeur liquidative des FNB BMO.

6. Opérations avec des parties liées

Les opérations de placement de chaque FNB BMO sont gérées par le gestionnaire. BMO Investissements Inc., société affiliée au gestionnaire, a acheté la première part émise par chaque FNB BMO, comme l'indique le tableau ci-après :

	Parts	Montant en dollars canadiens, sauf mention contraire	
		Contrepartie (\$)	Prix par part (\$)
FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens	1	20	20
FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens	1	20	20
FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens	1	20	20
FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens	1	20	20
FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme	1	50	50
FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme	1	66	50 (USD)
FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme	1	50	50
FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme	1	66	50 (USD)
FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme	1	50	50
FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme	1	66	50 (USD)
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens	1	25	25
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines	1	25	25
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines	1	33	25 (USD)

Chaque FNB BMO peut avoir à payer des frais de gestion au gestionnaire, comme indiqué à la déclaration de fiducie. Le gestionnaire a le droit de recevoir des frais de gestion dont le montant, présenté dans le tableau ci-après, est calculé en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne du FNB BMO concerné. Les frais de gestion, majorés des taxes applicables, y compris la TVH, sont calculés quotidiennement et payés chaque trimestre, à terme échu. Le gestionnaire peut, en tout temps et à son gré, renoncer à une partie des frais de gestion qu'il a facturés.

	Frais de gestion annuels maximums (%)
FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens	0,350
FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens	0,350
FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens	0,350
FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens	0,350
FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme	0,200
FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme	0,200
FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme	0,200
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en	0,450

dollars canadiens	
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines	0,450

Le gestionnaire ne peut pas demander l'échange de la première part émise de chaque FNB BMO achetée le 30 janvier 2017 tant que le FNB BMO concerné n'aura pas reçu des souscriptions minimales de 500 000 \$ provenant d'autres investisseurs.

ATTESTATION DES FNB BMO, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

Le 30 janvier 2017

Le présent prospectus, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

BMO GESTION D'ACTIFS INC., à titre de gestionnaire et de fiduciaire des FNB BMO

(signé) « *Kevin Gopaul* »
KEVIN GOPAUL
Chef de la direction

(signé) « *Nelson Avila* »
NELSON AVILA
Chef de la direction financière

Au nom du conseil d'administration de BMO Gestion d'actifs inc.

(signé) « *Stella Vranes* »
STELLA VRANES
Administratrice

(signé) « *Barry Cooper* »
BARRY COOPER
Administrateur

BMO GESTION D'ACTIFS INC., à titre de promoteur des FNB BMO

(signé) « *Kevin Gopaul* »
KEVIN GOPAUL
Chef de la direction